MÉMOIRES

DE

MADAME DE RÉMUSAT

1802-1808

I.

SA VIE ET SA FAMILLE

I.

Mon père m'a laissé, avec le devoir de le publier, le manuscrit des Mémoires de ma grand'mère, dame du palais de l'impératrice Joséphine. Il attachait à ces souvenirs une importance extrême pour l'histoire des premières années de ce siècle. Sans cesse il a songé à les publier lui-même, sans cesse il a été retenu par des travaux, des devoirs, ou des scrupules. Sa vraie raison pour retarder le moment où le public connaîtrait ces précieux souvenirs sur une époque si récente et si mal connue de la génération nouvelle était précisément que cette époque était récente, et qu'un grand nombre des personnages vivaient encore. Quoique l'auteur ne puisse être accusé d'une malveillance systématique, la liberté de ses jugemens sur les personnes et sur les choses est absolue. On doit aux vivans, et même aux fils des morts, des égards dont l'histoire ne s'accommode pas toujours. Les années ont passé cependant, et les raisons de silence diminuaient avec les années. Peut-être dans les environs de 1848 mon père se fût-il décidé à publier ce manuscrit, mais bientôt l'empire et l'empereur revenaient, et le livre eût pu être considéré soit comme une flatterie à l'adresse du fils de la reine Hortense, qui y est fort ménagée, soit, sur d'autres points, comme un outrage direct à la dynastie. Les circonstances eussent ainsi donné un carac-

tère de polémique ou d'actualité, comme on dit, à un ouvrage qui ne doit être pris que comme une histoire désintéressée. On aurait transformé en un acte politique le simple récit d'une femme distinguée, racontant avec élévation et sincérité ce qu'elle a vu du règne et de la cour, et ce qu'elle a pensé de la personne de l'empereur Napoléon. Dans tous les cas, il est probable que le livre aurait été poursuivi, et que la publication en eût été interdite. Ajouterai-je, pour ceux qui ne trouveraient pas suffisantes ces raisons délicates, que mon père, qui a si volontiers livré sa politique, ses opinions et sa personne aux discussions des journaux et des critiques, qui vivait au milieu de la publicité la plus éclatante, ne hasardait cependant qu'avec une extrême réserve devant le public les noms qui lui étaient chers. Il redoutait pour eux la moindre sévérité, le blâme le plus léger. Pour sa mère et pour son fils, il était timide. Sa mère avait été la grande passion de sa vie. Il lui rapportait et le bonheur des premières années de sa jeunesse, et tous les mérites, tous les succès de son existence entière. Il lui tenait autant par l'esprit que par le cœur, par la ressemblance des idées que par les liens de l'affection filiale. Ses pensées, son souvenir, ses lettres prenaient dans sa vie une place que peu de gens ont pu soupçonner, car il parlait rarement d'elle, précisément parce qu'il pensait sans cesse à elle, et qu'il craignait de ne point trouver chez autrui une sympathie suffisante d'admiration. Qui ne connaît ces passions farouches qui nous unissent à jamais à un être qui n'est plus, auquel on songe sans relâche, que l'on interroge à tout instant, dont on rêve les conseils ou les impressions, que l'on sent mêlé à la vie de tous les jours comme à celle des grands jours, à toutes ses actions personnelles ou publiques, et pourtant dont on ne saurait parler aux autres, même aux amis les plus chers, dont on ne peut même entendre prononcer le nom sans une inquiétude ou une douleur? Bien rarement la douceur des louanges accordées à ce nom par un ami, ou par un étranger, parvient à rendre supportable ce trouble profond.

Si une réserve délicate et naturelle porte à ne point publier des mémoires avant qu'un long temps se soit écoulé, il ne faut pas non plus trop tarder. Mieux vaut que la publication n'arrive point en un jour où rien ne reste plus des faits racontés, des impressions ressenties, ni des témoins oculaires. Pour que l'exactitude, ou tout au moins la sincérité, n'en soit pas contestée, le contrôle des souvenirs de chaque famille est nécessaire, et il est bon que la génération qui les lit procède directement de celle que l'on y dépeint. Il est utile que les temps racontés ne soient pas tout à fait devenus des temps historiques. C'est un peu notre cas en ce moment, et ce grand nom de Napoléon est encore livré aux que-

relles des partis. Il est intéressant d'apporter un élément nouveau aux discussions qui s'agitent autour de cette ombre éclatante. Quoique les mémoires sur l'époque impériale soient nombreux, jamais on n'a parlé avec détail et indépendance de la vie intérieure du palais, et il y avait de bonnes raisons pour cela. Les fonctionnaires ou les familiers de la cour de Bonaparte, même empereur, n'aimaient pas à dévoiler avec une sincérité absolue les misères du temps qu'ils avaient passé près de lui. La plupart d'entre eux, devenus légitimistes après la restauration, se trouvaient quelque peu humiliés d'avoir servi l'usurpateur, surtout en des fonctions qui, aux yeux de bien des gens, ne peuvent être ennoblies que par la grandeur héréditaire de celui qui les donne. Leurs descendans eux-mêmes auraient été parfois embarrassés pour publier de tels manuscrits, s'ils leur avaient été laissés par leurs auteurs. Peut-être trouverait-on difficilement un éditeur, un petit-fils, qui fût plus libre que celui qui écrit ces lignes de publier un tel ouvrage. Je suis bien plus touché du talent de l'écrivain et de l'utilité de son livre que de la différence entre les opinions de ma grand'mère et celles de ses descendans. La vie de mon père et sa renommée, les sentimens politiques qu'il m'a laissés comme son plus précieux héritage, me dispensent d'expliquer comment, et pour quelles raisons, je ne partage point toutes les idées de l'auteur de ces mémoires. Il serait au contraire facile de rechercher dans ce livre les premières traces de l'esprit libéral qui devait animer mes grands parens dans les premiers jours de la restauration, et qui s'est transmis et développé chez leur fils d'une façon si heureuse. C'était presque être libéral déjà que de n'avoir pas pris en haine les principes de la liberté politique à la fin du dernier siècle, lorsque tant de gens faisaient remonter jusqu'à elle les crimes qui ont souillé trop de jours de la révolution, et de juger librement, malgré tant de reconnaissance et de franche admiration, les défauts de l'empereur et les misères du despotisme.

Cette impartialité si précieuse et si rare chez les contemporains du grand empereur, nous ne l'avons même pas rencontrée de nos jours chez les serviteurs d'un souverain qui devait moins éblouir ceux qui l'approchaient. Mais un tel sentiment est facile aujourd'hui. Les événemens se sont chargés de mettre la France entière dans un état d'esprit propre à tout accueillir, à tout juger avec équité. Nous avons vu changer plusieurs fois l'opinion sur les premières années de ce siècle. Il n'est pas nécessaire d'être très avancé dans la vie pour avoir connu un temps où la légende de l'empire était admise même par ses ennemis, où l'on pouvait l'admirer sans danger, où les enfans croyaient en un empereur, grandiose et bon homme à la fois, à peu près semblable au bon Dieu de Béranger, qui

a pris d'ailleurs ces deux personnages pour les héros de ses odes. Les plus sérieux adversaires du despotisme, ceux qui devaient plus tard éprouver les persécutions d'un nouvel empire, ramenaient sans scrupule la dépouille mortelle de Napoléon le Grand, ses *cendres*, comme on disait alors, en donnant une couleur antique à une cérémonie toute moderne. Plus tard, même pour ceux qui ne mettent point de passion dans la politique, l'expérience du second empire a ouvert les yeux sur le premier. Les désastres que Napoléon III a attirés sur la France en 1870 ont rappelé que l'autre empereur avait commencé cette œuvre funeste, et peu s'en faut qu'une malédiction générale ne vienne sur les lèvres à ce nom de Bonaparte, prononcé naguère avec un respectueux enthousiasme. Ainsi flotte la justice des nations! Il est cependant permis de dire que la justice de la France d'aujourd'hui est plus près d'être la vraie justice qu'au temps où elle prenait ses considérans dans le goût du repos et l'effroi de la liberté, trop heureuse quand elle se laissait aller seulement à la passion de la gloire militaire. Entre ces deux extrêmes combien d'opinions se sont placées, ont eu des années de vogue et de déclin! On reconnaîtra, je pense, que l'auteur de ces Mémoires, arrivant jeune à la cour, n'avait nul parti pris sur les problèmes qui s'agitaient alors, qui s'agitent encore, et que le général Bonaparte pensait avoir résolus. On reconnaîtra que ses opinions se sont formées peu à peu comme celles de la France elle-même, bien jeune aussi en ce temps-là. Elle a été enthousiaste et enivrée par le génie, puis elle a, peu à peu, repris son jugement et son sang-froid, soit à la lueur des événemens, soit au contact des caractères et des personnes. Plus d'un de nos contemporains retrouvera dans ces Mémoires l'explication de la conduite ou de l'état d'esprit de quelqu'un des siens, dont le bonapartisme ou le libéralisme à des époques diverses lui paraissaient inexplicables. On y retrouvera également, et ce n'en est point le moindre mérite à mes yeux, les premiers germes d'un talent distingué, qui, chez son fils, devait devenir un talent supérieur.

Un précis de la vie de ma grand'mère ou du moins des temps qui ont précédé son arrivée à la cour est nécessaire pour bien comprendre les impressions et les souvenirs qu'elle y apportait. Mon père avait souvent conçu le plan et préparé quelques parties d'une vie très complète de ses parens. Il n'a laissé rien d'achevé sur ce point, mais un grand nombre de notes et de fragmens écrits par lui sur lui-même et sur les siens, sur les sentimens de sa jeunesse et les personnes qu'il avait connues rendent facile de raconter avec exactitude l'histoire de la jeunesse de ma grand'mère, des sentimens qu'elle apportait à la cour, et des circonstances qui l'ont déterminée à écrire ses mémoires. Il est même possible d'y joindre

quelques jugemens portés sur elle par son fils, qui la font connaître et aimer. Mon père souhaitait fort que le lecteur éprouvât ce dernier sentiment, et il est difficile en effet de ne pas le ressentir en lisant ses souvenirs, et plus encore sa correspondance, qui sera publiée plus tard.

II.

Claire-Élisabeth-Jeanne Gravier de Vergennes, née le 5 janvier 1780, était fille de Charles Gravier de Vergennes, conseiller au parlement de Bourgogne, maître des requêtes, puis intendant d'Auch, et enfin directeur des vingtièmes. Mon arrière grand-père n'était donc pas, quoi qu'on dise dans les biographies, le ministre si connu sous le nom du comte de Vergennes. Ce ministre avait un frère aîné qu'on appelait le *marquis*, le premier de la famille, je pense, qu'on ait titré ainsi. Ce marquis avait quitté la magistrature pour entrer dans la carrière diplomatique. Il était ministre en Suisse en 1777, lorsque les traités de la France avec la république helvétique furent renouvelés. Il eut plus tard le titre d'ambassadeur. Son fils Charles Gravier de Vergennes, né à Dijon en 1751, avait épousé Adélaïde-Françoise de Bastard, née vers 1760, d'une famille originaire de Gascogne, dont une branche s'était établie à Toulouse, et distinguée au barreau, dans l'enseignement du droit et dans la magistrature. Son père même, Dominique de Bastard, né à Lafitte (Haute-Garonne), avait été conseiller au parlement, et il est mort doyen de sa compagnie. Son buste est au Capitole dans la salle des illustres. Il avait pris une part active aux mesures du chancelier Maupeou (1). Le mari de sa fille, M. de Vergennes, ne portait point de titre, ainsi qu'il était d'usage dans l'ancien régime, étant de robe. C'était, dit-on, un homme d'un esprit ordinaire, aimant à se divertir sans beaucoup de choix dans ses plaisirs, d'ailleurs sensé, bon fonctionnaire, et appartenant à cette école administrative dont MM. de Trudaine étaient les chefs.

Mme de Vergennes était une personne plus originale, spirituelle et bonne, dont mon père parlait souvent. Tout enfant il était en confiance avec elle, comme il arrive souvent des petits-fils aux grand'mères. Dans sa propre gaîté, si douce et facile, moqueuse avec bienveillance, il retrouvait quelques-uns de ses traits, comme dans sa voix juste et prompte à retenir les airs et les couplets de vaudeville, son habitude de fredonner les ponts-neufs de l'ancien

(1) On peut consulter sur la famille Bastard l'ouvrage intéressant intitulé : *les Parlemens de France*, essai historique sur leurs usages, leur organisation et leur autorité, par le vicomte de Bastard-d'Estang, ancien procureur général près la cour impériale de Riom, conseiller à la cour de Paris, 2 vol. in-8°; Paris, Didier, 1857.

régime. Elle avait les idées de son temps, un peu de philosophie n'allant point jusqu'à l'incrédulité, et quelque éloignement pour la cour, avec beaucoup d'attachement et de respect pour Louis XVI. Son esprit gai et positif, vif et libre, était cultivé; sa conversation était piquante et quelquefois hasardée, suivant l'usage de son siècle. Elle n'en donna pas moins à ses deux filles, Claire et Alix (1), une éducation sévère et un peu solitaire, car la mode voulait que les enfans vissent peu leurs parens. Les deux sœurs travaillaient à part du reste de la maison, dans une chambre sans feu, sous la direction d'une gouvernante, tout en cultivant les arts qu'on peut appeler frivoles : la musique, le dessin, la danse. On les menait rarement au spectacle, parfois cependant à l'Opéra, et de temps en temps au bal.

M. de Vergennes n'avait ni prévu, ni désiré la révolution. Il n'en fut cependant ni trop mécontent, ni trop effrayé. Ses amis et lui-même faisaient partie de cette bourgeoisie, ennoblie par les emplois publics, qui semblait être la nation même, et il ne devait point se trouver trop déplacé parmi ceux qu'on appelait les électeurs de 89. Aussi fut-il élu chef de bataillon dans la garde nationale et membre du conseil de la commune. M. de Lafayette, dont son petit-fils devait quarante ans plus tard épouser la petite-fille, M. Royer-Collard, que ce petit-fils devait remplacer à l'Académie française, le traitaient comme un des leurs. Ses opinions suivirent cependant plutôt celles du second de ces politiques que du premier, et la révolution l'eut bientôt dépassé. Il ne se sentit pourtant nul penchant à émigrer. Son patriotisme, autant que son attachement à Louis XVI, le portaient à rester en France. Aussi ne put-il éviter le sort qui menaçait en 1793 ceux qui avaient la même situation et les mêmes sentimens que lui. Très faussement accusé d'émigration par l'administration du département de Saône-et-Loire, qui mit le séquestre sur ses biens, il fut arrêté à Paris rue Saint-Eustache où il habitait depuis 1788. Celui qui l'arrêta n'avait d'ordre du comité de sûreté générale que pour son père. Il se saisit du fils parce que celui-ci vivait avec le père, et tous deux moururent sur le même échafaud, le 6 thermidor an II (24 juillet 1794), trois jours avant la chute de Robespierre (2).

(1) M[lle] Alix de Vergennes a épousé quelques années plus tard le général de Nansouty.

(2) Voici le texte de l'arrêt du père et du fils :

Du sixième jour de thermidor de l'an second de la république française une et indivisible.

Par jugement rendu ledit jour en audience publique à laquelle siégeaient : Sellier, vice-président, Foucault, Garnier, Launay et Barbier, juges, qui ont signé la minute du jugement avec Tavernier, commis-greffier.

Sur la déclaration du jury de jugement portant que Jean Gravier, dit Vergennes, père, ex-comte, âgé de soixante-quinze ans, né à Dijon, département de la Côte-d'Or, de-

M. de Vergennes, en mourant, quittait sa femme et ses deux filles malheureuses, isolées, et même gênées d'argent, car il avait peu de temps auparavant vendu son domaine de Bourgogne, dont le prix fut touché par la nation. Il leur laissait pourtant un protecteur, sans puissance, mais de bonne volonté et de bonne grâce. Dans les premiers temps de la révolution, il avait fait connaissance avec un jeune homme dont la famille avait eu autrefois quelque importance dans le commerce et l'échevinat de Marseille, de sorte que les enfans commençaient à entrer dans la magistrature et dans l'armée, parmi les privilégiés en un mot. Ce jeune homme, Augustin-Laurent de Rémusat, était né à Valensoles en Provence, le 28 août 1762. Après avoir fait d'excellentes études à Juilly, ancien collège d'Oratoriens qui existe encore près de Paris, il avait été nommé, à vingt ans, avocat général à la cour des aides et chambre des comptes réunies de Provence. Mon père a retracé le portrait de ce jeune

meurant à Paris, rue Neuve-Eustache, n° 4. Charles Gravier, dit Vergennes, âgé de quarante-deux ans, ex-noble, né à Dijon, département de la Côte-d'Or, demeurant chez son père, et autres, sont convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple et d'avoir conspiré contre sa souveraineté en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur de la république, en leur fournissant des secours en hommes et en argent pour favoriser le succès de leurs armes sur le territoire français, en participant aux complots, trames et assassinats du tyran et de sa femme contre le peuple français, notamment dans les journées du 28 février 1791 et 10 août 1792, en conspirant dans la maison d'arrêt, dite Lazare, à l'effet de s'évader et ensuite dissoudre par le meurtre et l'assassinat des représentans du peuple, et notamment des membres des comités de salut public et de sûreté générale, le gouvernement républicain, et rétablir la royauté, enfin, en voulant rompre l'unité et l'indivisibilité de la république.

L'accusateur public entendu sur l'application de la loi, appert le tribunal avoir condamné à la peine de mort Jean Gravier, dit Vergennes, père, et Charles Gravier, dit Vergennes, fils, conformément aux articles 4, 5 et 7 de la loi du 22 prairial dernier, et déclaré leurs biens acquis à la république.

De l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public le 5 thermidor, présent mois, contre les nommés Vergennes, père et fils et autres, a été littéralement extrait ce qui suit :

Qu'examen fait des pièces adressées à l'accusateur public, il en résulte que Dillon, Rousin, Chaumette et Hébert avaient des agens et des complices de leurs conspirations et perfidies dans toutes les maisons d'arrêt pour y suivre leurs trames et en préparer l'exécution. Depuis que le glaive de la loi a frappé ces grands coupables, leurs agens, devenus chefs à leur tour, ont tout tenté pour parvenir à leurs fins et exécuter leurs trames liberticides.

Vergennes, père et fils, ont toujours été les instrumens serviles du tyran et de son comité autrichien, et n'ont paru se couvrir du masque du patriotisme que pour diriger dans les places qu'ils occupaient la révolution au profit du despotisme et de la tyrannie. Ils étaient d'ailleurs en relation avec Audiffret, complice de la conspiration de Lusignan; des pièces trouvées chez ce dernier établissent leurs intelligences criminelles et liberticides.

Pour extraits conformes délivrés gratis par moi dépositaire archiviste soussigné,

DERBY OU ABBY?

homme, son arrivée à Paris, sa vie au milieu de la société nouvelle. Cette note explique mieux que je ne le saurais faire comment M. de Rémusat a aimé et épousé Mlle Claire de Vergennes :

« La société d'Aix, ville de noblesse et de parlement, était assez brillante. Mon père y vécut beaucoup dans le monde. Il avait une figure agréable, une certaine finesse dans l'esprit, de la gaîté, des manières douces et polies, une galanterie assez distinguée. Il y chercha et y obtint les succès qu'un jeune homme peut le plus désirer. Cependant il s'occupa de son état qu'il aimait, et il épousa Mlle de Sannes, fille du procureur général de sa compagnie (1783). Ce mariage fut de courte durée, et donna naissance à une petite fille qui, je crois, mourut en naissant, et que sa mère suivit de près.

« La révolution éclata. Les cours souveraines furent supprimées. Le remboursement de leurs charges fut pour elles une assez grande affaire, et pour cette grande affaire la cour des aides députa à Paris. Mon père fut un de ces délégués. Il m'a souvent dit qu'il eut alors occasion de voir pour son affaire M. de Mirabeau, député d'Aix, et, malgré ses préventions de parlementaire, il fut charmé de sa politesse un peu pompeuse. Jamais il ne m'a raconté en détail la manière dont il vivait. J'ignore encore quelle circonstance le conduisit chez mon grand-père Vergennes. Seul et inconnu dans Paris, il y passa sans inquiétude personnelle les mauvaises années de la révolution. La société n'existait plus. Son commerce n'en fut que plus agréable et même plus utile à ma grand'mère (Mme de Vergennes) au milieu de ses anxiétés, et bientôt de ses malheurs. Mon père m'a souvent dit que mon grand-père était un homme assez ordinaire, mais il apprécia bientôt ma grand'mère, qui prit de son côté un certain goût pour lui. Ma grand'mère était une femme raisonnable, sage, sans illusions, sans préjugés, sans entraînement, défiante de tout ce qui était exagéré, détestant l'affectation, mais touchée des qualités solides, des sentimens vrais, et préservée par la clairvoyance d'un esprit pénétrant, positif et moqueur, de tout ce qui n'était ni prudent, ni moral. Son esprit ne fut jamais la dupe de son cœur, mais, ayant un peu souffert de quelques négligences d'un mari à qui elle était supérieure, elle avait du penchant à prendre l'inclination et le choix pour la règle des mariages.

« Lors donc qu'après la mort de mon grand-père un décret enjoignit aux nobles de quitter Paris, elle se retira à Saint-Gratien dans la vallée de Montmorency avec ses deux filles, Claire et Alix, et permit à mon père de la suivre. Sa présence leur était précieuse. Mon père était d'une humeur égale, d'un caractère facile, attentif et soigneux pour ceux qu'il aimait. Il avait du goût pour la vie intime et calme, pour la campagne, pour la retraite, et son esprit

cultivé était une ressource pour un intérieur composé de personnes intelligentes, et où se poursuivaient deux éducations. Je regarde comme difficile que ma grand'mère n'eût pas prévu de bonne heure et accepté par avance ce qui allait arriver, en supposant même qu'il n'y eût dès lors rien à lire dans le cœur de sa fille. Ce qui est certain (ma mère le dit dans plusieurs de ses lettres), c'est que, bien qu'elle fût une enfant, son esprit sérieux avant le temps, son cœur prompt à l'émotion, son imagination vive, enfin la solitude, l'intimité et le malheur, toutes ces causes réunies lui inspirèrent pour mon père un intérêt qui eut dès l'abord tous les caractères d'un sentiment exalté et durable. Je ne crois pas avoir rencontré de femme qui réunît plus que ma mère la sévérité morale à la sensibilité romanesque. Sa jeunesse, son extrême jeunesse, fut comme prise entre d'heureuses circonstances qui l'enchaînèrent au devoir par la passion, et lui assurèrent l'union singulière et touchante de la paix de l'âme avec l'agitation du cœur.

« Elle n'était pas très grande, mais bien faite et bien proportionnée. Elle était fraîche et grasse, et l'on craignait qu'elle ne tournât trop à l'embonpoint. Ses yeux étaient beaux et expressifs, noirs comme ses cheveux, ses traits réguliers, mais un peu trop forts. Sa physionomie était sérieuse, presque imposante, quoique son regard animé d'une bienveillance intelligente tempérât cette gravité avec beaucoup d'agrément. Son esprit droit, appliqué, fécond même, avait quelques qualités viriles fort combattues par l'extrême vivacité de son imagination. Elle avait du jugement, de l'observation, du naturel surtout dans les manières et même dans l'expression, quoiqu'elle ne fût pas étrangère à une certaine subtilité dans les idées. Elle était foncièrement raisonnable, avec une assez mauvaise tête. Son esprit était plus raisonnable qu'elle. Jeune, elle manquait de gaîté, et probablement de laisser-aller. Elle put paraître pédante parce qu'elle était sérieuse, affectée parce qu'elle était silencieuse, distraite, et indifférente à presque toutes les petites choses de la vie courante. Mais avec sa mère, dont elle embarrassait parfois l'humeur enjouée, avec son mari dont elle n'inquiéta jamais le goût simple et l'esprit facile, elle n'était ni sans mouvement, ni sans abandon. Elle avait même son genre de gaîté, qui se développa avec l'âge. Dans sa jeunesse, elle était un peu absorbée; en avançant dans la vie, elle prit un peu plus de ressemblance avec sa mère. J'ai souvent pensé que, si elle avait vécu assez pour respirer dans l'intérieur où j'écris aujourd'hui, elle eût été la plus gaie de nous tous. »

Mon père écrivait cette note en 1857, à Lafitte (Haute-Garonne), où tous ceux qu'il aimait étaient alors près de lui heureux et gais. Cette citation devance d'ailleurs les temps, car il parle de sa mère

comme d'une femme et non d'une jeune fille, et c'était une très jeune fille que Claire de Vergennes, lorsqu'elle se mariait au commencement de l'année 1796, ayant seize ans à peine.

Mon grand-père et ma grand'mère, ou plutôt M. et Mme de Rémusat, car les termes de parenté uniquement employés donneraient quelque obscurité au récit, demeuraient tantôt à Paris, tantôt à Saint-Gratien dans une maison de campagne fort modeste. Les environs en étaient agréables, et par la beauté du site, et par le charme du voisinage. Les plus proches et les plus aimables des voisins étaient les hôtes de Sannois avec lesquels Mme de Vergennes était fort liée. Les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, les *Mémoires* de Mme d'Épinay, et cent écrits du siècle dernier ont fait connaître les lieux et les personnes. Mme d'Houdetot (Sophie de Lalive) avait paisiblement traversé la révolution dans cette maison de campagne où elle réunissait sur ses vieux jours son mari, M. d'Houdetot, et M. de Saint-Lambert (1). La célébrité de ce lien et sa durée permettent de prendre ici les libertés de l'ancien régime. Entre les habitans de Sannois et ceux de Saint-Gratien, l'intimité fut bientôt complète, à ce point que, cette dernière propriété ayant été vendue, mes grands parens louèrent une maison plus rapprochée de leurs amis, et les jardins communiquaient par une entrée particulière. Pourtant, de plus en plus, M. de Rémusat venait à Paris, et, les temps devenant plus tranquilles, il songeait à sortir de l'obscurité, et, pourquoi ne le dirait-on pas ? de la gêne où la confiscation des biens de M. de Vergennes

(1) Voici comment Mme d'Épinay s'exprime d'abord sur le mari de sa belle-sœur, puis sur M. de Saint-Lambert :

« Mimi se marie, c'est une chose décidée. Elle épouse M. le comte d'Houdetot, jeune homme de qualité, mais sans fortune, âgé de vingt-deux ans, joueur de profession, laid comme le diable et peu avancé dans le service; en un mot ignoré, et, suivant toute apparence, fait pour l'être. Mais les circonstances de cette affaire sont trop singulières, trop au-dessus de toute croyance pour ne pas tenir une place dans ce journal. Je ne pourrais m'empêcher d'en rire si je ne craignais que le résultat de cette ridicule histoire ne fût de rendre ma pauvre Mimi malheureuse. Son âme est si belle, si franche, si sensible... C'est aussi ce qui me rassure, il faudrait être un monstre pour se résoudre à la tourmenter. » — « Le marquis de Croismare, qui nous est arrivé hier (par parenthèse, plus gai, plus aimable, plus *lui* que jamais), a fait tête à tête une promenade avec la comtesse (d'Houdetot), qui n'a fait que l'entretenir à mots couverts plus clairs que le jour de sa passion pour le marquis de Saint-Lambert. M. de Croismare l'a mise fort à son aise, et au bout d'un quart d'heure elle lui a confié que Rousseau avait pensé se brouiller avec elle dès l'instant qu'elle lui avait parlé sans détour de ses sentimens pour Saint-Lambert. La comtesse y met un héroïsme qui n'a pu rendre Rousseau indulgent sur sa faiblesse. Il a épuisé toute son éloquence pour lui faire naître des scrupules sur cette liaison qu'il nomme criminelle; elle est très loin de l'envisager ainsi; elle en fait gloire et ne s'en estime que davantage. Le marquis m'a fait un narré très plaisant de cette effusion de cœur. » *Mémoires et Correspondance de Mme d'Épinay*, tome I, page 112, et tome III, page 82.

plaçait la femme, et la privation de son emploi dans la magistrature réduisait le mari. Naturellement, comme il arrive toujours dans notre pays, c'est aux fonctions publiques que l'on pensa. Sans avoir nul rapport avec le gouvernement, ni même avec M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, c'est à ce département qu'il fut attaché. Il y obtint sinon une place, du moins une occupation devant donner lieu à une place, dans le contentieux du ministère.

A côté de la relation purement agréable et intellectuelle de Sannois, les habitans de Saint-Gratien avaient noué des liens moins intimes, mais qui devaient avoir une plus grande influence sur leur destinée, avec Mme de Beauharnais et sa fille, Mme Bonaparte. Lorsque celle-ci devint puissante par la toute-puissance de son mari, Mme de Vergennes lui demanda son appui pour son gendre qui désirait entrer au conseil d'état, ou dans l'administration. Mais le premier consul, ou sa femme, eurent une autre idée : la considération dont jouissait Mme de Vergennes, sa situation sociale, son nom qui appartenait à la fois à l'ancien régime et aux idées nouvelles, donnaient alors un certain prix à la relation du palais consulaire avec sa famille. On y avait en ce temps peu de rapports avec la société de Paris, et, tout à l'improviste, M. de Rémusat fut nommé en 1802 préfet du palais. Peu après Mme de Rémusat devenait *dame pour accompagner* Mme Bonaparte, ce qui s'appela bientôt *dame du palais*.

III.

On n'avait nul sacrifice à faire, quand on pensait comme M. et Mme de Rémusat, pour se rallier au nouveau régime. Ils n'avaient ni les sentimens exaltés des royalistes, ni l'austérité républicaine. Sans doute ils étaient plus proches de la première opinion que de la seconde, mais leur royalisme se réduisait à une vénération pleine de piété pour le roi Louis XVI. Les malheurs de ce prince rendaient son souvenir touchant et sacré, et sa personne était dans la famille de M. de Vergennes l'objet d'un respect particulier; mais on n'avait pas encore inventé la légitimité, et ceux qui déploraient le plus vivement la chute de l'ancien régime, ou plutôt de l'ancienne dynastie, ne se sentaient nulle obligation de penser que ce qui se faisait en France sans les Bourbons fût nul en soi. On avait une admiration sans nuages pour le jeune général, revenu tout couvert de gloire, qui rétablissait avec éclat l'ordre matériel, sinon moral, dans une société tout autrement troublée qu'elle n'a été plus tard lorsque tant de sauveurs indignes se sont présentés. Les fonctionnaires d'ailleurs avaient conservé cette opinion, très naturelle

dans l'ancien régime, qu'un fonctionnaire n'est responsable que de ce qu'il fait, et non point de l'origine, ni des actes du gouvernement. Le sentiment de la solidarité n'existe pas dans les monarchies absolues. Le régime parlementaire nous a rendus heureusement plus délicats, et les honnêtes gens admettent qu'une responsabilité collective existe entre tous les agens d'un pouvoir. On ne saurait servir qu'un gouvernement dont on approuve la tendance et la politique générale. Il en était tout autrement en ce temps-là, et voici comment mon père, plus libre que personne d'être difficile en ces matières, et qui devait peut-être quelque peu de son exquise délicatesse politique à la situation difficile où il avait vu ses parens dans son enfance, entre leurs impressions et leurs devoirs officiels, voici, dis-je, comment il a expliqué ces nuances dans une lettre inédite, écrite par lui à M. Sainte-Beuve auquel il voulait donner quelques détails biographiques pour une étude de la *Revue des Deux Mondes :*

« Ce ne fut point par pis-aller, nécessité, faiblesse, tentation ou expédient provisoire que mes parens s'attachèrent au nouveau régime. Ce fut librement et avec confiance qu'ils crurent lier leur fortune à la sienne. Si vous y ajoutez tous les agrémens d'une position facile et en évidence, au sortir d'un état de gêne ou d'obscurité, la curiosité et l'amusement de cette cour d'une nouvelle sorte, enfin l'intérêt incomparable du spectacle d'un homme comme l'empereur, à une époque où il était irréprochable, jeune et encore aimable, vous concevrez aisément l'attrait qui fit oublier à mes parens ce que cette nouvelle situation pouvait avoir au fond de peu conforme à leurs goûts, à leur raison, et même à leurs vrais intérêts. Au bout de deux ou trois ans, ils connurent bien qu'une cour est toujours une cour, et que tout n'est pas plaisir dans le service personnel d'un maître absolu, lors même qu'il plaît et qu'il éblouit. Mais cela n'empêcha pas que pendant assez longtemps ils ne fussent satisfaits de leur sort. Ma mère surtout s'amusait extrêmement de ce qu'elle voyait; ses rapports étaient doux avec l'impératrice, dont la bonté était extrêmement gracieuse, et elle s'exaltait sur l'empereur, qui d'ailleurs la distinguait. Elle était à peu près la seule femme avec qui il causât. Ma mère disait quelquefois à la fin de l'empire :

« Va, je t'ai trop aimé pour ne te point haïr! »

Les impressions que la nouvelle dame du palais recevait de la nouvelle cour ne nous sont pas parvenues. On se défiait fort de la discrétion de la poste, Mme de Vergennes brûlait toutes les lettres de sa fille, et la correspondance de celle-ci avec son mari ne com-

mence que quelques années plus tard, pendant les voyages de l'empereur en Italie et en Allemagne. On voit cependant dans les *Mémoires*, quoique peu abondans en détails personnels, combien tout était nouveau et curieux pour une très jeune femme, transplantée tout à coup dans ce palais, et assistant de près à la vie intime du chef glorieux d'un gouvernement inconnu. Elle était sérieuse comme on l'est dans la jeunesse, quand on n'est pas très frivole, et disposée à beaucoup regarder, à beaucoup réfléchir. Elle ne paraît avoir nul amour-propre sur les choses du dehors, nul goût de dénigrement, nul empressement à briller ou à parler. Que pensait-on d'elle en ce temps-là? Nous ne le savons guère, quoiqu'on ait la preuve, par quelques passages de lettres ou de mémoires, qu'on lui trouvait de l'esprit, et qu'on la craignait un peu. Il est probable pourtant que ses amies ou ses compagnes devaient la croire plutôt pédante que dangereuse. Elle réussit bien, surtout dans les premiers temps, la cour étant alors peu nombreuse, les distributions ou les faveurs à briguer presque nulles, les rivalités peu ardentes. Mais peu à peu cette société devint une cour véritable. Or les courtisans craignent fort l'esprit, et surtout cette disposition des gens d'esprit qu'ils ne comprennent guère, à s'intéresser d'une manière désintéressée, pour ainsi dire, à savoir les choses et à juger les caractères, sans même chercher un emploi profitable de cette science. Ils sont disposés à toujours soupçonner un but caché à toute observation, à tout jugement. Les personnes distinguées sont très vivement prises par le spectacle des choses humaines, même lorsqu'elles ne veulent que regarder. Elles aiment à se mêler même de ce qui ne les regarde pas, comme on dit en mauvaise part, et on a bien tort. Cette faculté est la moins comprise de toutes par ceux qui en sont dépourvus, et qui en attribuent les effets à quelque arrière-pensée personnelle, à quelque calcul d'intérêt. Ils supposent un dessein, ils soupçonnent l'intrigue ou le ressentiment toutes les fois qu'ils aperçoivent du mouvement quelque part, et ne savent ce que c'est que l'activité spontanée et gratuite de l'esprit. Tout le monde a été exposé aux défiances de ce genre, plus redoutables lorsqu'il s'agit d'une femme douée d'une faculté un peu maladive d'imagination, entraînée à participer par l'intelligence aux choses qui ne sont pas de son ressort. Beaucoup de gens, surtout dans ce monde un peu grossier, devaient trouver au moins de la prétention et de l'amour-propre dans sa conversation et dans sa vie, et parfois l'accuser indûment d'ambition.

D'intrigue ou d'ambition, son mari en devait paraître tout à fait exempt. La situation que lui donnait la faveur du premier consul ne lui convenait guère, et il eût sans doute préféré quelque fonction laborieuse et administrative. Il ne trouvait là l'emploi que de

sa bonne grâce et de sa douceur. Tel que le représentent ses lettres, les mémoires et les récits de mon père, il avait de la bonhomie et de la finesse, de l'esprit de conduite et de l'égalité d'humeur, assez du moins pour ne se point faire d'ennemis. Il n'en aurait jamais eu si une certaine sauvagerie, qui paraît s'allier si mal avec l'agrément de la conversation et des relations, et qui ne l'exclut pas toujours, le goût du repos, et un fonds de paresse et de timidité ne l'eussent de plus en plus porté à la retraite et à l'isolement. Lorsqu'on ne leur déplaît pas précisément par des côtés rudes et inaccessibles, les hommes ne pardonnent guère la négligence ou l'indifférence. Il avait un mélange de modestie et d'amour-propre qui, sans le rendre insensible aux honneurs du rang qu'il avait obtenu, le portait quelquefois à rougir des vétilles solennelles auxquelles ce rang même dévouait sa vie. Il croyait mériter mieux que cela, et n'aimait pas à poursuivre péniblement ce qui ne lui venait pas de soi-même. Il prenait peu de plaisir à faire usage de l'art, qui peut-être ne lui était pas refusé par le sort, de traiter avec les hommes. Il n'aimait pas à se mettre en avant, et le laisser-aller convenait à son indolence. Il a été plus tard un préfet laborieux, mais c'était un courtisan négligent et inactif. Il n'employa son savoir-faire qu'à éviter les collisions, à remplir ses fonctions avec goût et avec mesure. Après avoir eu beaucoup d'amis et de relations, il laissa tomber ses amitiés, ou du moins ne parut rien faire pour les retenir. Si l'on n'en prend grand soin, les liens se relâchent, les souvenirs s'effacent, les rivalités se forment, et toutes les chances d'ambition s'échappent. Il n'avait aucun goût à jouer un rôle, à former des liaisons, à ménager des rapprochemens, à faire naître les occasions de fortune ou de succès. Il ne paraît pas l'avoir jamais regretté. Je pourrais très aisément en développer les causes, et peindre en détail ce caractère, ses défauts, ses ennuis et même ses souffrances. C'était mon grand-père.

La première épreuve très cruelle qui attendait M. et Mme de Rémusat dans leur nouvelle situation est le meurtre du duc d'Enghien. Voir tout à coup se couvrir d'un sang innocent celui que l'on admirait et que l'on s'efforçait d'aimer comme la plus pure image du pouvoir et du génie, comprendre qu'une telle action n'était que le résultat d'un calcul froid et inhumain, devait causer une douleur profonde dont on verra les témoignages dans ce récit. Il est même remarquable que l'impression qu'en ressentirent les honnêtes gens de la cour dépassa ce qu'on éprouva au dehors. Il semble qu'on fût un peu blasé sur les crimes de ce genre. Même chez les royalistes absolument ennemis du gouvernement, cet événement causa plus de douleur que d'indignation, tant en matière de justice politique et de raison d'état les idées étaient perverties!

Où les contemporains en eussent-ils appris les principes? Est-ce la terreur ou l'ancien régime qui les eussent instruits? Peu de temps après, le souverain pontife venait à Paris, et parmi les raisons qui le faisaient hésiter à sacrer le nouveau Charlemagne, il est fort douteux que ce motif ait été un moment mis dans la balance. La presse était muette, et, même pour s'indigner, les hommes ont besoin qu'on les prévienne. Espérons que la civilisation a fait tant de progrès que le retour de pareils événemens soit impossible. Ce que nous avons vu de nos jours nous défend d'être, sur ce point, trop optimistes.

Les Mémoires qui suivent retracent précisément la vie de l'auteur en ce temps-là et l'histoire des premières années de ce siècle. Il n'y faut donc pas insister. On y verra quels changemens l'établissement de l'empire apporta à la cour, et combien la vie et les relations y devinrent plus difficiles, combien peu à peu diminuait le prestige de l'empereur, à mesure qu'il abusait de ses dons, de ses forces, de ses chances. Les mécomptes, les revers, les défaillances se multiplient. En même temps l'adhésion des premiers admirateurs devient moins précieuse, et la manière de servir se ressent de la manière de penser. Par leurs sentimens naturels, par leur famille, par leurs relations, M. et M[me] de Rémusat, entre les deux partis qui se disputaient la faveur du maître, les Beauharnais et les Bonaparte, étaient comptés comme appartenant au premier. Leur situation se ressentit par conséquent de la disgrâce et du départ de l'impératrice Joséphine. Mais déjà tout était bien changé, et lorsque sa dame du palais la suivit dans sa retraite, l'empereur paraît avoir fait peu d'instances pour la retenir. Peut-être était-il aise d'avoir auprès de sa délaissée, et un peu imprudente épouse, une personne de sens et d'esprit; mais aussi, depuis longtemps, la mauvaise santé de ma grand'mère, le goût du repos et le dégoût des fêtes, l'avaient rendue presque étrangère à la vie de la cour.

Son mari, dégoûté, ennuyé, cédait davantage chaque jour à son humeur, à sa répugnance à se produire, à se ménager auprès des grandeurs froides ou hostiles. Il se désintéressa surtout de ses fonctions de chambellan pour se renfermer dans ses devoirs d'administrateur des théâtres, qu'il mena singulièrement bien. Une grande part des règlemens actuels du Théâtre-Français lui est due. Mon père, né en 1797, et bien jeune assurément quand son père était chambellan, mais dont la curiosité et la raison étaient dès l'enfance très éveillées, avait un souvenir très précis de ces temps de découragement et d'ennui. Il m'a raconté qu'il voyait souvent son père revenir de Saint-Cloud accablé, excédé du joug que la puissance et l'humeur de l'empereur faisaient peser sur tout ce qui l'approchait. Ses plaintes s'exhalaient devant son enfant dans ces

momens où la sincérité est manifeste, car, reprenant son sang-froid, il tentait à d'autres jours de se représenter comme satisfait de son maître et de son service, et de laisser son fils dans l'ignorance de ses mécomptes. Peut-être était-il plus fait pour servir le Bonaparte simple, serein, sobre, spirituel, et encore nouveau aux plaisirs de la souveraineté, que le Napoléon blasé, enivré, qui apporta plus de mauvais goût dans sa représentation, et se montrait chaque jour plus exigeant en fait de cérémonial et de démonstrations adulatrices.

Une circonstance, futile en apparence, dont les intéressés ne comprirent pas tout de suite la gravité, augmenta les difficultés de cette situation et hâta un éclat inévitable. Quoique l'histoire en soit un peu puérile, on ne la lira pas sans intérêt, et sans mieux connaître ce temps, heureusement loin de nous, et que les Français ne verront pas renaître, s'ils ont quelque mémoire.

L'illustre Lavoisier était fort lié avec M. de Vergennes. Il mourut, comme on sait, sur l'échafaud, le 19 floréal an II (9 mai 1794). Sa veuve, mariée en secondes noces avec M. de Rumford, savant allemand ou du moins industriel visant à la science, inventeur des cheminées à la prussienne et du thermomètre qui porte son nom, était restée dans les relations les plus étroites avec Mme de Vergennes et ses enfans. Ce second mariage n'avait pas été heureux, et c'est du côté de la femme que très justement se tourna la compassion du monde. Elle eut besoin d'invoquer l'autorité pour échapper à des tyrannies, à des exigences tout au moins intolérables. M. de Rumford étant étranger, la police pouvait prendre des renseignemens sur lui dans son pays, lui adresser des remontrances sévères, même l'obliger à quitter la France. C'est, je crois, ce qui fut fait. M. de Talleyrand et M. Fouché s'y étaient employés à la demande de ma grand'mère. Mme de Rumford voulut remercier les deux premiers, et voici comment mon père raconte les résultats de cette reconnaissance :

« Ma mère consentit à donner à dîner à Mme de Rumford avec M. de Talleyrand et M. Fouché. Ce n'était pas un acte d'opposition que d'avoir à sa table le grand chambellan et le ministre de la police. C'est cependant cette rencontre assez naturelle, assez insignifiante par son motif, mais qui, j'en conviens, était insolite et ne s'est point renouvelée, qui fut représentée à l'empereur dans les rapports qu'il reçut jusqu'en Espagne comme une conférence politique, et la preuve d'une importante coalition. Que Talleyrand ou Fouché s'y soient prêtés avec un empressement qu'ils n'auraient pas eu dans un autre temps, qu'ils aient profité de l'occasion pour causer ensemble, que même ma mère, entrevoyant la disposition respective de ces deux personnages, ou mise sur la voie par quelque propos

de M. de Talleyrand, ait cru l'occasion plus favorable pour provoquer une entrevue qui l'amusait, et qui était en même temps utile à une de ses amies, je ne le contesterai pas comme impossible, quoique je n'aie aucune raison de le supposer. Je suis au contraire parfaitement sûr d'avoir entendu mon père et ma mère, revenant sur cet incident après quelques années, le citer comme un exemple de l'importance inattendue que pouvait prendre une chose insignifiante et fortuite, et dire en souriant que M[me] de Rumford ne savait pas ce qu'elle leur avait coûté.

« Ils ajoutaient qu'on avait prononcé à cette occasion, autant par haine que par dérision, le mot de *triumvirat*, et ma mère disait en riant : « Mon ami, j'en suis fâché, mais votre lot ne pouvait être que celui de Lépide. » Mon père disait encore que des personnes de la cour, point ennemies, lui en avaient quelquefois parlé comme d'une chose positive, et lui avaient dit sans hostilité : « Enfin, maintenant que cela est passé, dites-moi donc ce qui en était, et que prétendiez-vous faire? »

Ce récit donne un exemple des tracasseries des cours, et fait connaître l'intimité de mes grands parens avec M. de Talleyrand. Quoique l'ancien évêque d'Autun ne semble pas avoir apporté dans cette intimité le genre de préoccupation qui lui était le plus ordinaire avec les femmes, il avait beaucoup de goût, d'admiration même pour celle dont je publie les Mémoires, et j'en trouve une preuve assez piquante dans le portrait qu'il a tracé d'elle, sur le papier officiel du sénat, pendant l'oisiveté d'une séance de scrutin qu'il présidait en qualité de vice-grand électeur, probablement en 1811 :

SÉNAT CONSERVATEUR.

« Luxembourg, le 29 avril.

« J'ai envie de commencer le portrait de Clari. — Clari n'est point ce que l'on nomme une beauté; tout le monde s'accorde à dire qu'elle est une femme agréable. Elle a vingt-huit ou vingt-neuf ans; elle n'est ni plus ni moins fraîche qu'on ne doit l'être à vingt-huit ans. Sa taille est bien, sa démarche est simple et gracieuse. Clari n'est point maigre; elle n'est faible que ce qu'il faut pour être délicate. Son teint n'est point éclatant, mais elle a l'avantage particulier de paraître plus blanche à proportion de ce qu'elle est éclairée d'un jour plus brillant. Serait-ce l'emblème de Clari tout entière, qui plus connue paraît toujours meilleure et plus aimable?

« Clari a de grands yeux noirs; de longues paupières lui donnent

un mélange de tendresse et de vivacité, qui est sensible même quand son âme se repose et ne veut rien exprimer. Mais ces momens sont rares. Beaucoup d'idées, une perception vive, une imagination mobile, une sensibilité exquise, une bienveillance constante sont exprimées dans son regard. Pour en donner une idée, il faudrait peindre l'âme qui s'y peint elle-même, et alors Clari serait la plus belle personne que l'on pût connaître. Je ne suis pas assez versé dans les règles du dessin pour assurer si les traits de Clari sont tous réguliers. Je crois que son nez est trop gros, mais je sais qu'elle a de beaux yeux, de belles lèvres et de belles dents. Ses cheveux cachent ordinairement une grande partie de son front, et c'est dommage. Deux fossettes formées par son sourire le rendent aussi piquant qu'il est doux. Sa toilette est souvent négligée; jamais elle n'est de mauvais goût, et toujours elle est d'une grande propreté. Cette propreté fait partie du système d'ordre ou de décence dont Clari ne s'écarte jamais. Clari n'est point riche, mais modérée dans ses goûts, supérieure aux fantaisies, elle méprise la dépense; jamais elle ne s'est aperçue des bornes de sa fortune que par l'obligation de mettre des restrictions à sa bienfaisance. Mais outre l'art de donner, elle a mille autres moyens d'obliger. Toujours prête à relever les bonnes actions, à excuser les torts, tout son esprit est employé en bienveillance. Personne autant que Clari ne montre combien la bienveillance spirituelle est supérieure à tout l'esprit et à tout le talent de ceux qui ne produisent que sévérité, critique et moquerie. Clari est plus ingénieuse, plus piquante dans sa manière favorable de juger, que la malignité ne peut l'être dans l'art savant des insinuations et des réticences. Clari justifie toujours celui qu'elle défend, sans offenser jamais celui qu'elle réfute. L'esprit de Clari est fort étendu et fort orné; je ne connais à personne une meilleure conversation; lorsqu'elle veut bien paraître instruite, elle donne une marque de confiance et d'amitié. — Le mari de Clari sait qu'il a à lui un trésor, et il a le bon esprit d'en savoir bien jouir. Clari est une bonne mère, c'est la récompense de sa vie... La séance est finie; la suite aux élections de l'année prochaine. »

L'empereur voyait avec déplaisir cette intimité entre le grand chambellan et le premier chambellan, et l'on trouvera dans ces Mémoires la preuve qu'il chercha plus d'une fois à les désunir. Il réussit même assez longtemps à les mettre en défiance l'un et l'autre. Mais l'intimité était parfaite précisément au moment où M. de Talleyrand tombait en disgrâce. On sait quels motifs honorables pour celui-ci avaient amené entre lui et son maître une scène violente en janvier 1809, au moment de la guerre d'Espagne, commencement des malheurs de l'empire, et conséquence des fautes de l'empereur. MM. de Talleyrand et Fouché avaient exprimé, ou du

moins fait pressentir, l'opinion publique en voie de désapprobation et de défiance : « Dans tout l'empire, a dit M. Thiers (1), la haine commençait à remplacer l'amour. » Ce changement s'opérait dans l'âme des fonctionnaires comme dans celle des citoyens. M. de Montesquiou d'ailleurs, membre du corps législatif, qui succédait à M. de Talleyrand dans sa place de cour, était un personnage moins considérable que celui-ci, lequel laissait au premier chambellan ce que ses fonctions avaient de pénible, mais aussi d'agréable ou d'honorifique. C'était une diminution de position que de perdre un supérieur dont la grande importance relevait celui qui venait après lui. En vérité cette époque est étrange! Ce même Talleyrand, disgracié comme ministre et comme titulaire d'une des grandes charges de cour, n'avait pas perdu la confiance de l'empereur. Celui-ci l'appelait par accès auprès de lui, lui livrant avec sincérité le secret de la question ou de la circonstance sur laquelle il voulait ses conseils. Ces consultations se renouvelèrent jusqu'à la fin, même aux époques où il parlait de le mettre à Vincennes. En revanche M. de Talleyrand, entrant dans ses vues, le conseillait loyalement, et tout se passait entre eux comme si de rien n'était.

La politique et la grandeur de sa situation donnaient à M. de Talleyrand des privilèges et des consolations que ne pouvaient avoir un chambellan et une dame du palais. En s'attachant au pouvoir absolu d'une façon si étroite, on ne prévoit pas qu'un jour viendra où les sentimens entreront en lutte avec les intérêts, et les devoirs avec les devoirs. On oublie qu'il y a des principes de gouvernement, et que des garanties constitutionnelles doivent les protéger; on cède au désir naturel d'être quelque chose dans l'état, de servir le pouvoir établi; on ne regarde pas à la nature et aux conditions de ce pouvoir. Pourvu qu'il n'exige rien de contraire à la conscience, on le sert dans la sphère où l'on est par lui placé. Mais il arrive un moment où, sans qu'il exige de vous rien de neuf, il a poussé si loin l'extravagance, la violence et l'injustice, qu'il en coûte de le servir, même en choses innocentes, et qu'on reste obligé aux devoirs de l'obéissance, en ayant dans l'âme l'indignation, la douleur, et bientôt peut-être le désir de sa chute. Il y a, dira-t-on, un parti fort simple à prendre : qu'on donne sa démission. Mais on craint d'étonner, de scandaliser, de n'être ni compris, ni approuvé par l'opinion. D'ailleurs nulle solidarité ne lie le serviteur de l'état à la conduite du chef de l'état. N'ayant point de droits, il semble qu'on n'ait point de devoirs. On ne saurait rien empêcher, on ne craint pas d'avoir rien à expier. C'est ainsi qu'on pensait sous Louis XIV et qu'on pense dans une grande partie de l'Europe;

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome XI, p. 312.

c'est ainsi qu'on pensait sous Napoléon, qu'on penserait encore peut-être... Honte et malheur au pouvoir absolu! Il retranche de vrais scrupules et de vrais devoirs aux honnêtes gens.

IV.

On entrevoit, en germe tout au moins, dans la correspondance de M. et Mme de Rémusat, une partie de ces sentimens, et tout contribuait à leur ouvrir les yeux. Les rapports directs avec l'empereur devenaient de plus en plus rares, et sa séduction, encore puissante, atténuait moins les impressions que donnait sa politique. Le divorce rendit aussi à Mme de Rémusat une partie de la liberté de son temps et de son jugement. Elle suivait l'impératrice Joséphine dans sa disgrâce, ce qui n'était point fait pour relever son crédit à la cour. Son mari même quitta bientôt une de ses places, celle de grand maître de la garde-robe, dans une circonstance que ces Mémoires racontent, et la froideur s'en accrut. J'emploie à dessein ce mot de *froideur*, car on a allégué dans des libelles écrits contre mon père que sa famille eut alors des torts sérieux dont l'empereur fut très irrité. Il n'en est rien, et la meilleure preuve est que, cessant d'être grand maître, M. de Rémusat resta chambellan et surintendant des théâtres. Il n'abandonnait que la plus minutieuse et la plus assujettissante de ses charges. Il est vrai qu'il perdait ainsi la confiance et l'intimité qu'amène la vie commune de tous les jours. Mais il y gagnait d'être plus libre, de vivre davantage dans le monde et dans sa famille, et cette vie nouvelle, moins renfermée dans les salons des Tuileries et de Saint-Cloud, donna à la femme et au mari plus de clairvoyance et d'indépendance pour juger la politique de leur souverain. Il leur devint plus facile, avant les derniers désastres, les conseils et les pronostics de M. de Talleyrand aidant, de prévoir la chute de l'empire, et de choisir par la pensée entre les solutions possibles du problème posé par les faits. On ne pouvait espérer que l'empereur se contenterait d'une paix humiliante pour lui plus que pour la France; l'Europe n'était même plus d'humeur à lui accorder la faveur d'un pareil affront. On songeait donc tout naturellement à la rentrée des Bourbons, malgré les inconvéniens dont on se rendait imparfaitement compte. Les salons de Paris n'étaient pas précisément royalistes, mais contre-révolutionnaires. En ce temps-là, on n'avait pas encore inventé de faire des Bonaparte les chefs du parti conservateur et catholique. C'était assurément prendre une bien grande résolution que de revenir aux Bourbons, et on ne le faisait pas sans des déchiremens, des inquiétudes, des anxiétés de toute espèce. Mon père avait gardé du spectacle que présentait en 1814 sa famille si simple, si

honnête, si modeste au fond, un souvenir cruel qu'il considérait comme la plus grande leçon politique, et cet enseignement a contribué, autant que ses propres réflexions, à le décider en faveur des situations simples et des convictions fondées sur le droit.

Voici d'ailleurs comment il a décrit et jugé les sentimens qu'il trouvait autour de lui au moment de la chute de l'empire :

« C'était la pure politique qui avait amené ma famille à la restauration. Mon père, entre autres, ne me parut pas un seul moment dans une autre disposition que celle d'un homme qui fait une chose nécessaire, et qui en accepte volontairement les conséquences. Ces conséquences, il eût été puéril de se les dissimuler et de prétendre les éviter entièrement, seulement on aurait pu les mieux combattre, ou tâcher de les atténuer davantage. Ma mère, un peu plus émue en sa qualité de femme, un peu plus accessible au sentimentalisme bourbonien, se laissait plus aller au mouvement du moment. Il y a dans tout grand mouvement politique quelque chose d'entraînant qui commande la sympathie, à moins qu'on n'en soit préservé par une inimitié de parti. Cette sympathie désintéressée, jointe au goût de la déclamation, est pour une bonne part dans les platitudes qui déshonorent tous les changemens de gouvernement. Cette même sympathie fut cependant, dès l'origine, combattue chez ma mère par le spectacle de l'exagération des sentimens, des opinions et des paroles... Le côté humiliant, insolent, de la restauration, et de toute restauration, est ce qui m'en choque le plus; mais si les royalistes n'en avaient abusé, on le leur aurait passé en grande partie. Ce qu'en ce genre ont supporté de très honnêtes gens est étrange. Je sais encore bon gré à mon père d'avoir, dès les premiers jours, relevé assez vivement une personne qui, dans notre salon, soutenait dans toute son âpreté la pure doctrine de la légitimité. Cependant il fallait bien l'accepter, au moins sous une forme plus politique. Le mot même fut, je crois, accrédité, surtout par M. de Talleyrand, et de là un cortège inévitable de conséquences qui ne tardèrent pas à se dérouler. »

Ce n'est pas là seulement de la part de mon père un jugement historique; il commençait dès lors, tout jeune qu'il fût, à penser par lui-même et à diriger, tout au moins à éclairer les opinions de ses parens. Il me sera donné de publier bientôt les souvenirs de sa jeunesse, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y insister ici. Il faut pourtant un peu parler de lui à propos des Mémoires de sa mère, auxquels il n'a pas été si étranger qu'on le pourrait croire. Dans ce bref récit, je n'ai point parlé d'un des traits caractéristiques et touchans de celle dont je raconte la vie. Elle était une mère admirable, soigneuse et tendre. Son fils Charles, né le 24 ventôse an V (14 mars 1797), paraît lui avoir donné dès le premier jour les

espérances qu'il a tenues, et lui inspirait le goût qu'il ressentit lui-même, à mesure que l'âge et la raison lui venaient. Elle avait eu un second fils, Albert, né cinq ans plus tard, mort en 1830, et dont le développement et les facultés ont toujours été incomplets. Il est resté enfant jusqu'à sa fin. Elle avait pour celui-ci une tendre pitié, et ces soins constans qu'on doit admirer, même chez une mère. Mais la vraie passion était pour l'aîné, et jamais affection filiale ou maternelle n'a été fondée sur des analogies plus évidentes dans la nature de l'esprit et la façon de sentir. Ses lettres sont remplies des expressions de la plus ingénieuse et de la plus spirituelle tendresse. Il n'est pas inutile, pour expliquer ce qui va suivre, de donner ici une des lettres qu'elle écrivait à ce fils, alors âgé de seize ans. Il me semble qu'on en concevra une opinion favorable à tous deux :

« Vichy, 15 juillet 1813.

« J'ai été assez souffrante d'un violent mal de gorge depuis quelques jours, et je me suis fort ennuyée, mon enfant; aujourd'hui, je me trouve un peu mieux, et je vais m'amuser à vous écrire. Aussi bien vous me grondez de mon silence, et vous me jetez à la tête vos quatre lettres depuis trop longtemps. Je ne veux plus être en reste avec vous, et celle-ci, je crois, me mettra en état de vous gronder à mon tour, si l'occasion s'en présente.

« Mon cher ami, je vous suis pas à pas dans vos travaux, et je vous vois bien occupé dans ce mois de juillet, tandis que je mène une vie si monotone. Je sais aussi à peu près tout ce que vous dites et faites les jeudis et les dimanches. Mme de Grasse (1) me raconte ses petites causeries avec vous, et m'amuse de tout cela. Par exemple, elle m'a conté que l'autre jour vous lui aviez dit du bien de moi, et que lorsque nous causons ensemble, vous êtes quelquefois tenté de me trouver trop d'esprit. En vérité, ce n'est pas cette crainte qui doit vous arrêter, parce que vous avez assurément au moins, mon cher enfant, autant d'esprit que moi; je vous le dis franchement, parce que cet avantage, tout avantage qu'il est, a besoin ordinairement d'être appuyé sur beaucoup d'autres choses, et que dans ce cas, en vous le disant, c'est plutôt vous avertir que vous louer. Si ma conversation tourne souvent avec vous un peu gravement, prenez-vous-en à mon métier de mère que j'achève encore avec vous, à quelques bonnes pensées que je crois découvrir

(1) Mme de Grasse était la veuve d'un émigré qui demeurait dans la maison de ma grand'mère, et qui était fort liée avec elle. Son fils, le comte Gustave de Grasse, a été lieutenant-colonel dans la garde royale, et a toujours vécu dans la plus étroite intimité avec mon père jusqu'à sa mort en 1859, malgré de grandes différences dans les opinions et les habitudes.

dans ma tête, et que je veux faire passer dans la vôtre, au bon emploi que je veux faire du temps que je vois courir, et prêt à vous emporter loin de moi. Quand je croirai être arrivée au moment de l'abdication de tous les avertissemens, alors nous causerons mieux ensemble l'un et l'autre pour notre plaisir, échangeant nos réflexions, nos remarques, nos opinions sur les uns et les autres, et cela franchement, sans craindre de se fâcher mutuellement, enfin dans toutes les formes d'une amitié fort sincère et toute unie de part et d'autre, car je me figure qu'elle peut très bien exister entre une mère et son fils. Il n'y a pas entre votre âge et le mien un assez long espace pour que je ne comprenne votre jeunesse, et que je ne partage quelques-unes de vos impressions. Les têtes de femme demeurent longtemps jeunes, et dans celles des mères il y a toujours un côté qui se trouve avoir justement l'âge de leur enfant.

« Mme de Grasse m'a dit aussi que vous aviez quelque envie pendant ces vacances de vous amuser à écrire quelques-unes de vos impressions sur bien des choses. Je trouve que vous avez raison; cela vous divertira à revoir dans quelques années. Votre père dira que je veux vous rendre écrivassier comme moi, car il est sans façon, monsieur votre père; mais cela m'est égal. Il me semble qu'il n'y a nul mal à s'accoutumer à rédiger ses idées, à écrire seulement pour soi, et que le goût et le style se forment de cette manière. Parce qu'il est, lui, un maudit paresseux qui n'écrit qu'une lettre en huit jours..., il est vrai qu'elle est bien aimable, mais enfin c'est peu..., suffit ! qu'il ne me fasse pas parler.

« Dans ma retraite j'ai eu, moi, la fantaisie de faire votre portrait, et si je n'avais pas eu mal à la gorge, je l'aurais essayé. Je crois qu'en y pensant, et en trouvant que, pour n'être point fade, et enfin pour être vraie, il fallait bien indiquer quelques défauts, le mal que j'étais obligée de dire de vous m'a prise au gosier, et que c'est là ce qui m'a donné une esquinancie, parce que je n'ai jamais pu le mettre au dehors. En attendant ce portrait, et en vous dévidant avec soin, je vous ai trouvé bien des qualités tout établies, quelques-unes qui commencent à poindre, et puis de petits engorgemens qui empêchent certains biens de paraître. Je vous demande pardon de me servir d'un style de médecine, c'est que je suis dans un pays où il n'est question que d'engorgemens, et du moyen de les faire passer. Je vous défilerai tout cela un jour que je serai en train, et seulement aujourd'hui je ne toucherai qu'à un point. Voici ce qu'il me semble par rapport avec ce que vous êtes vis-à-vis des autres: Vous avez de la politesse, même plus qu'on n'en a souvent à votre âge, et beaucoup de bonne grâce dans l'accueil, dans les formes, dans la manière d'écouter. Conservez cela. Mme de Sévigné dit que le silence approbatif annonce toujours beaucoup d'esprit

dans la jeunesse. — Mais, ma mère, où en voulez-vous venir ? Vous m'avez promis un défaut, et jusqu'à présent je ne vois rien qui y ressemble. Tout père frappe à côté. Allons donc, ma mère, au fait! — En un moment, mon fils, m'y voici : Vous oubliez que j'ai mal à la gorge et que je ne puis parler que doucement. Enfin, vous êtes donc poli. Si on vous *invite* à saisir l'occasion de faire quelque chose qui doive plaire à ceux que vous aimez, vous y consentez volontiers. Si on vous *montre* cette occasion, une certaine paresse, un certain amour de vous-même vous fait un peu balancer, et enfin *à vous tout seul* vous ne cherchez guère cette occasion, parce que vous craignez de vous gêner. Entendez-vous bien ces subtilités? Tant que vous êtes un peu sous ma main, je vous pousse, je vous parle ; mais bientôt il faudra que vous parliez tout seul, et je voudrais que vous parlassiez un peu des autres, malgré le bruit que vous fait votre jeunesse, qui en effet a bien le droit de crier un peu haut. Je ne sais si ce que je vous ai dit est clair. Comme mes idées passent à travers d'un mal de tête, de trois cataplasmes dont je suis entourée, et que je n'ai point aiguisé mon esprit avec Albert depuis quatre jours, il se pourrait qu'il y eût un peu d'esquinancie dans mes discours. Vous vous en tirerez comme vous pourrez. Enfin le fait est que vous êtes fort poli extérieurement, que je voudrais que vous le fussiez aussi intérieurement, c'est-à-dire bienveillant. La bienveillance est la politesse du cœur. Mais en voilà assez.

. . . .

« Votre petit frère figure joliment au bal. Il devient tout champêtre ici. Il pêche le matin, se promène, connaît mieux que vous les arbres et les différentes cultures, et le soir il figure avec de grosses bergères d'Auvergne auxquelles il fait toutes les petites mines que vous savez.

« Adieu, cher enfant ; je vous quitte parce que mon papier finit, car je m'amusais de toutes ces pauvretés qui me tirent un peu de mon ennui, mais il faut cependant ne pas vous assommer en vous en donnant trop à la fois. Veuillez bien présenter mes hommages respectueux à Griffon (1), faites bien tous mes complimens à M. Leclerc. »

C'est sur ce ton de confiance, de tendresse et de goût que s'écrivaient la mère et le fils, bien jeune encore. Un an plus tard, en 1814, celui-ci sortait du collège, tenait ce que son jeune âge avait promis, et prenait naturellement une plus grande place dans la vie et les préoccupations de ses parens. Ses opinions même devaient

(1) Griffon est un petit chien. — M. Leclerc est le membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres, mort il y a peu d'années. Il était alors professeur au lycée Napoléon, et donnait des répétitions à mon père.

de plus en plus agir sur les leurs, et d'autant mieux que rien ne les séparait d'une manière absolue. Il était seulement plus positif et plus hardi qu'eux, moins gêné par des souvenirs ou des affections. Il ne regrettait pas l'empereur, et, si touché qu'il fût par les souffrances de l'armée française, il voyait la chute de l'empire avec indifférence, sinon avec joie. C'était pour lui, comme pour la plupart des jeunes gens distingués de sa génération, une délivrance. Il saisissait avec avidité les premières idées d'ordre constitutionnel qui faisaient leur rentrée avec les Bourbons. Mais l'apparition des royalistes de salon le frappait par le ridicule ; beaucoup de choses et de mots qu'on remettait en honneur (1) lui semblaient

(1) Dans une autre publication les impressions et les sentimens de mon père seront décrits par lui-même, de sorte qu'il est inutile d'insister ici. On me permettra toutefois de donner, comme exemple de ce qu'il pensait alors, de ce qu'il a pensé toujours, une des chansons qu'il faisait en ce temps-là, car ce n'est un secret pour personne qu'il écrivait et chantait de jolies chansons qui avaient grand succès dans le monde. Ceux qui ont l'habitude, ou le talent, de ces compositions savent combien les auteurs en sont sincères, et plus qu'en tout autre écrit peut-être, on voit là sous une forme piquante le fond même des idées d'un écrivain. Mon père a lui-même écrit quelque part que l'on retrouverait dans le recueil de ses chansons le germe, sinon le développement, de la plupart de ses idées. Il en est qui répondaient à un sentiment si intime qu'il ne les chantait qu'à lui-même, et ne les montrait à personne. La poésie, légère ou sérieuse, est une confidente à laquelle on ne peut rien cacher quand l'habitude est prise de se confier à elle. Voici donc une de ses chansons politiques du commencement de la restauration. Je ne la donne point comme une des meilleures au point de vue de l'art, mais comme un renseignement. Et pourtant il est difficile de n'en pas remarquer le tour aisé et la finesse, rares pour un jeune homme de dix-huit ans :

LA MARQUISE OU L'ANCIEN RÉGIME.

AIR : *Croyez-moi, buvons à longs traits.*

« Vous n'avez pas vu le bon temps ;
Que je vous plains d'avoir vingt ans ! »

Ainsi parlait une marquise,
Une marquise d'autrefois,
Qui fit sa première sottise
En mil sept cent cinquante-trois.
« Ah ! disait-elle, quand j'y pense,
Je voudrais m'y revoir encor :
C'était vraiment le siècle d'or,
Moins le costume et l'innocence.

Croyez-moi, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans !

Mise au couvent selon l'usage,
Grâce aux leçons du tentateur,
De mes questions avant l'âge
J'effrayais notre directeur.
Un frère de sœur Cunégonde,

des niaiseries; les injures contre l'empereur et les hommes de l'empire le révoltaient, mais ni ses parens ni lui, encore qu'un

Le marquis, venait au parloir.
Il m'apprit ce qu'il faut savoir
Pour se présenter dans le monde.

Croyez-moi, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans!

Il fit tant que, par convenance,
A m'épouser il fut réduit.
Je n'ai pas gardé souvenance
D'avoir vu son bonnet de nuit.
C'était un seigneur à la mode,
Pour lui je n'avais aucun goût,
Et lui ne m'aimait pas du tout...
Je n'ai rien vu de si commode.

Mes enfans, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans!

Ce que j'ai vu ne peut se rendre,
Ah! les hommes sont bien tombés.
Tenez, je ne puis pas comprendre
Comment on se passe d'abbés.
Que j'ai vu d'âmes bien conduites
Par leur galante piété!
Sans eux j'aurais bien regretté
Qu'on ait supprimé les jésuites.

Mes enfans, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans.

C'est un sot métier, sur mon âme,
Que d'être jolie aujourd'hui.
Je vois plus d'une jeune femme
Sécher de sagesse et d'ennui.
Plus d'un grand mois après la noce,
J'ai vu, certes j'en ai bien ri,
J'ai vu ma nièce et son mari
Tous deux dans le même carrosse.

Vous n'avez pas vu le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans!

Hélas! des plaisirs domestiques
Ignorant la solidité,
Petits esprits démocratiques
Vous radotez de liberté.
Cette liberté qu'on encense
N'est rien qu'un rêve dangereux.
Ah! de mon temps, pour être heureux
C'était assez de la licence.

Croyez-moi, c'était le bon temps :
Que je vous plains d'avoir vingt ans!

Mais sous un règne légitime,

peu défians du nouveau régime, n'avaient une malveillance systématique contre ce qui se passait. Les malheurs ou du moins les ennuis personnels qui en étaient la conséquence : la privation des emplois, la nécessité de vendre, et fort mal, une bibliothèque qui était la grande joie de mon grand-père, et qui a laissé une trace dans la mémoire des amateurs, mille autres contrariétés, ne les empêchaient point de se sentir délivrés. Ils étaient tout près de réaliser une parole célèbre de l'empereur : celui-ci, en pleine puissance, demandait aux personnes qui se trouvaient autour de lui ce qu'on dirait après sa mort, et chacun s'empressait à un compliment ou à une flatterie. Il les interrompit en disant : « Comment! vous êtes embarrassés pour savoir ce qu'on dira? On dira : Ouf! »

V.

Il était difficile de songer aux intérêts personnels, et de ne pas être occupé ou distrait uniquement par le spectacle que donnaient la France et l'Europe. La curiosité devait prévaloir sur l'ambition dans la famille telle qu'on la peut concevoir. Mon grand-père pensait pourtant à entrer dans l'administration, et reprenait ses projets, toujours déçus, du conseil d'état, mais il y mettait la même négligence ou indifférence. S'il y fût entré, il n'aurait fait qu'imiter la plupart des anciens fonctionnaires de l'empire, car l'opposition bonapartiste n'a commencé que vers la fin. Les membres mêmes de la famille impériale avaient des relations suivies et amicales avec le nouveau régime, ou plutôt avec l'ancien régime restauré. L'impératrice Joséphine fut traitée avec égards, et l'empereur Alexandre la venait voir souvent à la Malmaison. Elle désirait se faire une situation digne et convenable, confiait à sa dame du palais qu'elle voulait demander pour son fils Eugène le titre de connétable, ce qui était peu connaître l'esprit de la restauration. La reine Hortense, qui devait plus tard être l'ennemie acharnée des Bourbons, et entrer dans de nombreuses conspirations, obtint le duché de Saint-Leu dont elle voulut remercier le roi Louis XVIII. Tous les projets de ce genre d'ailleurs furent bientôt abandonnés,

Dédaignant de vaines clameurs,
Reprenez à l'ancien régime
Ses lois, afin d'avoir ses mœurs.
Alors comme dans ma jeunesse
Un chacun sera bon chrétien :
Vous voyez, je m'amusais bien,
Et n'ai jamais manqué la messe.

Croyez-moi, c'était le bon temps!
Que je vous plains d'avoir vingt ans! »

car l'impératrice Joséphine fut subitement enlevée par un mal de gorge gangreneux en mars 1814, et le dernier lien qui rattachait les miens à la famille Bonaparte fut à jamais rompu.

Les Bourbons toutefois semblèrent prendre à tâche d'irriter, de décourager ceux que leur gouvernement aurait dû rallier, et peu à peu s'établissait l'opinion que leur règne serait peu durable, et que la France, alors surtout plus passionnée pour l'égalité que pour la liberté, demanderait à reprendre ce joug que l'on croyait brisé, et que les jours reviendraient d'éclat et de misère. Ce ne fut donc pas avec autant d'étonnement qu'on le pourrait croire que mon grand-père revint un jour chez lui, annonçant qu'il venait d'apprendre d'un de ses amis que l'empereur, échappé de l'île d'Elbe, avait débarqué à Cannes. Les événemens historiques étonnent plus ceux qui en entendent le récit que les témoins. Il semble qu'une sorte de pressentiment s'ajoute à toutes les inductions de la logique. Ceux-là surtout qui avaient vu de près ce grand homme le devaient croire capable de venir mettre de nouveau en péril, par une égoïste et grandiose fantaisie, et les Français et la France. C'était pourtant une grande aventure, et qui obligeait chacun à songer non-seulement à l'avenir politique, mais à l'avenir personnel. Même ceux qui n'avaient, comme M. de Rémusat, témoigné d'aucune façon publique de leurs sentimens, et qui ne demandaient que le repos et l'obscurité, pouvaient avoir tout à craindre, et devaient tout prévoir. L'incertitude ne fut pas longue, et avant même que l'empereur ne fût entré dans Paris, M. Réal venait annoncer à M. de Rémusat qu'il était exilé avec douze ou quinze personnes, au nombre desquelles se trouvait M. Pasquier.

Un événement plus grave que l'exil, et qui a laissé dans le souvenir de mon père une trace plus profonde, s'était passé entre la nouvelle du débarquement de Napoléon et son arrivée aux Tuileries. Le lendemain même du jour où ce débarquement était public, Mme de Nansouty était accourue chez sa sœur, tout effrayée et troublée des récits qu'on lui faisait, des persécutions auxquelles seraient exposés les ennemis de l'empereur, vindicatif et tout-puissant. Elle lui dit qu'on allait exercer toutes les inquisitions d'une police rigoureuse, que M. Pasquier craignait d'être inquiété, et qu'il fallait se débarrasser de tout ce que la maison pouvait contenir de suspect. Ma grand'mère, qui d'elle-même peut-être n'y eût pas pensé, se troubla en songeant que chez elle on trouverait un manuscrit tout fait pour compromettre son mari, sa sœur, son beau-frère, ses amis. Elle poursuivait en effet dans le plus grand secret depuis bien des années, peut-être depuis son entrée à la cour, des Mémoires écrits chaque jour sous l'impression des événemens et des conversations. Elle y racontait presque tout ce qu'elle avait vu

et entendu. A Paris, à Saint-Cloud, à la Malmaison, elle avait pris depuis douze ans l'habitude de tracer des éphémérides où, mêlés avec les événemens, les mouvemens du caractère et de l'esprit tenaient la plus grande place. Ce journal avait la forme d'une correspondance intime. C'était une série de lettres écrites de la cour à une amie à laquelle on ne cachait rien. L'auteur sentait tout le prix de cet ouvrage, ou plutôt ces lettres fictives lui rappelaient sa vie tout entière, ses plus chers et ses plus douloureux souvenirs. Comment risquer, pour ce qui pouvait ne paraître qu'un amour-propre littéraire ou sentimental, le repos, la liberté, la vie même de tous les siens? Personne ne connaissait l'existence de cet écrit, sauf son mari et Mme Chéron, femme du préfet de ce nom, très ancienne et fidèle amie. Elle songea à celle-ci, qui déjà avait gardé ce dangereux manuscrit, et courut la chercher. Malheureusement Mme Chéron était absente, et ne devait de longtemps rentrer. Que faire? Ma grand'mère rentra toute émue et, sans réflexion ni délai, jeta dans le feu tous ses cahiers. Mon père entra dans la chambre tandis qu'elle brûlait les dernières feuilles avec quelque lenteur afin que la flamme ne fût pas trop vive. Il avait alors dix-sept ans, et m'a souvent raconté cette scène, dont le souvenir lui était très pénible. Il crut d'abord que ce n'était là qu'une copie des Mémoires qu'il n'avait point lus, et que l'original précieux restait caché quelque part. Il lança lui-même le dernier cahier dans les flammes sans y attacher une grande importance : « Peu de gestes, me disait-il, quand j'ai su la vérité, ont laissé de plus cruels regrets dans une âme. »

Ces regrets dès le premier moment furent si vifs chez l'auteur et chez son fils, car ils comprirent immédiatement que ce sacrifice cruel était inutile, que durant des années ils n'en purent parler même entre eux, ni surtout à mon grand-père. Celui-ci prit très philosophiquement son exil, qui ne lui interdisait pas le séjour de la France, mais seulement Paris et les environs. Il décida que tous iraient passer l'orage en Languedoc. Il avait là une terre rachetée par lui aux héritiers de M. de Bastard, aïeul de sa femme, et dont l'administration était depuis longtemps négligée. Ils partirent donc tous pour Lafitte, où mon père devait vivre plus tard tant de mois, tant d'années, tantôt au milieu de l'agitation politique, tantôt y retrouvant une vie laborieuse et douce, tantôt s'y reposant d'un nouvel exil, car le mal que devait faire le pouvoir absolu aux bons citoyens ne devait point se borner à cette année 1815, et les Napoléon sont revenus en France de plus loin que de l'île d'Elbe.

Mon grand-père partit le 13 mars pour Lafitte, où sa famille le rejoignit peu de jours après. C'est là qu'ils passèrent les trois mois de ce règne plus court, mais plus funeste encore que l'autre, et que l'on a appelé les *cent jours*; c'est là que mon père a commencé sa

carrière d'écrivain, ne composant pas encore des œuvres personnelles, mais traduisant Pope, Cicéron et Tacite. Ses seuls écrits originaux étaient ses chansons. Ils vivaient tranquilles, unis, presque heureux, attendant la fin de cette tragédie dont le dénoûment était prévu, et la nouvelle de la bataille de Waterloo vint les y trouver. En même temps que l'abdication de Napoléon, ils apprenaient que M. de Rémusat était nommé préfet de la Haute-Garonne, par ordonnance du 12 juillet 1815. Cet emploi convenait parfaitement au mari, en le faisant rentrer dans l'administration qu'il aimait, sans l'obliger à la parade des cours, mais plaisait moins à la femme, qui regrettait Paris et ses amitiés, et redoutait les agitations de la ville de Toulouse livrée à la violence du royalisme du Midi, à la terreur blanche, comme on disait alors. Le nouveau préfet s'y rendit aussitôt, et y apprenait en arrivant l'assassinat du général Ramel, qui avait pourtant arboré le drapeau blanc au Capitole. Tant est grande l'injustice et la violence des partis, même triomphans, surtout triomphans! Mais, tout intéressant que soit cet épisode de nos troubles civils, il n'est pas nécessaire d'y insister. Il s'agit ici non du préfet, mais surtout de Mme de Rémusat. Celle-ci, un peu inquiète des événemens, et peut-être, craignant la vivacité des opinions de son fils, médiocrement compatibles avec une situation officielle, permit à celui-ci de revenir à Paris, ce qui lui convenait fort. Alors commença entre eux une correspondance qui les fera tous deux mieux connaître, et en apprendra peut-être plus sur l'auteur de ces Mémoires que ces Mémoires mêmes.

C'est pourtant de cet ouvrage seulement qu'il s'agit ici, et il n'est pas nécessaire de raconter en détail les mois, même les années qui suivirent cette année 1815. Inaugurée dans un jour sanglant, l'administration du département fut très difficile pendant dix-neuf mois. Tandis qu'à Paris, le fils, vivant dans une société très libérale, arrivait à un royalisme constitutionnel très avancé, qui n'était plus guère que tolérant envers les Bourbons, le père subissait d'une société fort différente un effet tout semblable, et, par ses actes et ses propos, se plaçait au premier rang parmi les fonctionnaires les moins royalistes, les plus libéraux, du gouvernement royal. Il était modéré, ami des lois, équitable, point déclamateur, point aristocrate, point dévot. La ville de Toulouse était à peu près le contraire de tout cela; il y réussit cependant, et y a laissé de bons souvenirs qui disparaissent peu à peu avec les hommes, mais dont mon père a plus d'une fois retrouvé la trace. Ces premiers temps de liberté constitutionnelle, même en une province peu destinée à en pratiquer hardiment les théories, sont curieux. A la lueur de cette liberté s'éclairait ce que l'empire avait laissé dans l'ombre. Tout renaissait : les opinions, les sentimens, les rancunes, les passions, la

vie enfin. Le gouvernement des Bourbons était représenté par un prêtre marié, M. de Talleyrand, et un jacobin régicide, M. Fouché; mais ce n'était pas encore assez pour résister à la faction réactionnaire de ce temps-là, et la politique libérale ne triompha que par l'avènement du ministère de MM. Decazes, Pasquier, Molé, et Royer-Collard, et par l'ordonnance célèbre du 5 septembre. Cette politique nouvelle devait naturellement profiter à ceux qui l'avaient pratiquée d'avance, et l'on ne sut pas mauvais gré au préfet de l'échec des libéraux dans les élections de la Haute-Garonne. Dès que le ministère se fut consolidé, et que M. Lainé eut succédé à M. de Vaublanc, mon grand-père fut nommé préfet de Lille, et voici comment mon père, dans une lettre déjà citée, rapporte les causes et les effets de ces événemens :

« La nomination de mon père à Lille ramena ma mère au sein du grand mouvement de l'esprit public, mouvement qui allait bientôt se prononcer comme il ne l'avait point fait peut-être depuis 1789. Son esprit, sa raison, tous ses sentimens et toutes ses croyances allaient faire un grand pas. L'empire, après lui avoir donné d'abord la curiosité et l'intelligence des grandes affaires de ce monde, lui avait donné plus tard le principe d'un mouvement propre vers un but moral, en lui inspirant l'horreur de la tyrannie. De là un goût vague pour un gouvernement régulier fondé sur la loi, la raison et l'esprit national ; de là une certaine acceptation des formes de la constitution d'Angleterre. Son séjour à Toulouse et la réaction de 1815 lui donnèrent une connaissance des réalités sociales qu'on n'acquiert jamais dans les salons de Paris, l'intelligence des résultats et même des causes de la révolution, l'instinct des besoins et des sentimens de la nation. Elle comprit d'une manière générale où était l'appui solide, la force, la vie, le droit. Elle sut qu'il existait une France nouvelle, et quelle elle était, et que c'était pour cette France et par elle qu'il fallait gouverner. »

VI.

Le séjour à Lille fut interrompu par quelques voyages à Paris, où ma grand'mère retrouvait son fils, qui préludait par des plaisirs de société aux succès plus littéraires qu'il devait obtenir quelques mois plus tard. C'était d'ailleurs déjà écrire et composer que d'envoyer sans cesse à sa mère des lettres de politique et de littérature. Celle-ci avait plus de loisirs à Lille qu'à Paris, et quoique sa santé fût toujours faible, elle reprit le goût des travaux de l'esprit. Jusque-là elle n'avait guère écrit que ses Mémoires brûlés, et à peine

s'était-elle essayée à quelques courtes nouvelles ou petits articles. Elle tenta dans l'oisiveté de la province un roman par lettres intitulé : *les Lettres espagnoles, ou l'Ambitieux*. Tandis qu'elle y travaillait avec goût et succès, en 1818, parurent *les Considérations sur la révolution française*, ouvrage posthume de Mme de Staël, et elle en ressentit la plus vive impression. Après soixante ans écoulés, on se rend mal raison de l'effet extraordinaire d'un tel ouvrage, conversation éloquente sur les principes de la révolution. Les opinions de l'auteur, très nouvelles alors, ne sont plus pour nous que d'excellens et nobles lieux communs, dont la vérité est partout admise. Il n'en était pas de même au lendemain de l'empire. Tout était nouveau alors, et les fils, troublés par vingt ans d'empire, avaient besoin d'apprendre ce que savaient si bien leurs pères de 1789. Ce qui frappa surtout ma grand'mère, ce sont les pages véhémentes où l'auteur se livre à sa haine un peu déclamatoire contre Napoléon. Elle éprouvait bien quelques sentimens analogues, mais elle ne pouvait oublier qu'elle avait pensé d'une façon tant soit peu différente. Les personnes qui aiment à écrire sont bien aisément tentées d'expliquer sur le papier leur conduite et leurs sentimens. C'est une manière de les mieux comprendre. Elle fut prise du désir de porter le jour dans ses souvenirs, d'exposer ce qu'avait été l'empire pour elle, comment elle l'avait aimé et admiré, puis jugé et redouté, puis suspecté et haï, puis enfin abandonné. Les Mémoires qu'elle avait détruits en 1815 auraient été la plus naïve et la plus exacte exposition de cette succession de faits, de situations et de sentimens. On ne pouvait songer à les reproduire, mais il était possible d'en faire d'autres auxquels une mémoire fidèle et une conscience honnête pouvaient donner autant de sincérité. Toute animée à ce projet, elle écrivait à son fils le 27 mai 1818 :

« J'ai été prise hier d'une lubie nouvelle. Vous saurez maintenant que je m'éveille tous les jours très exactement à six heures, et que j'écris depuis lors très exactement jusqu'à neuf heures et demie. J'étais donc sur mon séant, avec tous les cahiers de mon *Ambitieux* autour de moi. Mais quelques chapitres de Mme de Staël me trottaient par l'esprit. Tout à coup je jette le roman de côté, je prends un papier blanc; me voilà mordue du besoin de parler de Bonaparte; me voilà contant la mort du duc d'Enghien, cette terrible semaine que j'ai passée à la Malmaison, et, comme je suis une personne d'émotion, au bout de quelques lignes, il me semble que je suis encore à ce temps; les faits et les paroles me reviennent comme d'eux-mêmes; j'ai écrit vingt pages entre hier et aujourd'hui, cela m'a assez fortement remuée. »

La même occasion qui réveillait les impressions de la mère, éveil-

lait les opinions et les goûts littéraires du fils, et tandis qu'il publiait dans les *Archives* (1) un article sur le livre de Mme de Staël, le premier qu'il ait imprimé, il écrivait à sa mère les lignes qui suivent, le même jour 27 mai 1818. Les deux lettres se sont croisées en route, comme on dit :

« Honneur aux gens de bonne foi! Ce livre, ma mère, a réveillé très vivement mon regret que vous ayez brûlé vos Mémoires, mais je me suis dit aussi qu'il faut y suppléer. Vous le devez, à vous, à nous, à la vérité. Relisez d'anciens almanachs, prenez le *Moniteur* page à page, relisez et redemandez vos anciennes lettres écrites à vos amis, et surtout à mon père. Tâchez de retrouver, non pas les détails des événemens, mais surtout vos impressions à propos des événemens. Replacez-vous dans les opinions que vous n'avez plus, dans les illusions que vous avez perdues; retrouvez vos erreurs même. Montrez-vous, comme tant de personnes honorables et raisonnables, indignée et dégoûtée des horreurs de la révolution, entraînée par une aversion naturelle, mais peu raisonnée, séduite par un enthousiasme, au fond très patriotique, pour un homme. Dites que nous étions tous alors devenus comme étrangers à la politique. Nous ne désirions que la faculté d'exercer notre esprit librement, et de cultiver des vertus privées. Nous ne redoutions nullement l'empire d'un seul, nous courions au-devant. Montrez ensuite l'homme de ce temps-là, se corrompant, ou se découvrant, à mesure qu'il croissait en puissance. Faites voir par quelle triste nécessité, à mesure que vous perdiez une illusion sur lui, vous tombiez davantage dans sa dépendance, et comment moins vous lui obéissiez de cœur, plus il a fallu lui obéir de fait; comment enfin, après avoir cru à la justesse de sa politique parce que vous vous trompiez sur sa personne, une fois désabusée sur son caractère, vous avez commencé à l'être sur son système, et comment l'indignation morale vous a conduite peu à peu à ce que j'appellerai une haine politique. Voilà ce que je vous demande en grâce de faire, ma mère. Vous m'entendrez, n'est-ce pas? et vous le ferez. »

Deux jours après, le 30 mai, ma grand'mère répondait à son fils :

« N'admirez-vous pas comme nous nous entendons? Je lis donc ce livre; je suis frappée comme vous; je regrette ces pauvres Mémoires sur nouveaux frais, et je me mets à écrire sans trop savoir où cela me mènera; car, mon cher enfant, c'est une entreprise réellement un peu forte que celle qui me tente, et que vous me prescrivez. Je vais donc voir cependant à me rappeler certaines époques,

(1) *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, t. V. Paris, 1818. Mon père a réimprimé cet article dans le recueil intitulé : *Critiques et études littéraires, ou Passé et présent*, par Ch. de Rémusat, 2 vol. in-18. Paris, 1857.

d'abord sans ordre ni suite, comme les choses me reviendront. Vous pouvez vous fier à moi pour être vraie. Hier, j'étais seule devant mon secrétaire. Je cherchais dans mon souvenir les premiers momens de mon arrivée près de ce malheureux homme. Je sentais de nouveau une foule de choses, et ce que vous appelez si bien *ma haine politique* était toute prête à s'effacer pour faire place à mes illusions premières. »

Quelques jours plus tard, le 8 juin 1818, elle insistait sur les difficultés de sa tâche :

« Savez-vous que j'ai besoin de tout mon courage pour faire ce que vous m'avez prescrit? Je ressemble un peu à une personne qui aurait passé dix ans aux galères, et à qui on demanderait le journal de la manière dont elle y employait son temps. Aujourd'hui mon imagination se flétrit quand elle revient sur tous ces souvenirs. J'éprouve quelque chose de pénible et de mes illusions passées, et de mes sentimens présens. Vous avez raison de dire que j'ai l'âme vraie, mais il s'ensuit que je ne sens pas impunément comme tant d'autres, et je vous assure que depuis huit jours je sors toute mélancolique de ce bureau où vous et Mme de Staël m'avez placée. Je ne pourrais du reste dire à un autre que vous mes secrètes impressions. On ne m'entendrait pas, et on se moquerait de moi. »

Enfin le 28 septembre et le 8 octobre de la même année, elle écrivait à son fils :

« Si j'étais homme, bien certainement je donnerais une part de ma vie à étudier *la Ligue;* mais comme je ne suis qu'une femme, je me borne à brocher des paroles sur celui que vous savez. Quel homme! quel homme! mon fils! Il m'épouvante à retracer; c'est un malheur pour moi que d'avoir été trop jeune, quand je vivais auprès de lui. Je ne pensais pas assez sur ce que je voyais, et aujourd'hui que nous avons marché. mon temps et moi, mes souvenirs me remuent davantage que ne faisaient les événemens. — Si vous venez... vous trouverez, je crois, que je n'ai pas trop perdu mon temps cet été. J'ai bien écrit déjà près de cinq cents pages, et j'en écrirai bien davantage; la besogne s'allonge à mesure que je m'y mets. Il faudrait ensuite beaucoup de temps et de patience pour ordonner tout cela; je n'aurai jamais peut-être ni l'un ni l'autre; ce sera votre affaire quand je ne serai plus de ce monde. »

« Votre père, écrivait-elle encore, dit qu'il ne connaît personne à qui je puisse montrer ce que j'écris. Il prétend que personne ne pousse plus loin que moi le talent d'être *vraie*, c'est son expression. Or donc, je n'écris pour personne. Un jour vous trouverez cela dans mon inventaire, et vous en ferez ce que vous voudrez. » — « Mais savez-vous (8 octobre 1818) une réflexion qui me travaille

quelquefois? Je me dis : S'il arrivait qu'un jour mon fils publiât tout cela, que penserait-on de moi? Il me prend une inquiétude qu'on ne me crût mauvaise, ou du moins malveillante. Je sue à chercher des occasions de louer. Mais cet homme a été si *assommateur* de la vertu, et nous, nous étions si abaissés, que bien souvent le découragement prend à mon âme, et le cri de la vérité me presse. »

On voit par ces fragmens de lettres sous l'empire de quels sentimens les Mémoires ont été conçus et écrits. Ce n'a été ni un passetemps littéraire, ni un plaisir d'imagination, ni l'effet d'une prétention d'écrivain, ni l'essai d'une apologie intéressée ; mais la passion de la vérité, le spectacle politique que l'auteur avait sous les yeux, l'influence d'un fils chaque jour mieux affermi dans les opinions libérales qui devaient faire le charme et l'honneur de sa vie, lui ont donné le courage de poursuivre cette œuvre pendant plus de deux années. Elle avait compris cette noble politique qui place les droits des hommes au-dessus des droits de l'état. Ce n'est pas tout. Comme il arrive aux personnes fortement attachées à une œuvre intellectuelle, tout s'animait et s'éclairait à ses yeux, et jamais elle n'avait mené une vie si active. A travers les maux d'une santé chancelante, elle venait sans cesse de Lille à Paris, jouait le rôle d'Elmire, du *Tartuffe*, à Champlatreux chez M. Molé, s'occupait d'un ouvrage sur les femmes du XVIIe siècle, qui est devenu son *Essai sur l'éducation des femmes*, donnait des notes à Dupuytren pour un éloge de Corvisart, publiait même une nouvelle dans le *Lycée français* (1).

Au milieu du bonheur complet que lui donnaient le repos de la vie et de l'activité d'esprit, les succès administratifs de son mari, et les succès littéraires de son fils, sa santé fut gravement atteinte, d'abord par une maladie des yeux, qui, sans menacer absolument la vue, devint pénible et gênante, puis par une irritation générale dont la muqueuse de l'estomac était le principal siège ; après quelques alternatives de crises et de bien-être, son fils la ramena à Paris le 28 novembre 1821, très troublée, très souffrante, dans un état inquiétant pour ceux qui l'aimaient, mais qui ne paraissait pas aux médecins présenter un danger prochain. Broussais seul était sombre sur l'avenir, et frappa dès ce jour mon père par cette puissance d'induction à laquelle il a dû ses découvertes et ses erreurs. Les premiers temps de son retour furent pourtant occupés par elle aux travaux de littérature et d'histoire, aux conversations politiques qui réunissaient près d'elle un grand nombre d'hommes

(1) *Lycée français ou mélange de littérature et de critique*, t. III, p. 281 (1820).

d'état. Elle put encore s'intéresser à la chute du ministère du duc Decazes, et prévoir que l'arrivée aux affaires de M. de Villèle, c'est-à-dire des ultras, des réactionnaires, comme on dirait aujourd'hui, rendrait impossible à son mari de conserver la préfecture de Lille. Celui-ci fut en effet révoqué le 9 janvier 1822. Mais avant ce jour, elle était morte subitement dans la nuit du 16 décembre 1821, à l'âge de quarante et un ans.

Elle a laissé à son fils une douleur qui ne s'est jamais effacée, à ses amis le souvenir d'une femme très distinguée et très bonne. Nul d'entre eux ne survit aujourd'hui, et nous avons vu disparaître les derniers : M. Pasquier, M. Molé, M. Guizot, M. Leclerc. En me conformant au désir, à la volonté de mon père, je lui rends aujourd'hui le meilleur hommage, par la publication de ces Mémoires inachevés, qu'à l'exception de quelques chapitres elle n'a pu revoir, ni corriger. L'ouvrage devait se diviser en cinq parties correspondant à cinq époques. Elle n'en a traité que trois, qui remplissent l'intervalle de 1802 au commencement de 1808, c'est-à-dire depuis son entrée à la cour jusqu'au début de la guerre d'Espagne. Les parties qui manquent auraient décrit le temps qui s'écoula entre cette guerre et le divorce (1808-1809), et enfin les cinq années suivantes, terminées par la chute de l'empereur. Il serait puéril de ne pas prévoir qu'une telle publication peut attirer à l'auteur et à l'éditeur des insinuations, des désobligeances, ou des violences politiques. Au lieu de s'intéresser à l'analogie des opinions de trois générations qui s'y peuvent retrouver, et de remarquer la différence des temps, on relèvera les contradictions apparentes. On s'étonnera qu'on puisse être chambellan, ou dame du palais, et si peu servile, si libéral et si peu froissé par le 18 brumaire, si patriote et si peu bonapartiste, si séduit par le génie et si sévère pour ses fautes, si clairvoyant sur la plupart des membres de la famille impériale, si indulgent ou si aveugle pour d'autres qui n'ont pourtant pas laissé une trace moins funeste dans notre histoire nationale. Il sera difficile pourtant de ne pas rendre justice à la sincérité, à l'honnêteté, à l'esprit de l'auteur. Il sera impossible de ne pas devenir en le lisant plus sévère pour le pouvoir absolu, moins dupe de ses sophismes et de son apparente prospérité ! C'est, quant à moi, ce que j'en veux surtout retenir, et il aurait suffi pour toute préface à ce récit d'écrire ces mots que disait mon père, il y a soixante ans, lorsqu'il lisait Mme de Staël, et demandait à sa mère de raconter ces années cruelles : Honneur aux gens de bonne foi !

PAUL DE RÉMUSAT.

LE

RETOUR DE LA PRINCESSE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Marthe! ta petite princesse est à Marseille. Hélas! ma chérie! un jour à peine s'est écoulé, et déjà qu'il me semble être loin!.. Il y a comme un siècle entre nous... Le triste voyage, et quel vide tout à coup autour de moi!.. Après notre séparation si cruelle au chemin de fer, et malgré toutes mes affectations de courage, inutile de te dire qu'aussitôt dans le wagon, mon premier soin fut de pleurer. Pendant ce temps, Bell, avec ce soin méthodique que tu sais, procédait à l'installation des menus bagages. Pauvre Bell!.. fidèle à son système, silencieuse, elle laissait passer la crise! Une impression de solitude m'accablait. Brusquement arrachée à tout ce que j'aimais, il me semblait que les liens qui m'attachaient au monde venaient de se briser. A ma désolation se mêlait un secret effroi. Cette famille ignorée qui me rappelle, pouvait-elle me faire oublier celle que je perdais? Du plus lointain de mes souvenirs, je ne connaissais que vous, et si la destinée m'emportait vers l'Égypte, mon cœur ne vous avait pas quittés. Je revoyais ce cher hôtel, ce grand jardin, encore peuplé de nos rêves, et toute ma vie entre ta mère et toi, l'autre moitié de moi-même.

— Bell! m'écriai-je, vous ne me quitterez pas?..

Et, saisissant ses mains, j'éclatai en sanglots. Comme dans l'épou-

vante d'un immense abandon, je m'étonnais de l'insouciance dans laquelle j'avais grandi. Elle me paraissait si douce, cette existence à vos côtés, ta mère me témoignait une tendresse si profonde, tu étais si naturellement ma sœur, enfin, je me sentais si bien de la famille... Pourquoi me serais-je inquiétée de l'avenir? Tout ce que je savais de moi, c'est que j'étais née au Caire, princesse et riche; que j'avais cinq ans lorsque M. Gutler, le banquier de mon père, m'avait amenée à vous, n'entendant que l'arabe, et que, pendant une semaine, j'étais restée d'une sauvagerie si têtue que la pauvre baronne, désespérant de m'apprivoiser, avait été tout près de me renvoyer à mes pyramides. Grâce à toi, cependant, je m'étais laissé conquérir, et Bell m'avait transformée en une petite créature, je n'ose dire raisonnable, mais du moins civilisée.

A ce foyer d'affection, j'avais vécu, hélas! presque heureuse de l'abandon des miens. Te souvient-il de ce matin où mon vieux professeur d'arabe, chargé de m'entretenir chaque jour en ma langue maternelle, s'avisa de remarquer sous ses lunettes que j'étais presque une grande personne? De là un étonnement dont il nous apprit la cause. « L'usage de mon pays exigeait qu'avant l'âge de douze ans les filles fussent renfermées au harem. » Et j'en avais quinze! Tu me sautas au cou :

— Alors tu es une oubliée?..

Marthe, j'espérais pourtant bien qu'ils m'oublieraient toujours. Enfin, harassée, je m'endormis dans les pleurs, mes regrets me poursuivant à travers un sommeil agité. L'aube me surprit en ces tristes retours. Un joli soleil, un peu pâle, mais tiède et bienfaisant, un de ces soleils d'octobre que nous adorions sous nos grands arbres jaunis, riait à travers les vitres. Je connaissais cette route, que nous avions parcourue ensemble l'année dernière en allant à Nice. Les chers souvenirs m'assaillaient en foule.

— *Poor little thing!* murmura Bell, me devinant peut-être.

Je laissai tomber ma tête sur son épaule. Elle me parla de toi, d'espérance, d'avenir, de bonheur. Tu viendrais me voir en Égypte!.. Et comme je semblais hésiter à croire que ta mère consentît jamais à t'accompagner si loin, elle me convainquit en m'assurant que ce serait ton voyage de noces. — Allons, chérie, marie-toi donc, marie-toi bien vite.

Arrivées à Marseille, nous sommes descendues à cet hôtel que nous avons habité déjà; on a pu nous y donner les mêmes chambres. Dieu! que j'étais seule! Un froid de glace m'enveloppait tout entière. C'était fini, je vous avais perdues. — Comme le bateau ne devait partir que le lendemain, Bell, pour distraire mon chagrin, m'emmena par la ville. Une altercation très vive marqua désagréa-

blement cette promenade. C'était la première fâcherie entre nous. — J'entre chez un fleuriste pour acheter quelques pieds de camélias et un bananier nain avec son régime de fruits. Il s'agissait de t'expédier cela à Paris. Et voilà Bell qui me tire dehors.

— Un bouquet, me dit-elle, passe... mais mille francs de fleurs!.. il faut économiser, M'riem, l'Égypte est ruinée!

Tu me connais assez pour deviner quelle révolte j'opposai à cette importune prudence. Mais j'eus beau dire, tu n'auras qu'un bouquet.

Là-dessus nous poursuivîmes notre course; je boudais Bell, qui ne semblait nullement s'en émouvoir. Avant un quart d'heure j'étais lasse; elle fit arrêter une voiture.

— Il est étonnant, lui dis-je, que vous ne me forciez pas à aller à pied... pour économiser.

— Vous n'avez pas l'habitude de marcher, me répondit-elle, la voiture, c'est pour vous le nécessaire, et Dieu me garde de vous priver du nécessaire.

— Le nécessaire pour moi, c'est peut-être aussi de faire plaisir à mes amis.

Elle prit mes deux mains dans les siennes. — *Darling!..* dit-elle. Mais ma rancune ne céda pas à cette caresse.

Après le dîner, où je m'étais montrée fort maussade, sitôt que le domestique nous eût laissées, elle se leva, et, avec ce bon sourire paisible qui lui donne un air de sagesse exaspérant, déplia devant mes yeux cette fameuse lettre, la cause de toute ma peine.

Je la repoussai avec dépit; sans se déconcerter, elle lut tout haut :

« Cher monsieur Gutler,

« Je vous prie de me renvoyer ma fille par le prochain courrier. Mon wékil ne vous paiera que la moitié de votre compte. Pour le moment je n'ai pas d'argent. L'Égypte est ruinée. »

Qu'il est triste, cet hôtel où tu n'es plus! La soirée est froide, et, pelotonnée dans un fauteuil au coin du feu, je songe... L'Égypte! Ne te fais-je pas un peu l'effet de ces enfans perdus, si utiles dans les contes, et qu'on vient redemander un beau matin comme un petit paquet oublié en dépôt? Voilà certes du roman, et si mon cœur n'était de la partie, mon imagination, que tu prends volontiers pour une extravagante, trouverait son compte à cette situation presque invraisemblable. Que vais-je chercher là-bas?.. J'essaie d'évoquer une image de ce père que je n'ai jamais vu, de me représenter ce pays, qui me semble n'offrir qu'une particularité appréciable : la chaleur, moi qui suis frileuse comme notre défunt ouistiti!.. Je veux rire, ma pauvre Marthe; au fond je tremble, et ce

nom d'*oubliée* que tu m'avais un jour crié dans ta tendresse n'est-il pas l'aveu navrant d'une longue indifférence, ou de quelque malheur que j'ignore? Ne gronde pas. Ton dernier petit sermon est encore tout présent à ma mémoire. Il est des raisons supérieures à la volonté. Si mon père s'est séparé de sa fille, c'est qu'il le devait; s'il la réclame, c'est que tout obstacle à son retour a disparu. Tout cela est peut-être très juste, mais que veux-tu! je ne suis pas douée, tu le sais, de cette soumission passive qui se rend sans raisonnement. Je porte en moi le besoin d'interroger les choses; ma tête travaille à mon insu. Faut-il te l'avouer?.. A cette heure, où je vais rejoindre les miens, le sentiment que j'éprouve ressemble presque à de l'angoisse. J'ai peur!.. Oui, j'ai peur de cet inconnu. Je me représente mon père froid, sévère, hostile même, à cette fille élevée loin de lui. Pourquoi m'aimerait-il?.. Il ne me connaît pas, et d'ailleurs quel lien nous rattacherait l'un à l'autre?.. La pensée seule de ma mère me consolerait; mais je comprends bien que ma mère est morte, car elle ne m'aurait pas abandonnée.

Allons, ma chérie, marie-toi bien vite, parce que je le désire et que tu ne m'as jamais rien refusé; puis tu viendras me retrouver, et nous aviserons, soit que je te garde, toi et ton mari, soit que vous m'enleviez avec vous. Partage avec ta mère mes meilleures tendresses. Nous nous embarquons à neuf heures; ma première lettre te sera adressée du Caire.

II.

J'ai vu mon père! Il est bon, et tendre, et charmant, et je l'aime. Mon arrivée à Chimilah est un éblouissement, un rêve, et je t'écris du fond d'un palais des *Mille et une Nuits*. — Et l'Égypte est ruinée. — Mais, je m'aperçois que, si je ne te raconte mon aventure par le menu, tu vas croire à quelque imagination folle.

Tu nous as laissées à Marseille, nous disposant à dormir afin d'être debout le lendemain de bonne heure pour prendre le bateau d'Alexandrie. Je saute par-dessus la nuit que j'ai passée comme je les passe toutes, d'un seul somme. Je ne te décrirai pas la petite scène du matin : Bell, aux longues dents, m'arrachant du lit, et m'habillant de force. L'histoire de la traversée ne t'offrirait guère d'intérêt, non plus que le portrait, que je ne te ferai pas, de Mme Panafy, l'illustre banquière du Caire, et celui de ses filles, ébouriffées des cheveux aux traînes. Qu'il te suffise de savoir que, de l'avant à l'arrière et de tribord à babord, j'inspirais une curiosité générale; j'étais le sujet de toutes les causeries. Bell m'apprit bientôt le secret de cette étonnante sensation, produite tout d'abord par le nom

de la princesse M'riem au livre des passagers. D'après les us et coutumes d'Égypte, c'était chose unique, extraordinaire, incroyable, que mon altesse de dix-sept ans, se promenant ainsi sans voile, sans *kolh*, sans *habarah* et sans gardiens de harem.

Le septième jour se leva. — Depuis la veille au soir en vue d'Alexandrie, fort désagréablement roulés, dès l'aube, nous étions tous sur le pont. Bell n'avait pas eu besoin de m'éveiller. Appuyée contre le bordage, je contemplais cette rive jaune, sur laquelle se détachent un amas de bâtimens blancs et quelques bouquets de palmiers. Nous avancions lentement ; des canots quittaient le rivage et venaient à notre rencontre. Autour de nous, lorgnette en main, les passagers impatiens cherchaient à découvrir parens, amis. C'était pour tous un moment de joie. Triste, à l'écart, je songeais que la ruine était la cause de mon retour; j'allais tomber au milieu d'un malheur. Je contenais mes larmes, serrant le bras de Bell, comme si je me fusse réfugiée sous la protection de la seule tendresse qui me restât. Une demi-heure s'écoula ainsi. Tremblante et anxieuse, je pensais à toi. Le bateau s'arrêta, on jeta l'ancre. Les chaloupes s'empressèrent comme un essaim d'oiseaux autour de notre navire; des signaux s'échangèrent. Je n'avais personne à reconnaître, moi !.. Ces bateliers, vêtus d'une longue robe bleue, coiffés de turbans ou de *takiés*, et dont j'entendais les voix gutturales se mêler dans un dialecte bizarre, je croyais les voir pour la première fois. J'entrais dans ma patrie comme une étrangère. Cependant, sous cette chaude lumière, ces types, ces costumes, ce papillotement de couleurs, ce bruit, ce mouvement... que te dirai-je? ma curiosité l'emporta, j'oubliai tout, je regardai... Une barque très grande, pavoisée et garnie de tapis, conduite par douze rameurs, absorba bientôt mon attention. Sur son passage, les autres s'écartaient. Elle approchait, traçant un fin sillage, ses douze avirons retombant en cadence, ses pavillons flottant à la brise. A l'arrière, un homme était assis, les bras croisés sur sa poitrine, la tête haute et droite, quelque grand dignitaire sans doute. La barque accosta, il se leva et monta l'escalier au haut duquel le commandant le reçut front découvert. Quelle ne fut pas ma surprise en les voyant tous deux se diriger vers moi ! Quand ils m'eurent rejointe, le commandant me nomma. Marthe! ce personnage, devant qui tous s'inclinaient, c'était mon père. Il ouvrit ses bras, je m'y jetai.

Mon père, Marthe, est élégant et jeune, il a trente-neuf ans à peine. Grand, très mince, très souple, les yeux très fendus, sombres, impérieux, le nez légèrement busqué, les dents éclatantes, le teint d'une pâleur chaude et dorée, enfin,... que te dirai-je encore! tu l'as déjà reconnu! le portrait de sa fille... en beau.

Il salua Bell et lui fit le plus joli sourire du monde, la remerciant, en quelques mots aimables et d'un français facile, d'avoir bien voulu m'accompagner en Égypte pour me continuer ses soins; après quoi il m'engagea à descendre dans ma cabine où mes femmes m'attendaient. Je ne pouvais débarquer ni me montrer vêtue à l'européenne. Ma vie de harem commençait. — On ne réplique pas à mon père; son air, sa tenue, son geste, sa voix, tout en lui a quelque chose qui commande à la fois la soumission et le respect. Sans un mot, j'obéis.

A la porte de ma cabine, des nègres montaient la garde. J'entrai et me trouvai en présence de deux fantômes enfouis sous leurs *habarah*, sorte de sacs de soie noire où tout disparaissait, tête, corps et mains; à travers deux trous, les yeux brillaient comme des charbons ardens. Quelques instans après, je ressortais, toute pareille à ces fantômes, sauf que je portais une habarah blanche et un impénétrable voile de dentelle. Bell était toute noire. Je riais, m'empêtrant dans mes draperies, et sérieusement obligée de veiller sur moi pour ne pas tomber. Je cherchai vainement mon père, le Koran interdisant à tout musulman d'accompagner une femme. J'étais seule avec mes gens. Nous prîmes place dans un superbe canot, cachées sous une tente. A terre, un carrosse nous attendait; j'y montai avec Bell, mes suivantes devant moi. Tu penses si tout m'intéressait! Le costume des *saïs* (coureurs) me parut charmant : veste brodée d'or aux longues manches de gaze flottant comme des ailes. Les hommes noirs enfourchèrent des chevaux caparaçonnés et se mirent deux en tête de l'équipage, un à chaque portière, dont les stores avaient été soigneusement baissés par mes dames d'atour. Les deux derniers enfin fermaient la marche : un véritable cortège.

Alors, ma chère, s'accomplit un phénomène étrange. Tu sais si je plaisantais moi-même mon titre de princesse. Mais cet appareil, ces femmes, ce respect, tout cela m'étourdit si bien que, presque grave sous le regard de mes suivantes, comme si on eût pu distinguer mon visage sous mon voile, il me sembla que je grandissais soudain. Moque-toi, ma belle, j'étais intimidée par mon rang. Je me taisais, toute pleine de ce rôle nouveau, éblouie, charmée. La pensée de mon père me transportait, déjà je l'adorais. J'aimais déjà cette patrie qui était la sienne.

La voiture s'arrêta à la gare. Là, ce fut toute une affaire. On nous emmena par un chemin interdit au public; un wagon avait été préparé pour nous. Les nègres nous y enfermèrent sous clé et s'en exclurent. Imagine un salon arabe : divans, tapis, petites tables incrustées de nacre; devant les fenêtres, un réseau doré d'une extraordinaire ténuité, comme une gaze à mouches. Impossible de voir

du dehors, mais de l'intérieur l'œil perce aisément ce rideau diaphane. Quelques instans plus tard, j'aperçus mon père ; ses yeux se posèrent sur ma prison cadenassée. Je voulus m'élancer, mais au regard de mes femmes je compris que je commettais une grave incartade... la princesse s'oubliait... — Le trajet fut pour moi d'une longueur interminable. A chaque station, mes geôliers se montraient, apportant des fruits, des fleurs, de l'eau fraîche et gardaient notre porte. Au Caire, même escorte qu'à Alexandrie, chevaux et carrosses se ressemblaient ; c'était à croire qu'ils avaient voyagé avec nous.

Tu n'attends pas, sans doute, que je te décrive le Caire ; une liseuse comme toi a déjà dévoré depuis mon départ tout ce qu'on a écrit à ce sujet. Le Caire !.. ce pays des miens ! Par l'entre-bâillement du store fermé, je regardais. Quelle cohue, quelle orgie de couleurs, de haillons, quel étincellement, quel pittoresque, quelle poussière et quelle saleté ! Nous laissâmes la ville. La voiture s'engagea dans une superbe allée de sycomores qui se rejoignent en berceau. Cela s'appelle Choubrah. Sous cette voûte de feuillage, le soleil s'épandant en taches d'or sur la route brune ; au loin, la ligne blanche des palais assombrissant encore la teinte de saphir du Nil, où glissaient doucement les dahabiehs, ces barques aux deux voiles éployées comme des ailes d'oiseaux : je me laissais emporter rassurée, confiante, enivrée.

Voici Chimilah, le toit sous lequel je suis née. D'abord, une porte immense, grande ouverte ; une large cour. Puis une seconde porte. De chaque côté, accroupis sur des bancs de pierre, de jeunes nègres, qui s'élancent pour nous ouvrir. Le palais est vaste, peint en rose, sans autre décoration architecturale que des grilles merveilleusement ouvragées à presque toutes les fenêtres ; il se compose d'un rez-de-chaussée très élevé, surmonté d'un seul étage. A chaque extrémité, deux pavillons fort élégans s'avancent en retour. La voiture s'arrêta au bas d'un perron de marbre. Mon père m'attendait. Il m'entraîna. Une douzaine d'eunuques étaient rangés sous le péristyle. J'étais trop émue pour distinguer rien des pièces que je traversai. Nous entrâmes seuls dans un grand salon baigné d'ombre, s'ouvrant sur une large vérandah fleurie comme une serre.

Il souleva mon voile, et le rejetant en arrière :

— Laisse-moi te regarder, me dit-il.

Je restai devant lui toute timide ; il me fit asseoir sur le divan et garda mes mains dans les siennes. Enfin, nous pouvions parler. Il s'informa avec sollicitude des fatigues du voyage. Je lui répondis en arabe. Il fut charmé de voir que je n'avais point oublié la langue maternelle. Il m'interrogea avec une familiarité tendre. Je racontai ma vie passée ; je l'entretins de toi, de ta mère... et il me contem-

plait avec une sorte de surprise ravie, cherchant à retrouver dans mes traits mon visage d'enfant, m'interrompant par une de ces admirations paternelles dont je ne pouvais me défendre de rougir. Puis, avec un bon sourire :

— Écoute-moi, M'riem. Avant de te présenter à ta famille, j'ai voulu prévenir certains étonnemens bien naturels. Tu ne sais rien de ton pays, rien de nous, rien de nos usages; tu es une enfant d'Europe. Je redoute ce changement si brusque dans ta vie ; je crains que tu ne souffres de certaines coutumes en désaccord avec ton éducation et tes idées. Mais, si je ne veux pas te voir souffrir, il faut pourtant, ma fille, que tu me promettes une pleine obéissance, afin que mon bonheur de te posséder ne soit pas troublé par des ennuis ou des dissensions.

— Soyez tranquille, mon bon père, répliquai-je vivement, j'obéirai.

— J'ai vécu en Europe, poursuivit-il, je ne me dissimule donc pas toute la difficulté que tu auras à tenir ta promesse. Le harem a des usages qui d'abord te sembleront tyranniques; plus tard, tu en trouveras le joug facile et doux.

Touchée de ces paroles, je l'assurai de nouveau de ma soumission. Un peu hésitante, je me hasardai à l'interroger sur ma mère. Elle est morte jeune, à vingt ans. Il m'apprit aussi que j'ai un frère, nommé Aly, qui a été élevé en Angleterre. J'ai deviné qu'en nous éloignant, mon frère et moi, mon père avait dû céder à l'influence de sa première femme, dont la haine pour ma mère avait rejailli sur nous.

— Si je te dis tout cela, M'riem, ajouta-t-il avec un accent de douceur qui trahissait comme un regret, c'est qu'il y a des détails que mon affection ne voulait pas, ne pouvait pas laisser à d'autres le soin de t'apprendre. On jase beaucoup dans les harems, et les esclaves te les auraient racontés à leur façon. C'est ce que je voulais éviter.

Je le remerciai avec effusion. Alors, me baisant au front :

— Viens, maintenant, dit-il, on nous attend.

Il se leva. Nous traversâmes de larges galeries où règne une fraîcheur délicieuse. Tout à coup, une porte grande ouverte me laissa voir le plus inattendu, le plus bizarre, le plus féerique des tableaux. Ici, ma chère, nous entrons dans *les Mille et une Nuits.*

Figure-toi une salle immense, étincelante de dorure et de soie, plongée dans un demi-jour formé par un fond de verdure et de fleurs : une cinquantaine de femmes, servantes ou esclaves, vêtues de costumes merveilleux. J'avançais comme dans un rêve. Toutes étaient debout, immobiles, muettes, selon la stricte étiquette du

harem. En ce silence qui accueillait l'entrée du maître, deux d'entre elles s'approchèrent pour le saluer à l'arabe, s'inclinant très bas, et portant sa main de leur cœur à leurs lèvres, et ensuite à leur front : c'étaient les deux femmes de mon père. L'une, jaune et flétrie, bien qu'elle n'ait que trente-six ans, d'apparence maladive, la démarche traînante dans ses babouches, une sorte de pelisse en soie lilas doublée de fourrures, retombant sur un pantalon de soie verte, la tête et le front cachés sous un fichu de gaze d'argent, un large bandeau de diamans gros comme des pois, formant diadème, me fit l'effet d'une matrone. L'autre, au contraire, était fort jeune, originale et charmante, les yeux extraordinairement agrandis par un large cercle noir, la tête petite et fine, les traits d'une régularité sculpturale. Elle me parut n'avoir guère plus que mon âge. Une robe de satin rose, très échancrée sur la poitrine, qui ruisselait de diamans, serrait sa taille; un pantalon bouffant en soie cerise apparaissait par l'entre-croisement de la robe; ses cheveux, partagés en une multitude de petites nattes, et entremêlés de sequins, couvraient son dos.

Mon père me présenta à toutes deux, ajoutant qu'il comptait sur elles pour me rendre douce l'accoutumance du harem. La première, Zeinab-Hanum, cette ancienne ennemie de ma mère, la cause de mon exil, fixa longuement sur moi son regard éteint, mais encore dur. La seconde, Saïda-Hanum, m'embrassa très gentiment sur chaque joue. — Vint ensuite le tour de mes frères et sœurs. D'abord Hosnah, vingt ans, fille aînée de Zeinab, habillée plus magnifiquement encore que Saïda; même luxe de kolh, de henné et de pierreries. Son embonpoint extraordinaire me surprit. Malgré le plus doucereux des sourires, je soupçonne que nous ne serons pas amies. Puis, Farideh, dix-neuf ans, cheveux teints en roux, robe parisienne, lorgnon campé sur l'œil; je la considérai stupéfaite. Toute riante, elle me dit bonjour en français; très bonne personne celle-là. Mon père me nomma ensuite mes autres frères et sœurs, Suléma, Aïssé, Fatma, Cartoum et Saïd, Ahmed, Ibrahim, Fahahry, par rang d'âge, les garçons n'ayant pas sept ans mêlés encore aux filles : ce petit monde m'accueillit avec des airs effarés et de gentilles caresses. Je me tirai de mon mieux de ce cérémonial, tout en m'excusant de blesser peut-être dans mon ignorance leurs plus chers usages. Farideh me demanda comment je pourrais vivre loin de Paris après l'avoir habité.

— Les affections que je retrouve me consoleront de celles que je perds, répliquai-je.

Cette réponse me valut une approbation de Zeinab et un nouveau baiser de Saïda. Prétextant les fatigues du voyage, mon père me fit

bientôt prendre congé de ma famille, et me conduisit chez moi, car, par une prévoyance pleine de bonté pour mon éducation de giaour, il m'a assigné un appartement où je serai libre de continuer mes habitudes d'intérieur civilisé. J'ai ma maison : une des ailes du palais parfaitement indépendante, avec sa porte sur les jardins et son service particulier. Une sorte de galerie vitrée, que les camélias en fleurs décorent jusqu'au plafond, sépare mon harem de celui de Zeinab et de Saïda. Mon rez-de-chaussée se compose de ce joli hall en forme de rotonde dont je t'ai déjà parlé, si pimpant et si frais, et d'un grand salon où je recevrai mes visites. J'étais à peine entrée qu'une femme se précipita à mes pieds.

— C'est Nazly, ta nourrice, me dit mon père.

Je la relevai et la serrai dans mes bras. Une vingtaine d'esclaves vint ensuite baiser le bas de ma robe, et j'en ai, paraît-il, d'autres encore. Mais l'Égypte est ruinée!

Un escalier pavé de petites mosaïques, au milieu duquel court un épais tapis, conduit au premier étage; c'est là qu'est mon nid : un boudoir meublé comme un bijou, où se trouve le luxe européen le plus raffiné, mêlé au luxe oriental le plus bizarre, puis ma chambre, suivie de celle de Bell. Les oiseaux, les parfums pénétrans, l'horizon lumineux, les feuillages des tropiques rehaussent encore la somptuosité des étoffes, la combinaison harmonieuse des tons. J'allais oublier de te dire que ma chambre possède un lit... un vrai lit en argent doré, ce qui est, paraît-il, une recherche exotique. Bell sera obligée d'apprendre à mes femmes la façon de l'arranger. C'est un art nouveau pour elles; on dort ici sur des divans.

— Te voilà chez toi, me dit mon père.

Il me prit une dernière fois les mains, et me baisant au front :

— Repose-toi... et surtout, ne regrette pas trop...

— J'ai tout oublié en vous voyant, répliquai-je.

Et c'était vrai ; tu n'es pas jalouse, n'est-ce pas ?

Une fois seule avec Bell et Nazly, je commençai la visite minutieuse de mon domaine... Une sorte de garde-robe fait suite au cabinet de toilette. Tous les coffres furent ouverts et vidés. Oh! ma chère! les merveilleux chiffons!.. Nous dépliâmes tout : féredjés de moire, voiles de dentelle, étoffes de Damas, mandilles de Brousse, et toutes ces fantaisies ravissantes du costume oriental. Bell s'extasiait. Je mettais une certaine malice à lui rappeler notre fameuse ruine. Je courais de pièce en pièce, éblouie, charmée, regardant tout, touchant à tout, allant d'un objet à un autre pour revenir sur mes pas, attirée par quelque merveille inaperçue. Mon boudoir surtout m'enchantait : les murs, capitonnés en satin blanc de Chine, une perle dans chaque capiton; au plafond en coupole, un lustre

de filigrane, vrai travail d'Arachné avec des verreries persanes de couleur rose tendre; divan en drap d'or, tables incrustées de turquoises; pour tapis, une peau d'hermine; enfin, un rêve oriental.

Lasse d'admirer, je regagnai mon hall. L'heure du dîner était venue. La tendresse de mon père pourvoyant à tout, on me servit à la française; quelques sucreries arabes m'avaient été envoyées du grand harem, j'y fis grand honneur.

J'ai voulu passer la soirée à t'écrire, quoique ma lettre, que je t'enverrai par le courrier anglais pour gagner du temps, ne puisse partir que dans trois jours. Cependant je n'ai su tarder à partager avec toi mon ravissement. J'avais hâte de te conter bien vite cette arrivée dont la pensée m'avait tant inquiétée. Par instans, je pose ma plume pour regarder autour de moi. Que tout cela est étrange! Accroupie à mes pieds, de grosses larmes plein les yeux, Nazly me considère avec adoration. C'est elle qui m'a conduite en France. Pauvre chère créature!.. Elle a aimé ma mère! Elles étaient du même pays, Circassiennes toutes deux. Bell vient me dire qu'il se fait tard, et m'assure que je dois être très fatiguée. Je crois bien qu'elle a raison. A demain donc, chérie, la suite de notre causerie.

III.

Ce matin, à mon réveil, tu ne t'en étonneras pas, j'ai eu besoin d'un instant pour rappeler mes idées. Je n'étais pas bien sûre de ne pas sortir d'un rêve, d'une excursion au pays des fées. Mon regard tomba sur ton portrait, que Bell avait eu la gentille prévenance de placer en face de mon lit, et je recouvrai toute ma mémoire. Chère Marthe! du fond de cette chambre somptueuse, de ma chambre de princesse, j'envoyai un regret à mon nid de fillette égayé de nos éclats de rire du matin. Que faisais-tu à cette heure? Tu songeais à moi, peut-être, attendant une lettre avec impatience, te demandant ce que j'allais affronter si loin de ton amitié?.. Le mouvement du voyage, cette famille nouvelle, ce luxe, cette bizarrerie d'usages, tout cela m'avait étourdie d'abord et comme accablée; je t'avais presque oubliée dans ce tumulte d'émotions et de surprises. Calme, reposée de toutes mes fatigues, dans le premier apaisement de ma curiosité, tu fus la première que je retrouvai. Ma seconde pensée fut pour mon père. — Un père!.. J'ai un père!.. Comme ce mot m'est doux à prononcer! Combien vite je me suis habituée à ce charme d'une affection que j'ignorais. Oh! oui, Marthe, il est bon et il m'aime. Quels soucis de mon bien-être! quelles prévoyances pour m'accoutumer peu à peu à un changement de vie si brusque et si étrange! Il sera tout pour moi,... il me tiendra lieu de mes

chères tendresses d'enfance, et pour me résigner à ta perte, il me faudra t'aimer davantage.

J'avais mal dormi, je me suis levée de bonne heure. Le harem reposait encore, maîtresses et esclaves. Comme un enfant court, presque craintif, en se réveillant, au jouet nouveau, comme s'il eût dû le perdre dans le sommeil, je recommençai lentement la visite de mon logis, pour bien m'assurer que quelque génie malicieux n'avait pas détruit l'enchantement. Tout était à sa place; mes bengalis gazouillaient parmi les fleurs de la vérandah. Sous mes fenêtres, les jardins s'étendent magnifiques, immenses; la lumière bleue du ciel se fond dans le vert sombre des arbres. Piquant le feuillage, des pommes d'or : les fruits mûrs des orangers et des citronniers; on ne les cueille pas, afin que plus longtemps ils réjouissent et parfument. J'appelai Bell et Nazly, et nous descendîmes toutes trois.

Nous sommes au 1er décembre; c'est l'été ici, un été doux avec des grâces de printemps, des splendeurs de coloris, des floraisons luxuriantes, une sérénité, un éclat, une gaîté... J'allais sous des dômes de magnolias en fleurs, m'arrêtant devant les parterres de roses, fourrageant sans pitié. Bell et Nazly ployèrent bientôt sous la charge. Nous arrivâmes ainsi à une sorte de pavillon. J'entrai. Un portique formant plusieurs salles entourait une large vasque de marbre, dans l'eau de laquelle se réflète l'azur du ciel; c'est notre bain. Je m'étonnai d'y trouver des jeux, de petits travaux d'aiguille, des chibouks, tout un assortiment de narghilés. Nazly m'apprit que les femmes du harem passent là de longues heures; on y collationne, on y fume, on y danse au besoin.

Quand je rentrai, mes suivantes m'attendaient. Elles me débarrassèrent de mon butin et se mirent à en orner des corbeilles sous ma direction. Toutes, jeunes, gracieuses et jolies, superbement parées; je les admirais. On eût dit des filles de sultans, et ce sont de pauvres esclaves dont le seul rôle est de me plaire et de me servir. J'achevais de déjeuner quand je vis entrer mon père. Je m'élançai en lui tendant mon front.

— Je viens prendre de tes nouvelles, me dit-il, toujours en arabe, et parler beaucoup de toi.

Il m'entraîna sous la vérandah et me fit asseoir auprès de lui.

— Je soupçonne fort, s'écria-t-il en riant, que tu dois être une mauvaise tête.

— Pourquoi?

— A la façon dont tu m'as dépeint la famille qui t'a élevée, j'ai cru comprendre qu'on t'avait beaucoup gâtée.

— Vous-même, ne continuez-vous pas?

— Oui, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour te rendre ta prison plus douce, car le harem te semblera presque une prison au sortir de ton existence européenne... Mais je ne puis te dispenser des usages qui nous régissent. Il faut que tu t'y soumettes sans rébellion et sans murmures.

Il m'expliqua alors que, tout en me permettant de vivre chez moi, à ma guise, d'y prendre mes repas à la française et de garder toutes mes habitudes de Parisienne, il m'imposait une extrême déférence à l'égard de Zeinab-Hanum et de sa fille Hosnah, mon aînée.

— Je ne crois pas avoir besoin de te parler de Saïda, me dit-il, je suis sûr que vous ferez deux amies.

Il était donc nécessaire que je ne me tinsse pas trop éloignée du grand harem. Je devrais m'y montrer docile en observant toutes les formes d'étiquette qui ne pouvaient tarder à me devenir familières.

— Mes visites chez toi sont de très graves écarts, continua-t-il, je ne devrais te rencontrer qu'au milieu de ta famille. Pourtant, je tâcherai de m'échapper quelquefois;... mais ce sera un mystère entre nous.

Je protestai, en tout, d'une soumission qui le ravit.

— Sais-tu que je suis tout surpris de te trouver si intelligente et si raisonnable.

— Mon père, vous êtes un flatteur.

— Non, je suis fier de toi.

Il continua ses conseils. Mon train de vie est tout réglé; droits et devoirs sont nettement définis; c'est un code qu'on n'enfreint pas. J'ai tout pouvoir entre les hautes murailles de Chimilah; mais je ne les puis franchir qu'en voiture, accompagnée de quelques femmes et escortée d'après notre cérémonial princier.

Mon père me donna encore quelques détails sur le gouvernement de ma maison; le domaine des choses extérieures est réservé aux eunuques; leur chef, chargé de me représenter au dehors, est un personnage. La direction des esclaves appartient à la *chiaïa*, c'est-à-dire à ma chère Nazly.

— En somme, tu n'as qu'à te laisser vivre, conclut-il, tu seras bientôt très entourée, et les distractions ne te manqueront pas.

Au courant de la causerie, je l'interrogeai sur mon frère Aly. Il est en mission dans les provinces. J'ai hâte de connaître ce fils de ma mère, élevé comme moi loin des siens. Le ton de mon père ne laisse pas de doute sur l'affection qu'il lui porte; pourtant, il ne me cacha pas le chagrin que lui a causé son mariage. Aly a épousé une infidèle, une Anglaise qui n'est pas reçue à Chimilah. Bien que

je n'aie osé risquer une réflexion, cet ostracisme me paraît quelque peu barbare.

Mon père venait de me quitter quand tout à coup entra un tourbillon: c'était Saïda-Hanum, ma jeune belle-mère. Elle accourut se pendre à mon cou.

— Quel âge as-tu? me demanda-t-elle.

— Dix-sept ans et demi.

— Moi, j'en ai seize. Veux-tu être mon amie?

— De tout mon cœur.

Le pacte scellé, elle entama un fort plaisant babil. Mon arrivée, paraît-il, avait tout bouleversé. La façon dont m'avait traitée mon père les avait surtout frappées. — Dieu sait toutes les questions qu'elle avait à me poser. Sur ses lèvres, ce mot d'Europe semble avoir je ne sais quoi d'extraordinaire et d'effrayant. Avec des airs adorables de jeune sauvage, avide et coquette, elle furetait dans mes malles encore pleines, mourant d'envie de tout essayer; puis, elle revenait à moi, demandant mille explications, écoutant ébahie, presque incrédule, m'interrompant par une ingénuité toute enfantine, et se lançant à son tour dans le parallèle des usages mahométans. Loin d'envier d'ailleurs les coutumes chrétiennes, elle en témoigne un effroi comique. — Eh quoi! sortir seule, sans voile, parler aux hommes, avoir à songer à soi, à veiller sur soi, diriger sa vie?.. Quel travail, quels soucis, quelles difficultés!.. Elle s'étonne que le bon Dieu ait créé des femmes pour suffire à une telle besogne. Ce fut bientôt, entre nous, une folle partie de rires et de bavardages. Elle me parla de Zeinab, qu'on surnomme la *grande dame*, selon l'étiquette et la préséance de son âge et de son rang, et qu'elle contrefait fort irrévérencieusement.

— Et toi? lui demandai-je, comment t'appelle-t-on?

— Le *Durrah!* (c'est-à-dire le Perroquet).

Enfin, quand nous eûmes longuement babillé :

— Je viens te chercher pour te conduire au grand harem, me dit-elle, elles t'attendent toutes avec impatience. Mais d'abord je vais t'habiller. Tu es une *hanum-effendim* maintenant.

Elle appela Nazly, et, avec une joie d'enfant, elle m'emmena dans la fameuse garde-robe, où mes esclaves s'occupaient à réparer le désordre de la veille. Le choix fut long à faire. Après bien des hésitations, ma petite belle-mère se décida.

M'entraînant loin de tout miroir, aidée de Nazly, elle procéda à ma transformation. L'opération demanda un certain temps; chaque détail était un débat. Saïda-Hanum me voulait très belle. Le dernier bracelet attaché, on m'amena solennellement devant une glace. Je te l'avoue, j'eus une minute de surprise et d'émerveillement. Une

robe de gaze lamée d'or, ouverte sur le devant, la jupe coupée en trois pans d'égale longueur, celui de derrière formant traîne, les deux autres rentrés dans la ceinture en se croisant. Cette ceinture seule dessine la taille. Sous cette robe, un pantalon de soie blanche, très large, retombait sur mes chevilles, couvrant à demi mes babouches constellées d'un croissant en perles. Mes yeux surtout m'étonnaient; une pointe de kolh au bout des cils les grandissait extraordinairement. Ces yeux extravagans rendaient plus rouge encore ce certain rouge intense de mes lèvres. Que te dirai-je, Marthe? j'eus un moment d'indicible orgueil. Je me trouvai presque jolie.

Mon entrée au harem causa une vive sensation. Je voulus tenir compte des leçons de mon père, et j'allai saluer la *grande dame* de mon mieux. Elle bégaya quelques mots sans se lever de ses coussins. Un large cercle se forma aussitôt autour de moi; j'étais une curiosité, tu le comprends. J'avoue que les houris en robe de chambre me parurent moins belles et peut-être aussi moins intéressantes à étudier. Je crois que leur caractère est un simple composé d'égoïsme et d'enfantillage. Au bout d'une heure, on s'était accoutumé à ma présence. Zeinab, couchée, fumait silencieuse; puis, au hasard, des groupes; les unes assises en rond, écoutant le récit d'une conteuse; d'autres chantant à mi-voix, agitant des darboukas et battant des tarabouks dont le bruit ne semblait nullement gêner les hanums. Mes plus jeunes sœurs se poursuivaient en faisant voltiger un mouchoir de gaze, ce signe de l'allégresse orientale. Par les portes grandes ouvertes, des cris de femmes et d'enfans arrivaient des jardins; bref, une récréation de pensionnaires. Et au milieu de tout cela les eunuques graves et solennels, adressant au passage une grimace souriante à quelque jolie esclave, une de ces Circassiennes qui ont charge de beauté comme ces fleurs magnifiques qui complètent le luxe d'une maison.

Mon devoir de famille accompli, au bout d'une heure je suis rentrée chez moi, où j'ai retrouvé Bell. Faut-il te dire de qui nous avons parlé? Ah! chère Marthe! si du moins tu étais là!

IV.

Trois semaines se sont écoulées, ma belle aimée, et, revenue de mes surprises et de mes éblouissemens, je puis enfin te raconter par le menu cette vie si nouvelle pour ta pauvre M'riem. Ce singulier retour au milieu des miens, à ce foyer inconnu où je rentrais comme une étrangère, cherchant en vain dans le lointain de mes souvenirs quelque lien qui m'y rattachât, me jette encore parfois

dans un incroyable étonnement, et du fond de ce palais, sous ce ciel d'un immuable azur, dans ces jardins en fleurs, je me surprends encore souvent à me croire en quelque curieux rêve. Je me suis sentie tout à coup si dépaysée dans ces usages, ces mœurs du harem, qu'il me faut presque un effort de pensée pour me reconnaître moi-même en ce rôle de princesse arabe entourée d'esclaves. Ce tendre et doux sentiment qui m'agitait à l'idée que j'allais retrouver une famille s'était bien vite évanoui, tu le penses, déconcerté par ce milieu confus où j'avais compris du premier coup mon isolement. Tu me sais brave; j'ai réagi et, le cœur plein de l'amour de mon père, je me suis faite à n'espérer qu'en lui.

En me demandant, ma bonne chérie, un compte exact de l'emploi des journées de ta Schéhérazade, comme tu m'appelles, tu me jettes dans un grand embarras. Ce n'est pas que le programme en soit très compliqué; mais ce train bizarre du harem ressemble si peu à l'idéal que tu imagines que je ne sais en vérité le comparer à rien de ce que nous avons jamais entrevu, pour t'en décrire le charme et le vide à la fois. Il y a là un courant d'idées, d'impressions, qu'il faut avoir ressenties pour les comprendre. Est-ce vivre? est-ce rêver?.. Je l'ignore, car le fond de ces félicités se résumerait en trois mots : boire, manger, dormir; mais tout cela à l'orientale, c'est-à-dire d'une façon indolente et magnifique. On se lève tard, on prend son bain, on s'habille, on grignote, on s'étend sur les divans, on écoute jaser les esclaves, on attend les visites du maître. Ajoute quelques promenades en dahabieh sur le Nil, ou en carrosse, sous les ombrages de Choubrah, et tu auras l'idée de cette existence courante qui, dans toutes ses somptueuses recherches, a la monotonie du fleuve bleu qui coule sous mes fenêtres sur un lit de sable d'or. — Il est pourtant des heures dont je ne puis définir l'indescriptible charme; le soir, à la lueur des lustres, les *gavazies* dansent au son des instrumens, les jeunes esclaves secouent dans l'air leurs mains trempées d'eau de rose, les plateaux circulent, chargés de sorbets, les chibouks et les narghilés mêlent leur fumée au nuage léger qui s'échappe des cassolettes où brûlent des perles d'ambre, la lumière ruisselle sur les pierres et les étoffes, et le temps s'écoule, dans cette absorption de l'être en un sentiment de matérialité et d'extase tout à la fois.

Ma paresse naturelle s'accommode assez bien de ce train de vie facile où l'on n'a même pas la peine de former un désir; pourtant mes goûts de Parisienne, tu le comprends aisément, réclament quelque diversion à ce superbe *far niente*. Tu sais déjà que je puis m'isoler de ce joli troupeau féminin, dont toute l'intelligence ne va guère au delà de l'admiration d'une perle ou du choix d'une ba-

bouche. Chez moi, entre Nazly et Bell, je dépense mon temps à ma guise; je lis, je t'écris, je songe. Enfin je suis Française, comme dit Saïda.

Le joli *Durrah*, désormais mon amie, m'a bientôt mise au fait de tous les cancans du harem; je suis maintenant très ferrée sur nos usages. Ce rapprochement de Zeinab et de Saïda, si incompréhensible et si troublant qu'il te paraisse, est ici la chose la plus simple. La loi du pays leur permettrait d'avoir chacune un harem séparé; mais elles n'ont jamais éprouvé le besoin d'invoquer la loi et font ensemble excellent ménage. La *grande dame* est presque une mère pour le *Durrah*. Loin de jalouser sa juvénile beauté, elle la pare volontiers de ses mains et lui prodigue de fort savans conseils pour la pose du henné, qui chez Zeinab atteint, dit-on, le plus haut degré de l'art. Saïda, de son côté, a pour Zeinab toute la condescendance d'une fille, et ne se targue pas trop de son influence de favorite, qu'elle met fort aimablement au service de la *grande dame*. En somme, elles se partagent la souveraineté du harem.

Zeinab a gardé le culte des traditions, s'entendant merveilleusement à toutes les formes de l'étiquette et au cérémonial de l'intérieur musulman. Saïda ne demande que des robes et des bijoux; elle folâtre comme un enfant avec les esclaves, s'entourant des plus jeunes, tandis que les vieilles se groupent naturellement autour de l'épouse sévère. C'est un spectacle assez bizarre de les voir trôner toutes deux à chaque extrémité de l'immense salle : l'une, gravement couchée sur son divan, le tuyau d'un narghilé aux lèvres, somnolente, épuisée, se soulevant parfois sur ses coussins pour causer avec la *chiaïa* ou avec quelque eunuque, l'autre, étincelante comme un soleil, riante, avide de jeux nouveaux, se mêlant aux danses et aux chants.

Saïda m'a montré la mère de Farideh, une esclave grecque que les règles de la préséance orientale empêchent de s'asseoir devant sa fille. Le nom seul de Farideh amène toujours un éclat de rire sur les lèvres de ma petite belle-mère. En revanche, elle esquive toute question sur ma grande sœur; sa voix s'altère même en prononçant son nom; on dirait qu'elle a peur.

Je n'ai pas revu Hosnah, qui, le lendemain de mon arrivée, a quitté le Caire pour sa terre de Mansourah; mais Farideh est revenue à Chimilah. Si je l'avais laissée faire, elle eût tout bouleversé dans mon joli boudoir pour l'encombrer de bibelots du bazar franc, le rebut des boutiques de Marseille. Elle m'a parlé avec beaucoup de feu de ses robes de Paris et de sa haine pour Hosnah, dont voici le motif. Deux partis féminins, paraît-il, divisent la « gentry caïrote, » et ce sont justement mes deux sœurs qui les repré-

sentent : Hosnah est à la tête de la *vieille* Égypte, les rétrogrades, les ultras; Farideh dirige le schisme : l'opposition, le progrès, l'avenir.

Maintenant, chérie, tu connais mon genre de vie... Je te vois sourire. Que veux-tu?.. Oui, il manque quelque chose, et parfois, je suis ressaisie par ce sentiment d'isolement qui m'a tant accablée les premiers jours. Mon père n'est pas toujours là; cependant ce que j'osais à peine espérer s'est réalisé. Souvent, le matin, il vient me surprendre; nous bavardons comme des amis, tantôt en arabe, tantôt en français, mêlant volontiers l'un et l'autre; il s'abandonne et me confie jusqu'aux secrets d'état : juge si je suis fière. Tu ne saurais croire quel lien charmant de tendresse nous unit, et ce petit air de mystère dont il doit entourer ses visites les pare d'un charme tout romanesque. Tu devines si, dans nos causeries, il a déjà été question de cette grande affaire, le principal but de mon rappel : à savoir l'établissement de la jeune princesse. Mais ce n'est encore là qu'une menace; nul projet n'est formé, ce qui me permet d'en rire.

Une de mes joies, et que tu comprendras, c'est de parler de ma mère avec Nazly. Zeinab, la première femme et la *grande dame*, est la fille d'un pacha; ma mère était une pauvre esclave dont mon père s'est épris, elle était *durrah* comme Saïda : une raison qui va me faire aimer ma petite belle-mère.

Pendant que je t'écris, l'heure de la sieste a sonné. Le silence plane sur le palais. A mes pieds, quelques esclaves se sont endormies. Quel joli tableau! Il y en a une, surtout, une Smyrniote de quatorze ans, cils et cheveux de jais... Pauvre petite! Où est sa famille, à elle? En la regardant, je n'ose plus me plaindre. Allons, chérie, moi aussi je veux dormir. Tu connais ma folle croyance? Je suis sûre de te voir en rêve.

Grande nouvelle!.. Mon frère Aly est arrivé.

V.

Comme bien tu le penses, notre première entrevue fut toute une affaire. Mon père amena Aly chez moi.

Saisis d'un même attendrissement en face l'un de l'autre, pendant une minute, nous restâmes muets, immobiles. Tout à coup mon frère me tendit les mains; je lui donnai les miennes. Un instant après, nous étions assis côte à côte sur le divan.

— Quelle jolie surprise vous êtes, ma sœur! me dit-il, ému et ravi.

Il me contemplait; je ne pouvais détacher mes yeux des siens. Mon père nous laissa.

Aly a vingt ans. De taille moyenne, il respire des façons d'une élégance rare. Son grand regard de velours trahit seul l'Oriental; son sourire est fin, légèrement malicieux, sous une longue moustache noire. Il a de la vivacité et de l'humour avec une grâce indolente d'allures dont je ne saurais te décrire le charme attirant.

C'était un vrai bonheur de nous retrouver, de nous reconnaître, pour ainsi dire, à travers tant d'années de séparation et d'oubli. Plus âgé que moi, Aly avait gardé mon souvenir. Il évoquait mille détails de notre enfance qui renaissait dans son esprit comme une image à demi effacée, dont il suffit d'un trait pour déterminer le contour. Il me parla de notre mère, et, dans ce lointain de ma vie, il me semblait que je réussissais à le suivre. Je me reprenais à ces visions du passé, si pleines de mélancolie et de douceur. On eût dit que ces chers rappels renouaient soudain la chaîne interrompue de notre affection fraternelle. L'exil que nous avions subi tous deux ajoutait encore à nos liens de tendresse. Nous pensions tout haut, partageant nos impressions, découvrant dans nos cœurs cette affinité de sentimens puisés à la même âme. Nous causâmes longuement, et il osa aborder avec moi un sujet dont on ne parle jamais dans la famille. Mon frère, je te l'ai déjà dit, a épousé une infidèle. L'histoire de leur union est romanesque et touchante. A dix-huit ans, Aly revint d'Angleterre, épris comme un fou d'une fille noble et pauvre. Après s'être longtemps refusé au mariage, mon père céda enfin devant le désespoir inguérissable de son fils. Ils sont mariés depuis deux ans. Bien qu'elle se soit soumise de la meilleure grâce du monde à toutes les règles de la vie musulmane, la pauvre chrétienne n'a pu désarmer le préjugé. Mes sœurs ne la visitent pas; mon père lui-même, si intelligent, si bon, n'a jamais consenti à la voir. Leur amour leur suffit, les console, et rien n'est charmant comme l'enthousiasme d'Aly pour sa *chère petite âme*.

— Ah! j'en suis bien sûr, M'riem, vous l'aimeriez, vous, ma pauvre Adilah.

— Je l'aime déjà, Aly, parce qu'elle est votre femme, et puis je sens bien qu'elle doit se trouver seule parfois, sans famille et sans amies.

— Elle sait que je suis ici, auprès de vous, en cet instant... Je ne comprends pas par quelle intuition elle vous a devinée telle que vous êtes. Elle m'a presque fait votre portrait. Quelle fête ce serait pour elle de vous voir!

— Et pour moi donc! m'écriai-je.

— Hélas! reprit-il, notre père permettra-t-il que vous la connaissiez jamais?

Tout en partageant cette crainte, j'avais au fond de moi comme un espoir secret. Je le témoignai à Aly, sans lui donner confiance.

— La sévérité de notre père a ses faiblesses, dis-je, il m'a déjà tant accordé que je ne puis croire qu'il nous prive tous deux de cette joie.

— Adilah est chrétienne, répliqua-t-il, c'est un gros crime ici.

— Bah! notre père est trop intelligent...

— Notre père, hélas! est soumis à des lois rigides, plus fortes que sa volonté, ma chère M'riem.

Un peu ébranlée, je ne trouvai rien à répondre. Nous nous quittâmes sur ces regrets, nous promettant de nous revoir bientôt.

Cette visite d'Aly me laissa sous une très douce impression. Je sentais se combler le vide dans lequel je vivais depuis mon retour. Ce frère charmant allait être un soutien et un ami. Élevé en Europe, marié à une Européenne, il saurait me comprendre. Avec lui je pouvais parler sans crainte, et du passé et de l'avenir; j'étais presque devinée. — Un sentiment de pitié, joint à une curiosité avide, me surprenait en me rappelant ses confidences sur son mariage. J'adore déjà cette pauvre isolée, repoussée par une famille qu'elle a cherché vainement à désarmer. J'imagine ses mélancolies, ses découragemens, dans les longues absences de mon frère, que les obligations de sa charge retiennent souvent loin d'elle.

Toute à cette pensée, j'attendis avec impatience le lendemain pour causer avec mon père de la visite d'Aly. Il fut ravi de m'entendre parler de l'affection déjà nouée entre nous. Puis, avec des précautions sans nombre, j'arrivai à lui témoigner mon désir de connaître ma belle-sœur. Mais, dès les premiers mots, je rencontrai une opposition si vive que je compris que je m'attaquais à des scrupules durs à vaincre. Il parut même s'étonner que cette idée me fût venue.

— Aucune de vos sœurs ne la voit, me dit-il en forme de conclusion.

— Elles!.. mais moi?..

Il ne put se défendre de sourire de mon entêtement.

— Oh! vous, vous êtes une petite rebelle, répliqua-t-il, cela est incontestable.

— Eh bien, alors, c'est là que serait l'excuse. Aly en serait si heureux!.. Enfin, rien qu'une petite rencontre, bien mystérieuse, en cachette...

— En cachette!.. Voyez-vous la belle équipée!.. Mais moi, je le saurais..

— Non, vous fermeriez les yeux. — Tenez, comme cela,... dis-je en lui faisant un bandeau de mes mains.

— Tu arranges aisément ton méfait.

— Quoi de plus facile?.. Je sortirais un jour avec Bell et Nazly qui ne me trahiront pas...

— Et tes gens?

— Je m'arrête chez la sœur de Nazly, où nous les laissons... De là, par le petit jardin, nous gagnons le bord du Nil... Si, par hasard, la maison d'Aly se trouve sur nos pas, qu'y faire?..

— Voyez-vous, la rusée, avec son hasard... qui vient révolutionner la famille.

— Vous êtes si bon, et vous aimez si bien votre fille rebelle! Allons, c'est dit?..

— Je ne dis rien;... mais prends garde que je ne t'y prenne, ajouta-t-il avec un de ces sourires charmans qui me plaisent tant en lui.

J'ai compris à demi-mot. Tu penses si je tarderai longtemps à exécuter mon escapade. Voyons, dis, est-ce un père cela?

Tremble, Marthe, je ne m'étais pas trompée... te voilà une rivale!.. mais je sais que ta tendresse ne sera pas jalouse, et que tu ne me trouveras jamais ni trop aimée, ni trop heureuse.

Le lendemain même de cette permission si difficilement arrachée à mon père, nous montâmes en voiture avec Bell et Nazly. Je ne t'ai point encore dit, je crois, que Nazly a une sœur, veuve d'un officier, qui vient la voir souvent. Voulant donner à ma bonne nourrice quelque marque d'amitié, en nos promenades, j'ai accepté quelquefois de nous arrêter à sa maison.

Tout s'exécuta donc ainsi que je l'avais projeté. Arrivées chez Zourah, dont la discrétion est à toute épreuve, nous descendîmes, et, tandis que les gens nous attendaient à la porte, nous sortîmes par le jardin. C'était la première fois depuis mon séjour en Égypte que je marchais dehors. Nazly nous guidait. Le sentier, bordé de cannes d'Inde à fleurs rouges épanouies, avait je ne sais quel éclat qui ajoutait encore à la gaîté de notre fugue. L'absence de gardiens, le ciel bleu, cette sérénité des champs, il me semblait prendre mon vol! Dix minutes plus tard, en suivant la rive du Nil, nous arrivions devant un palais aux toits en forme de dômes du plus pur style byzantin. Comme nous allions en franchir le seuil, des *boabs* (portiers) s'élancèrent pour nous barrer le passage. On ne pénètre pas aisément dans une maison arabe. Pourtant, à force d'insistances, dominés peut-être par un certain ton sous lequel ils devinèrent quelque hanum puissante, ils nous laissèrent gagner la cour; mais, là, l'obstacle devint encore plus sérieux. Par bonheur, la prévoyante Bell, qui n'oublie jamais son carnet, me le passa. J'en déchirai une feuille, et, inscrivant en français mon nom au crayon, j'attendis

qu'un eunuque eût porté ce papier à son maître. Un instant après, mon frère accourait avec une joie folle et m'entraînait vers un immense perron en terrasse qu'ombrage une vérandah tapissée de fleurs. A peine étions-nous entrés que, dans un élan, il me baisa au front, par-dessus mon *bourko* (voile).

— Mais c'est contre la règle, m'écriai-je.

— Ici, nous enfreignons la règle, répliqua-t-il.

Les pièces que nous traversâmes révélaient le confort et le goût d'une installation presque européenne. Nous marchions seuls, sans cortège d'esclaves ni d'eunuques. Bientôt, nous pénétrâmes dans un salon où le premier objet qui me frappa fut un piano d'Érard tout ouvert, une bibliothèque, des tableaux... mais je n'en pus voir davantage. Une forme nuageuse, aérienne se leva d'un divan, accourut à moi, deux bras m'enlacèrent, et un baiser retentit sur chacune de mes joues. Je ne saurais jamais te dépeindre l'impression que produisit sur moi Adilah, ni ce type de beauté saisissante qui m'emplit tout à coup les yeux. C'est un éblouissement, un charme qui surprend et captive, comme l'apparition soudaine de quelque échappée du monde des rêves, ange, femme, nymphe ou houri. Imagine, sous une couronne de cheveux crespelés d'or, un grand regard noir comme le mien, frangé de longs cils, qui tranche extraordinairement sur son teint d'Anglaise d'une blancheur à la fois laiteuse et rosée. L'émerveillement de ce contraste est tel qu'on ne songe même pas à remarquer les autres traits du visage qui sont d'une perfection rare. C'est la grâce animée avec cette flamme de la jeunesse ardente et vivace des natures expansives. On ne peut plus l'oublier une fois qu'on l'a vue.

— Vous avez eu beaucoup d'esprit, mon frère, dis-je à Aly en tenant Adilah par la main.

— Dites beaucoup de bonheur, M'riem.

Cependant ils ne pouvaient revenir de la surprise de ma présence. Je dus leur faire un récit détaillé de ma victoire, et comment j'avais intercédé auprès de mon père, et par quel miracle il avait tacitement consenti.

Quoique Anglaise, Adilah parle admirablement le français. Pliée sans peine et sans regret à la vie musulmane, si Aly n'a pu la soustraire à l'étiquette extérieure imposée par le Koran, l'intérieur de leur maison n'a rien du harem. Les eunuques ne sont là que pour la forme; les esclaves sont des servantes.

Aly prend ses repas avec sa femme. Ce détail, qui pour toi paraît tout simple, est ici une extraordinaire exception. L'heure du dîner venue, nous passâmes dans une salle à manger vitrée qui donne sur le Nil. Il s'assit entre nous. Non, tu n'imagineras jamais les

grâces de mon frère auprès d'Adilah, ses attentions tendres, les caresses des yeux et du sourire... Je m'absorbais dans la contemplation de ce bonheur. On sent qu'ils sont tout l'un pour l'autre, et qu'en dehors d'eux rien n'existe ni ne les touche. Il remarqua ma distraction.

— Eh bien ! M'riem, me demanda-t-il, vous ne parlez plus ?

— Je vous regarde.

Adilah devina ma pensée.

— Cette vie sera bientôt la vôtre, me dit-elle, quand vous serez mariée...

J'avoue que ces paroles me causèrent une assez singulière impression. Le mariage est, en effet, le but de notre vie de femme... Moi aussi, je me marierai comme les autres... Te rappelles-tu nos bavardages à ce sujet? Et comment seraient nos maris, et de quels dons uniques, et de quelles qualités miraculeuses nous les dotions... Tu as même fait et refait plusieurs croquis du mien, et, je dois le dire à la honte de mes exigences, sans pouvoir jamais réussir à me satisfaire. Je ne sais pourquoi, auprès d'eux, je me sentis saisie par ces fous ressouvenirs. Une avide curiosité de l'avenir me rendit tout à coup songeuse. Quelle destinée sera la mienne? A cette idée, je ne pus me défendre d'un sentiment qui ressemblait presque à de l'effroi.

Ma trop courte visite s'écoula dans cette intimité expansive et sereine. Je comprenais si bien qu'ils m'avaient fait une place entre leurs deux cœurs! Adilah m'entraîna au piano, et je jouai un de ces nocturnes de Chopin où tu prétends que je mets des pleurs. Tous trois, nous cachions une tristesse et une inquiétude. Quand le regard d'Aly rencontrait le mien, je lisais la même pensée dans ses yeux... Si nous allions ne plus nous revoir!.. Nous tâchâmes pourtant de nous quitter sur une espérance !

Je rentrai chez moi doucement émue. Je veux croire, je veux espérer. Le vide de mon âme vient de se combler. J'ai une famille qui remplace enfin celle que j'ai perdue. Comme ma vie d'Égypte me paraît changée!..

VI.

Le lendemain, dès que mon père parut:

— C'est un ange, m'écriai-je, et vous l'adoreriez si vous la connaissiez.

— Qui ?.. quoi ?.. dit-il, d'un air un peu effaré d'une telle explosion.

Mais j'avais brûlé mes vaisseaux, et devant tant de bonté je me fusse crue déloyale de ne point lui faire un franc aveu.

— Comment vont vos yeux ce matin ? lui demandai-je avec une abominable effronterie.

— Mes yeux?... Que veux-tu dire?

— N'en avez-vous pas un peu souffert hier?

Il me regarda en face, et me menaçant du doigt :

— Tu as fait quelque criminelle équipée! reprit-il.

Je baissai la tête en véritable hypocrite.

— Grâce!.. J'ai trompé le meilleur des pères... pour aller voir un certain frère que j'aime...

— Déjà?..

Sans tenir compte de ses interruptions, je lui racontai dans tous ses détails l'entrevue de la veille; il dut écouter les merveilles que je pense d'Adilah. C'était la première fois qu'il entendait vraiment parler d'elle, car, sur sa défense, Aly ne prononce jamais le nom de sa femme. Je ne lui cachai pas que j'avais prolongé ma visite.

— Je suis si heureuse, lui dis-je, ne me grondez pas... d'ailleurs, je n'ai pas désobéi; vous êtes si bon que vous ne m'aviez pas mesuré le temps...

Je ne tardai pas à obtenir mon pardon.

— Que cela ne se renouvelle guère! ajouta-t-il pourtant.

Cette réponse était un peu bien catégorique. Mais, encouragée par ce résultat, je ne me tins pas pour battue. Je ne suis pas pour rien la fille de mon père. Malgré son ton ferme et décidé, je connais cette faiblesse qui le rend envers moi si indulgent et si tendre. D'abord, il discute... donc, je finirai par avoir raison... peut-être même consentira-t-il à devenir tout à fait aveugle?..

Il règne toujours entre ma petite belle-mère et moi une très gentille camaraderie. Je me défends un peu de ces expansions d'enfant qui accapareraient toutes mes heures. Quoique m'étant très attachée, elle ne peut se changer, la pauvrette, ni être autre chose qu'un oiseau charmant. Nous sortons souvent ensemble. Presque chaque jour elle m'entraîne à Choubrah, le *tour du lac* du Caire. Là s'étale le luxe des équipages et des toilettes; colonie européenne au grand complet, touristes, voitures de harem. Saïda a un instinct merveilleux pour reconnaître ses amies sous leurs voiles. — Choubrah est le champ clos où s'exercent les luttes, les défis des deux camps rivaux : *la vieille* et *la jeune* Égypte. Le contraste est si frappant que je l'avais remarqué avant même que Saïda m'en eût avertie. Les ultras rétrogrades, — encapuchonnées dans la *habarah* de soie noire, les mains cachées, les stores des carrosses strictement baissés. Les civilisées au contraire, le féredjé turc très échancré sur les épaules, afin de laisser voir la robe parisienne, sur la tête une étroite guirlande de fleurs jouant l'illusion du chapeau, les traits à peine dissimulés sous une gaze blanche, les mains gantées, mi-

naudant coquettement au fond de leurs coupés, stores hardiment levés, cochers et livrées à l'anglaise, ne semblent plus séparées des mœurs européennes que par la fragile barrière du yachmak qui ne dissimule guère plus les traits que vos voiles. Leurs eunuques mêmes se tiennent à distance, comme si leur fonction devenait inutile. Ces Arabes parisianisées fraternisent avec les étrangères, qu'elles cherchent à copier en tout, quoique les méprisant comme des infidèles; de là, saluts, intimité, médisances, intrigues, tous les dehors enfin d'une confraternité aimable, mais auxquels ni les unes ni les autres ne se méprennent.

Le gentil *Durrah* m'a conduite en visite chez ma sœur Farideh, qui tient la tête du parti avancé, et j'en ai rapporté une fort plaisante impression. Bizarre et excentrique jusqu'au ridicule, c'est, après tout, une créature inoffensive. Elle crie très fort, mais n'arracherait pas un poil à ses singes. Mariée à un Turc, très épais de corps et d'esprit, elle habite, en plein Esbékieh, un palais tout flambant neuf; les légers grillages des fenêtres le distinguent à peine des maisons franques. Un architecte italien a bâti cette merveille de mauvais goût qu'elle a fait décorer à la française; les meubles viennent en droite ligne du faubourg Saint-Antoine, sans en excepter les tapis; dans tous les coins, des boîtes à musique, des pianos mécaniques... Farideh adore le tapage. Avec ces visées singulières, elle défraie la chronique caïrote : c'est une des célébrités du pays. Les visiteuses affluent chez elle à toute heure. On ne s'occupe là ni d'*oualems* (chanteuses), ni de *gavazies;* on discute sur les actrices du Caire, sur les bals du vice-roi, les modes de Paris. Ses réceptions font fureur. L'autre année, elle a donné une sorte de raout à la française. Les hommes étant tout naturellement exclus du harem, elle avait imaginé de les remplacer. Les plus grandes de ses esclaves, habillées en garçons, habits noirs et cravates blanches, offraient le bras aux hanums. Une maîtresse de danse leur avait appris le quadrille. Elles se tirèrent assez drôlement de leur office de cavaliers, mais l'idée, comme tu le vois, ne manquait pas d'originalité; l'effet en fut très grand. On en parla tout un mois. — Enfin, pour achever le portrait, une gouvernante anglaise élève ses enfans; sa femme de chambre est Marseillaise, ce qui fait qu'en parlant français Farideh a l'accent de la Canebière.

Encouragée par l'indulgence de mon père, tu devines si j'ai renouvelé mes escapades chez Adilah. Mon frère ayant une charge à la cour et nous laissant souvent seules, les confidences vont leur train... Nous avons naturellement parlé de toi; elle te connaît, elle t'aime, et nous voilà trois amies. Je ne saurais te décrire le bonheur que j'apporte en ce joli nid d'amoureux. Quand Aly rentre, on di-

rait que le ciel s'ouvre. Bavard charmant, il nous raconte les cancans du palais, qui sont accueillis par des rires. Tout en adorant sa femme, il est resté enfant, très enfant; Adilah le plaisante sur certains petits succès mondains dont elle se montre un peu jalouse. Élégant, spirituel et galant, il jouit, paraît-il, d'une sorte de célébrité dans la colonie européenne. On imite sa façon de poser le tarbouch.

Le train d'Aly est en rapport avec celui qu'on mène à Chimilah. Il y a moins d'esclaves, peut-être, mais c'est le pays du caprice et de la fantaisie surpassé et au delà. L'autre jour, cette menace de ruine qui m'avait tant frappée dans la lettre de mon père, adressée à M. Gutler, et que j'avais à peu près oubliée, me revint à l'esprit... j'en demandai l'explication.

— Rien n'est plus vrai, me répondit Aly, l'Égypte est ruinée!..

— Décidément, c'est une folie! m'écriai-je en riant.

— Mais, ma chère M'riem, nous devons des sommes énormes que nous ne paierons sans doute jamais!

— Que dites-vous là?

Et avec son insouciante désinvolture :

— Cela regarde notre wékil.

Ce wékil, l'intendant de toute maison arabe qui se respecte, est souvent fort riche... au détriment du maître. Mais qu'importe, s'il fournit aux dépenses!.. Les grands seigneurs d'ici ne connaissent pas les préoccupations matérielles; ils sont nés pour jouir... Mon père est ruiné... Aly est ruiné... ou, comme il le dit en plaisantant, il a toujours été pauvre. Hosnah, seule, est riche dans la famille.

Ce nom d'Hosnah, jeté dans la causerie, amena une réflexion de mon frère qui me frappa.

— Croyez-moi, me dit-il, voyez-la peu.

Je t'ai déjà parlé des dahabiehs. Aly en possède une, spacieuse et ravissante. Après le dîner, l'autre soir, il nous proposa une promenade sur le Nil. Couchée sous la tente de soie rouge, j'eusse voulu m'y oublier toute la nuit. Le fleuve, moiré par la lune, étendait sa nappe limpide entre les rives sombres, piquées de points blancs par les huttes des fellahs. Sous cette pâle lumière, sous ce ciel si transparent que l'ombre même devient un crépuscule, un chant guttural nous parvenait, porté par la limpidité de l'air; le clapotement de l'eau se mêlant à cette mélodie sauvage, c'était une sérénité, une quiétude, une poésie qu'on ne saurait définir. — J'écoutais... je regardais... je rêvais...

Tout à coup, Adilah se pencha sur moi :

— A quoi songes-tu? me demanda-t-elle.

Je tressaillis et ne répondis rien.

La vérité, c'est que je songeais à ce bonheur que j'avais sous les yeux. Hélas! je me trouve parfois si seule, si seule, dans cette vie de conte de fée où je suis jetée tout à coup.

VII.

Marthe! une aventure, un vrai roman dans le cours uniforme de mon existence de harem.

Il est des jours, tu le sais, où l'on s'éveille le cœur en fête, où l'on se sent heureux sans raison et sans cause. — L'autre matin, je tombai chez Adilah; je la savais seule. Un cri de surprise ravie m'accueillit; je venais lui donner tout le jour. Tu devines la fête.

Le temps était superbe; pas un souffle dans l'air, mais cette tiédeur de janvier qui est notre printemps à nous, et met aux arbres des teintes d'émeraude, et un azur plus pur au ciel. — Après le déjeuner, Adilah m'entraîna au jardin. Les jardins, en Égypte, ont des splendeurs que l'on ne connaît pas en Europe. C'est pour une hanum le seul lieu de promenade où elle ait le droit d'aller à pied, l'enceinte de sa prison. Sur ce point Aly a fait des merveilles. Des volières peuplées d'oiseaux rares, des jets d'eau retombant en poussière diamantée sur les bosquets d'orangers et de mimosas, des allées bordées de bananiers, de bambous et de daturas, des parterres de lis, et, comme un dôme impénétrable, les grands sycomores mêlés aux palmiers, formant une ombre épaisse qui garde sa fraîcheur au plus fort même de l'été.

Nous gagnâmes un kiosque bâti sur le Nil... Adilah y passe les heures chaudes de l'après-midi, ces heures de sieste où la ville entière se repose et s'endort. L'intérieur de ce *buen retiro* est ravissant : murs en marbre rose, longs stores indiens, menus bibelots et les livres favoris.

Après maints bavardages, je m'aperçus bientôt que les douceurs du *kief* alanguissaient ma jolie sultane. Elle m'écoutait, souriant dans sa paresse indolente. Une sorte de lourdeur pesait sur nous et nous engourdissait. Peu à peu la causerie se ralentit, ses yeux se fermèrent, elle s'endormit. — Surprise par une de ces rêveries vagues, insaisissables, où les images flottent et se confondent, je goûtais en ce silence et ce repos une béatitude toute physique, une sensation exquise de quiétude et de bien-être.

A l'extrémité de la pièce, un moucharabieh d'un travail très délicat forme une encoignure charmante. Des touffes de jasmin de Virginie ont pénétré par les interstices, et se sont si bien entremêlées aux fines sculptures que la fenêtre n'est plus qu'un écran de bois doré et de fleurs. Je regardais machinalement quelques-unes

de ces brindilles se détacher et semer de leurs étoiles blanches les gradins en bois de cèdre qui montent à la croisée. — J'avais gravi les marches et, les coudes sur la rampe de velours, j'aspirais délicieusement cette senteur qui énerve et enivre. Comme de mes deux mains j'avais écarté le feuillage, je découvris que le moucharabieh donnait sur un autre jardin abandonné. De folles herbes, un fouillis d'arbustes, des arbres poussés au hasard, un tapis de gazon haut et dru. Croyant le lieu inhabité, j'explorais sans façon ce coin de paradis sauvage lorsque tout à coup, au-dessous de moi, j'aperçus un jeune homme assis auprès d'une table en bambou, sur laquelle s'étalaient des journaux et des lettres... La tête appuyée au dossier de son fauteuil de cannes, les yeux perdus dans le vide, il paraissait absorbé dans une méditation profonde. A première vue, je le trouvai laid : le front haut, l'œil sombre, à la fois hautain et mélancolique, le profil irrégulier, d'un dessin heurté, vigoureux et sévère, tout en lui trahissait un esprit et une volonté, ce je ne sais quoi qui surprend le regard et l'enchaîne. Soudain un pli léger rida son front; sa tête tomba dans sa main... Derrière mon grillage je crus surprendre le secret d'une douleur et d'une défaillance.

Enfin il se redressa et ouvrit un paquet de lettres. Il lisait rapidement, avec une ardeur fébrile... Il s'arrêta sur une feuille comme pour la relire... Un sourire entr'ouvrit sa lèvre, un sourire amer... Il froissa le papier dans ses doigts. — Je ne sais pourquoi la pensée me vint que cette lettre était une lettre de femme... Pauvre amoureux, il souffrait peut-être de quelque déception.

J'en étais là de mes réflexions, lorsqu'un esclave parut qui vint lui parler. L'inconnu se leva et le suivit. Quand il eut disparu, je ne pus me défendre de songer à cette vision d'un instant qui avait à mon insu captivé ma curiosité, comme une énigme dont j'aurais voulu déchiffrer le mot.

La voix d'Adilah me tira de cette divagation folle. Je n'osai l'interroger sur son voisin. Bientôt du reste je regagnai Chimilah.

Marthe, il y a un mystère là-dessous. Quel peut être ce jeune solitaire ainsi confiné comme un ours dans ce triste jardin? — A coup sûr au moins, il est une chose que je puis te dire : ce n'est point le prince Charmant.

VIII.

Il est évident que tu as déjà bâti tout un roman dans ta jolie tête. Ma chère, tu en es pour tes frais d'imagination au sujet de ma fameuse découverte derrière le moucharabieh. — Il y a un roman, oui... mais le voici :

Ce matin, j'attendais mon père à déjeuner chez moi. Tu lis bien : *à déjeuner*. Cette dérogation aux usages était donc une faveur exceptionnelle. Nous en sommes là.

J'avais fait placer la table sous la vérandah, au milieu des fleurs. Mon père arriva avec un beau sourire. Quand il fut assis :

— On est bien chez toi, me dit-il.

Je voulus le servir afin de le posséder mieux à moi. Je lui rendais avec ravissement ces mille petits soins que je jalousais aux esclaves, et vraiment je n'étais pas trop gauche.

Le café apporté, tandis que je babillais, gaie et rieuse :

— Sais-tu, M'riem, me dit-il tout à coup, qu'avec tes dix-huit ans bientôt, tu es ici une très vieille fille ?

— Je le sais.

— Il faut pourtant, ma chère, que je songe à te marier.

— Vous avez un projet, mon père ! m'écriai-je un peu troublée.

Il me regarda en riant ; puis, mettant un doigt sur ses lèvres :

— Chut ! c'est un mystère ! dit-il.

Je m'approchai, et essayant de lire dans ses yeux :

— Un mystère... qu'on ne peut pas dire ?..

— Oh ! chère enfant,... ce n'est encore qu'un très vague projet. J'ai souvent réfléchi à l'avenir qui t'attend, avec ton éducation et tes idées, reprit-il. Je ne peux me dissimuler que tu souffrirais dans cette vie de harem où tu ne serais que la première esclave... Aussi te consulterai-je.

Cette confidence me jeta dans un certain émoi. J'étais touchée d'être ainsi devinée par mon père.

— Comme vous êtes bon ! murmurai-je.

— J'aime une fille rebelle, voilà tout, et je suis très ambitieux pour elle.

J'ignore pourquoi, le souvenir du mystérieux voisin d'Adilah se présenta à mon esprit. Le hasard a de si étranges caprices ! Je brûlais d'interroger, et un insurmontable embarras retenait les paroles sur mes lèvres.

— Alors, mon père, repris-je timidement, celui dont il s'agit ?..

— Est fort riche et occupe une situation des plus hautes. Je ne sache pas en Égypte un parti plus enviable.

Bien que je sois sûre de l'habileté de mon père, et que j'aie en ses jugemens une foi aveugle, je ne sus lui taire cette crainte et cette répulsion que j'éprouve pour la façon dont se traitent les mariages musulmans. Épouser un inconnu que l'on rencontre pour la première fois le jour de son mariage, sans savoir rien de lui, ni même connaître le son de sa voix, n'était-ce pas effrayant ?

— Je croirai, mon père, à toutes vos sollicitudes, ajoutai-je, mais

pour moi, ce sera toujours un indifférent, un étranger... Et si j'allais ne pas l'aimer?..

Mon père sourit. Il resta quelques secondes silencieux. Puis, comme s'il eût cédé à une inspiration :

— Décidément, je suis sur une mauvaise pente, dit-il. Tu m'as fait commettre tant d'infractions que je ne sais vraiment où je m'arrêterai.

— Que voulez-vous dire?

— Ne me vient-il pas cette idée folle que je pourrais te montrer ton mari... ailleurs qu'à la promenade, que tu connaîtrais sa voix... enfin que tu lui parlerais...

— Comment cela?

— Nous verrons, nous verrons, reprit-il, comme s'il eût déjà craint de s'être trop avancé; pour cette fois encore, je ne promets rien.

Sous quelle impression de curiosité me laissa cet entretien, tu le devines. Ma tête partit. Quel peut être ce fiancé dont mon père n'ose point encore me révéler le nom? En vain cherchai-je autour de moi. Le sélamlik nous est fermé, il est vrai, mais, dans mes sorties, j'ai souvent rencontré mon père en compagnie de fils de princes et de pachas. J'essayai de me remémorer des visages... Auquel accorder toutes ces qualités tant vantées?—Marthe, si c'était lui!.. Encore?.. Tu vas te moquer, sans doute; ne t'ai-je pas dit qu'il est laid?..

Une semaine s'est écoulée et, dans aucune de mes visites chez Adilah, je n'ai revu le mystérieux voisin. Il ne se montre point à Choubrah à l'heure où l'on y rencontre tout le Caire. Est-ce un sylphe, un fantôme, et s'est-il envolé? Deux fois, je suis retournée chez ma belle-sœur, mais inutilement. — Heureusement, je n'en maigris pas.

IX.

Bercée par cette étrange illusion qui rattachait mon liseur du jardin à ce grand projet dont mon père m'avait dit le premier mot, j'avais passé plusieurs jours à forger mon roman. Tu connais mon imagination travailleuse, qui m'emporte si aisément en ce que tu appelais le pays des légendes. Mon prince Charmant, tu l'avoueras, n'excédait point cette fois l'idéal d'une ambition modeste. Pourquoi pensais-je à lui? Je l'ignore. La vérité, c'est peut-être que, dans cette existence de harem et derrière mes grilles, je n'avais eu nul autre que lui à portée de mon regard. En fille d'Ève, j'étais ravie d'avoir une aventure cachée. J'arrangeais dans ma tête un concours charmant de circonstances du plus adorable effet. Un jour, mon père me l'amenait, en forme de présenta-

tion d'escarmouche. J'avais l'air de ne pas le connaître. Puis, surprise imprévue, j'apparaissais par hasard le lendemain, du haut de mon fameux moucharabieh, parmi les broussailles de son Éden. Et, alors, des rencontres secrètes et tout le cortège des grâces galantes de la poésie orientale... Tout cela n'était-il pas combiné le mieux du monde? — Eh bien! ma pauvre Marthe, mon rêve s'est évanoui dans les nuages avec mon héros, et pour comble d'humiliation, il en reste une incroyable imprudence qu'il me faut ici te confier.

Toujours forcée par l'ordre de mon père d'observer une grande réserve, il y a trois jours, j'avais pu m'échapper pour courir chez Adilah. A cette heure, je savais la trouver à ce bienheureux kiosque d'où mes regards curieux plongeaient dans le jardin défendu. — Paraîtrait-il enfin ce jour-là? — Pourtant, je lui en voulais de sa maladresse à n'avoir point su deviner son bonheur d'être guetté par deux beaux yeux comme les miens, braqués à travers les feuillages. J'avais bonne envie, au fond, de le payer à mon tour de ma plus belle indifférence... — Figure-toi que j'arrive. Adilah écrivait :

— Quel bonheur! s'écria-t-elle en me voyant. Attends, je finis cette lettre et puis je suis toute à toi.

— Bon, ne te dérange pas, je prends un livre!

Et, de fait, ma chère, je m'installe sur un divan avec un recueil de poésies arabes d'un certain poète nommé Hassan, oublié là par Aly. Faut-il te dire que, au bout de dix minutes, j'étais distraite par le chant de ces maudits oiseaux qu'on entendait chez le voisin. Un bouvreuil impertinent s'était perché sur notre grillage et passait sa tête curieusement. Je me levai pour chasser l'importun.

— C'est délicieux, ces jasmins! dis-je à Adilah.

Tu devines déjà que j'étais en faction dans ma logette, arrangeant les brindilles d'un air indifférent. Rien de l'autre côté, dans les allées désertes; le bouvreuil, qui s'était envolé sur un palmier, semblait me railler du haut de sa branche, comme s'il eût deviné mon dépit. Je dévorais ma confusion, et en vérité, ta petite princesse méritait bien cette déconvenue. Adilah écrivait toujours. Dépitée de rester plantée là comme une sotte, j'allais enfin quitter la place... quand tout à coup, j'entendis un froissement dans les feuillées. Marthe, c'était lui! Et je le vis bientôt paraître au détour d'un sentier. Il venait de mon côté. Était-ce hasard ou pressentiment? deux fois il leva les yeux vers mon moucharabieh. Il me sembla que son regard, un regard profond, traversé d'une flamme, rencontrait le mien. Ma chère, je devins toute rouge; mais, comme bien tu le penses, je savais trop qu'il ne pouvait me voir pour ne point demeurer ferme derrière mon rideau fleuri. Il approchait, et quelques pas encore, il allait disparaître sous un massif, lorsqu'une idée folle me passa par

l'esprit. Je venais de lire une jolie légende persane qui semblait inventée pour mon cas. Au pied de la tour, sur un banc de gazon, le poète Hafiz dort... Au-dessus de lui, à une fenêtre, la sultane Gulnare, curieusement penchée, joue avec une rose; soudain, la rose s'échappe de ses doigts, tombe et le dormeur s'éveille... A défaut de rose, je n'avais qu'à étendre la main pour cueillir une de ces tiges. Ma chère, le geste avait suivi la pensée... mon bouquet de fleurettes tombait à ses pieds comme il passait au-dessous de moi. Surpris, il s'arrêta, leva encore les yeux... Je descendis les marches si brusquement qu'Adilah se dressa.

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-elle.

— Ah! mon Dieu! figure-toi que j'ai envoyé une fleur à ton voisin.

— Es-tu folle?

— Je crois bien que j'ai rêvé pendant cinq minutes.

— Mais d'abord, je n'ai pas de voisin!..

Je l'entraînai vers la fenêtre. Il était toujours là, souriant à demi : il respirait mes fleurs...

Stupéfaite, Adilah jeta un petit cri. Mais nous étions trop sûres de notre abri pour rien craindre de sa curiosité.

— Comment le trouves-tu? murmurai-je à son oreille.

— Laid...

— Regarde-le bien...

Elle le considéra encore pendant un instant...

— Et maintenant? repris-je.

— Il n'embellit pas.

Cette réponse me ravit. J'ai toujours été jalouse, tu le sais, de mes impressions : il me semble qu'on me vole si on les partage.

Mais l'étonnement d'Adilah ne se pourrait exprimer. Maintenant qu'elle était convaincue de l'existence du voisin, je lui fis le récit de mon aventure. Dieu sait combien cette belle équipée me valut de fines ironies. Par bonheur, rien ne pouvait me trahir; le seigneur Hafiz qui était là, aussi penaud que moi, ne devait imaginer autre chose qu'une malice peut-être de quelque esclave. Tout se termina par un éclat de rire, et la sultane Gulnare en sera pour ses fleurs.

Je priais Adilah de garder pour nous deux le secret de ma sottise, lorsque, pour achever ma disgrâce, Aly survint à cet instant. Notre découverte le jeta dans une surprise extrême. C'était un événement. Comme sa femme, il assurait que le jardin voisin était inhabité.

Tandis que nous restions immobiles, il alla au moucharabieh. Un cri de stupeur s'échappa de ses lèvres.

— Eh bien? demanda Adilah.

— C'est Hassan! répondit-il avec mystère.

— Tu le connais? demandai-je avec un battement de cœur.

— Oui! c'est précisément le poète qui a écrit le livre que tu tiens. Mais, mon Dieu! comment l'imprudent ose-t-il venir au Caire?.. reprit-il d'un air atterré.

— Il n'a donc pas le droit d'y venir?

— Non, il est proscrit.

Tu ne saurais croire l'effet que ce mot produisit sur moi.

— Proscrit! répliquai-je après un silence, a-t-il donc commis quelque crime?

— Oh! pis que cela! Il s'est compromis dans les intrigues politiques les plus graves. C'est un fou, rêvant de réformes insensées, et jusqu'à l'émancipation des fellahs.

Je le questionnai. Il nous apprit alors que mon prince Charmant n'est ni plus ni moins qu'un haut personnage des plus romanesques. Fils d'un ministre de Mehemet-Ali, tombé en disgrâce sous Abbas, qui fit massacrer tous les siens et confisqua leurs immenses richesses, doué de facultés rares, suffisantes pour inquiéter un prince ombrageux et qui l'ont fait exiler, il s'est acquis un renom de poète et de soldat. A la dernière guerre, il était à Plevna où il s'est, paraît-il, battu en héros à la tête d'un des régimens d'Osman-Pacha.

— Mais alors, il court un danger! dis-je avec une inquiétude qui me serra le cœur, à la pensée que mon inimaginable étourderie l'avait fait découvrir.

— Certes, ce n'est pas moi qui le dénoncerai... La police est assez mal faite pour qu'il lui échappe dans ce quartier désert, au fond de cette maison abandonnée... mais je le sais audacieux... s'il est ici, c'est qu'il a peut-être un projet, un but... là est le péril pour lui...

Je rentrai chez moi toute songeuse. Ce roman, que mon imagination extravagante avait si spontanément conçu, s'effondrait d'un seul coup. Quelle apparence que les vues de mon père se rapportassent à ce proscrit? Mais une inquiétude affreuse remplaça bientôt mes sottes songeries. Ma fatale imprudence avait trahi sa retraite. Grand Dieu! si on allait le découvrir!.. J'étais certaine du silence d'Aly; mais une indiscrétion pouvait le perdre... A cette pensée, je tremblais, comme si déjà je le savais dénoncé.

Le lendemain matin, je ne pus y tenir. Je m'échappai pour aller aux nouvelles. N'était-il rien survenu depuis la veille? Je trouvai Aly et Adilah fort tranquilles, et ne s'inquiétant guère du pauvre voisin. N'osant les interroger, sous le prétexte d'aller prendre un livre, je courus au kiosque.

. J'avais compté sans nos *terribles* usages mahométans. — Le moucharabieh était muré!..

JACQUES VINCENT.

LA

COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

III (1).

LES ADMINISTRATEURS.

I. — LA RÉACTION.

Par suite d'un hasard qui ressemble singulièrement à de la préméditation, la commune a incarcéré et mis à mort les gendarmes, les magistrats et les prêtres, c'est-à-dire ceux qui arrêtent les scélérats, ceux qui les condamnent, ceux qui les adjurent, au nom du salut éternel, de renoncer à leurs crimes. On pourrait croire, d'après cela, qu'elle a voulu déchaîner la bestialité des foules contre la civilisation et briser à jamais les conventions sur lesquelles l'expérience a bâti le monde social. On se tromperait. La commune, cette commune dont Paris a subi le joug avec horreur, cette commune qui a été non pas un ensemble de doctrines, mais un ensemble d'appétits, la commune où brillèrent Raoul Rigault, Théophile Ferré, Émile Eudes, Gabriel Ranvier, Parisel, que servirent avec dévoûment Edmond Mégy, Émile Gois, Genton, François, Sérizier, la commune a été une ère de réaction. Elle le dit, et on peut la croire. Au-dessous d'elle s'agitait une tourbe pour laquelle le vol, le viol et l'assassinat étaient une sorte de besoin instinctif. C'étaient les malfaiteurs dans la pire acception du mot, sortant du bagne, destinés à y rentrer, et dont l'ambition était de détruire une société qui pèse insupportablement sur eux par le seul poids des lois consenties. La

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai et du 1er juin.

commune en eut peur, elle les maintint comme elle put, parfois par la terreur, le plus souvent par l'ivrognerie; elle ne les lâcha qu'au dernier moment, lorsqu'elle-même, se sentant honnie, vaincue, rêva de disparaître au milieu de l'anéantissement de Paris. Théophile Ferré, qui fut malfaisant avec une constance que rien ne dérouta, dans sa prison, préparant un projet de défense qu'il ne daigna point utiliser, écrivait le 22 août 1871 : « Dans Paris livré à lui-même, des citoyens énergiques et courageux essayèrent de ramener, au péril de leur vie, l'ordre et la sécurité. » Presque tous les membres de la commune partagent cette opinion, — cette illusion, — et sont plus que jamais persuadés qu'ils ont protégé Paris contre lui-même. On ne s'en douterait guère, à voir dans quel état ils nous l'ont rendu.

Non-seulement ils avaient à contenir les effroyables instincts de la foule, mais ils avaient à repousser les conseils sanguinaires qu'on ne leur épargnait pas. A la commune faisant emprisonner les otages, emmagasinant le pétrole, déléguant Parisel à la commission scientifique, dévalisant les caisses publiques et souillant les églises qu'elle avait pillées, on écrivait pour lui reprocher de n'être pas suffisamment révolutionnaire. En dehors et au-dessous des sectaires de l'Hôtel de Ville, il y avait une bande de chiens enragés qui hurlaient et tiraient sur la laisse parce qu'ils voulaient faire la curée immédiate et complète. Avant même que la France fût rentrée dans Paris, on exigeait des exécutions capitales qui n'étaient point nécessaires, mais qui du moins eussent affirmé la pure tradition terroriste. Un sieur S. V., qui donne son adresse et s'intitule *gradué en droit*, écrit à Édouard Moreau pour le féliciter d'employer le style du calendrier républicain et de remplacer mai par prairial; puis il ajoute : « Puisque vous et vos amis vous prenez plaisir à votre tour à suivre les erremens de nos ancêtres de 93, ce serait le cas, ce me semble, de renouveler la grande marmite épuratoire des jacobins, moins l'homme sinistre, si justement puni le 9 thermidor de ses aspirations à la tyrannie théocratique. » Cette lettre contient en outre une dénonciation qui ne resta pas infructueuse, car celui qu'elle concernait fut arrêté. Il serait excessif de dire que les chefs de la commune ont fait de la réaction, mais on peut affirmer qu'ils ont résisté souvent aux injonctions des plus violens; c'était leur intérêt du reste, car ils auraient été les premiers à disparaître, la tête en avant, par les fenêtres de l'Hôtel de Ville.

A l'égard de ce rôle préservateur, une sorte de confidence intime, très curieuse, a été recueillie dans des circonstances que je dois faire connaître, car elles sont de nature à intéresser le lecteur. M. Edmond Got, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, était, pendant la commune, à Londres, où il avait organisé, avec plusieurs

de ses camarades, des représentations théâtrales. Le samedi 20 mai il reçut de Paris des lettres inquiétantes; on lui apprenait que le hameau de Boulainvilliers était exposé aux projectiles des batteries françaises, et qu'il y avait tout à craindre pour son père et pour sa mère qui l'habitaient. M. Got n'hésita pas, il résolut de courir à Passy, de sauver ses parens et de revenir en toute hâte à Londres, où il devait jouer dans la soirée du mercredi 24. — Il arriva à Paris le dimanche 21, se rendit à Boulainvilliers, sans se douter que les troupes françaises avaient déjà franchi la porte de Saint-Cloud, et réussit, non sans peine, non sans plus d'une péripétie, à ramener à Paris son père et sa mère, qu'il put installer, dans un appartement vacant, quai du Louvre. — Le lendemain matin, lundi, tout est en rumeur; la débandade fédérée fuit devant nos troupes; entre dix et onze heures seulement on commence la construction des barricades, construction laissée à l'initiative de chacun, barricades maladroites, remarque judicieusement M. Got, car la plupart d'entre elles se commandent les unes les autres. Dès que les barricades sont élevées, un fait étrange se produit. Nul ne peut plus sortir de sa maison sans être muni d'un laisser-passer délivré par le portier (1).

Le lendemain mardi 23, M. Got voulut partir, afin d'arriver le soir même à Londres. Dès qu'il a mis le pied dans la rue, il est accueilli par un : On ne passe pas! Cette fois, la paperasse signée par le portier ne suffit plus. A force d'insister, il obtient d'être conduit place Saint-Germain-l'Auxerrois, à la mairie du Ier arrondissement, dont le délégué finit, après toute sorte de difficultés, par lui délivrer un permis d'aller jusqu'à l'ex-préfecture de police, permis à l'aide duquel il peut franchir quatre barricades et pénétrer enfin dans la rue de Harlay. Il est cinq heures du matin, Ferré dort et n'est pas visible. Promené de couloir en couloir, M. Got est amené devant deux jeunes gens qui le reçoivent poliment. L'un d'eux, chef d'un des bureaux du cabinet de la sûreté générale pendant la commune, donne à M. Got le laisser-passer suivant : « Mardi 23; laissez passer partout librement le citoyen Got, chargé d'une mission spéciale pour Londres; signé : L. » Puis il se met à causer; après quelques phrases banales, il ajoute, comme se parlant à lui-même avec une sorte d'éloquence farouche et familière : « Et quand même vous seriez réactionnaire, nous le sommes bien, nous, et malgré nous, bêtement, depuis plus de deux mois. Vingt-quatre heures après le 18 mars, nous étions débordés de partout. C'était fatal! Les comités, les sous-comités, les vigilances, les fédérations, politique, république, partis, l'Internationale même, il

(1) « Laissé passer le citoyen Got, artiste du théâtre français, locataire de la maison n° 30, quai du Louvre. Le concierge : J. Roche. »

s'agissait bien de tout cela! La souffrance de vingt siècles pouvait tout d'un coup pousser son cri; les instincts étaient lâchés; c'était la guerre sociale! Ah! pauvres nous! Est-ce qu'on est quelqu'un dans les foules? Suivre le mouvement pour avoir encore l'air de le conduire, c'est la seule chance de le diriger encore un peu. Le vrai, c'est que nous avons eu peur du vide. Et à quoi bon? Nous n'aurons rien fait, et nous n'empêcherons rien. La réaction, maîtresse de ce que nous aurons épargné, nous traitera de barbares, et en fait, la machine aura reculé de vingt ans,.. car on y viendra, à la table rase. — Est-ce qu'on peut rebâtir sur des ruines? Mais il n'y a plus à dire, notre poste est là jusqu'à ce que nous crevions! Car, que nous levions le pied aujourd'hui par impuissance ou par lâcheté, quelle débâcle alors! l'inconnu des représailles et de la rage. Baste! qu'est-ce que tout cela vous fait; j'ai tort de vous parler de nos petites affaires. »

Tout cela était dit « à la cantonade, » comme une sorte d'aparté, mais évidemment pour M. Got, qui n'en perdait point une parole, et qui à peine sorti nota, sténographia l'étrange aveu qu'il venait d'entendre. Cet aveu, il faut le retenir, car il est sincère. Celui qui le laissait échapper, et qu'il nous serait facile de nommer, disait la vérité. Les belluaires de la commune avaient non pas dompté, mais apaisé momentanément les bêtes féroces; à la fin, loin de les retenir, ils les excitèrent et rivalisèrent de cruauté avec elles. Ce n'est point l'emportement de la lutte, l'ivresse de la tuerie qui les a entraînés; non, ils ont agi avec préméditation, ils ont eu la volonté de leur crime. C'est encore l'interlocuteur de M. Got qui le dira. Comme celui-ci allait prendre congé, la porte s'ouvrit, et deux hommes entrèrent. L'un vêtu en officier fédéré, l'autre, que M. Got ne connaît pas et dont il trace de main de maître un portrait tellement ressemblant qu'il équivaut à un nom : « en bourgeois, petit, tête grinchue et bistrée, bec de vautour, yeux et dents de loup, une espèce de pion. » C'est Théophile Ferré. — On parle de trahison, comme toujours; on se montre des lettres dénonciatrices; on prononce le nom de certain général de la commune. M. Got veut se retirer; le chef de bureau qui lui a délivré le laisser-passer lui dit adieu : « Racontez du moins à ceux de Londres que nous avons résisté crânement; oh! nous ne sommes pas rendus et nous ne nous rendrons pas. Est-ce qu'on se rend aux sergens de ville et aux assassins de Versailles? Eh bien! citoyen Got, vous qui êtes un sage, soyez le notaire de ce testament de la commune révolutionnaire et militante! » Ceci se disait le 23 mai, vers six heures du matin; le réactionnaire de la sûreté générale savait exactement à quoi s'en tenir, il n'ignorait pas que pour lui, pour ses congénères de la révolte, la partie était perdue, absolument perdue. Ce

jour-là même les incendies commencèrent, et l'on prouva de la sorte que l'on voulait « résister crânement. »

De ce qui précède il semble résulter que ces hommes ont cru faire de la réaction et être des conservateurs, parce qu'au lendemain du 18 mars, ou du 2 avril, date de leur premier engagement, c'est-à-dire de leur première défaite, ils n'ont pas massacré les détenus dans les prisons et livré la ville au pillage. Certains hébertistes y ont pensé, il n'en faut point douter, mais jusqu'au dernier moment ils ont été tenus en bride par les économistes dont le groupe comptait des hommes comme Jourde et Beslay qui sauvèrent la Banque de France, comme Vermorel qui protégea le Mont-de-Piété, comme Vallès qui s'opposa à l'exécution des otages, et qui espéraient en défendant certaines administrations rendre leur insurrection tolérable. Ils échouèrent, parce que toute révolution penche fatalement vers la violence et y tombe. Ils avaient du reste un intérêt direct et pour ainsi dire personnel à surveiller, à diriger quelques grands établissemens qui pouvaient alimenter le budget aléatoire dont ils nourrissaient tant bien que mal la commune, le comité central, et l'énorme troupe de la fédération. S'il leur semblait insignifiant d'abandonner le palais de la Légion d'honneur aux déprédations de M. et de Mme Eudes, aidés de leur ami Mégy, il leur importait de soustraire l'octroi, le domaine, l'assistance publique, les chemins de fer, les compagnies d'assurance aux rapacités de la basse populace, — de la basse pègre, — communarde. Ils en régularisèrent le pillage; en un mot, ils l'administrèrent, et c'est en réalité à cela que se bornèrent les actes de conservation dont ils se sont enorgueillis.

A l'octroi, à cette source même de la fortune de Paris, on avait placé un certain Volpénil, dont le nom réel était Bonnin et que quelques indélicatesses avaient fait sortir malgré lui des contributions indirectes. Dans ce poste de confiance, on lui adjoignit un serrurier appelé Alphonse David Pichot, ancien pensionnaire d'une maison d'éducation correctionnelle, et qui avait mérité les aiguillettes de capitaine d'état-major en commandant un peloton à cette grande victoire de la place Vendôme que le comité central parvint à remporter sur une manifestation sans armes. Bonnin-Volpénil et Pichot traversèrent l'octroi comme une trombe, purent y ramasser une dizaine de millions, qui furent remis à la délégation des finances, mais dont plusieurs billets de mille francs, si l'on en croit les indiscrétions de la justice militaire et de la justice civile, leur sont restés aux doigts. Aux barrières, aux pataches, on avait conservé quelques préposés de l'administration régulière, qui continuaient leur service afin de ne pas mourir de faim, mais qui paraissent n'avoir eu que peu de déférence pour la commune. Cela du moins

semble ressortir de la lettre suivante qui fut adressée au citoyen V., inspecteur central de la navigation : « Paris, le 8 mai 1871. Citoyen, un arrêté inséré au *Journal officiel* du 6 courant nomme le citoyen Landowski commissaire de police de la navigation et des ports. Je vous prie de vous mettre en rapport avec ce citoyen relativement à un abus qu'on nous signale : les mariniers de l'octroi se font les convoyeurs des personnes quittant Paris. On se plaint que les bateaux de service ne soient pas visités ; veuillez avoir l'obligeance, de concert avec ledit commissaire, de voir jusqu'à quel point ces plaintes sont fondées. — Salut et fraternité. Le chef de la 2e division, préfecture de police : A. OLIVIER. » Cette lettre, qui stimula le zèle de Landowski, dans le bureau duquel elle fut retrouvée au ministère de la marine, resta sans effet. On menaça les préposés, ils firent les niais, surent ne rien comprendre aux reproches qu'on leur adressait, et continuèrent, comme par le passé, à sauver les malheureux qui voulaient fuir un Paris devenu inhabitable.

Tout irrégulière que fût l'administration de l'octroi pendant la commune, les choses s'y passaient assez régulièrement, c'est-à-dire que le produit des recettes opérées aux barrières et ailleurs était presque intégralement versé au ministère des finances. Parfois cependant la recette offrait quelque difficulté ; le 7 avril, on en fit une à l'entrepôt général, à main armée, en forçant la caisse qui contenait 327,421 francs. On dit que dans cette circonstance Pichot fit 18,000 fr. d'économies qu'il eut le tort de confier à un de ses amis, car celui-ci, pour mieux les soustraire à la curiosité des Versaillais, les emporta, et ne reparut plus (1). Il est difficile de savoir comment Volpénil, conseillé par Pichot, tenait sa comptabilité, car tout a été détruit ; on n'a sauvé que d'insignifians ordres du jour imprimés sur papier rouge, et un drapeau rouge à moitié brûlé qui, par ses ornemens baroques, ressemble à une bannière de compagnonnage. Volpénil et Pichot sont innocens de l'incendie de l'octroi ; ils n'y étaient plus, ils étaient déjà bourgeoisement partis en omnibus (2), lorsque les fédérés du 174e bataillon vinrent lancer le pétrole et le feu dans les deux annexes de l'Hôtel de Ville, qui déjà n'était plus qu'un brasier. C'est dans la journée du lundi 22 mai, à l'annexe, où l'Assistance publique avait ses bureaux, que fut faite la dernière commande, — commande considérable d'huile de pétrole. Un échange de paroles eut lieu à cet égard, sur l'escalier même,

(1) Procès de A.-D. Pichot ; déb. contr., sixième conseil de guerre, 3 février 1872.

(2) Volpénil emporta le produit des dernières recettes de l'octroi, 23,700 francs, qu'il déposa entre les mains de Jourde à la mairie du XIe arrondissement. — Le dernier argent que reçut le délégué aux finances lui fut remis par Gabriel Ranvier : 7,000 francs provenant de la caisse du XXe arrondissement.

entre un fonctionnaire de la commune et un négociant; nous ne pouvons les nommer, car ni l'un ni l'autre n'ont été poursuivis pour ce fait, qui est resté ignoré. On s'était scrupuleusement conformé à l'ordre verbal qui avait été donné : aussitôt que les Versaillais approcheront des Halles, on mettra le feu à tout ce qui est sur la place de l'Hôtel de Ville. La longue résistance de la barricade élevée à la pointe Saint-Eustache n'eut d'autre but que de laisser aux incendiaires le temps de détruire le palais où ils avaient régné.

Plus d'un a dû le regretter, car on y avait passé de bons momens et de joyeuses soirées. On narguait la réaction, et l'on prenait l'heure comme elle venait; on savait bien qu'il y avait quelque part un Versailles grognon et malveillant; on se doutait bien que l'on y rassemblait des hommes qui troubleraient la fête; mais baste! la vie est courte, et il faut savoir l'égayer. Que de charcuterie! que de bouteilles! que de franches lampées! partout, dans cet Hôtel de Ville, devenu une gargote doublée d'un mauvais lieu, partout, dans la cour d'honneur, dans la salle du trône, dans la grande salle des fêtes où campaient les Lascars, qui plus tard s'appelèrent la compagnie de l'Étoile, sur les escaliers, dans les caves et dans les combles, on buvait, on chantait, et parfois le bruit des ripailles allait, jusque dans leur salle de délibération, troubler les méditations des membres de la commune. Ah! c'était le bon temps! Dans le jour, on recevait volontiers les servantes sans place, les ouvrières sans ouvrage et surtout sans profession; on les retenait à dîner et elles s'asseyaient, sans façon, à la cantine côte à côte avec les fédérés, et l'on n'était pas trop sévère. Plus tard, on entendait crier : « Allons! la patrouille de minuit! » Une escouade sortait en armes et revenait bientôt ramenant des prisonnières faites dans des maisons que l'on connaissait. Si le vieux Mathurin Régnier « craint du chaste lecteur » était encore de ce monde, il pourrait seul raconter ce qui se passait alors. Il en était de même un peu partout; la commune n'avait-elle pas promis d'être une époque de régénération?

L'orgie paraît avoir été la principale préoccupation de la plupart de ces hommes, acteurs secondaires d'un drame auquel ils participaient sans trop le comprendre; ceux-là, et c'était le plus grand nombre, ne se souciaient ni de l'avènement du prolétariat, ni de la rénovation sociale. Ils recherchaient le plaisir, le plaisir grossier, le trouvaient sans grande peine, ajoutaient leur dépravation particulière à la dépravation générale, et se tenaient pour satisfaits. Partout où ils s'établissaient, ils apportaient avec eux le vin, l'eau-de-vie et le reste. L'un d'eux, nommé Constant B., qui avait servi dans l'armée régulière et avait été grièvement blessé à la bataille de Wœrth, s'était jeté dans la commune. Capitaine d'état-major

attaché à l'intendance, il avait profité de son grade et du droit aux réquisitions pour mener l'existence telle qu'il la comprenait. Arrêté pendant quelques jours et conduit à la prison du Cherche-Midi pour des motifs qui nous sont inconnus, il avait été relâché, grâce, sans doute, à la protestation que voici : « Sur ma tête, sur mon honneur, sur mes blessures et sur mon passé, je déclare que qui que ce soit n'a le droit de mettre en suspicion mes actes et mes ordres. Le citoyen Constant B., officier d'administration à la porte Dauphine, entièrement dévoué à la commune. » Le 3 mai, un officier supérieur fédéré s'installa, par voie de réquisition, rue Spontini, dans l'hôtel de M[me] la comtesse de Castellane; Constant B. l'y suivit, et amena avec lui quelques demoiselles de sa connaissance. Il n'avait point le cœur mal placé et offrait volontiers à ses amis une hospitalité qui ne lui coûtait pas cher. Il les convoquait à quelques agapes fraternelles où l'on ne semble pas avoir discuté bien sérieusement le problème humanitaire : « Mes chers camarades, venez le 11 mai, à cinq heures du soir, rue Spontini, 3, porte Dauphine. — Absinthe à cinq heures et demie; — dîner à six heures; — à partir de huit heures toutes voiles dehors. — A vous : Constant B. » Ces ivrognes, ces viveurs de bas étage, n'ont point été les plus mauvais, tant s'en faut; ils se sont amusés et ont presque tous disparu en hâte, lorsque le danger est devenu plus vif qu'il ne leur convenait.

Le type de Constant B. n'est point rare parmi les adhérens de la commune; on le rencontre à chaque pas, lorsque l'on étudie ce monde extraordinaire. Celui-là était un épicurien qui buvait les caves; d'autres, plus avisés, savaient les exploiter. Le 19 mai, un capitaine des francs-tireurs de la république, escorté d'environ cent cinquante hommes, s'empara d'une maison située à Passy dans la grande rue, n° 13; il en fit ouvrir tous les appartemens, et y installa une partie de sa troupe. Peu de temps après, un simple fédéré, ancien employé de commerce, nommé Bernard M., vint s'établir dans une boutique du rez-de-chaussée, en compagnie d'une femme qui n'avait rien de légitime. Ce Bernard M. était un homme pratique et le prouva. Il déménagea tout le vin qu'il découvrit dans les caves appartenant aux locataires, le fit apporter dans la boutique dont il avait pris possession, et ouvrit simplement un débit de boisson. Ses affaires n'allaient pas mal; il encaissait d'assez bonnes recettes, car il ne faisait pas crédit et ne vendait qu'au comptant. Cela dura deux jours; le 21 mai, dans la soirée, il fallut abandonner précipitamment ce petit négoce improvisé, car les Versaillais arrivaient. Ils arrivèrent même si vite que Bernard M. fut arrêté (1).

(1) Affaire Constant B.; déb. contr., quatrième conseil de guerre, 19 juillet 1873. — Affaire Bernard M., déb. contr., vingtième conseil de guerre, 25 avril 1872.

Si la commune n'avait eu que de tels actes à se reprocher, on en sourirait, et l'on pourrait en parler sans rougir. En tout cas, ce sont là des faits particuliers inhérens à l'état de choses qu'elle avait créé, mais dont l'insignifiante responsabilité ne retombe qu'indirectement sur elle. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de la conduite que les agens choisis, nommés par elle ont tenue dans les administrations qu'ils ont eu à diriger. Là, le pillage a été systématisé, et les difficultés financières, au milieu desquelles l'insurrection s'est débattue pendant toute sa durée, ne rendent point excusables certains actes que nous allons raconter.

II. — LA DIRECTION DES DOMAINES.

L'octroi n'a point été seul administré par la commune. Dès que la révolte fut maîtresse de Paris, elle fit quelques tentatives d'administration sur les grandes compagnies financières. La commune s'était officiellement installée le 29 mars à l'Hôtel de Ville; le 30, dans la nuit, elle fait envahir cinq compagnies d'assurance; les scellés y sont apposés après que l'on a réquisitionné l'argent qui pouvait se trouver dans les caisses (1). Elle ne fait, du reste, qu'imiter le comité central. Un des membres de celui-ci, Grêlier, dans une note écrite par lui le 23 février 1872, raconte qu'il a été délégué au ministère des affaires étrangères et à l'archevêché pour faire l'inventaire de l'argenterie. La commune ne s'arrêtera pas en chemin, et le 17 avril elle frappe sur les compagnies de chemins de fer une contribution de 2 millions imputables à l'arriéré de leurs impôts. C'étaient là, pour ainsi dire, des réquisitions d'état, mais on ne négligeait pas non plus les petits profits, et l'on signalait, sans scrupule, tout ce qui semblait de bonne prise : « Paris, le 22 avril 1871. Mon colonel, ayant porté mon bataillon rue de Courcelles, 36, école des frères, j'ai découvert près de ma caserne une maison où il y a chevaux et voitures. D'après les renseignemens que l'on m'a donnés, ça appartiendrait à un député de Versailles. Veuillez prendre s. v. p. des renseignemens à ce sujet. Je vous salue avec respect. Le commandant du 35e bataillon. E. Pigère. » On a cru que la maison de M. Thiers avait été respectée jusqu'au jour, 10 mai, où l'on en décréta la démolition; c'est une erreur. Le 14 avril, dans la matinée, l'hôtel de la place Saint-George fut envahi; on y saisit des papiers, et l'argenterie en fut enlevée. Le même jour, on fit ce que l'on ap-

(1) Les scellés furent promptement levés : « La commune de Paris décrète : Les cinq compagnies d'assurance *la Nationale, l'Urbaine, le Phénix, la Générale, l'Union* sont autorisées à lever les scellés apposés sur leurs caisses et livres à la date du 29 courant. La saisie pratiquée à la requête de la commune est maintenue. 31 mars 1871. »

pelait une perquisition, rue Rabelais, chez le marquis de Gallifet; on y vola comme dans une ville prise d'assaut. La veille, on avait visité avec trop de soin l'hôtel Pereire. C'était le vol organisé, élevé à la hauteur d'une institution communale. Cela indigna Vermorel, qui fit rendre, à la date du 16 avril, un décret inutilement préservateur : « Article 3. — Aucune perquisition ou réquisition ne pourra être faite qu'elle n'ait été ordonnée par l'autorité compétente ou ses organes immédiats, porteurs de mandats réguliers, délivrés au nom des pouvoirs constitués par la commune. Toute perquisition ou réquisition arbitraire entraînera la mise en accusation de ses auteurs. » L'intention était bonne, mais elle ne peut être réputée pour le fait; l'habitude était prise, nul décret n'était assez puissant pour la rompre : jusqu'au dernier moment on força les portes et on vola.

La commune avait cependant pris ses précautions et essayé de centraliser « le service » des réquisitions dans une seule administration, dans celle des domaines, où elle avait nommé Jules Fontaine en qualité de directeur. Fontaine avait des droits à la bienveillance communarde, et ses titres n'étaient point à dédaigner. Il me produit l'effet d'un déclassé qui a pris la mauvaise route et s'en est allé insensiblement jusqu'à la fondrière. Il n'était plus jeune; il avait alors cinquante-quatre ans. Il donnait des leçons de mathématiques aux lycées Saint-Louis et Bonaparte, mais en réalité il vivait dans les sociétés secrètes, conspirait, et semble avoir eu pour spécialité politique de fabriquer ces bombes portatives que l'attentat d'Orsini avait mises à la mode dans le monde révolutionnaire. Il était mêlé à un complot avéré sous la fin du second empire; il fut au nombre des accusés qui comparurent devant la haute cour siégeant à Blois, et le 8 août 1870 il s'entendit condamner à quinze ans de réclusion. Le gouvernement du 4 septembre s'empressa de le remettre en liberté et lui offrit une préfecture en guise de compensation; Fontaine refusa, car on ne put le nommer dans le département d'Indre-et-Loire où il eût voulu être envoyé. Dans ce fabricant de bombes destinées à l'assassinat, dans cet ancien condamné, la commune reconnut facilement un des siens, et le nomma (9 avril) directeur général des domaines et du timbre, conservateur du matériel de l'ancienne liste civile, et enfin (7 mai) séquestre des biens du clergé. Un mot assez drôle, que j'ai entendu, résume nettement ses fonctions. Un de ses employés disait : « Le citoyen Fontaine est confiscateur en chef. » Il a, dans l'histoire de la commune, une certaine notoriété due à la destruction de la maison de M. Thiers, destruction qu'il a toujours persisté à appeler « un déménagement. »

C'était un homme d'ordre, il tenait bien sa comptabilité. Dans

son cabinet, il trouva le livre de dépenses de son prédécesseur, et l'utilisa pour lui-même; on y lit: « 16 mai; chevaux pour Thiers, — 75 francs. — 17 mai, pourboire, déménagement Thiers, 15 francs. — 19 mai, frais de voiture du déménagement Thiers, 70 francs. » Ses papiers n'ont point été perdus, et l'on peut y faire quelques découvertes intéressantes. Non-seulement il était directeur des domaines, mais il avait droit d'ordonner des arrestations, semblable en cela, du reste, à tous les porte-galons du moment. Fontaine paraît avoir tenu à ce que les arrestations provoquées par lui fussent « légales; » à cet effet, il avait reçu de Raoul Rigault un certain nombre de mandats d'amener en blanc; il n'avait qu'une date et un nom à y inscrire pour les rendre exécutoires. Parfois, le mandat est libellé; seule la date a été intentionnellement omise; Fontaine en fera usage selon les circonstances. Ce cas spécial se présente pour M. d'Entraigues, qualifié de : « secrétaire du général Rollin, directeur de la lingerie impériale. » En qualité de délégué à la sûreté générale, Raoul Rigault a signé ce mandat, qui est donc antérieur au 25 avril, et qui ne fut pas exécuté, car j'en retrouve la minute. M. d'Entraigues n'en fut pas moins arrêté le 14 mai, pour avoir refusé de livrer du linge à la concubine d'Émile Eudes, et transféré le lendemain à la prison de la Santé par ordre d'Edmond Levraud.

Je ne crois pas que Fontaine ait abusé de la faculté qu'on lui accordait de faire opérer des arrestations, il se contentait d'exécuter les instructions de la commune en ce qui concernait les ministères et les grandes administrations publiques. On voit là le mode de procédé qui était fort simple: « Ordre est donné au citoyen Fontaine, directeur des domaines et du timbre, de faire enlever l'argenterie des Invalides, et de la faire transporter à la Monnaie pour être confiée aux soins du citoyen Camélinat pour être transformée dans le plus bref délai. Paris, le 17 avril 1871. Le membre de la commune délégué aux finances, E. Varlin. Vu et approuvé, la commission exécutive : É. Tridon; Avrial. » Ordre analogue pour l'Hôtel de Ville, pour les ministères de la marine, de l'intérieur, du commerce, des affaires étrangères, pour la direction des lignes télégraphiques. La préfecture de police semble échapper à la spoliation. Du moins, je n'aperçois qu'une lettre par laquelle Edmond Levraud prie le citoyen Fontaine de donner copie de l'inventaire du mobilier (argenterie, linge et matériel de table) qui se trouve à la préfecture. Lorsqu'il était muni d'un de ces ordres, Fontaine se rendait au ministère désigné, et pour ce genre d'expéditions, il se faisait accompagner d'un commissaire de police spécial, nommé Mirault, qui était un ancien cafetier condamné pour vente de denrées falsifiées et failli. La commune n'était point difficile sur le choix de

ses agens. Elle les prenait où elle les rencontrait, et professait, à cet égard, des idées d'une largeur vraiment fraternelle. Mirault rédigeait le procès-verbal, afin que tout se passât « dans les règles; » l'argenterie saisie était confisquée, mise en boîte et expédiée à l'hôtel des Monnaies, où l'on tâchait d'en faire des pièces de cent sous.

Le directeur de la Monnaie, Camélinat, acceptait volontiers les pièces de vaisselle plate, les couverts qu'on lui envoyait; il les faisait jeter en fonte, et détruisait ainsi souvent des objets d'art dont la façon valait plus que le métal. Ceci lui importait peu; égalité de la cuiller d'étain, fraternité de la gamelle, cela convenait à la commune; mais Camélinat regimbait lorsqu'on lui apportait des étoffes d'or et d'argent, qui exigeaient un travail difficile pour être réduites à l'état purement métallique. A la date du 2 mai, il écrit : « Citoyen Fontaine, gardez donc dans les magasins des domaines toutes les chasubles et autres oripeaux que vous pourrez trouver parmi les objets saisis et déposés à l'ex-préfecture de police ou autres administrations; plus tard on s'occupera de leur transformation suivant les intérêts de la commune. Le directeur de la Monnaie : CAMÉLINAT. » Ceci ne paraît pas avoir été du goût de Jules Fontaine, qui, dans la destruction des objets sacerdotaux, trouvait sans doute tout bénéfice pour la libre pensée et pour la caisse de la commune; il insista, ne put parvenir à vaincre les objections de Camélinat, et finit par s'adresser au comité de salut public dont il obtint gain de cause : « Paris, le 10 mai 1871. Autorisation est donnée au citoyen Fontaine, directeur des domaines, de faire brûler à la Monnaie, et d'accord avec le citoyen Camélinat, les chasubles et oripeaux enlevés dans les différentes églises et renvoyés actuellement au garde-meuble. Le membre du comité de salut public : ANTOINE ARNAUD. » La langue de la commune est pauvre, et le mot oripeaux s'y répète souvent. C'était là, il faut le reconnaître, une mesure bien plus politique que financière, et l'on se plaisait à brûler le vêtement du prêtre avant de tuer le prêtre lui-même.

Jules Fontaine, agent direct de la commune, qui, ne devant être qu'une revendication municipale, se substituait naturellement à l'état, Fontaine ne faisait, après tout, que se conformer aux ordres de ses maîtres en dévalisant les ministères et en ramassant les épaves arrachées à la dévastation des églises; mais il semble plus coupable lorsqu'il pénètre dans les maisons particulières et fait main basse sur des objets de propriété individuelle. N'est-ce pas là ce que le code pénal appelle un vol avec effraction? Au nom de quel principe détourné de son sens naturel par l'interprétation révolutionnaire des fédérés, deux fois, dans le courant des mois d'a-

vril et de mai, se sont-ils fait ouvrir de force l'hôtel de M. Martin du Nord, rue Paradis-Poissonnière, et l'ont-ils pillé (1)? Est-ce l'acte d'une bande de sacripans qui veulent faire un bon coup et qui profitent de leur nombre, de leurs armes, pour casser des meubles et se garnir les goussets? Nullement, car dans le cabinet que Fontaine occupait à la direction des domaines, on retrouve les objets dérobés, de l'argenterie, des bijoux, des médailles, des coupons de rente. Il n'a été que recéleur, — séquestre, comme il disait, — car le pillage de l'hôtel de M. Martin du Nord a été exécuté par des fédérés qui ont agi en vertu d'instructions que nous ne connaissons pas. Dans une autre circonstance, il a lui-même commandé en chef.

On voulait, je ne sais pourquoi, s'emparer des meubles appartenant à la princesse Mathilde. C'était là une noble tâche, bien faite pour éveiller une chevaleresque émulation dans le cœur des ennemis des tyrans. Jules Fontaine ne voulut point laisser à d'autres la gloire de l'avoir accomplie, et accompagné de Mirault, escorté d'un nombre suffisant de fédérés, il partit pour la conquête. L'expédition fut longue; on la divisa en trois opérations distinctes, car on croyait savoir que la princesse Mathilde avait confié une partie de ses objets précieux à trois personnes différentes. L'ennemi fut vaincu: l'ennemi c'étaient de malheureux portiers qui firent de consciencieux efforts pour sauver les appartemens dont ils avaient la garde. Peine inutile, Jules Fontaine renversa tous les obstacles. — Chez M. de M., chez M. P., chez Mme G., on fouille les appartemens, on fracture les meubles, on brise les serrures, on enlève des objets de prix. — Une lorgnette et une médaille en or provenant de cette excursion en territoire hostile furent découvertes au domicile de Fontaine, qui avait pris la précaution d'y faire également transporter quelques bouteilles de vin de Champagne. Des expéditions analogues furent dirigées contre la maison du prince Pierre Bonaparte, contre l'argenterie du mess des officiers de l'École militaire. Tout n'alla pas au garde-meuble ou à l'hôtel de la Monnaie, car un service de porcelaine et quelques pièces de vaisselle plate ne quittèrent pas le domicile de Fontaine où on les retrouva. Il paraît avoir été coutumier du fait et avoir aimé à conserver quelques souvenirs de ses essais de revendication, car un témoin déposant devant la commission d'enquête parlementaire sur l'insurrec-

(1) « Pendant que j'écris, un Alsacien, qui est venu me trouver pour réclamer ma protection en qualité de sujet allemand, m'informe qu'avant-hier au soir des gardes nationaux, armés de l'autorité du comité de salut public, ont envahi le magnifique hôtel de M. Martin du Nord, l'un des plus riches manufacturiers de France, et qu'ils ont emporté tout ce qu'ils ont pu trouver, meubles, vaisselle plate, bijoux, ornemens, etc. — Le seul crime qu'on allégua contre lui, c'était qu'ayant été colonel de la garde nationale, il avait quitté Paris et s'était retiré à Versailles. » M. Washburne à M. Fish.

tion du 18 mars a dit : « J'ai découvert quinze cents bombes à Montmartre, dans les ateliers de Fontaine, directeur des domaines, chez lequel j'ai trouvé beaucoup d'objets volés chez M. Thiers (1). »

Les écrivains qui servaient de souteneurs à la commune étaient dans la joie. Ils estimaient que ces pillages inexplicables étaient des mesures sagement réparatrices. A leurs félicitations ils ajoutaient des calomnies; comme toujours *le Père Duchêne* donne l'exemple et entonne l'hosannah de l'ordure : « Savez-vous ce qu'on a trouvé quand les bons b... de la police municipale ont été faire des perquisitions dans le domicile de l'assassin Jules Favre? Eh! nom de tonnerre, tout simplement deux millions en titres au porteur; et tout ça acheté du 4 septembre au 20 février... c'est pour cela qu'il avait besoin de faire de faux billets de banque (2). »

Le pillage suffisait, le mensonge était de trop. Pendant que la direction des domaines faisait des descentes dans les ministères et dans les appartemens particuliers, la sûreté générale, — qu'elle fût dirigée par Raoul Rigault, par Cournet ou par Théophile Ferré, — ne restait pas oisive; elle aussi, elle crochetait les serrures et défonçait les armoires sous prétexte de s'emparer de papiers compromettans. Elle fait des perquisitions, dont jamais elle ne sort les mains nettes, chez M. Zangiacomi, chez le maréchal de Mac-Mahon, chez le maréchal Bazaine, chez le prince Murat, auquel on vole toutes ses voitures, chez le général Ducrot, auquel on enlève une cassette remplie de documens précieux. Cette cassette ne sera pas inutile plus tard; quelques contumax proposeront de la rendre moyennant bonne somme payée d'avance; ils essaieront d'établir ainsi ce qu'en terme de leur métier on appelle un coup de chantage, mais leur tentative d'escroquerie ne réussira pas, car on sait à n'en point douter que la cassette a été détruite dans l'incendie de l'Hôtel de Ville. — Ces expéditions ne coûtaient pas fort cher à la commune, qui faisait ses effractions à bon compte, si j'en crois cette pièce : « Reçu pour frais divers pour l'exécution d'un mandat de la sûreté générale; descente et perquisition chez le nommé Vinoy, ex-général, 10 francs. Paris, le 24 avril 1871. Le commissaire de police spécial au chemin de fer de l'Est, E. B. » Parfois les frais sont plus considérables et ressemblent à une prime proportionnelle au butin rapporté : « Reçu par le commandant de place la somme de 100 francs en avoir, après réquisition faite à l'école Bossuet d'une somme de 1,400 francs que j'ai versée au bureau. La réquisition a été faite le 7 avril à quatre heures, Paris, le 18 avril 1871. J., commissaire de police du quartier de l'Odéon. » C'est par milliers

(1) Enquête sur le 18 mars, tome II, p. 220, éd. 1872. — Procès Fontaine; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 23 novembre 1871.

(2) *Le Père Duchêne*, n° 29, p. 92, 24 germinal an 79.

que l'on pourrait multiplier ces exemples, qui semblent démontrer que la commune a été un essai sérieux de translation obligatoire de la propriété mobilière. C'est ainsi du moins qu'elle apparaîtra dans l'histoire, grâce aux documens sans nombre qu'elle a laissés derrière elle, qui subsistent malgré les incendies qu'elle a eu soin d'allumer et que l'on a pris la précaution de mettre en lieu sûr.

Jules Fontaine avait aussi dans ses attributions le garde-meuble, où il avait placé un homme de confiance; il y versait le produit des rapines de la commune, et parfois, pour obliger un camarade ou obéir à des injonctions supérieures, il y laissait prendre les objets mobiliers qu'on lui demandait. L'idée fort arrêtée des membres de la commune était que l'état devait subvenir à leurs besoins et, sans scrupule, ils requéraient partout et toujours. Les salles de fêtes, les appartemens de réception des ministères devenaient pour eux des appartemens privés, qu'ils faisaient tant bien que mal approprier à cette nouvelle destination. La lettre suivante en fait foi : « Citoyen Fontaine, le citoyen Rigault me charge de vous dire qu'il a trouvé au Palais de Justice, ex-local de la cour de cassation, trois chambres sans meubles qu'il désirerait meubler en chambres à coucher. Il espère que vous pourrez lui envoyer les meubles nécessaires; il m'a dit, du reste, s'être entendu avec vous pour cela. Salut et égalité. Le secrétaire général : J. Fourrier. » Ceci n'est point un fait isolé, comme on pourrait le croire. C'est à qui, pendant toute la durée de la commune, « dormira sous des lambris dorés; » à l'Hôtel de Ville, les plus riches galeries servaient de chambrée aux fédérés, qui s'amusaient à se tailler des ceintures dans les rideaux de soie rouge. — Lorsque les bataillons insurgés s'emparèrent du conseil d'état, les hommes parcoururent avec curiosité les salles resplendissantes d'or, ornées de peintures, décorées de glaces, et du plafond desquelles tombaient de grands lustres en cristal. Ils n'en voulurent s'éloigner : Ici, nous dormirons ! — On eut beau leur faire observer qu'ils y seraient fort mal, que les salles n'étaient point disposées pour être des dortoirs, que la caserne d'Orsay, spécialement aménagée, leur offrait un logement commode; tout raisonnement fut vain et se brisa contre la volonté brutalement exprimée : « Pourquoi donc pas ? C'est notre tour à présent; Dardelle, qui n'est pas plus que nous, couche bien aux Tuileries; nous resterons ici, il y a des tapis, il y a des glaces, il y a de l'or partout, ça nous va, et nous ne bougerons. » On fut obligé de leur obéir : on jeta des matelas dans les salles de délibération, dans la salle du trône; ils s'y établirent, ils en étaient très fiers et heureux. Quand une femme faisait visite à son mari, on lui disait : « Venez donc voir notre chambre à coucher; » on la promenait partout, on lui faisait admirer les tableaux et les tentures, on lui disait : « Tout ça, c'est à

nous; n'est-ce pas que nous sommes bien logés ? » — Lorsqu'il leur fallut déguerpir, ils brûlèrent le palais, en haine du taudis où ils allaient retourner. C'est à ce misérable sentiment qu'obéissait Raoul Rigault, lorsqu'il faisait meubler pour lui trois pièces dépendant de la cour de cassation, et son envieuse vanité a dû singulièrement jouir, quand il se réveillait sous les soffites d'un plafond très orné.

Tant qu'il n'eut qu'à opérer des saisies dans les ministères, à rechercher les bijoux de la princesse Mathilde, à faire jeter bas la maison de M. Thiers, à meubler les appartemens de Raoul Rigault, Jules Fontaine dut estimer que ses fonctions étaient de facile exercice; mais au titre de directeur des domaines il ajoutait celui de directeur du timbre, et en cette dernière qualité, il eut quelques difficultés à vaincre. La pénurie de la commune, je le répète, était excessive, car toute source de revenus était tarie par le dévergondage de son administration. En outre, l'état de guerre, pour ne pas dire de brigandage, qu'elle entretenait, anéantissait forcément toutes les ressources dont un gouvernement normal aurait pu disposer. L'impôt n'était plus payé, nulle contribution ne rentrait, et, comme les dépenses augmentaient toujours avec la bataille qui ne cessait plus, avec le goût de l'ivrognerie qui se développait dans d'incompréhensibles proportions, on frappait à toutes les caisses pour en tirer quelque petit écu. Harcelé par des demandes d'argent auxquelles il ne pouvait guère répondre qu'en montrant ses tiroirs vides, Fontaine imagina d'entamer une négociation avec les compagnies de chemins de fer afin de les contraindre à n'employer pour leurs récépissés que le nouveau timbre de la commune. La prétention était excessive et absolument insoutenable. D'une part, les compagnies étaient réduites au repos forcé, les locomotives étaient sous le hangar, les wagons restaient immobiles, et la gare marchande était déserte. S'il y avait encore transport de voyageurs et de marchandises, on ne s'en apercevait qu'en province, et Paris n'en savait plus rien. D'autre part, les compagnies avaient un stock énorme de récépissés timbrés, il était de leur intérêt de les écouler avant de s'en procurer de nouveaux. C'est ce que l'on répondit à Fontaine lorsqu'il fit connaître ses exigences aux compagnies. Celles-ci, dont on avait déjà visité les caisses, dont on occupait militairement les gares, dont on molestait les employés et qui se sentaient menacées de confiscation immédiate, celles-ci firent la sourde oreille, parurent ne pas comprendre la proposition peu déguisée qui leur était faite, et ripostèrent qu'en utilisant leur provision de timbres, elles ne faisaient qu'user d'un droit que la loi leur reconnaissait. La question paraissait fort grave à Jules Fontaine, qui se mit à faire des calculs de proportion et rédigea un rapport

pour prouver que les compagnies de chemins de fer manquaient à leur devoir et portaient préjudice à la commune. Les compagnies tinrent bon, Fontaine ne démordit pas; on échangea des lettres polies, mais parfois un peu aigres. Il est probable que les compagnies auraient fini par céder, car en présence d'hommes qui ne reculaient devant aucun excès d'abitraire, elles savaient bien qu'elles ne seraient pas les plus fortes. L'incident néanmoins aurait pu devenir désagréable et avoir de sérieuses conséquences s'il n'avait tourné en compromis. Ce compromis fut proposé par Jourde, dont j'ai à constater une fois de plus la modération. Après en avoir conféré avec Paul Pia, contrôleur général des chemins de fer (1), on décide que les compagnies n'auront à se pourvoir de timbres nouveaux pour leurs récépissés qu'à partir du 10 mai, et qu'à cette époque seulement la direction des domaines pourra exercer ses droits de vérification. Cette mesure ne rapporta pas, je crois, de bien grosses sommes à la délégation des finances; sur le registre des comptes que Fontaine tenait lui-même, je ne trouve que cette indication à la date du 21 mai : Versé au citoyen Jourde, 55,000 francs. En revanche, sur le brouillon d'une lettre qu'un fonctionnaire important des domaines écrit à sa femme, je lis cet aveu comique qui ne doit pas être perdu : « Je te dirai pour finir que je suis assez inquiet; je ne suis pas sûr des gens que nous employons; voilà le troisième parapluie que je perds depuis quinze jours, ça n'est pas naturel. »

La prose de Jules Fontaine était plus sérieuse; le 15 mai, le jour même où le docteur Parisel, chef de la délégation scientifique, organisait quatre équipes de fuséens, le directeur général des domaines prenait l'arrêté suivant : « Art. 1er. Tout le linge provenant de la maison Thiers sera mis à la disposition des ambulances. Art. 2. Les objets d'art et livres précieux seront envoyés aux bibliothèques et musées nationaux. Art. 3. Le mobilier sera vendu aux enchères après exposition publique au garde-meuble. Art. 4. Le produit de cette vente restera uniquement affecté aux pensions et indemnités qui devront être fournies aux veuves et orphelins des victimes de la guerre infâme que nous fait l'ex-propriétaire de l'hôtel George. Art. 5. Même destination sera donnée à l'argent que rapporteront les matériaux de démolition. Art. 6. Sur le terrain de l'hôtel du parricide sera établi un square public. » Il est extraordinaire qu'aucun de ces hommes, imbus des idées du moyen âge vers lequel ils nous ramenaient à leur insu, n'ait eu l'idée de faire semer du sel sur la place occupée par l'hôtel « George. »

(1) « 15 avril 1871; la commission exécutive arrête : Art. 1er. Le citoyen Paul Pia est chargé de la surveillance et du contrôle des chemins de fer. — Art. 2. Les compagnies de chemins de fer seront tenues de communiquer au citoyen Pia, à la première réquisition, tous les livres ou documens qu'il jugera à propos de consulter. »

On ne saura jamais d'une façon positive ce qui s'est passé à la suite du pillage et de la démolition de la maison de M. Thiers. Nous croyons que des papiers auxquels il tenait tout particulièrement lui ont été non pas rendus, mais vendus; des objets d'art ont été retrouvés d'une façon peu miraculeuse. Tout ne fut point porté au garde-meuble, tout ne fut pas, après l'explosion de la cartoucherie Rapp, transféré du garde-meuble aux Tuileries; bien des gens qui étaient là voulurent sans doute garder un souvenir ou se ménager pour une époque prochaine un droit à la bienveillance, sinon à la protection de celui qu'ils appelaient alors : le parricide.

Jules Fontaine, agissant en qualité de mandataire de la commune, représentait l'autorité sous laquelle Paris vivait, — ou mourait, — alors. C'était, on vient de le voir, une autorité résolument spoliatrice, faisant de la propagande avec effraction, vidant les caisses et s'appropriant tout ce qui pouvait lui convenir. L'exemple tombait de haut; il a été servilement suivi par tous ces fonctionnaires de pacotille que les gens de l'Hôtel de Ville avaient lâchés dans les administrations. S'il y eut des exceptions, elles furent rares; j'en connais une fort honorable, et il m'est doux d'avoir à la citer : elle prouvera qu'il y a des braves gens partout, même dans la commune. Louis Guillemois était entré au ministère des finances, le 20 mars, avec le titre et les fonctions de chef de la comptabilité. C'est lui qui eut à mettre un peu d'ordre dans ce chaos, à refréner autant que possible l'avidité des officiers payeurs fédérés et à établir les états de situation à l'aide desquels Jourde cherchait à équilibrer son budget. De telles occupations laissaient peu de loisir à Louis Guillemois; il trouva néanmoins le temps de sauver l'abbé Simon, curé de Saint-Eustache, et de faire rendre à la liberté M. Honorat, commissaire de police du quartier de Plaisance. Dans son cabinet, on avait déposé un sac provenant du château des Tuileries, sac fermé et muni d'une simple étiquette : valeur 200,000 fr. Lorsque le lundi 22 mai Jourde évacua le ministère des finances et se transporta à l'Hôtel de Ville, Louis Guillemois le suivit et, se considérant comme moralement responsable de ce sac dont le contenu exact était ignoré, il l'emporta. Le 23, dans la soirée, Guillemois était installé à la mairie du XIe arrondissement; le 25, à celle du XXe, faisant la paie aux fédérés et conservant toujours le dépôt sur lui. Le samedi soir 27, il se cacha dans une maison voisine où il put échapper aux recherches que les soldats opérèrent le lendemain dans le quatier. Pendant toute la journée du lundi, il ne bougea. A cette heure, on n'avait pas de clémence sur les hauteurs de Belleville, chaque rue, chaque porte était gardée. Le mardi 30, il n'y tint plus; il mit le sac dans sa poche et partit. Traversant les bar-

ricades à peine détruites, interrogé, examiné, se disant que, s'il était arrêté et fouillé, il serait immédiatement fusillé comme voleur, il put enfin parvenir, dans le faubourg Saint-Germain, chez un administrateur de l'Assistance publique qu'il connaissait. Il était là en lieu d'asile. Avec un soupir de soulagement, il se débarrassa de ce dépôt compromettant, volontairement accepté, et que l'on vérifia. Les banknotes, les bons de dollars américains, les titres de rente italienne, les bijoux, les pierreries qui remplissaient la sacoche représentaient au moins la valeur inscrite. Pour Louis Guillemois, c'était une fortune; l'idée de se l'approprier n'effleura même pas sa conscience. Que faire? Avertir l'autorité militaire, la préfecture de police, c'était se dénoncer comme fonctionnaire de la commune et s'exposer à une arrestation certaine, à une longue détention préventive, à bien des misères, à bien des périls. On prit un parti moins dangereux et tout aussi sûr : on alla trouver un notaire, M[e] Deschars, et l'on fit entre ses mains un dépôt régulier de ces valeurs, qui furent un peu plus tard transmises à M. Dufaure, alors garde des sceaux, afin que le légitime propriétaire pût rentrer en possession. Or nul ne soupçonnait que Louis Guillemois, détenteur de ce sac précieux, l'eût gardé et sauvé pendant les dernières péripéties de la lutte. Il a fait là, secrètement, pour lui-même, pour la satisfaction de sa propre dignité, un acte de probité que les circonstances ont rendu méritoire et qui ne devait pas être passé sous silence.

J'aurais aimé à en raconter d'autres; s'il s'en est produit, je les ignore, et je doute qu'ils aient été fréquens, car pendant la commune, Paris ressemblait à une maison envahie par les termites, tout y était rongé. Il n'y a si mince fédéré, si minime employé qui n'ait voulu sa part du butin et qui ne l'ait trouvée. Sous prétexte que l'on était en guerre et qu'il était patriotique de se conduire révolutionnairement, on dévalisait les maisons, et tous ces révoltés, encouragés par l'impunité, entraînés par leurs mauvais penchans naturels, étaient devenus des voleurs. « La maison voisine de ma résidence, dans l'avenue de l'Impératrice, écrit M. Washburne, a été pillée samedi dernier; on a emporté jusqu'aux hardes personnelles du portier. » J'ai vu plus d'une fois des bataillons fédérés revenir des avant-postes; les hommes étaient munis de paquets qui n'avaient point été conquis sur l'armée de Versailles. Quand l'homme rentrait au logis, la femme lui disait invariablement : Qu'est-ce que tu rapportes? La plupart des maisons brûlées furent d'abord déménagées. On a incendié la cour des comptes, mais on l'avait préalablement dévalisée. Aujourd'hui encore, les feuilles d'émargement signées de noms connus et enlevées aux archives de la cour par quelque fédéré prévoyant se vendent sans mystère. Les amateurs

d'autographes le savent bien et en profitent pour enrichir leur collection. On a cependant parlé sans sourire de la probité des soldats de la commune, nous allons voir le cas qu'il convient d'en faire.

III. — LA PROPRIÉTÉ.

Peu d'arrestations furent opérées sans être accompagnées de vol. Nous en raconterons une seule pour indiquer l'invariable façon dont procéda la commune. Dans la nuit du 4 au 5 avril, un commissaire de police dont j'ignore le nom se présenta au poste de la place Vendôme et requit quatre hommes et un caporal appartenant à la 10ᵉ compagnie du 207ᵉ bataillon sédentaire pour faire une arrestation. Les hommes désignés par un lieutenant suivirent le commissaire de police, qui les conduisit rue Saint-Honoré, au presbytère de l'Assomption, précisément en face de la maison où Robespierre inspira un si tendre amour à cette fille de menuisier que Dubois-Crancé avait spirituellement surnommée Cornélie Copeaux. Au presbytère habitait l'abbé Deguerry, et c'était lui que l'on venait arrêter. Le commissaire heurta à la porte : Au nom de la loi! On se garda bien d'ouvrir, afin de donner à M. Deguerry le temps de s'esquiver. Les fédérés menaçaient d'aller chercher du canon; à l'aide d'un levier et à coups de crosse de fusil, on fit sauter un des vantaux de la porte au moment même où M. Deguerry, à peine vêtu, parvenait à franchir un petit mur et à se réfugier au dépôt du matériel du ministère des finances, qui est adossé à l'église de l'Assomption. Comme on ne trouvait pas « le curé, » on arrêta le portier et sa femme; puis on posa des sentinelles à toutes les issues, et on envoya chercher dix hommes de renfort. Le commissaire ne perdit point son temps; sous prétexte de trouver M. Deguerry, il forçait les tiroirs et fracturait les meubles; un autre fédéré, nommé Battou, mettait dans ses poches, un peu au hasard, des bagues, un sac de bonbons, une bouteille de vin et un poulet rôti. A une femme qui disait en pleurant : « Mais pourquoi voulez-vous arrêter M. le curé de la Madeleine? » on répondit : « C'est une canaille, il a fait tirer sur le peuple en 1848; nous, nous voulons le bien du peuple! » Ils voulaient surtout « se rafraîchir, » car ils défoncèrent un buffet à coups de pied, allèrent visiter la cave, s'attablèrent dans la salle à manger et se versèrent de copieuses rasades. Le commissaire de police leur disait : « Ne buvez pas trop, nous avons de la besogne à faire, » et, leur montrant un grand portrait de M. Deguerry, il ajoutait : « Voilà l'homme que vous devez empoigner. » En attendant, on « empoignait » l'argenterie, quelques vases sacrés, des bijoux, du linge; on trouvait que « ces cochons de curés sont bien

nippés, » et l'on emballait. L'abbé Deguerry, craignant sans doute de compromettre par sa présence les surveillans du dépôt, sortit dans la rue de Luxembourg et fut arrêté. On se jeta sur lui comme sur une proie d'élite. Il était prêtre, il avait soixante-quatorze ans; c'était de quoi faire tressaillir d'aise le cœur des vrais communards. On l'injuria; on lui cria : « Tu te sauvais, tu n'es qu'un lâche! » On l'emmena, et il fit alors le premier pas sur le chemin douloureux qui devait le conduire au mur de la Grande-Roquette.

L'abbé était aux mains des fédérés, mais l'expédition durait encore, car le pillage n'était pas terminé; on le compléta. On empaqueta toutes choses avec soin, on fit venir un fiacre, — attelé d'un cheval gris, — et le commissaire de police s'éloigna avec son butin. Les hommes retournèrent au poste. Battou était si outrageusement chargé de victuailles qu'un lieutenant nommé Crépieux le traita de voleur et lui fit rendre gorge. Malheureusement pour lui, Battou conserva les bagues, et, avec une imprudente galanterie, il en fit cadeau à sa femme. Une de ces bagues était un anneau orné d'un diamant qui valait environ 500 francs. La femme Battou l'engagea au mont-de-piété pour cent sous. Lorsqu'elle fit opérer le dégagement par son amant, auquel elle avait donné la reconnaissance, on fut surpris de la modicité du prix, qui n'était pas en rapport avec la valeur du nantissement. On fit une enquête; chez la Battou, on découvrit une bague chevalière en or, gravée aux initiales G. D., — George Deguerry, — on suivit la piste et l'on put mettre la main sur onze individus, — dont sept furent condamnés, — qui avaient participé au pillage du presbytère de l'Assomption. C'est là ce que sous la commune on appelait exécuter les mandats d'amener de la sûreté générale.

Parfois on n'a même pas le prétexte d'une arrestation et d'une perquisition à opérer; on vole tout simplement et avec une désinvolture extraordinaire. C'est vraiment le monde renversé. Les dépositaires de l'autorité, habituellement institués pour faire respecter la loi, violent ouvertement la loi et usent de leur autorité pour commettre des crimes. Ce cas, qui est extrêmement rare en temps régulier, semble être devenu l'état normal de la commune. Un commissaire de police, qui n'est autre qu'un fort médiocre agent d'affaires, s'installe, après le 18 mars, dans un des quartiers commerçans les plus populeux de Paris; ce n'est point un homme malfaisant, et c'est pourquoi je ne le nommerai pas. Je trouve à son avoir des actions réellement bonnes; il sauve plusieurs prêtres de saint Vincent-de-Paul, il protège des sœurs de charité, il prévient un négociant qu'il ait à pourvoir à sa sûreté. Cela ne l'empêche pas d'ordonner des arrestations arbitraires et de faire enfermer à Saint-Lazare une pauvre femme, qui en est tellement émue qu'elle

est frappée subitement de paralysie partielle. Il dénonce des complots versaillais, et vend, par distraction, un châle de cachemire, qui avait été déposé, comme objet en litige, dans le commissariat dont il s'était emparé. Ce ne sont là que des plaisanteries; mais voici qui devient plus grave. Le 21 avril, une demoiselle L. meurt à la maison municipale de santé de la rue du Faubourg-Saint-Denis. Notre commissaire de police est requis d'avoir à mettre les scellés sur les objets et les valeurs appartenant à la défunte et qui font partie de sa succession. Il s'acquitte régulièrement de la tâche, et constitue l'économe de la maison gardien des scellés. Le 22 mai, dans la soirée, voyant que l'armée française gagnait du terrain, il pensa aux mauvais jours qui pouvaient survenir et songea qu'il était prudent de se pourvoir afin de faire face à des difficultés probables. Il se rendit à la maison municipale de santé, et il prit dans la succession de Mlle L. une cassette,— sous scellés mis par lui-même,— qui contenait de l'argent, quelques bijoux et des titres pour une valeur d'environ 25,000 francs. L'économe fit de très sérieuses observations, le commissaire répondit : « La commune agit révolutionnairement, c'est son droit; du reste cette succession est en déshérence, et dans les circonstances actuelles on ne peut remettre les affaires au lendemain. » L'économe, qui sentait sa responsabilité compromise, argumentait et citait les articles 111, 112, 113, 114 du code civil. Le commissaire s'en souciait peu; il ceignit son écharpe rouge et fit appeler le directeur. Celui-ci était un agent de la commune; il approuva le commissaire, qui emporta la cassette. Ce commissaire prévoyant a affirmé depuis qu'il n'avait fait qu'obéir aux instructions du directeur de l'Assistance publique, et aux ordres de Ferré, alors délégué à la sûreté générale; on serait imprudent de le croire, et l'on fera mieux de penser qu'avec cette succession — en déshérence — il a acheté sous un faux nom le cabinet d'affaires où il a été arrêté en juillet 1872.

Les commissaires de police de ce temps-là avaient une façon à eux d'arranger les affaires officieuses qui prouve en faveur de leur imagination. Trois marchands de charbon, ne pouvant tomber d'accord sur le prix auquel les uns avaient vendu et les autres avaient acheté une assez importante livraison qu'ils attendaient, vont trouver le commissaire de leur quartier, lui racontent leur différend tout en buvant chopine et le prient de vouloir bien les « concilier. » Le commissaire les écoute attentivement, apprend que les charbons sont en gare, demande le récépissé du chemin de fer, promet aux trois plaignans d'examiner leur affaire avec soin, puis ordonne de les arrêter, et les expédie au dépôt près la préfecture de police : propos réactionnaires. Cette première précaution prise, il se fait délivrer les charbons en litige, les vend, met 1,004 francs

dans sa poche, et, au bout de quatre jours de détention, obtient, à force de démarches, l'élargissement des trois détenus. Ceux-ci réclament leur argent ou leurs marchandises. Le commissaire réplique : « Ingrats, sans moi, vous seriez peut-être encore en prison. » On pourrait prolonger indéfiniment le récit d'anecdotes semblables, car c'étaient là les peccadilles familières aux gens de la commune; peccadilles est le vrai mot, car ces vols, ces filouteries ne sont que de maigres fredaines si on les compare aux massacres et aux incendies prémédités. Heureux ceux qui n'ont été que des voleurs, plus heureux ceux qui n'ont été que des volés. Qu'importe que les casseroles de l'École militaire aient été retrouvées chez un chef d'escadron, que des médailles provenant des Tuileries soient à Londres dans les tiroirs d'un colonel, que des couverts d'argent soient sur la table d'un général, que des pantalons de femme enlevés à un magasin de lingerie soient dans le sac d'un fédéré; on en plaisanterait si les otages n'étaient pas morts, et si nos monumens n'avaient point été brûlés. Il y a longtemps que l'histoire a fait grâce aux filous et qu'elle a gardé ses sévérités pour ceux qui l'ont à jamais déshonorée par leurs crimes.

Si les commissaires de police s'arrangeaient de manière à faire main basse sur l'argent et les objets en métal précieux, le menu fretin des officiers fédérés, qui n'étaient point admis aux honneurs du vol avec effraction, se contentaient de signer des bons de réquisition : soldera qui voudra. Quelques-uns de ces bons sont de nature à figurer dans un vaudeville : « Le citoyen F., commissaire de la sûreté générale, est autorisé à requérir une écharpe de commissaire de police. Pour le délégué de sûreté générale, membre de la commune, le chef de la police municipale : Brideau. » (1). Jusqu'au milieu de la dernière bataille, ils signent des bons de réquisition; ceux-là du moins sont destinés à leur procurer les vêtemens à l'aide desquels ils pourront se travestir et décamper : « Garde nationale de la Seine, 3e légion. Paris, 5 prairial an 79. Bon pour réquisitionner un pantalon noir : Le comité de salut public : Ant. Arnaud. » Et à la même date : « 25 mai 1871. Bon pour un pantalon et une vareuse à réquisitionner; le colonel chef d'état-major : H. Parent. » Nous avons dit ailleurs que le faux chignon que Théophile Ferré s'était accroché à la nuque lorsqu'il se déguisa en femme avait été réquisitionné. Plus d'une fois, les administrateurs de la commune essayèrent de mettre un terme à ces vols déguisés, et ne parvinrent jamais à détruire un abus passé à l'état d'habitude. Le 14 avril, on porte ceci à l'ordre du jour des bataillons :

(1) Il y eut pendant la commune trois chefs de la police municipale qui fonctionnèrent simultanément ou alternativement : A. Dupont, Jaud et Brideau, tous trois contumax.

« L'intendance disposant de quantité considérable de denrées et liquides, l'intendant général arrête : Toute réquisition de vins et de denrées est formellement interdite dans l'intérieur de l'enceinte. L'intendant général : May. » C'est peine perdue, on continue à dévaliser les cabarets et les boutiques de charcutier. Varlin, qui le premier, au comité central, dans la séance du 21 mars, a proposé ce mode expéditif de se nourrir et de s'habiller, Varlin est effrayé du développement que prennent les réquisitions; lui aussi il intervient et sans plus de succès que les autres : « A chaque instant des réquisitions sont faites chez des fournisseurs d'habillement et d'équipement militaires par ordre de chefs de bataillon, de légion ou autres. Il en résulte de graves inconvéniens contre lesquels l'intendance a déjà pris plusieurs arrêtés qu'elle se voit obligée de rappeler aux citoyens qui se laissent ainsi aller à des excès de zèle ou obéissent à des ordres irréguliers. Toutes mesures sont prises pour satisfaire promptement et dans les conditions les plus économiques aux besoins de la garde nationale. En conséquence, le délégué à l'intendance, membre de la commune, arrête : Article unique. Toutes réquisitions d'effets d'habillement et d'équipement appartenant aux fournisseurs sont absolument interdites. E. Varlin. » Ce ne fut qu'un arrêté de plus, et on n'en réquisitionna pas une ceinture, un sabre, une aiguillette de moins. Les malheureux fournisseurs passèrent leur temps entre l'Hôtel de Ville et le ministère des finances, repoussés ici, rebuffés là, regardant piteusement leur paperasse inutile, et s'estimant parfois heureux de n'être point conduits au poste.

Un grand fabricant d'instrumens de chirurgie reçoit, par voie de réquisition, ordre d'avoir à envoyer à l'Hôtel de Ville douze trousses de chirurgien. On spécifie que chaque trousse sera payée 75 fr.; une d'elles cependant, destinée au médecin en chef de l'Hôtel de Ville, doit valoir trois fois autant et être une trousse Richet, ainsi appelée à cause de l'éminent praticien qui lui a donné son nom. Le fabricant était peu satisfait de la commande, car il savait à quoi s'en tenir sur la solvabilité du signataire de la réquisition. Il se résigna, fit un paquet des douze trousses et les porta lui-même à l'Hôtel de Ville. Le médecin en chef, absent, était remplacé par un carabin qui jouait le rôle d'aide-major, mais n'avait, sous aucun prétexte, qualité pour payer. Le fabricant ne lâchait pas ses trousses; il voulut voir un membre de la commune, afin d'en exiger un mandat d'ordonnancement. Ce jour-là, précisément, la commune recevait les délégués de Lyon et n'était point visible. L'aide-major jura que la facture serait acquittée dès le lendemain; de guerre lasse, le fabricant céda. Il avait remarqué que les fonctions d'huissier étaient remplies par un grand turco, à demi mulâtre, qui ouvrait

et fermait les portes avec prestance. Le fabricant n'était pas rentré chez lui depuis une heure qu'il vit apparaître ce turco qui, ne le reconnaissant pas, le prit à part et lui dit : « A la bataille de Wœrth, j'ai fait prisonniers trois chirurgiens allemands; je leur ai enlevé leurs trousses, et je viens vous proposer de me les acheter; elles sont en très bon état, on les croirait neuves. » C'étaient trois des trousses que le fabricant avait abandonnées imprudemment à l'Hôtel de Ville. Il les garda, et ce furent les seules qu'il n'eut point à porter à l'article : profits et pertes, car les autres ne lui furent jamais remboursées.

Ils excellaient, pour la plupart, à solder leurs dettes sans bourse délier et pensaient que les prisons étaient faites pour donner patience à leurs créanciers. Maxime Lisbonne, sorti des compagnies de discipline, acteur, failli non réhabilité, agent d'affaires, commandait la 10e légion fédérée. Il resta à Issy pendant une partie du mois d'avril et y combattit. Il prenait ses repas avec son état-major au séminaire, dont le cuisinier était chargé de fournir les victuailles et la boisson. Ce cuisinier, nommé Salomon, eut la malencontreuse idée de présenter sa note et de réclamer l'argent qui lui était dû. Lisbonne le traita de calotin et lui promit de le payer le lendemain même. Une heure après l'indiscret cuisinier était arrêté. Il demanda pourquoi; on lui répondit en le conduisant à la préfecture de police où il resta quatre jours. Au bout de ce temps, on le pria poliment de monter dans une voiture cellulaire et on le transféra à Mazas; il n'en sortit que le 25 mai, à l'arrivée des troupes françaises. De cette façon, la note des repas de l'état-major des bataillons campés à Issy fut soldée avec une sage économie (1).

La commune dévalisait les administrations, les commissaires de police volaient avec effraction, les porte-galons réquisitionnaient. Les bataillons fédérés ne demeuraient point en reste et pillaient « en bandes armées. » Neuilly fut absolument mis à sac; dans les maisons éventrées par les boulets et trouées par les balles, il ne resta pas un meuble, pas une bouteille de vin, pas un chiffon. Tout cependant ne devint pas la propriété des simples gardes nationaux. Une voiture chargée d'un butin dont la valeur approximative peut être estimée 10,000 francs fut amenée à l'état-major de la place Vendôme; elle arriva pleine et s'en alla vide; les objets qui la chargeaient n'ont jamais reparu. Jusqu'au 10 mai, il n'y eut à Neuilly que des pillages isolés; on cite les maisons, — la maison Daga, la maison Bouchez, la pharmacie Grez, — qui ont été ravagées; mais à ce moment, le 257e bataillon vient prendre position dans la malheureuse petite ville. Les rares habitans qui n'ont point voulu pro-

(1) Procès Lisbonne; déb. contr., sixième conseil de guerre, 4 juin 1872.

fiter de la suspension d'armes du 25 avril pour quitter les ruines de leur demeure sont chassés, poussés vers Paris comme un troupeau suivi par des loups, et la fédération reste seule maîtresse de ces maisons encore meublées, mais déshabitées. C'est dans les voitures destinées au transport des blessés qu'on empilait et que l'on dirigeait sur Paris les rideaux de soie, le linge, les dentelles, les vêtemens, la literie; on agissait méthodiquement, comme pour un déménagement. Les objets précieux étaient emballés avec précaution ; les matelas étaient roulés, on enlevait délicatement le balancier des pendules pour qu'il ne fût pas faussé par le cahot des voitures que des fédérés escortaient jusqu'aux barrières. Des boutiques de revendeurs ont été publiquement ouvertes à Paris pour écouler le produit du pillage de Neuilly. Les caves étaient bien pourvues, on les vidait sur place. Les insurgés gorgés de vin, atteints de délire alcoolique, dansaient et chantaient sous la grêle des obus et des balles, « tellement inconsciens du danger qu'ils restaient absolument indifférens à la chute incessante des projectiles et presque insensibles aux blessures qu'ils recevaient passivement (1). »

C'est à Neuilly, dans l'église dévastée, que l'on avait enlevé des bannières de confrérie, bannières de couleur, ornées de dessins allégoriques, que l'on promena consciencieusement dans Paris, afin de prouver aux Parisiens que M. Thiers soldait des troupes étrangères pour combattre la commune, parce que l'armée française se refusait à marcher contre « ses frères du prolétariat. »

Neuilly ne fut pas seul à souffrir de la rapacité des fédérés : toute localité où rayonna l'action militaire de la commune fut dévastée. Une des dernières lettres que Delescluze reçut à la délégation de la guerre est un témoignage accablant, et constitue en quelque sorte un acte d'accusation dressé contre les pillards de la révolte qui se vantaient d'être des soldats. « Paris, 21 mai 1871. Monsieur, mon nom vous est peut-être connu. Je suis un vétéran de la presse, l'un des rares survivans des signataires de la protestation des quarante-quatre journalistes contre les ordonnances de juillet 1830. Vous croirez donc ce que je vais vous raconter. A Auteuil, des gardes nationaux de service dans la localité, officier en tête ayant le revolver à la main, et suivis par des femmes, des enfans, des vieillards de leur connaissance, entrent, après effraction, dans les maisons abandonnées, enlèvent les meubles de toute nature, les chargent su des voitures ou camions amenés par leurs complices et dirigent et

(1) *Les Hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide;* Lettres à M. le Dr Moreau de Tours par le Dr J.-P. Delaborde. Paris, Germer Baillière, 1872, page 111. Très important à consulter de 105 à 123 pour ce qui se passa à Neuilly.

escortent ces voitures jusqu'aux routes allant vers Paris. Cela se fait en plein jour, et lorsque les concierges ou gardiens veulent s'y opposer, les officiers les menacent de leurs armes. Il est impossible, monsieur, que vous soyez indifférent à de tels faits qui déshonorent toute autorité et toute époque. Votre serviteur, Moussette (1). » En présence de cette lettre, en présence de ces actes, rappelons encore la proclamation lancée le 6 avril : « Le comité central a confiance que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde ! »

Ce n'est pas seulement aux maisons particulières que ces régénérateurs manqués s'adressaient; ils en étaient, vers les derniers jours de leur sinistre aventure, arrivés à un paroxysme qui les aveuglait et qui pourrait faire croire qu'ils étaient tous atteints de cleptomanie aiguë. Ils violaient impudemment les immunités diplomatiques et s'exposaient ainsi à des dangers qu'ils ne soupçonnaient même pas. Le samedi 20 mai, M. Washburne, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, était à sa légation, rue de Chaillot, occupé à écrire au général Fabrice en faveur d'Alsaciens qui réclamaient la protection de l'Allemagne, lorsqu'il apprit par une servante, tout éplorée, que sa demeure particulière, située avenue de l'Impératrice, était menacée par des fédérés qui voulaient l'envahir, s'y installer, et qui déclaraient qu'ils ne reconnaissaient à personne un caractère diplomatique. — M. Washburne fit immédiatement prévenir Paschal Grousset, qui prit toutes précautions pour protéger la maison du représentant des États-Unis. Mais celui-ci, continuant sa lettre au général Fabrice, la termina par ces mots : « Ici l'état des choses devient pire de jour en jour. Pendant que je vous écris, ma servante vient de m'apprendre que la garde nationale s'est présentée pour envahir ma maison, au mépris de mon caractère diplomatique qu'elle méconnaît. Toutes les maisons du voisinage ont été pillées. » M. Washburne, on ne doit pas l'oublier, avait, pendant la guerre et pendant la commune, accepté de sauvegarder la vie et les intérêts des Allemands restés à Paris. Le général Fabrice, ému de la nouvelle qu'il recevait et croyant sans nul doute que la résidence de M. Washburne avait été violée par les soldats de l'insurrection, expédia sans délai une dépêche télégraphique à M. de Bismarck, qui était alors à Francfort. La réponse du chancelier ne se fit pas attendre, et le général Fabrice adressa la lettre suivante à Paschal Grousset : « Soisy, 21 mai 1871. Le gouvernement allemand a été informé hier, 20 mai, que certains gardes nationaux ont envahi la maison du ministre des États-Unis d'Amérique, en déclarant qu'ils ne se souciaient pas de son caractère di-

(1) L'auteur de cette lettre courageuse, M. Moussette, était en 1830 rédacteur du *Courrier des électeurs.*

plomatique. Cet acte, qui témoigne d'un mépris complet pour les principes du droit des gens, soulève une question internationale. Le droit de demander satisfaction de cet outrage appartient également à tous les gouvernemens; mais, pour le gouvernement allemand, ce droit devient un devoir, attendu que le ministre des États-Unis, pendant les deux siéges de Paris, a eu la bonté de se charger de la protection des intérêts allemands dans cette ville. En conséquence, le soussigné somme les chefs du pouvoir dans Paris de remettre immédiatement aux autorités militaires allemandes les gardes nationaux qui se sont rendus coupables de la violation de la résidence de M. Washburne. Dans le cas où la satisfaction ne serait pas donnée dans les vingt-quatre heures par la remise des coupables entre les mains des avant-postes à Saint-Denis, le gouvernement se réserve le droit de prendre immédiatement d'autres mesures. — FABRICE. »

Paschal Grousset devenait un véritable diplomate; les représentans des puissances étrangères correspondaient avec lui et avaient soin, comme on peut le remarquer, de supprimer résolument toutes les formules de politesse qui accompagnent ordinairement de pareilles communications. Nous ignorons si la commune a été consultée sur ce cas spécial; cela est probable, car la lettre de réponse du délégué aux relations extérieures porte l'en-tête du comité de salut public : « Paris, 22 mai 1871. Monsieur, en réponse à votre lettre du 21 mai au sujet de la légation des États-Unis, le soussigné a l'honneur de vous exposer ce qui suit : informé le 20 mai, vers midi, de la présence à la légation des États-Unis de plusieurs gardes nationaux qui ignoraient le droit et les immunités du corps diplomatique, le soussigné a immédiatement envoyé un des employés de la délégation avec un ordre formel pour faire respecter les droits sacrés d'une résidence neutre, et pour traduire les coupables devant une cour martiale. Au moment où ils reçurent avis de cet ordre, ils prirent la fuite dans toutes les directions sans qu'il fût possible d'en reconnaître aucun. En conséquence, le soussigné est incapable de punir un acte qu'il condamne formellement. Tous les représentans des puissances étrangères, qui ont été en relation avec lui, peuvent attester ce qu'il avance. Il n'a pu qu'exprimer à M. Washburne tous ses regrets et toute son indignation dans une lettre adressée le 20 mai à la légation des États-Unis (1). Il ne peut que renouveler l'expression de ces regrets et de cette indignation au ministre allemand que M. Washburne a représenté temporairement. Le délégué de la commune aux relations extérieures : PASCHAL GROUSSET. »

(1) Cette lettre n'est jamais parvenue à M. Washburne.

La France était déjà dans Paris lorsque cette lettre fut écrite; le général Fabrice dut s'en contenter, car, à moins de donner la main aux troupes françaises, il n'avait plus d'action possible sur la commune. Celle-ci a prétendu que le gouvernement de Versailles n'était parvenu à la vaincre qu'en recherchant et en obtenant la connivence de l'Allemagne. Des hommes d'esprit sage et auxquels l'insurrection du 18 mars fait horreur ont accusé hautement l'Allemagne victorieuse de l'avoir fomentée. De part et d'autre on s'est trompé. L'Allemagne est restée neutre, mais très attentive et décidée à agir si le délai fixé par elle à M. Thiers pour la reprise de Paris était dépassé. Grâce au ciel, on rentra en temps opportun, et nous n'eûmes point à subir une nouvelle honte.

IV. — LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Nous venons de voir le cas que la commune faisait de la propriété et comment elle excellait à s'emparer du bien d'autrui. Il en fut de même de tous les grands principes sur lesquels la société a posé ses assises. Par ce qu'elle fut pendant deux mois, elle nous prouve ce qu'elle eût été si elle était parvenue à s'établir et à durer quelque temps; elle eût entamé d'une façon régulière l'œuvre de démolition universelle à laquelle elle est fatalement vouée. Elle eût tout renversé par envie, et, comme elle est absolument impuissante, elle n'eût rien reconstruit. Ce qu'elle fit pour la propriété, elle le fit pour la liberté individuelle, pour la vie humaine, car elle était essentiellement destructive, et, à la fin, elle semble devenir inconsciente des crimes qu'elle commet. La bestialité des hommes qui la servent est pour remplir de stupéfaction. Le 18 mars, un courtier en épicerie, nommé Arsène-Ferdinand Gaudefroid, tire, sans motif appréciable, un coup de fusil sur Clément Thomas. Il rôde autour du cadavre, et, ramassant une balle déformée à laquelle adhèrent quelques cheveux de la victime, il l'enveloppe précieusement dans du papier en disant : « Ce sera pour la famille un souvenir sacré qu'elle paiera très cher (1). » Sont-ce des hommes, ces êtres qui agissent ainsi, sans effort et naturellement? Un employé de commerce, Auguste Audebrand, était pendant la commune commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts. Il fit arrêter un sieur Devaux, qu'il expédia sur Mazas avec la lettre suivante adressée au directeur de la prison : « Si le citoyen directeur, ne se mettant pas à la hauteur de la situation actuelle, se refuse à incarcérer le sieur Devaux inculpé d'avoir vendu deux chevaux, je serai dans la nécessité de le faire fusiller (Devaux) immédiatement dans le chantier qui avoisine mon bureau; chacun doit avoir de l'initiative, et le temps des demi-

(1) Procès Gaudefroid; déb. contr., quatrième conseil de guerre, 8 octobre 1874.

mesures est passé (1)! » A quoi donc alors a servi cet arrêté du 31 mars : « La commission de justice arrête : Le citoyen Protot est chargé d'expédier les affaires civiles et criminelles les plus urgentes et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté individuelle de tous les citoyens. Les membres de la commune de Paris, membres de la commission de justice : Ranc, Vermorel, Léo Meillet, Ledroit, Babick, Billioray. » Il faut voir, du reste, le cas que les membres de la commune faisaient eux-mêmes de la liberté individuelle. Lorsque, pour Cluseret, on fit un simulacre de jugement à l'Hôtel de Ville, Lefrançais dit cette énormité : « J'ai entendu empêcher le citoyen Cluseret de continuer à être général en chef et ministre de la guerre, et le moyen, c'était l'arrestation. » Léo Meillet renchérit : « Je déclare voter pour la mise en liberté de Cluseret, puisqu'on ne l'a pas déjà fusillé. » Les chefs, à force de vivre en dehors du droit, les subalternes, à force de vivre sans contrainte, n'ayant les uns et les autres que leur fantaisie pour règle et leurs passions pour guide, en arrivent insensiblement à dédaigner les notions les plus élémentaires qui régissent les sociétés. Ils ont orgueilleusement arboré des devises auxquelles leur façon de vivre et leur mode de penser ont donné un perpétuel démenti. Comment, en effet, faire comprendre à des hommes incultes ou infatués que liberté signifie soumission aux lois ; égalité : participation légale à des droits abstraits ; fraternité : abnégation de soi-même au profit de la communauté ? Bien plus, pour ces gens, liberté signifie le pouvoir de tout faire sans contrôle ; égalité : participation à toutes les jouissances et occupation de la première place ; fraternité : utilisation de la communauté au profit de soi-même ; c'est le renversement complet de la proposition, mais le parti révolutionnaire ne l'a jamais interprétée autrement, et c'est pourquoi il a toujours fatalement versé dans la cruauté. Dans ces temps de troubles et de surexcitation morbide, les chefs deviennent violens, et s'exaspèrent mutuellement dans leurs discussions confuses ; les soldats se grisent de leur importance, mêlent l'ivresse de l'alcool à celle des doctrines impies et deviennent fous. Que penser du cordonnier Ovide Noé, capitaine de la 7e compagnie du 248e bataillon, qui fait tirer des coups de fusil à sa femme et à celle d'un de ses amis sur les soldats français, « sans autre but, dit-il, que le plaisir de tirer des coups de fusil, » histoire de s'amuser un peu. Que penser du cocher Pierre Miezecage ? Le 25 mai, à onze heures du matin, traversant la rue des Cordeliers, il aperçoit le sieur Lelu, corroyeur, qui se rase devant sa fenêtre ; il l'ajuste posément, tire dessus et le manque. Gilbert Tauveron, maçon de son état, fut plus

(1) Procès Audebrand ; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 22 février 1873.

adroit. Le 23 mai, il rentre rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 80, chez les époux Faisant, où il avait son domicile. Le sieur Faisant, malade et couché, prie Tauveron de ne pas frapper le parquet avec la crosse de son fusil, parce que le bruit lui fait mal à la tête. Tauveron ne réplique pas, mais il ouvre la fenêtre, son fusil à la main, prêt à tirer. Faisant se lève, va à lui et lui dit : « Reste tranquille, je t'en prie ; si tu fais feu par la croisée, tu vas nous faire avoir des désagrémens. » Faisant se recouche ; Tauveron le regarde en riant : « Tiens, vous avez une drôle de tête, j'ai envie de vous tuer ; » et il le tue. Au mois de juillet, il écrivait à la veuve Faisant : « Je vous demande pardon des sottises que je peux vous avoir faites (1). » Ces hommes-là sont aliénés, et leur place était marquée à Charenton, dans la division des agités malfaisans.

Vers les dernières heures, au moment où la lutte engagée dans Paris ne pouvait plus laisser de doute sur la chute prochaine de la commune, quelques combattans ont tué au hasard, pour tuer. Ils saisissaient des passans, les accusaient de crimes imaginaires, ameutaient la foule, se faisaient justiciers, et, usurpant les fonctions de bourreau, exécutaient des sentences prononcées par eux-mêmes. Le lundi matin 22 mai, entre cinq et six heures, un homme âgé de vingt-cinq à vingt-six ans, dont le nom n'a jamais été connu, passait sur la place de Fontenoy. Il était vêtu de cette compromettante blouse blanche qui, je l'ai dit ailleurs, est pour les badauds de la populace parisienne la livrée de la police secrète. On entendait sur les hauteurs du Trocadéro la fusillade de l'armée française qui descendait vers l'École militaire. La population était très excitée ; des groupes péroraient et s'agitaient sur la place. L'homme s'arrêta pour écouter ; on l'entoura et on lui dit : Tu es un mouchard ! Il s'en défendit énergiquement ; une voix cria : « C'est lui qui a mis le feu à la cartoucherie Rapp, je le reconnais, il avait une hache à la main. » On se jeta sur ce malheureux et on le conduisit au poste voisin dont le chef refusa de le recevoir. Un simple garde appartenant à la 10ᵉ compagnie sédentaire du 81ᵉ bataillon, nommé Louis Imbert, qui avait été successivement employé de chemin de fer, marchand de vin, perruquier, journalier, et que la paresse atrophiait, se trouvait là par hasard. Il saisit le malheureux par le bras, lui mit son revolver au visage, et, aidé d'un autre fédéré de bon vouloir, le mena jusqu'à l'Hôtel de Ville. Ce que fut ce long trajet, on peut l'imaginer. A toutes les questions, on répondait : C'est un espion ! Lorsque l'homme arriva sur la place de l'Hôtel de Ville, ses vêtemens en lambeaux découvraient les chairs, le visage était tu-

(1) Procès Noé ; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 12 janvier 1872. — Procès Miezecage ; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 24 juin 1872. — Procès Tauveron ; déb. contr., seizième conseil de guerre, 19 novembre 1871.

méfié par les coups, les cheveux arrachés laissaient voir la peau du crâne sanguinolente et dénudée. L'homme entra dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville ; il y resta un quart d'heure, j'ignore cê qui s'y passa, j'ignore devant qui il comparut, j'ignore qui l'interrogea, qui le condamna, qui le fit exécuter. Pendant qu'on le jugeait, Imbert, resté dehors, pérorait : « Il a tué, il doit être tué. Il est doublement coupable ; il a mis le feu à la cartoucherie et a donné un coup de hache. » La foule paraissait convaincue par ces beaux raisonnemens et criait : A mort le roussin ! Lorsque l'homme sortit de l'Hôtel de Ville, c'est à peine s'il pouvait se tenir debout; on le traîna jusqu'à l'avenue Victoria et on le plaça contre un arbre. Il avait été si cruellement frappé, il était tellement affaibli, qu'il s'affaissa et tomba. On le releva, on l'attacha à un tronc d'arbre à l'aide d'un licou de cheval, et d'un seul coup de fusil on le tua. On mit le corps sur une civière et on le porta à la Morgue, où il ne fut pas reconnu (1) !

L'émulation du meurtre avait saisi tous les cœurs, et les femmes faisaient effort pour s'élever à la hauteur des hommes; elles y réussissaient : au cours de ces récits, nous l'avons souvent démontré, dans plus d'un cas, la victime aurait pu être sauvée, si la femme n'était intervenue, n'avait dit aux hommes hésitans : « Vous êtes des lâches ! » et n'avait bien souvent porté le premier coup. Le mardi 23 mai, la bataille était encore loin du centre de Paris, la place de la Bastille n'était pas près d'être attaquée; des réserves l'occupaient, canons rangés symétriquement, fusils en faisceaux, fédérés vaguant au hasard ou se remplissant dans les cabarets. Un homme d'une quarantaine d'années et dont l'identité n'a jamais pu être déterminée traversa la place, venant du faubourg « Antoine » et se dirigeant vers le boulevard Beaumarchais. Lui aussi, il portait une de ces malheureuses blouses blanches qui, dans ces jours de folie furieuse, équivalaient à une condamnation à mort. Il marchait d'un bon pas, des sentinelles l'aperçurent : Halte là ! on l'interrogea, on l'examina. Il avait des moustaches, donc c'est un gendarme. Un peloton de fédérés se massa autour de lui, et on le conduisit à la Petite-Roquette, où une cour martiale siégeait en permanence. L'homme fut poussé dans l'arrière-greffe et se trouva en présence de ses juges. Ce tribunal avait chaud, car il était en corps de chemise, bras nus et rangé autour d'une table sur laquelle il n'y avait plus guère que des bouteilles vides. Le plus âgé de ces magistrats n'avait pas vingt ans. La foule avait pénétré dans le prétoire; l'homme ne faiblissait pas et faisait bonne figure, malgré les cris qu'il entendait : « Fusillez-le ! assommez-le ! c'est un gendarme ! il

(1) Procès Louis Imbert; déb. contr., troisième conseil de guerre, 21 janvier 1874.

faut en manger! » Dans cette bande d'énergumènes, une femme se distinguait par ses vociférations; elle avait un fusil en main et une cartouchière à sa ceinture; elle s'appelait Marceline Épilly. Il est superflu de dire que l'homme fut condamné à mort à l'unanimité. On l'entraîna hors de la prison pour l'exécuter. A ce moment, une discussion violente s'éleva entre le chef du peloton d'escorte et Marceline, car l'un et l'autre revendiquaient l'honneur de commander le feu. En présence de cette femelle encore jeune, — elle avait trente-deux ans, — assez jolie, débraillée du corsage et montrant ses bras nus, les mâles lui donnèrent gain de cause, l'embrassèrent et lui reconnurent le droit de présider à l'assassinat. L'homme fut conduit rue de la Vacquerie et appliqué contre un mur. Il était énergique, se jeta sur ses meurtriers et en renversa plusieurs à coups de tête. D'un croc en jambe, on le jeta bas et on tira sur lui. Tout sanglant et ayant le bras gauche fracassé, il se releva. Marceline criait: Laissez-moi faire! laissez-moi faire! Elle appliqua son fusil sur la poitrine du pauvre homme et fit feu. Il tomba, et comme il remuait encore, elle lui donna le coup de grâce (1)!

Les deux faits qui précèdent appartiennent à « la justice du peuple. » Je les ai choisis entre beaucoup d'autres, car ils dénotent une inconscience qui semble être l'âme même des foules. Un soupçon suffit, toute protestation est inutile, toute preuve est illusoire; la conviction est profonde. On saisit un homme, on l'accuse, on le juge, on le condamne, on l'exécute sans même penser à lui demander son nom. Si cet homme est un passant inoffensif, tant pis pour lui, il n'avait qu'à ne point passer par là. Il n'y eut pas seulement la justice du peuple, il y eut aussi la justice militaire. Ce qu'elle valait, nous pouvons le dire. Le chemin de fer d'Orléans ayant été coupé au-dessus de Paris par les insurgés, la compagnie envoyait tous les jours un de ses employés à Juvisy, devenu tête de ligne, porter la correspondance qui devait être expédiée à l'administration centrale, provisoirement installée à Tours. Le 23 mai, un employé nommé Philbert, muni des dépêches de la compagnie, s'en allait à pied vers Juvisy, lorsqu'il fut arrêté par un parti de fédérés qui occupait la redoute du pont de Mazagran auprès de Vitry. Un homme qui porte des lettres administratives qu'il est facile d'ouvrir et de vérifier ne peut être qu'un espion, un Versaillais, un ennemi public dont il est urgent de se défaire. Ainsi en jugea la bonne foi des communards. Philbert, mis immédiatement en état d'arrestation, fut conduit vers quatre heures du soir au fort d'Ivry, où commandait le Polonais Ragowski. Celui-ci avait pour secrétaire un certain Robichon qui faisait fonction de capitaine d'état-major,

(1) Procès Marceline Épilly; déb. contr., treizième conseil de guerre, 29 juin 1872.

et il avait sous ses ordres le chef de bataillon François Laurent, qui méritait bien d'être un des officiers supérieurs de la commune, car il avait été condamné en 1848 à deux ans de prison pour escroquerie, à six mois en 1853 pour abus de confiance, à quinze mois pour le même motif en 1856, à trois mois en 1857 et à deux ans en 1873. C'est cette dernière condamnation qui permit à la justice militaire de s'occuper sérieusement de lui. Ragowski, Robichon et Laurent n'hésitèrent pas à penser que Philbert était coupable, et comme le temps des demi-mesures était passé, ainsi que disait le commissaire de police Audebrand, ils assemblèrent la cour martiale. Philbert fut très courageux et très simple. Il expliqua que la mission tout administrative dont il était chargé par la compagnie d'Orléans ne touchait en rien à la politique! qu'il n'était pas plus responsable qu'un facteur qui porte des lettres; qu'il était marié, qu'il avait cinq enfans et qu'il s'en fiait, non pas à l'indulgence, mais à la loyauté du tribunal. A l'unanimité, il fut condamné à mort, — sans appel, — exécution immédiate. Philbert réclama un prêtre, parce que, disait-il, « je veux remettre mon âme à notre Père qui est aux cieux. » On sourit de sa naïveté, et on lui avait déjà répondu que l'on ne pouvait accéder à son désir, lorsqu'un des juges dit : « Il y a un curé dans les casemates. » En effet, le même jour, un des vicaires de Vitry avait été arrêté et amené au fort. Le prêtre écouta le condamné et lui imposa les mains. Devant le peloton d'exécution, Philbert découvrit sa poitrine et demanda à commander le feu. On lui répondit : « Tu nous embêtes! » Il cria : Vive Versailles! et tomba. C'est en cela surtout que consista la défense du fort d'Ivry. Le surlendemain 25 mai, Delescluze expédia à Ragowski l'ordre de faire sauter le fort. Les quatre poudrières furent reliées l'une à l'autre par des mèches incendiaires que les fédérés allumèrent vers cinq heures du soir. Une des poudrières éclata presque instantanément; les débris des murailles projetés en l'air et retombant éteignirent les mèches; on en fut quitte pour la destruction d'une courtine et de onze casemates (1). Au moment où les insurgés évacuèrent le fort, on y comptait une garnison de deux mille trois cent quarante et un hommes dont cent douze officiers, et un armement de quarante pièces d'artillerie, dont trois mortiers, trois obusiers et neuf mitrailleuses. Il faut être reconnaissant à ceux qui, pouvant tenir longtemps dans une position abritée et redoutable, ont préféré l'abandonner sans combattre.

Trois pièces olographes permettent de dire que ce qui se passait au fort d'Issy n'était point une exception et d'affirmer que des faits

(1) Procès Robichon et Eyraud; déb. contr., quatorzième conseil de guerre, 9 octobre 1872. — Procès Laurent, Girard et Bernard; déb. contr., troisième conseil de guerre, 31 décembre 1873.

analogues se sont produits au fort de Bicêtre où furent enfermés les pauvres dominicains. Léo Meillet en était gouverneur, et Nicolas Thaller sous-gouverneur. Voici un extrait du rapport en date du 23 au 24 mai 1871 : « Faits de guerre. Le nommer Mathieu détenu à une heure du matin. Livrée à la justice à six heures du matin et fusilla daprès les ordres militaire. Le chef de poste : SAJOT. » Quant aux préparatifs faits pour évacuer le fort, il est facile de les reconstituer par les deux lettres suivantes : « Bicêtre, ce 24 mai 1871. Mon général, à dix heures du soir, les Hautes-Bruyères, le moulin Sacquet et les barricades sauteront, si vous l'ordonnez ; je ferai atteler tout ce que j'ai d'artillerie disponible et j'en ferai accompagner les bataillons. J'attends vos ordres avec la plus grande impatience. L'avis de la majorité des chefs de bataillon est de rentrer dans Paris pour tâcher de prendre une vigoureuse offensive. Réponse immédiate, je vous prie. Salut et fraternité : LÉO MEILLET. » La réponse ne se fit pas attendre : « J'approuve parfaitement votre projet, et moi je suis décidé de tenir et de me battre jusqu'au dernier. Notre position, en somme, est telle que, bien défendue, elle nous assure la victoire. Salut et fraternité. Le général commandant l'aile gauche : WALERY WROBLESKI. » Que l'on fasse sauter les forts, les redoutes et les barricades, on peut le comprendre en temps de guerre, mais en quoi des assassinats, en quoi la mort d'un pauvre employé de chemin de fer, en quoi ces crimes que rien ne parviendra jamais à justifier, pouvaient-ils être utiles à la commune et retarder, fût-ce d'une seconde, sa chute inévitable? Les fédérés, leurs chefs, leurs législateurs, en commettant tous ces méfaits sans but, comme sans motifs, n'ont-ils pas couru au-devant des représailles qu'ils ont si violemment reprochées à l'armée française? Comment ne sentent-ils pas, s'il leur reste un peu d'équité dans l'âme, qu'ils s'étaient résolument mis eux-mêmes hors la loi, et que la poursuite de leur chimère sociale les a entraînés à des actes qui les rejettent en deçà de la race humaine? Qu'ils frappent isolément ou en groupe, qu'ils aient ou n'aient pas de simulacre de justice, ils sont odieux, car ils atteignent des innocens qui ont vécu en dehors de leurs billevesées malfaisantes, et qui ne les ont même pas discutées. On dirait qu'ils ont rêvé l'extermination universelle et que, disparaissant, ils ont voulu que tout disparût avec eux. C'est ce bas sentiment de vengeance et d'envie qui bien souvent les a guidés et qui les a poussés à un des forfaits les plus abominables que l'on connaisse, à l'assassinat du pharmacien Dubois. C'était un homme qui avait quelque fortune et qui vivait dans un quartier où la révolte trouva ses meilleurs, ses plus cruels auxiliaires. Dans cette partie du XIIIe arrondissement, qui est sertie comme un triangle entre le boulevard d'Italie, l'avenue d'Italie et les fortifi-

cations, non loin des prairies submersibles des glacières où la Bièvre peut se répandre, à côté de la rue du Moulin-des-Prés, existe un petit passage auquel Dubois avait donné son nom, car il en était le propriétaire. C'est là qu'il habitait une petite maison proprette entourée d'un jardin. Il était fort connu, très aimé dans son voisinage, où bien souvent il avait distribué des soins et des médicamens gratuits; familier avec tout le monde, habitué à manier les ouvriers, leur disant parfois de bonnes vérités tout en riant, il avait dans ses alentours une sorte de popularité qui lui avait fait négliger bien des avis prudens qu'il avait reçus. Quand vint la commune, il se moqua très ouvertement des fédérés et leur prédit que tôt ou tard ils seraient battus par les Versaillais. Dans le XIII[e] arrondissement régnait Marie-Jean-Baptiste Sérizier, colonel de la légion, et dont la garde d'honneur était formée par le fameux 101[e] bataillon, resté cher au souvenir des communards, et qui n'était qu'un ramassis d'assassins, comme on put le reconnaître lors du massacre des dominicains d'Arcueil. Bien souvent Dubois, en passant sur le boulevard d'Italie, avait entendu des menaces sonner à ses oreilles; il n'en avait tenu compte et y avait répondu par quelques plaisanteries. Il n'avait jamais fait que du bien autour de lui et ne s'imaginait pas que ce fût un cas pendable. Dans la journée du 23 mai, des fédérés du 101[e] construisirent une barricade à chacune des issues du passage et l'on demanda à Dubois l'autorisation de pénétrer dans son jardin pour en créneler le mur. Il refusa et dit à quelques-uns des insurgés qui étaient ses locataires : « Au lieu de construire des barricades, vous feriez bien mieux de me payer l'argent que vous me devez. » L'un d'eux répondit : « Sois sans crainte, mon vieux, on te paiera! » Le lendemain 24, apercevant un facteur qui traversait le passage, Dubois, de sa fenêtre, lui demanda s'il était vrai que les troupes françaises fussent entrées dans Paris; un fédéré qui l'avait entendu lui cria : « Oui, mais avant que les Versaillais soient ici, on aura réglé ton affaire, car ton compte est bon. » Dubois vivait seul dans sa maison avec une servante; celle-ci prit peur, supplia son maître de s'éloigner, et tous deux sortirent vers trois heures de l'après-midi pour aller chercher un asile. Le factionnaire qui gardait la barricade l'aperçut, fit feu sur lui et ne l'atteignit pas. Dubois et la femme qui l'accompagnait rentrèrent précipitamment dans la maison. Les fédérés sonnèrent l'alarme, se réunirent, puis, marchant valeureusement, ils cassèrent les vitres à coups de fusil et firent sauter la porte à coups de merlin. La servante épouvantée s'était sauvée et enfermée dans sa chambre. Dubois prit un flacon d'acide sulfurique et le lança au visage des assaillans, dont trois furent brûlés; l'escalier était franchi, la chambre était forcée; le malheureux eut encore le temps de jeter un pot de fleur

contre un galopin de dix-neuf ans, nommé Jean-Pierre Rouillac, qui le tua à bout portant. On pilla la maison; 2,000 francs furent volés, deux cents bouteilles de vin furent vidées. On traîna le corps de Dubois sur le balcon; on le plaça les jambes pendantes, les bras passés à travers les barreaux, la tête appuyée sur la balustrade. Puis on fit descendre la servante, on lui offrit une chaise, on la força de s'asseoir dans le jardin, en face du cadavre de son maître, qui bientôt servit de cible aux tessons de bouteille et aux coups de fusil. Il y avait là un enfant de treize ans, — ayant agi sans discernement, — qui essayait, avec un fusil trop lourd et trop long pour ses petits bras, de faire ses premières armes. Il n'y réussit qu'imparfaitement, car le recul brutal de son arme lui faisait un peu peur (1). Le lendemain le corps de Dubois fut enfoui au fond du jardin par des fédérés, qui trouvaient plaisant de jeter dans la fosse les débris des bouteilles qu'ils avaient bues. C'est ainsi que le 101[e] bataillon préluda et se fit la main avant d'organiser une chasse en battue contre les dominicains d'Arcueil.

Est-ce donc l'effervescence du combat, la folie de la poudre, comme disent les Arabes, qui a entraîné ces hommes au meurtre? lorsque la grande surexcitation a pris fin avec le combat, se sont-ils repentis? Le lundi 28 mai, alors que la lutte est terminée, que les coupables se cachent, que les soldats exaspérés de tant de crimes ne font pas grâce, Rouillac, celui qui a porté le coup mortel, déjeune dans un petit restaurant situé rue du Pot-de-Fer, n° 13. On parle du massacre des dominicains; il dit : « C'est mon bataillon qui a fait cela, j'y étais. » Puis, complaisamment, il raconte l'assassinat de Dubois : « J'ai grimpé l'escalier quatre à quatre, je lui ai flanqué un coup de fusil; il y avait là des camarades; mais je n'ai pas eu de chance, ce n'est pas moi qui ai mis la main sur le *picaillon* (l'argent). » Il était en veine de confidence : « A Neuilly, un jour, nous avons cassé la tête à un jardinier nommé Rouy, dans une belle maison. J'ai eu pour ma part un manche à gigot et d'autres objets en argent; avant de partir, nous avons brûlé la baraque. » C'est peut-être là, après tout, le dernier mot de la commune; les explications données par le jeune Rouillac sont très concluantes et fort claires. Elles sont supérieures aux divagations par lesquelles les défenseurs de cette sanie sanglante ont essayé de l'expliquer. Mettre la main sur le picaillon et voler le manche à gigot, c'est quelque chose, et, quoique cela soit insuffisant pour justifier la longueur de la révolte, ça aide à la faire comprendre.

MAXIME DU CAMP.

(1) Procès Rouillac et Dumontel; déb. contr., quatorzième conseil de guerre, 15 mars 1872. — Procès Gougenot; déb. contr., troisième conseil de guerre, 25 octobre 1877.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA LIBERTÉ COMMERCIALE

Parmi les nombreux écrits inédits de mon père (qu'il ne songeait pas à publier lui-même, et dont plusieurs effectivement ne pourraient être dès à présent livrés à la publicité) se trouvent divers traités relatifs à des questions d'économie politique. Quelques-uns ont un caractère purement scientifique et ne peuvent être tout à fait appréciés que par ceux qui s'adonnent à ce genre d'étude à un point de vue théorique et spéculatif. D'autres ont trait à des débats élevés dans les assemblées législatives dont mon père avait fait partie, et présentent ainsi un intérêt plus général. De ce nombre est l'examen de la discussion qui eut lieu en 1851, à l'assemblée nationale d'alors, sur la *liberté commerciale*. En relisant ces réflexions, au milieu des contestations qui sont engagées en ce moment si vivement autour de nous sur le même sujet, j'ai cru y reconnaître non-seulement quelque nouveauté dans les aperçus, mais le mérite, plus inattendu pour un écrit d'une date déjà si ancienne, d'une certaine opportunité. Je pense donc qu'il n'est pas sans utilité de les soumettre au jugement des lecteurs.

Assurément tout a bien changé en matière économique, autant et plus qu'en toute autre, depuis l'an de grâce 1851. Le régime protecteur était alors la base de toute notre législation commerciale. Un seul député osait proposer d'y introduire, et encore très timidement, quelques-uns des principes du libre-échange. Sa voix resta sans écho et fut même littéralement étouffée par une réplique vive et éloquente de M. Thiers. Le libre-échange n'ayant subi encore, du moins en France, aucune épreuve, M. Thiers fut à son aise pour traiter dédaigneusement le système d'utopie et son humble champion de rêveur.

Depuis lors les rôles ont été complètement intervertis. Les traités de commerce de 1860 ont établi parmi nous, avec certaines restrictions, mais pourtant dans une large mesure, le régime de la liberté commerciale. De nouvelles conditions économiques se sont formées, toute une génération de commerçans et d'industriels a grandi à l'ombre de cette liberté, et c'est maintenant le libre-échange qui traite ses adversaires, sinon de novateurs téméraires, au moins de réactionnaires imprudens. En revanche, après trente années qui lui ont été données pour faire ses preuves, le libre-échange peut et doit être jugé aujourd'hui par ses résultats et ses œuvres, non par les espérances de ses partisans ou les craintes de ses détracteurs. En un mot, le libre-échange a le pouvoir et porte la responsabilité qui est la condition du pouvoir, suivie du cortège d'accusations qui ne manquent jamais de l'accompagner. On lui demande assez sévèrement compte des promesses qu'il n'a pas complètement tenues, et des maux qu'il n'a pas su prévenir.

Malgré ce changement complet de situation dont le lecteur s'apercevra à toutes les lignes de l'écrit que je lui fais connaître, il ne lui faudra pas, je crois, beaucoup d'attention pour se convaincre que, les questions étant au fond toujours les mêmes, les principes auxquels un observateur réfléchi pouvait faire appel pour les résoudre il y a trente ans n'ont pas cessé d'être applicables. Les conseils de modération qu'il donnait alors aux deux parties belligérantes, les efforts qu'il faisait pour trouver entre les systèmes et les intérêts opposés le terrain d'une conciliation équitable, les avertissemens qu'il adressait aux esprits trop absolus de part et d'autre, tout cela est encore de mise, tout cela est aussi utile à faire entendre aux vainqueurs présens qu'aux maîtres d'alors, aussi propre à modérer aujourd'hui les récriminations des protectionnistes qu'autrefois les revendications des partisans dévoués du libre-échange. Je ne puis même me défendre de penser que, si de tels avis avaient été donnés et surtout écoutés en temps utile, ils auraient pu épargner aux uns la surprise de la rude secousse qui les a atteints en 1860 et aux autres le mécompte que leurs espérances exagérées leur font éprouver sous nos yeux. Il n'est pas jusqu'au tableau assez piquant que fait l'auteur de l'embarras que causent à un gouvernement les demandes également pressantes des intérêts aux prises et de la déception que l'expérience des affaires réserve aux théoriciens les plus rigoureux qui ne puisse fournir encore aujourd'hui aux amateurs de comparaisons malicieuses quelque divertissement mêlé d'instruction, car la nécessité pour ceux qui gouvernent d'avoir sur ces graves questions une ligne de conduite arrêtée d'avance, ferme autant que mesurée, qui guide l'esprit public au lieu de suivre ses hésitations, et les dan-

gers de la faiblesse, de l'imprévoyance et de l'indécision sont les mêmes à toutes les époques (1).

DUC DE BROGLIE (ALBERT).

Dans l'une des dernières et des plus vives discussions de notre dernière assemblée, les défenseurs clairsemés du *laissez faire* et du *laissez passer* ont été rudoyés plus que de coutume. On leur a dit en propres termes (2) que leurs principes étaient sots, que leur science n'était pas une science, qu'ils n'étaient eux-mêmes que de pauvres littérateurs, et, qui pis est, des littérateurs fort ennuyeux (3). Sans rendre précisément coup sur coup, ils auraient pu répondre que l'appréciation des principes est libre sans doute, mais libre apparemment de part et d'autre, qu'à tout prendre il n'est pire science que la pure routine, et que les nombreux écrits de leurs adversaires composent une littérature, si littérature il y a, qui n'est pas non plus très riche en agrémens.

Ils pouvaient ajouter que, l'étude de l'économie politique n'étant pas un passe-temps, quand elle ennuie, il n'est pas toujours sûr que le tort soit de son côté. Les questions qu'elle entreprend d'éclaircir sont sérieuses et difficiles. La question de la liberté du commerce en particulier devient chaque jour plus importante, à mesure que les rapports entre les peuples s'étendent et se diversifient, que leurs intérêts se croisent et se compliquent, que le monde entier devient de plus en plus, grâce à la vapeur et à la télégraphie, un marché ouvert à tout le monde; il n'y a pas dix ans qu'en Angleterre la solution donnée inopinément à cette question a changé la face du pays, transporté, pour un temps, la prépondérance des campagnes aux villes, confondu les partis, déplacé les influences, suspendu le jeu régulier des institutions politiques. Il n'y a pas quatre ans que, du nord au midi, toute l'Allemagne a failli courir aux armes, ceux-ci pour, ceux-là contre l'extension du *Zollverein*. Tant que les nations les plus éclairées en seront là, tant que les hommes d'état, les hommes de théorie, les hommes du métier ne seront pas sur ce point plus près de s'entendre, il sera naturel et même sage d'en préoccuper sans cesse les esprits, au risque de mettre quelque peu leur patience à l'épreuve, et personne n'aura droit, sur un tel sujet, d'imposer silence à personne.

J'use donc du droit qui m'appartient, comme à tout autre, en reprenant la question dont il s'agit en sous-œuvre. Je m'efforcerai

(1) Les pages qu'on va lire font partie d'un volume que M. le duc de Broglie publiera prochainement chez Calmann Lévy, et qui contient le recueil des écrits économiques de son illustre père.

(2) *Discours de M. Thiers*, 27 juin 1851, p. 72.

(3) *Ibid.*, p. 25.

de n'en point abuser. Au lieu de me borner à compiler des lieux communs, j'essaierai de leur enlever ce caractère en les présentant sous un nouveau jour; j'essaierai de faire faire à la controverse un pas de plus, si petit qu'il soit. Si j'y réussis, ce sera autant de gagné, et je n'aurai perdu tout à fait ni mon temps, ni ma peine.

J'indiquerai sur-le-champ où j'en veux venir. J'estime :

1° Qu'au fond et en principe, entre les adversaires de la liberté du commerce et ses défenseurs, le dissentiment, dans l'état actuel de la science, n'est pas aussi grand qu'on le croit et qu'ils le croient eux-mêmes;

2° Qu'à la vérité, ce qui est règle pour les uns, pour les autres est exception, et réciproquement; mais que, de part et d'autre, la règle est si souple et l'exception tellement élastique, qu'il ne faudrait qu'un peu de logique aidée d'un peu de sincérité pour ménager, dans chaque cas particulier, une transaction amiable;

3° Que ce qui les tient à distance, c'est avant tout leur vieille animosité, leur méfiance réciproque, et surtout le grand soin que chacun prend d'oublier ou d'éluder, dans l'application, tout ou partie de ce qu'il admet en théorie;

4° Que les gouvernemens, avertis par le sentiment de la responsabilité et par cet instinct d'équilibre qui ne leur permet de verser entièrement d'aucun côté, tout en professant, d'ordinaire et non sans motif, le système protecteur, sont néanmoins infiniment plus sensés dans leur conduite que les bruyans adeptes de ce système dans leur langage, et qu'ils n'ont souvent d'autre tort que de défendre des mesures raisonnables par des argumens qui ne le sont pas;

5° Que leur vrai terrain pour résister plus ou moins aux progrès croissans de la liberté commerciale, ce n'est pas l'économie politique, qui les condamne, mais la politique proprement dite, qui domine et doit toujours dominer l'économie politique;

6° Enfin qu'il ne faut s'exagérer ni les bienfaits de la liberté du commerce, ni les inconvéniens du système contraire, quelque réels que soient les uns et les autres, attendu qu'il n'est pas donné à des combinaisons artificielles d'intervenir ou même d'altérer considérablement le cours naturel des choses.

Je tiens ces propositions pour vraies; je ne désespère point de le démontrer. En supposant qu'elles vinssent à prévaloir, les adversaires de la liberté du commerce, ses défenseurs, les gouvernemens, les intérêts généraux de la société y trouveraient également leur compte.

Les adversaires de la liberté du commerce ont aujourd'hui le haut du pavé presque partout, hormis en Angleterre; mais leur position n'en est pas moins précaire et périlleuse; presque partout il leur

arrivera, s'ils n'y prennent garde, ce qui leur est arrivé en Angleterre. Ils passent en général, et non sans raison, pour des esprits étroits, des hommes à préjugés, ou, pis encore, pour les représentans, les organes d'intérêts privés en lutte contre l'intérêt général. Un beau jour il s'élèvera, je ne sais d'où, je ne sais quel vent de réforme, au besoin même de révolution, qui soufflera sur l'édifice un peu vermoulu derrière lequel ils s'abritent et le dispersera sans en laisser pierre sur pierre, dépassant ainsi le but, comme il arrive toujours en temps de réaction, au lieu de se borner à l'atteindre.

Lorsqu'en 1840 sir Robert Peel rentrait au pouvoir, à la tête du parti conservateur, au nom du système protecteur, porté sur le pavois par les grands seigneurs, les propriétaires fonciers, les fermiers de la Grande-Bretagne; lorsqu'il épuisait tous les trésors de son savoir, toutes les ressources de son éloquence pour couvrir les intérêts agricoles du bouclier de l'échelle mobile; lorsqu'il n'avait sur ce point en face de lui qu'une poignée d'économistes décriés sous le nom de rêveurs, tous ses vrais adversaires politiques étant, comme lui, plus ou moins engagés à la protection des céréales, qui lui eût dit qu'au bout de quatre ans il professerait la liberté absolue du commerce, qu'il couvrirait de sarcasmes le système protecteur, et ouvrirait aux blés étrangers les portes de l'Angleterre sans précaution, sans condition, entrant plus avant dans cette voie qu'aucun de ces rêveurs dont il se raillait : qui lui eût dit cela l'aurait fort surpris à coup sûr.

Avis aux protectionnistes de France et d'ailleurs! Avis surtout à ceux qui se livrent aveuglément, pieds et poings liés, au pouvoir absolu. Ne leur vaudrait-il pas beaucoup mieux abandonner un terrain qui n'est pas tenable, des principes qui ne sont que des pétitions de principes, des argumens surannés et rebattus, et, se plaçant sur un terrain solide, armés d'argumens admis d'un commun aveu, défendre sans faiblesse et sans violence ce qu'il y a de légitime dans leurs prétentions, en sacrifiant le surplus de bonne heure et de bonne grâce ?

Les défenseurs de la liberté du commerce, en revanche, sont partout, hormis en Angleterre, opprimés et en petit nombre; mais ce n'est pas là leur plus grand malheur. Leur vrai malheur, c'est qu'ils ne jouissent pas d'une meilleure réputation que leurs adversaires. Si les protectionnistes passent aux yeux du public pour des esprits étroits, routiniers, les économistes passent aux yeux de ce même public pour des esprits chimériques, pour des utopistes; si les protectionnistes sont considérés comme des hommes intéressés au maintien des abus, les économistes sont considérés comme des logiciens à outrance qui ravageraient, pour peu qu'on les laissât faire, tous les intérêts existans, et mettraient le feu aux quatre

coins de la société. Rien n'est plus injuste assurément, du moins en France; car, lorsqu'il arrive, ce qui n'est pas sans exemple, que les vicissitudes de la politique portent à la tête de nos finances quelque économiste de profession, le premier soin du pauvre homme, c'est de mettre son drapeau dans sa poche, d'enfermer ses principes dans son tiroir, et d'agir comme s'il n'avait jamais rien dit, ni rien écrit.

En 1814, au début de la restauration, la France avait pour ministre des finances un homme doué de rares talens et, ce qui est plus rare encore, d'une grande fermeté de caractère. M. Louis avait devant lui une table rase. Le système continental venait de tomber sous les coups de l'Angleterre, et sous les anathèmes de l'Europe. Nos douanes avaient été expulsées de tous les pays conquis par nous et reconquis sur nous; nos douaniers étaient dispersés, notre frontière de terre et de mer était ouverte de toutes parts. Les intérêts manufacturiers qui périssaient avec le régime impérial avaient l'oreille basse; la liberté était à la mode, au moins pour quelques instans. Certes l'occasion était belle pour établir la liberté du commerce sur des bases sages, mais larges. Qu'a fait M. Louis, disciple fervent d'Adam Smith, libre-échangiste, s'il en fut, pour parler le jargon du jour? Il a établi le système protecteur, d'abord timidement, par quelques mesures de gouvernement, puis ouvertement, par la loi du 17 novembre 1814.

Lors de la mémorable discussion que je rappelais en commençant, nous avions à la tête du ministère du commerce un économiste de profession; à la tête du ministère de l'intérieur un économiste de profession; à la tête de la commission du budget, souveraine à cette époque en matière de finances, un économiste de profession. Qu'est-il arrivé? Par une singulière fatalité, tous trois étaient absens, et leur science chérie a été traînée sur la claie, sans qu'un mot ait été articulé pour sa défense. N'est-il pas permis de penser que la crainte de se trouver en minorité n'est pas la seule qui les domine, qu'ils partagent, à un certain degré, la frayeur qu'ils inspirent, et que, à tout prendre, ils préfèrent n'avoir point à répondre des conséquences de leurs principes? En posant à ces principes des limites que la science autoriserait, ne les mettrait-on pas un peu plus à l'aise? Mais c'est surtout aux gouvernemens, c'est surtout aux intérêts sociaux qu'on rendrait service.

Les gouvernemens professent, en général, le système protecteur, et pratiquent à petit bruit, autant qu'ils peuvent, autant qu'ils osent, le système libéral. Il n'y a rien là que de naturel. Tout gouvernement est conservateur, et le système protecteur a pour but la conservation de ce qui est. Mais tout gouvernement éclairé connaît les faits, en mesure la valeur, en détermine la portée, pénètre

les ruses et les exagérations des intérêts privés, et s'efforce de les déjouer dans l'intérêt général. Il suit de cette double tendance que les gouvernemens n'ont guère, en pareille matière, aucun plan de conduite fixe, qu'ils changent à chaque instant de direction et de langage, qu'ils faussent les principes ou dénaturent les faits, à bonne intention, par prudence, par ménagement, pour les approprier aux circonstances ; qu'après avoir avancé, ils reculent plus qu'ils n'ont avancé, qu'après avoir reculé, ils avancent plus qu'ils n'ont reculé. Or, rien n'est plus dommageable aux intérêts sociaux, aux vrais intérêts, aux intérêts honnêtes, sensés, aux intérêts patiens, persévérans, économes, que d'être ainsi tenus sur le qui-vive, de ne savoir jamais sur quoi compter, de ne savoir ni ce que pense le gouvernement, ni ce qu'il fera, car ce qu'il dit n'est pas ce qu'il pense, et ce qu'il fait n'est pas ce qu'il dit.

Voyons donc, je le répète, s'il ne serait pas possible de frayer la route vers un ordre d'idées qui pût être admis de part et d'autre dans ses bases principales, et qui ne laissât plus à discuter que l'application des principes communs à chaque cas particulier. Efforçons-nous d'abord de bien poser la question et, pour y réussir, essayons de la dégager de tout ce qui n'y tient pas essentiellement.

L'économie politique, aussi ancienne que le monde, est devenue science vers le milieu du dernier siècle. L'axiome *laissez faire, laissez passer*, auquel on voudrait mal à propos la réduire, est, comme la science elle-même, d'origine française. Gournay l'avait mis en circulation, Turgot l'avait mis en pratique, avant qu'Adam Smith n'eût écrit. C'était, dès cette époque, la liberté de l'industrie, la liberté du commerce que réclamaient ces hommes éclairés, mais c'était principalement la liberté du commerce à l'extérieur, la liberté de l'industrie à l'intérieur. On sait à quel régime rigoureux étaient alors soumises les diverses professions, quelles entraves pesaient sur le commerce des grains, sur le commerce des vins, de province à province; combien était dur, selon les localités, le monopole du sel. La France était alors partagée en trois grandes régions : la première, dite des cinq grosses fermes, était régie par les tarifs de 1664 et 1667 ; la seconde avait conservé les anciens tarifs, qui variaient de province à province; la troisième se composait des provinces traitées comme étrangères, commerçant librement avec l'étranger, mais dont les produits étaient traités comme étrangers, lorsqu'ils pénétraient dans le reste du pays. L'assemblée constituante a fait justice de ces combinaisons oppressives, de ces anomalies, de ces bigarrures. Après avoir supprimé les corporations, les maîtrises, les jurandes, les monopoles de toute nature, elle a fait disparaître la diversité des tarifs, de provinces à pro-

vinces, et les lignes de douanes intérieures qui les protégeaient. Personne aujourd'hui ne l'en blâme; il n'existe pas, que je sache, de protectionniste assez intrépide pour réclamer, sous ce rapport, le rétablissement de tout ou partie de l'ancien régime.

Il ne faut pas, néanmoins, se faire illusion. L'introduction de la liberté du commerce à l'intérieur n'a pas été, dans le temps, moins rigoureuse pour les intérêts privés qui s'étaient formés et développés à la faveur du système contraire, que ne le serait aujourd'hui la liberté du commerce à l'extérieur pour les intérêts privés qui se sont formés et développés à la faveur de nos tarifs actuels. Soumis à la concurrence, ceux de ces intérêts privés qui n'ont pu la soutenir ont été forcés alors, comme ils le seraient aujourd'hui, d'abandonner, à peu près sans retour, le capital fixe engagé dans leurs établissemens, de subir une dépréciation plus ou moins notable sur leur capital circulant, de laisser enfin sans emploi tout ou partie de ce capital pendant un temps plus ou moins long, et les ouvriers employés dans ces établissemens ont été forcés, de leur côté, de subir un chômage plus ou moins long et de se résigner aux embarras, aux dépenses d'apprentissage qu'entraîne inévitablement le passage d'un genre de main-d'œuvre à un autre.

Quoi qu'il en soit, ce qu'a fait l'assemblée constituante, le directoire et l'empire l'ont fait avec la même décision, dans des circonstances différentes. Lorsqu'en 1797 le traité de Campo-Formio a réuni définitivement à la France la rive gauche du Rhin, le directoire a placé sous un même régime les anciens et les nouveaux départemens. Autant en a fait l'empereur Napoléon I[er], le moins libéral des hommes, lorsqu'il a successivement réuni à la France : en 1804, le Piémont (1); en 1808, la Toscane, Parme et Plaisance (2); en 1809, Rome et l'état romain (3); en 1810, le Valais, la Hollande et les villes hanséatiques (4); de telle sorte qu'en 1813, à la chute de l'empire, la France s'étendant des Pyrénées à l'Elbe et de Rome à Hambourg, la liberté du commerce se trouvait établie de plein droit sur un territoire égal aux deux tiers de l'Europe.

Pour en venir là, il avait fallu sacrifier bien des intérêts privés, bien des établissemens préexistans; il avait fallu faire ou laisser subir aux classes laborieuses bien des déplacemens onéreux, bien des souffrances réelles.

Personne n'avait réclamé.

Personne ne réclamerait non plus si le sort des armes nous rendait nos conquêtes, si, ce qui fut fait alors, il était question de le

(1) 24 fructidor an x.
(2) 30 mai 1808.
(3) 17 mai 1809.
(4) Les 13 et 14 décembre 1810.

faire aujourd'hui. Mais supposé que, en pleine paix, on proposât aujourd'hui d'établir la liberté du commerce entre la France et la Belgique, entre la France et la Hollande, entre la France et la moitié de l'Allemagne ou de l'Italie, se figure-t-on quels cris de fureur et de détresse nous entendrions retentir de toutes parts!

Où serait la différence?

A ne considérer les choses que sous un point de vue purement économique, on n'en aperçoit guère dont il soit possible de se rendre compte. Admettons, par exemple, que demain le gouvernement français et le gouvernement belge convinssent d'établir entre la France et la Belgique la liberté du commerce, qu'arriverait-il? Exactement ce qu'il arriverait si les deux pays étaient incorporés l'un à l'autre. Certains établissemens belges, hors d'état de soutenir la concurrence des établissemens similaires français, seraient abandonnés et leurs ouvriers congédiés. Les établissemens similaires français et leurs ouvriers en profiteraient plus ou moins. De part et d'autre, le travail et le capital restés libres seraient contraints de chercher un nouvel emploi. En définitive, profits et pertes compensés, de part et d'autre, il interviendrait dans chaque pays une nouvelle distribution de travail et de capital, une distribution plus en harmonie avec les avantages particuliers que chaque pays tient de la nature.

Ce n'est donc qu'en considérant les choses sous un point de vue tout politique, c'est uniquement en tenant compte de l'indépendance réciproque où se maintiendraient les deux pays, et de la diversité, réelle ou supposée, actuelle ou possible, de leurs intérêts, de leur position, de leur destinée, que les effets d'une telle mesure pourraient, non sans raison, paraître tout autres et de tout autre conséquence.

Quoi qu'il en soit, personne, je le répète, ne conteste aujourd'hui cet axiome passé presque en force de lieu commun, à savoir que dans un même pays soumis aux mêmes lois, régi par le même gouvernement, la libre concurrence, en matière d'industrie et de commerce, est de plein droit, quelque opinion qu'on se forme d'ailleurs sur la convenance d'étendre ou de restreindre ce principe dans les relations d'état à état.

Ajoutons que même entre pays contigus, mais indépendans à certains égards, soumis à des lois différentes, régis par des gouvernemens différens, s'il arrive que ces pays, réunis par un lien fédératif, confondent leurs intérêts politiques et fassent corps vis-à-vis de l'étranger, la libre concurrence s'établit à peu près inévitablement dans l'intérieur de la confédération tout entière. Il n'a jamais existé de ligne de douanes entre les cantons helvétiques; jamais entre les États-Unis de l'Amérique du Nord, qui couvrent la moitié de l'un

des deux hémisphères; et si, dans l'enceinte de la confédération germanique, le principe de l'union douanière rencontre encore des difficultés qu'il surmonte progressivement et dont il semble près de triompher tout à fait, c'est parce qu'au nombre des confédérés figurent des puissances de premier ordre, qui doivent naturellement hésiter avant de s'enchaîner l'une à l'autre et d'abdiquer en grande partie leur autonomie intérieure.

Le principe de la libre concurrence, dans l'enceinte d'une même circonscription politique, étant donc admis, — admis d'un commun aveu, — admis par les protectionnistes les plus décidés, — on doit par conséquent tenir également pour admises les maximes qui lui servent de fondement, savoir :

1° Qu'en thèse générale, l'intérêt privé, l'intérêt de chaque homme en particulier est bon juge, est le meilleur des juges quant à la direction qu'il convient de donner à l'emploi du capital et du travail dont chaque homme dispose, et, partant, à l'emploi du capital et du travail de la nation tout entière;

2° Que le gouvernement doit, autant que possible, se garder d'intervenir en pareille matière, et d'intervertir le cours naturel des choses;

3° Qu'il faut, pour rendre en cela son intervention légitime, un intérêt public bien caractérisé, évident, sérieux, *dignus vindice nodus*;

4° Que toute intervention de ce genre, ayant pour but et pour effet d'élever artificiellement le prix de certains produits, se résout nécessairement en impôt prélevé sur le public au profit de certains producteurs;

5° Que le public ayant évidemment droit de n'être imposé que dans son intérêt, aucun producteur, quel qu'il soit, n'a droit de réclamer à son profit l'intervention de l'état, si ce n'est en prouvant que l'intérêt public se confond avec le sien, et que le public y gagne en définitive plus qu'il n'y perd au premier instant.

C'est ainsi qu'on justifie, par exemple, le monopole temporaire accordé aux brevets d'invention, les restrictions imposées à certaines professions, les encouragemens momentanés ou permanens donnés à certaines entreprises, l'entretien aux frais de l'état de certains établissemens qui coûtent plus qu'ils ne rapportent, mais qui honorent le pays et sèment pour l'avenir.

Or maintenant se pourrait-il que ces règles si simples, si sages, que ces maximes si justes, si naturelles, n'eussent cours entre les citoyens qu'en ce qui concerne le commerce des productions indigènes? Se pourrait-il que le commerce des productions exotiques fût soumis à des règles différentes, à des maximes contraires?

En thèse générale et sauf exception dûment justifiée, l'intérêt

privé, c'est-à-dire l'intérêt de chacun, et partant celui de tous, n'est-il pas, dans un cas comme dans l'autre, bon juge de ce qui convient à chacun?

En thèse générale et sauf exception dûment justifiée, le gouvernement ne doit-il pas, dans un cas comme dans l'autre, se garder d'intervertir le cours naturel des choses?

Toute protection accordée à tel ou tel produit contre l'introduction de tel ou tel produit similaire provenant de l'étranger a-t-elle un autre but que d'élever artificiellement le prix du produit national? Cet excédant de prix est-il autre chose qu'une taxe prélevée sur les consommateurs au profit des producteurs nationaux? Les producteurs peuvent-ils cette fois réclamer légitimement protection, en leur propre nom, pour leur propre compte, dans un intérêt exclusivement personnel? Sont-ils dispensés, dans cette occasion, plus que dans toute autre, de prouver que leur intérêt se confond avec l'intérêt public, qu'ils agissent pour tous et non pour eux seuls, et qu'en définitive ils font les affaires des consommateurs autant et plus que les leurs?

Personne, en théorie du moins, ne l'a jamais prétendu; mais il fut un temps, et ce temps n'est pas encore assez éloigné de nous pour qu'il soit permis de l'oublier, il fut un temps où l'on soutenait qu'en tout pays tous les habitans étaient à peu près également intéressés à protéger, à peu près dans toutes ses branches, l'industrie nationale contre l'industrie étrangère; qu'aucun pays ne devait subir la condition de tributaire de l'étranger, pour peu qu'il dépendît de lui de s'y soustraire.

Ce temps n'est plus; aucun gouvernement, de nos jours, quelques principes qu'il professe en économie politique, n'entend interdire à ses administrés le commerce extérieur; tous, au contraire, s'efforcent d'ouvrir sans cesse à ce commerce de nouveaux débouchés; tous tiennent à prouver chaque année, par des tableaux hérissés de chiffres, que leurs efforts n'ont pas été vains.

Personne aujourd'hui, protectionniste ou non, personne, à quelque pays qu'il appartienne, n'entend qu'on élève, autour de ce pays-là, la grande muraille de la Chine; qu'on l'oblige à produire, coûte que coûte, pour son propre usage, des denrées, des marchandises auxquelles se refusent son sol, son climat, ses circonstances particulières; qu'on lui défende de vendre à l'étranger l'excédant des produits de son industrie naturelle ou acquise.

Sans aller jusqu'à défendre tout commerce extérieur, il fut un temps où l'on estimait que l'exportation des métaux précieux était, pour tout pays, une cause certaine de ruine, et leur importation presque l'unique source de la richesse; qu'en conséquence le commerce extérieur ne devait être favorisé ou même toléré qu'avec les

pays auxquels on vendait plus de denrées ou de marchandises qu'on n'en achetait, et dont on pouvait réclamer, en fin d'année, un solde en numéraire, au lieu d'avoir à le leur payer. Ce temps n'est plus. Aucun gouvernement ne tient compte aujourd'hui de la *balance du commerce* qu'à titre de renseignement statistique. Personne aujourd'hui, protectionniste ou non, ne s'imagine qu'un pays, dans l'ensemble de ses transactions commerciales, puisse vendre sans acheter, c'est-à-dire exporter sans importer; personne aujourd'hui n'ignore qu'à l'extérieur comme à l'intérieur tout commerce se résout en simple troc; que les marchandises se soldent définitivement en marchandises; que le numéraire, simple instrument d'échange, ne figure dans ses transactions que comme appoint; qu'à ce titre le même écu suffisant à faire circuler dans un temps donné un million de choses différentes, la quantité de numéraire qui passe alternativement d'un pays dans un autre pays est presque toujours insignifiante; et qu'en tout cas, le numéraire étant en quelque sorte un liquide qui cherche sans cesse son niveau, aucune puissance humaine ne saurait ni le retenir là où il surabonde, ni l'empêcher d'affluer là où le besoin s'en fait sentir.

Cela étant, je suis donc fondé à dire qu'aujourd'hui, dans l'état présent des esprits et de la science, il n'existe, de l'aveu des protectionnistes eux-mêmes, entre les principes qui régissent le commerce extérieur et ceux qui régissent le commerce intérieur, aucune différence réelle, essentielle, intrinsèque; que tout se réduit en question de plus ou de moins; que, la libre concurrence étant le droit commun, et la protection, sous une forme quelconque, l'exception, la différence purement relative est dans le nombre des exceptions, nombre qui peut être tel, il est vrai, pour certains esprits, qu'en point de fait, l'exception supplante la règle, et garde le haut du pavé dans leur argumentation; qu'enfin la raison même de cette différence est principalement, sinon uniquement politique; qu'elle tient sinon uniquement, du moins principalement, à la diversité d'intérêts qu'entraîne ou peut entraîner l'indépendance réciproque des états.

Ces vérités, qu'en thèse générale aucun protectionniste ne conteste désormais, il va sans dire que les amis de la liberté industrielle et commerciale ne les contestent pas non plus en ce qu'elles ont de favorable à leur cause; mais les contestent-ils en thèse générale, dans ce qu'elles auraient de restrictif? Professent-ils le principe de la libre concurrence, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, dans toute la rigueur du terme et de l'idée? N'admettent-ils dans aucun cas de tempéramens ni d'exceptions?

C'est un reproche qu'on pouvait peut-être adresser aux premiers économistes, Quesnay, Gournay, l'abbé Baudeau, Mercier de la Ri-

vière. Au début de toute science, les principes se produisent avec l'ambition des conquérans, avec toute l'arrogance d'une logique inflexible.

« Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce, car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'état, consiste dans la pleine liberté de la concurrence (1). »

« Il est impossible que, dans le commerce abandonné à lui-même, l'intérêt particulier ne concoure pas avec l'intérêt général (2). »

« Liberté générale, immunité parfaite, facilités universelles, voilà ce qu'il faut procurer aux trafiquans (3). »

« Les premières notions du commerce, rapprochées de la véritable idée qu'on doit se former du meilleur état possible d'une nation, démontrent sans réplique la nécessité que le commerce jouisse de la plus grande liberté (4). »

Ainsi parlaient les premiers maîtres de Turgot et d'Adam Smith. Mais déjà Turgot, d'un esprit aussi ferme et plus étendu que le leur, remarquait avec sagacité que, « pour bien traiter une question économique, il fallait oublier qu'il y a des états politiques séparés les uns des autres et constitués diversement (5). » Ce qui implique, *ex contrario*, qu'en dehors de la pure théorie, c'est-à-dire dans la réalité, dans la vérité des choses, il est nécessaire d'en tenir compte. Adam Smith, bientôt après, fut plus net et plus explicite.

Adam Smith reconnaît deux cas où l'industrie nationale *doit* être protégée contre l'industrie étrangère, et deux autres où elle *peut* l'être, selon l'occasion et la circonstance. « La sécurité, dit-il, est pour un pays de plus grand prix que la richesse ; en conséquence, il convient d'encourager, par de certains avantages, toute industrie domestique qui paraît nécessaire à la défense de l'état (6). » Par ce motif, il approuve l'acte de navigation passé sous Cromwell, en 1651, lequel peut être considéré comme un code de droits protecteurs, très divers et très compliqués. « Quand un produit quelconque de l'industrie nationale, dit-il encore, devient l'objet d'un impôt et que le prix de ce produit s'élève en conséquence, il convient de le protéger contre la concurrence étrangère et de rétablir ainsi l'équilibre, pourvu toutefois qu'on puisse discerner suffisamment comment et jusqu'à quel point ce produit est affecté par l'im-

(1) Tableau économique de Quesnay, maxime XXV.
(2) Éloge de Gournay (*Collect. des économistes*, t. III, p. 270).
(3) *Introd. à la phil. écon. de l'abbé Baudeau*, ch. v, art. 5, 55, 2.
(4) Mercier de la Rivière (*Ordre naturel des sociétés politiques*, ch. XIV).
(5) Corresp., lettre VIII (*Collect. des écon.*, t. IV, p. 800).
(6) *On the wealth of nations*, édit. de Macculloch, liv. IV, ch. II, t. II, p. 292-295.

pôt. » Ce n'est pas tout. « Quand l'étranger, continue-t-il, entrave par des prohibitions ou des droits protecteurs l'exportation de ses produits, on peut user de représailles à l'égard des siens, s'il y a espérance de l'amener à composition. *L'acquisition d'un marché plus étendu compense alors et au delà cet inconvénient passager.* » Enfin, quand un nombre plus ou moins grand d'établissemens s'est formé dans un pays à l'abri d'un certain degré de protection, il y aurait, selon Adam Smith, de graves inconvéniens à la leur retirer brusquement; on n'y doit procéder que peu à peu et avec circonspection.

Aucun des vrais disciples d'Adam Smith, aucun des hommes dont le nom compte dans la science, ne s'est jamais départi de ces sages réserves.

Le parlement d'Angleterre, il est vrai, après avoir successivement à vingt reprises différentes et notamment en 1825 et en 1826, modifié l'acte de navigation de 1651, a fini en 1849 par l'abroger tout à fait, mais sans en désavouer le principe, en déclarant simplement que cet acte avait fait son œuvre et son temps.

« Je suis d'avis autant que qui que ce soit, disait en 1826, au nom du gouvernement, M. Huskisson, que notre devoir est de ne jamais perdre de vue la nécessité politique, et que, chaque fois que les intérêts de la navigation et ceux du commerce sont en conflit, les intérêts de la navigation doivent avoir la préférence (1). » « Je reconnais, disait en 1849 lord Lansdowne, au nom du gouvernement, qu'on doit sacrifier sans hésiter la richesse à la sécurité (2). » Mais, au dire de l'un et de l'autre, cette opposition entre les deux intérêts n'existait plus, et le régime restrictif était devenu nuisible aux progrès de la marine, autant qu'à ceux du commerce. Les promoteurs les plus ardens de l'abrogation, les théoriciens les plus absolus, d'accord sur ce point avec les hommes d'état, n'invoquaient pas un autre motif et ne tenaient pas un autre langage (3).

Lorsqu'en 1821 commença dans le parlement et dans la presse la grande controverse de la liberté du commerce des grains, M. Huskisson, principal auteur du remarquable rapport déposé le 18 juin sur le bureau de la chambre des communes (4), et M. Ricardo, dans un pamphlet célèbre (5), en se prononçant pour la libre importation des grains étrangers, reconnurent qu'il fallait que

(1) *Parliam. Debates*, new series, t. XV, p. 1146.
(2) *Ibid.*, third series, t. CIV, p. 1318.
(3) *The Anatomy of the navigation laws*, p. 220.
(4) *Parliam. Debates*, new series. Appendice, t. XXXVII.
(5) *On protection to agricult.*, p. 83. Voy. également ce qu'en dit Say, liv. I, ch. XVIII, p. 55-4.

l'agriculture anglaise fût protégée contre toute concurrence, dans les proportions des charges spéciales dont elle est grevée; la taxe des pauvres, par exemple, la *land-tax*, la dîme, le *county rate*; et cinq ans après, en 1826, M. Macculloch réclamait en sa faveur précisément la même exception (1).

Quant à l'emploi du régime des représailles envers l'étranger, comme il rentre plutôt, de l'aveu d'Adam Smith lui-même (2), dans le domaine de la politique générale que dans celui de l'économie politique, les économistes les plus rigides ne l'ont jamais contesté; ils se sont toujours bornés à recommander de prendre, en pareille matière, pour règle et pour mesure, les chances raisonnables de succès. « *S'il est quelquefois à propos, en diplomatie*, était-il dit dans la pétition des négocians de Londres, présentée par M. Baring, mais rédigée par E. Ch. Tooke, *de faire dépendre l'abolition ou la diminution de droits élevés, de concessions correspondantes faites en notre faveur par d'autres états*, il ne s'ensuit pas que nous devions maintenir nos restrictions dans le cas où les concessions que nous désirons nous seraient refusées; ces restrictions, en effet, ne cesseraient pas de nous être préjudiciables, parce que d'autres gouvernemens conserveraient des règlemens impolitiques (3). »

Et quant à cette idée, qu'il serait imprudent, lorsque telle ou telle industrie s'est élevée sous l'abri d'une certaine protection, de la lui retirer brusquement, de la laisser écraser tout à coup, sans ménagemens et sans égards, non-seulement les économistes actuels ne font aucune difficulté de l'admettre, mais ils lui donnent une extension qu'Adam Smith, dans son rigorisme, aurait peut-être trouvée excessive. On tient en effet pour maxime, aujourd'hui, que toute industrie qui promet de soutenir, un jour, la libre concurrence avec l'étranger, doit être protégée, tant qu'elle est encore en état d'infériorité relative, sauf à réduire graduellement le taux de la protection, jusqu'au moment précis où elle cesse d'en avoir besoin (4).

C'est en prenant ce principe, ainsi entendu, pour règle de sa conduite, que M. Huskisson a constamment procédé à la réforme de la législation commerciale en Angleterre, plaçant, par exemple, l'industrie des soieries sous la protection d'un droit spécial de 30 pour 100 (5); l'industrie linière sous la protection d'un droit réductible pendant huit ans, d'année en année, jusqu'au taux de

(1) *Edimb. Review*, t. XLIV, p. 353 et suivantes.
(2) *Wealth of nations*, édit. de Macculloch, t. II, p. 301.
(3) *Parliam. Debates*, new series, t. I, p. 183.
(4) Say, *Traité d'écon. polit.*, liv. I, ch. XVII, LV, I.
(5) Acte du 12 avril 1824.

25 pour 100 (1); c'est ce qu'il entendait par ces paroles qu'il prononçait le 10 mai 1826 : « Notre intention est de réduire le tarif le plus bas que comportent, sur chaque article, les deux objets légitimes de tous les droits de douane, les besoins du trésor public, et la *protection nécessaire à l'industrie du pays* (2). » C'est également en prenant ce principe, ainsi entendu, pour règle de leurs prétentions, que les économistes français les plus rigides réclament la révision de notre tarif de douanes (3). »

Enfin, pour ne rien omettre, qu'il soit permis d'ajouter que, si le principe du *laissez passer* admet aujourd'hui même en pure théorie des exceptions que les premiers économistes auraient peut-être contestées, le principe du *laissez faire* en admet encore davantage. On reconnaît aujourd'hui, d'un commun aveu, qu'il est bien des cas où l'intervention d'un gouvernement ne doit pas se borner à garantir un champ libre à l'activité individuelle; où beaucoup de choses très utiles deviendraient impossibles sans son concours, voire même sans son initiative.

Le dernier ouvrage de M. Mill, exposé complet du dernier état de la science, et dont assurément l'autorité n'est pas suspecte, contient à ce sujet les considérations les plus élevées et les plus sages (4).

Il suit de là qu'en se maintenant sur le terrain des principes, sur les hauteurs de la théorie, on ne voit pas bien en quoi désormais les doctrines professées par les protectionnistes diffèrent précisément des doctrines professées par leurs adversaires; on ne voit pas bien ce que les premiers pourraient *légitimement* demander qui leur pût être légitimement refusé par les seconds.

Du moment où les protectionnistes renoncent à demander protection pour toute industrie quelconque, par cela seul qu'elle existe ou qu'elle peut exister; du moment où ils consentent à prendre l'intérêt général, l'intérêt bien entendu des consommateurs, pour arbitre entre eux et les consommateurs; du moment, en revanche, où leurs adversaires admettent que toute industrie dont le maintien importe à la sécurité publique doit être protégée coûte que coûte, que toute industrie grevée d'impôts doit être protégée dans la proportion de l'impôt qu'elle supporte; que toute industrie qui promet de soutenir, un jour, la libre concurrence, doit être protégée dans une juste mesure durant sa minorité; qu'enfin les représailles contre l'étranger sont permises, en matière commerciale, lors-

(1) Acte du 5 juillet 1825.
(2) *Parliamentary Debates*, new series, t. XV, p. 1180.
(3) Michel Chevalier, *Exam. du syst. commerc.*, p. 293-313.
(4) *Elements of polit. econ. by John Stuart Mill*, t. II, book V, ch. XI.

qu'elles ont chance de réussir et d'atteindre leur but; du moment, en un mot, que protection n'est refusée qu'aux industries qui n'en ont pas besoin ou à celles qui ne pourraient subsister qu'au détriment des consommateurs tant actuellement qu'à l'avenir, sur quoi dispute-t-on? sur quoi peut-on disputer, en théorie s'entend, car il va sans dire qu'en ceci, comme en toutes choses, on disputera toujours sur l'application des principes généraux aux faits particuliers?

Hélas! on dispute parce que originairement on a disputé, parce que, avant de se rapprocher sur le terrain de la raison et de l'équité, on est parti des deux extrémités opposées, parce que les adversaires nourrissent les uns contre les autres des préventions invétérées, des rancunes implacables, d'insurmontables méfiances; on dispute pour l'honneur du drapeau, on dispute surtout parce que le plus fort dans chaque occasion, le plus fort, quel qu'il soit, est toujours tenté d'abuser de sa position, parce qu'il oublie ou méconnaît dans la pratique ce qu'il a concédé en théorie, parce qu'il se laisse aller à raisonner intrépidement comme s'il n'avait rien accordé.

N'avons-nous pas entendu, dans la célèbre discussion que je rappelais tout à l'heure, l'orateur qui charmait l'assemblée établir aux applaudissemens frénétiques de toutes les parties de la salle que toutes les industries en France avaient besoin d'être protégées, partant qu'aucune n'est en état de supporter par ses propres forces la concurrence étrangère, qu'aucun producteur ne pouvait faire ses affaires sans prélever un impôt sur les consommateurs, et citer en preuve l'industrie vinicole, où la France n'a point d'égale : « Nos vins de Bordeaux, s'écriait-il, peuvent, il est vrai, se passer de protection, mais gare aux vins de Provence; ils pourraient dans les mauvaises années avoir à lutter contre les vins d'Espagne ou d'Italie; donc un droit protecteur pour tous nos vins sans exception (1). »

N'était-ce pas là rétrograder bien en arrière de Colbert et de Forbonnais? N'était-ce pas là reconnaître à tout producteur le droit de taxer tout consommateur non pour quelque motif de sécurité publique, de compensation, d'encouragement temporaire ou de représaille, mais *ipso facto*, parce que le producteur produit, et que le consommateur est *gent taillable à merci* et miséricorde?

Est-il besoin de faire observer, en outre, que dans un pays où toutes les industries seraient également protégées, aucune ne le serait effectivement, puisque chaque industriel rendrait de la main droite ce qu'il recevrait de la main gauche et rembourserait, comme

(1) *Disc. de M. Thiers.* Préface, p. VIII, texte, p. 14.

consommateur de matières premières et de denrées, l'équivalent de ce qu'il percevrait à titre de producteur?

N'avons-nous pas vu, en revanche, lors du triomphe de l'*Anti-corn-league*, non-seulement les hommes de parti en Angleterre, — l'esprit de parti abuse de tout, — non-seulement les hommes d'état, — les hommes d'état sont trop souvent les serviteurs des circonstances, — mais les théoriciens, les hommes de science, oubliant ce qu'ils n'avaient cessé de proclamer durant la lutte, à savoir que l'agriculture britannique étant grevée de près de 13 millions sterling de taxes spéciales, elle avait droit, sous ce rapport et dans cette mesure, à un certain degré de protection; ne les avons-nous pas vus, dis-je, livrer l'agriculture britannique à la concurrence étrangère, sans droit fixe ou mobile, sans exception ni condition, ceux-ci prenant pour prétexte qu'à tout bien considérer la *land-tax*, par exemple, n'était pas trop onéreuse; ceux-là que le bas prix des grains permettrait de supprimer les *poor laws*; d'autres, ce qui peut se soutenir à la rigueur, que la dîme n'affecte pas sensiblement le prix des grains; les plus sincères enfin déclarant nettement que l'intérêt public devait passer avant celui des propriétaires fonciers et de leurs fermiers, et qu'après avoir si longtemps opprimé le peuple, encore étaient-ils heureux de s'en trouver quittes à si bon marché.

Il en sera toujours ainsi.

L'esprit de parti est sincère, mais aveugle dans son entraînement. Il dépasse et dépassera toujours le but. L'intérêt privé est clairvoyant, mais rusé dans son manège; il se souvient de ce qui lui convient; il oublie, il ignore, il oubliera, il ignorera toujours ce qui ne lui convient pas. Mais les gouvernemens, dont la mission est d'imposer l'impartialité à l'esprit de parti et l'équité aux intérêts privés, les gouvernemens, dont le devoir est de faire prévaloir en toute chose l'intérêt général et le bon sens pratique, les gouvernemens, qui remplissent ce devoir beaucoup plus réellement que d'ordinaire on ne le suppose, pourquoi continueraient-ils à suivre timidement l'esprit de parti, passant avec lui tour à tour d'un bord à l'autre en essayant de le modérer? Pourquoi continueraient-ils à parler le langage des intérêts privés et à caresser leur convoitise en essayant de la contenir? Pourquoi n'auraient-ils pas une fois pour toutes un plan fixe, une politique certaine, des principes arrêtés, un langage ferme et personnel? Pourquoi n'entreprendraient-ils pas de diriger l'opinion au lieu de l'attendre et de commander au lieu d'obéir?

Supposons un gouvernement qui, profitant de l'état de paix au dehors et de prospérité intérieure dont jouit la nation qu'il dirige,

ce qui de nos jours n'est heureusement pas rare, annoncerait ouvertement le dessein de réformer son tarif de douanes conformément aux principes consacrés par la science, d'assurer indéfiniment aux industries dont le maintien importe à la sécurité, à la défense de l'état, une protection suffisante; aux industries grevées de quelque impôt spécial, une protection égale au montant de cet impôt; aux industries qui promettent de soutenir un jour la concurrence avec l'étranger, une protection progressivement décroissante jusqu'à une époque déterminée; aux industries destinées à périr, le temps nécessaire pour que le déplacement des capitaux et des populations laborieuses s'opère avec aussi peu que possible de perte et de souffrances; supposons un gouvernement qui se montrerait résolu à soumettre en matière de douanes le principe de la réciprocité aux chances raisonnables de succès, et qui, fidèle à sa parole, se mettrait sérieusement à l'œuvre, avec discernement et mesure sans doute, mais avec vigueur et persévérance, qui oserait en théorie l'attaquer sur ce terrain?

Quel serait le protectionniste assez entêté pour demander plus en propres termes et de propos délibéré? Quel serait l'utopiste assez emporté pour ne pas se montrer satisfait?

En tenant un pareil langage, le gouvernement dont il s'agit garderait la position élevée, l'attitude grave et paternelle d'un gouvernement véritable; il se déclarerait ouvertement le protecteur de tous les intérêts existans, de l'intérêt des consommateurs comme de l'intérêt des producteurs; il promettrait à ceux-ci justice, égards, ménagement en tout ce que leurs prétentions peuvent avoir de légitime ou simplement d'avouable, les maintenant pour le surplus sous le droit commun, c'est-à-dire sous le régime de la liberté, qu'aucun gouvernement qui se respecte et qui connaît ses devoirs ne doit enfreindre ni restreindre sans un motif réel et suffisant.

En tenant un pareil langage, le gouvernement dont il s'agit ne professerait point expressément le libre-échange; un gouvernement grave et prudent ne doit jamais s'engager dans les liens d'un système, mais il pratiquerait le libre-échange en tout ce que ce système a d'incontestable et d'incontesté, tout en le soumettant rigoureusement aux exceptions qu'il comporte, de son propre aveu.

En tenant un pareil langage, le gouvernement dont il s'agit élèverait un drapeau derrière lequel viendraient se ranger tous les hommes justes et sensés, tous les hommes éclairés et modérés. Sans porter atteinte à la sécurité du présent d'une part, il réhabiliterait la théorie aux yeux des timides; d'une autre part, il indiquerait à l'esprit d'entreprise sur quelle nature et sur quelle mesure d'appui il doit compter dans l'avenir.

Tout dépendrait néanmoins du degré d'activité et d'énergie,

d'intelligence et de décision avec lequel on procéderait à la classification des diverses industries appelées à recevoir définitivement ou temporairement un certain degré de protection. Tout dépendrait du discernement qui présiderait à cette classification, des données qui lui serviraient de base, des principes qui lui seraient assignés comme point de départ ou de repère.

C'est sur ce sujet que j'ai maintenant dessein d'insister; mais avant d'en venir là, il ne sera peut-être pas sans utilité de présenter deux ou trois considérations générales, qui dominent toute la question et qui me paraissent avoir été jusqu'ici, ou tout à fait méconnues, ou négligées mal à propos.

1° L'économie politique pure, rationnelle, théorique, est une science; elle enseigne aux esprits cultivés les lois qui président naturellement à la formation et à la répartition des richesses. L'économie politique appliquée est un art; elle enseigne aux gouvernemens les règles de conduite qui favorisent la multiplication des richesses, ou préviennent leur destruction, assurent l'abondance et le bon emploi du revenu public. Envisagée sous ce dernier point de vue, l'économie politique n'est qu'une branche de l'art de gouverner, de ce grand art qu'on nomme, par excellence, la politique, et n'en est qu'une branche secondaire. S'il est bon de s'enrichir en effet, ce n'est là, ni pour les individus ni pour les peuples, l'unique but de leur existence; si la richesse est chose excellente, l'indépendance, l'honneur, la puissance, la ferme résolution de garder dans le monde son rang et son bon renom, de croître sans cesse en civilisation, en lumières, et de remplir ainsi les vues de la Providence, sont choses meilleures encore. Lors donc qu'il s'agit d'engager les nations dans des voies nouvelles en vue de leur bien-être, lorsqu'il s'agit de les y convier toutes indistinctement, petites ou grandes, toutes, quel que soit leur état actuel, prochain, possible, ce n'est pas à l'économie politique, art ou science, c'est à la politique qu'appartient la haute main et le dernier mot. C'est à la politique qu'il appartient de s'assurer si toutes les nations ont un égal intérêt aux changemens qui se préparent; s'il n'en est pas telle ou telle qui paierait à ce marché les avantages qu'on lui promet plus qu'ils ne valent, qui perdrait en sécurité, en position sociale, en prépondérance, en liberté d'action plus qu'elle ne gagnerait en aisance, en opulence.

Supposons, pour bien faire comprendre ma pensée, supposons, dis-je, ce qui n'est pas probable, j'en conviens, ni prochain certainement, mais ce qui se peut, à la rigueur, que le principe de la libre concurrence, d'état à état, vînt à prévaloir, en même temps ou à peu près, chez toutes les nations civilisées, supposons que l'Europe, disons mieux, que la chrétienté, persistant à demeurer

divisée, comme aujourd'hui, en nations politiquement indépendantes, en vînt néanmoins à former, sous le double rapport de l'industrie et du commerce, cette vaste et libre république que rêvaient les premiers économistes, et que leurs successeurs appellent de tous leurs vœux, qu'arriverait-il?

Pour le savoir, il ne faut que se rendre compte de ce qui arrive lorsqu'un grand pays, tel, par exemple, qu'était la France avant 1789, un grand pays traversé par plusieurs lignes de douane intérieures, soumis, quant à son industrie, à des règlemens compliqués, abaisse tout à coup toutes les barrières, abolit toutes les restrictions, établit dans son sein la liberté du travail, de l'industrie et du commerce.

Selon les principes les moins contestés de l'économie politique, la conséquence naturelle, inévitable, disons mieux, la conséquence désirable de ce grand changement, c'est une nouvelle distribution du capital et du travail national, c'est un grand déplacement des forces industrielles et de la population laborieuse.

Le capital et le travail, répartis artificiellement entre des circonscriptions arbitraires, artificiellement parqués dans des localités déterminées, artificiellement appliqués à l'exploitation de terrains relativement improductifs, artificiellement engagés dans des entreprises relativement infructueuses, désertent ces circonscriptions, ces localités, se retirent en tout ou en partie de ces exploitations, abandonnent plus ou moins ces entreprises et viennent affluer là où les richesses naturelles sont abondantes, où les frais de culture et de fabrication sont peu coûteux, où les transports sont faciles, là, en un mot, où la même quantité de travail et de capital rend 10, 15, 20 pour 100 de plus qu'ailleurs, où les bénéfices, en s'accumulant rapidement, forment de nouveaux capitaux, provoquent à l'existence, entretiennent mieux et à meilleur compte une population nouvelle.

Voilà le bien.

Voilà le but qu'on se propose et qu'on doit se proposer.

Mais point de bien, ici-bas, sans une certaine dose de mal. Le mal, c'est d'abord la destruction du capital fixe engagé dans les exploitations, dans les industries délaissées; le mal surtout, c'est le dépérissement des localités désertées, la réduction dans la valeur des propriétés rurales et urbaines, la baisse des revenus et des loyers. C'est un mal compensé et fort au delà par le bien, quant à l'ensemble du pays; mais c'est un mal sans compensation pour la localité qui l'éprouve, du moins pendant un temps infini, jusqu'à cette époque toujours éloignée, et plus ou moins incertaine, où la surabondance du capital et du travail force l'un et l'autre à refluer, faute de mieux, vers leur premier gîte.

En un mot, le résultat définitif, c'est d'accroître dans l'enceinte d'un même pays la prospérité des contrées, des territoires favorisés par la nature, au détriment des contrées, des territoires qui ne jouissent pas des mêmes avantages.

Ces propositions sont évidentes.

Ces notions sont élémentaires.

Soit maintenant, au lieu et place du pays dont il s'agit, l'Europe entière, toute la chrétienté; soient, au lieu et place des provinces entre lesquelles ce pays est partagé, les différens états, les différentes nations indépendantes de l'ancien et du nouveau monde, le résultat sera le même, bien que sur une plus grande échelle; le résultat sera le même quant à la tendance générale du mouvement économique, et sauf les raisons d'exceptions que nous apprécierons tout à l'heure.

Si nous supposons que ces états conviennent de supprimer les lignes de douane qui les séparent, d'établir entre eux la liberté du commerce, ou la théorie a deux poids et deux mesures, ou le résultat définitif doit être une nouvelle distribution du capital et du travail européen et autre, un grand déplacement des forces industrielles et de la population laborieuse, dans l'ancien et le nouveau monde.

Le capital et le travail, artificiellement répartis entre les états par le cours des événemens, artificiellement parqués dans l'enceinte de chaque état par les lignes de douane et le système prohibitif, artificiellement appliqués ainsi à des territoires relativement improductifs, artificiellement engagés dans des entreprises relativement infructueuses, émigreront, dans l'hypothèse dont il s'agit, des pays peu favorisés par la nature vers ceux qui le seront davantage; les premiers dépériront, se dépeupleront graduellement; les derniers croîtront plus ou moins rapidement en richesse, en population, et s'il est vrai, comme le dit Adam Smith, qu'en politique richesse soit l'équivalent de puissance, l'équilibre entre les états en sera plus ou moins altéré; tel pays qui compte pour beaucoup aujourd'hui verra diminuer son influence, son importance relative; tel autre deviendra le satellite d'un voisin dont il est maintenant indépendant.

L'humanité y gagnera.

L'ensemble des richesses produites dans le monde civilisé sera plus considérable; les capitaux dépaysés obtiendront des bénéfices plus élevés; la condition des populations transplantées sera meilleure; mais les avantages attachés à cette révolution économique seront exclusivement recueillis par les pays fertiles et bien situés; les autres y perdront en richesse, en population, en puissance; les autres se couvriront de ruines et verront leurs campagnes tom-

ber en friche; par une nouvelle et rigoureuse application du précepte évangélique : *Il sera donné à ceux qui ont, et à ceux qui n'ont pas on ôtera même ce qu'ils ont.*

Tant s'en faut donc qu'on puisse dire qu'en principe général la liberté du commerce, dans l'état présent de l'Europe, du monde civilisé, soit également utile, également désirable pour tous les peuples indistinctement, et qu'on puisse conseiller à tous les gouvernemens de se lancer à l'envi dans cette voie, sans regarder aux conséquences.

2° Ce n'est pas ainsi, j'en conviens, que raisonnent les économistes; ils raisonnent exclusivement dans cette hypothèse, que le déplacement du capital et du travail produit par la suppression des droits protecteurs d'état à état doit s'opérer exclusivement dans l'intérieur de chaque état.

Dans chaque état, disent-ils, les industries qui ne pourront, après l'abolition du régime protecteur, soutenir la concurrence étrangère, tomberont, cela est vrai ; il y aura déperdition du capital fixe et souffrance momentanée, mais le capital circulant et le travail que ces industries employaient seront transférés à d'autres industries également nationales; ils seront consacrés à produire des équivalens destinés à s'échanger contre les importations nouvelles que le nouvel état des choses introduira sur le marché national.

Il le faut bien, ajoutent-ils, sans cela ces importations n'auraient pas lieu. D'état à état, comme d'homme à homme, on ne donne rien pour rien. Si la France, par exemple, abolissait demain les droits protecteurs qu'elle impose à la houille anglaise, la houille anglaise pénétrerait sur la marché français; mais elle n'y pénétrerait qu'à la condition d'y trouver des objets d'échange; or ces objets d'échange, qui les produirait, sinon les capitalistes et les travailleurs qui déserteraient l'exploitation de nos houillères les moins fécondes et les moins bien placées?

Tout accroissement d'importation implique un accroissement d'exportation, tout accroissement d'exportation un accroissement de produits exportables, et tout accroissement de produits exportables un nouvel emploi du capital et du travail déplacés.

Quelque spécieux que soit ce raisonnement, quelque accrédité qu'il soit dans la science, je n'hésite point à dire qu'il est fondé sur une méprise.

Si la France abolissait demain les droits protecteurs qu'elle impose à la houille anglaise, la houille anglaise n'attendrait pas pour pénétrer sur le marché français que le capital et le travail consacrés à l'exploitation de nos houillères les moins fécondes et les

moins bien placées s'en fussent retirés, et qu'autrement employés ils eussent produit de nouveaux équivalens. L'invasion du marché français, *pro parte qua*, serait immédiate, et les équivalens seraient trouvés, puisqu'ils existeraient dans les caisses et dans les magasins des consommateurs de houille, qui s'approvisionneraient de houille anglaise au lieu de s'approvisionner de houille française. Les consommateurs français payeraient celle-ci dans la monnaie dont ils auraient payé celle-là; le résultat définitif serait par conséquent que le travail et le capital déplacés auraient non-seulement à trouver un nouvel emploi, mais à trouver de nouveaux débouchés pour leurs nouveaux produits, et si je voulais appliquer ici cette logique inflexible dont abusent si souvent les économistes, il ne tiendrait qu'à moi de dire que le capital et le travail déplacés émigreraient sur-le-champ en Angleterre où leur nouvel emploi serait tout trouvé, puisque les producteurs de houille anglaise auraient besoin d'étendre leur exploitation pour faire face à l'extension du marché qu'ils auraient à desservir.

Mais sans pousser ainsi jusqu'à l'extrême la rigueur du raisonnement et la symétrie des suppositions, en laissant toute latitude au jeu des événemens, des intérêts, des conjectures, toujours est-il vrai que la réponse des économistes à cette question :

Que faire, en pareil cas, du capital et du travail employés dans les houillères peu fécondes ou mal situées?

Que cette réponse, dis-je, n'en est pas une, qu'elle ne satisfait, ni pratiquement, ni logiquement, aux exigences du problème, et qu'elle provoque, pour peu qu'on y regarde de près, une réplique sans réplique.

3° On tient également pour maxime, en économie politique, que dans l'hypothèse de l'abolition totale ou partielle des droits protecteurs, le capital et le travail déplacés par la concurrence étrangère reflueraient dans chaque pays vers les emplois à l'égard desquels chaque pays est privilégié, vers les exploitations, vers les entreprises à l'égard desquelles chaque pays possède des avantages exclusifs ou spéciaux, de telle sorte qu'étant donnée la liberté complète du commerce et de l'industrie, d'état à état, chaque pays consacrerait la totalité de son capital et de son travail à produire les choses qu'il fait seul, ou qu'il fait mieux et à meilleur compte que tout autre, échangeant le surplus de sa production contre le surplus de la production de ses voisins au grand avantage des uns et des autres.

Que cela puisse arriver quelque jour, je ne dis pas non, mais que cela puisse arriver sans avoir été précédé par une révolution générale dans la distribution du travail et du capital, entre les pays tels qu'ils se comportent actuellement; que cela puisse arriver par le

simple déplacement du capital et du travail national dans l'intérieur de chaque pays, j'estime que c'est une pure utopie, — une utopie fondée comme toutes les utopies sur l'oubli des circonstances essentielles qui déterminent la réalité, et limitent la possibilité des choses.

Et d'abord, est-il exact de dire qu'il existe dans chaque pays des emplois privilégiés de travail et de capital, en d'autres termes, des terrains qui produisent ce que d'autres ne sauraient produire en aucun cas, à aucun prix, qui jouissent, à cet égard, d'un véritable monopole?

Évidemment non; il n'y a qu'un petit nombre de pays qui possèdent de ces terrains d'exception, et dans ces pays-là les terrains d'exception étant très limités, et d'une exploitation très profitable, ils sont inévitablement cultivés et très bien cultivés. Y a-t-il dans les bons crus du Bordelais, de la Champagne et de la Bourgogne, un pouce de terrain qui soit en friche, un pouce de terrain qui réclame plus de travail et de capital qu'il n'en absorbe, un pouce de terrain dont le produit puisse augmenter en quantité, autrement qu'en perdant en qualité?

Ce n'est donc pas de ce côté que le travail et le capital déplacés par l'abolition des droits protecteurs peuvent trouver un refuge. Mais, sans posséder de ces terrains privilégiés dont les produits n'ont point de similaires, il est des pays qui peuvent braver, sous certains points, à l'égard de certains objets, la concurrence étrangère, — toute concurrence étrangère, et qui peuvent offrir au capital oisif, au travail en chômage, un emploi indéfini, un emploi qui n'a de limites appréciables que l'étendue des débouchés. L'Angleterre, par exemple, possède des mines de fer très multipliées, très étendues, très abondantes, et au-dessous ou à proximité de ces mines, des couches de houille d'une profondeur inconnue; en outre, la configuration même de l'Angleterre, sa position insulaire, les voies de communication de toute nature dont elle est traversée en tout sens, assurent aux produits de son industrie métallurgique des facilités de transport incomparables. Nul doute que, dans l'hypothèse de l'abolition universelle du droit protecteur, le capital et le travail déplacés ne trouvassent de ce côté un emploi certain, immédiat et très étendu, puisqu'en pareil cas l'industrie métallurgique de l'Angleterre supplanterait inévitablement une grande partie de l'industrie métallurgique des autres contrées. Mais ce sont encore là de ces avantages exceptionnels qui n'appartiennent qu'à certains pays, et dans ces pays-là qu'à certaines régions privilégiées. La plupart des pays de l'Europe, et même dans les pays privilégiés, la plupart des provinces, des régions, des localités donnent à peu près les mêmes produits, non sans doute à frais égaux, non en quantité

et en qualité précisément égales, mais avec les différences de frais, de quantité, de qualité qui se rapprochent plus ou moins, qui s'échelonnent en degrés, qui n'assurent à aucun pays, à aucune région, à aucune localité, une supériorité absolue sur ses voisins, et n'ouvrent, dans aucun genre d'exploitations, d'entreprises, un champ sans limites à l'emploi d'un nouveau travail et d'un nouveau capital.

Cela étant et l'effet direct, l'effet naturel de l'universelle abolition du droit protecteur étant de faire tomber dans chaque pays toutes les exploitations, toutes les entreprises qui ne pourraient soutenir la concurrence étrangère, c'est de nécessité pour les pays relativement pauvres que le coup serait le plus rude; c'est dans les pays où les élémens de prospérité sont rares et médiocres, — où le territoire pris dans son ensemble est comparativement ingrat, — où les voies de communication sont difficiles à établir, — où la division des industries en une multitude de branches est presque impossible, — que le nouveau régime opérerait le plus de ravages: il n'y aurait que les terrains de première ou tout au plus de seconde qualité, il n'y aurait que les industries d'élite, si l'on ose ainsi parler, que les entreprises favorisées par des positions de choix, qui résisteraient au choc, et comme ils n'y résisteraient qu'à grand'peine, ils ne pourraient guère offrir, par une extension d'activité, un nouvel emploi à la très grande quantité de capital et de travail qui se trouverait déplacée; c'est là où le mal serait le plus grand qu'il y aurait le moins de remède.

Dans les pays, au contraire, où les élémens de prospérité sont abondans ou multipliés, où le territoire, pris dans son ensemble, est comparativement fertile, — où tous les points du territoire sont d'un facile accès, par terre et par eau, — où l'industrie se divise naturellement en entreprises très diverses, — dans les pays riches, en un mot, l'abolition des droits protecteurs n'aurait que des effets peu sensibles, il n'y aurait qu'un petit nombre d'exploitations, qu'un petit nombre d'industries qui succomberaient, qu'une petite quantité de travail et de capital en chômage, et le surcroît d'activité que les autres exploitations, que les autres industries acquerraient par l'ouverture de nouveaux débouchés, non-seulement leur permettrait d'employer cet excédant de capital et de travail national, mais les engagerait à demander au dehors une augmentation de bras et de capitaux.

Nous en venons donc toujours et forcément au même point. De deux choses l'une : ou le capital déplacé, dans les pays pauvres, se dissiperait en pure perte, et la population laborieuse s'éteindrait dans la misère; ou l'un et l'autre émigreraient vers les pays riches.

Comment en pourrait-il être autrement?

Les droits protecteurs sont des digues, des écluses qui maintiennent le capital et le travail dans des canaux artificiels. Comment penser qu'en abattant les digues, en renversant les écluses, l'eau ne reprendra pas son niveau?

Prétendre que l'abolition des droits protecteurs n'entraînerait, *d'état à état*, aucun changement dans la distribution du travail et du capital, et que le changement n'aurait lieu *que dans les limites de chaque état*, c'est prétendre que, *d'état à état*, elle est ce qu'elle doit être, *malgré les droits protecteurs*, et que, *dans l'intérieur de chaque état*, elle n'est pas ce qu'elle doit être, *malgré la liberté*.

Cela n'est pas soutenable.

4° Reste donc à compter, pour prévenir l'émigration du capital et du travail, dans l'hypothèse où nous raisonnons, sur la répugnance naturelle qu'éprouvent les capitalistes à placer leurs fonds en pays étranger, et sur la répugnance, plus grande encore, qu'éprouvent les classes laborieuses à se transplanter dans d'autres pays.

Cette répugnance est réelle, très réelle.

Il est très vrai que les capitalistes aiment à conserver, sinon la direction, au moins la surveillance de leurs placemens, et qu'ils se résignent, au besoin, pour conserver cet avantage, à des profits moindres que ceux qu'ils obtiendraient en envoyant leurs fonds à l'étranger.

Il est très vrai qu'en général les populations laborieuses tiennent au sol qui les a vues naître, et que, par une foule de raisons qui s'offrent d'elles-mêmes à l'esprit, l'homme, comme le dit Adam Smith, est de toutes les choses la plus difficile à déplacer, et que les ouvriers se contentent souvent d'un salaire moindre que celui qu'ils obtiendraient en changeant de patrie. Il est très vrai qu'en économie politique on tient grand compte de cette répugnance; qu'on la considère comme un élément qui modifie, plus ou moins, d'état à état, voire même dans l'intérieur de chaque état, pour peu qu'il soit étendu, la loi des échanges, le principe sur lequel repose la valeur respective des objets, savoir la tendance à l'égalité dans les frais de production.

Mais cette répugnance a ses limites.

Elle tend d'ailleurs à diminuer de nos jours, dans une proportion rapide et constante. Les capitaux tendant à devenir cosmopolites par cette excellente raison qu'ils trouvent, dans tous les pays civilisés, à peu près la même protection, un degré de sécurité à peu près égal, et que la rapidité des communications électriques, permettant à chaque capitaliste de connaître, à chaque instant, le mouvement des affaires, le taux des valeurs, la fluctuation des

prix, il est aujourd'hui plus sûr et plus commode pour un capitaliste français de placer ses fonds à Vienne, à Berlin ou à Londres, qu'il ne l'était, il y a cinquante ans, pour un habitant du centre de la France de placer les siens à Bordeaux ou à Paris.

Les mêmes circonstances tendent à combattre, bien qu'avec moins d'activité et de succès, — parce qu'elles opèrent sur des masses et non sur des individus, parce qu'elles opèrent sur des ignorans et non sur des hommes éclairés, — les mêmes circonstances, disons-nous, tendent à combattre l'aversion des classes laborieuses pour tout déplacement temporaire ou définitif. Plus de différences essentielles dans le genre de vie, les mœurs, les habitudes de tous les pays. Partout un respect à peu près égal pour le travail, sa condition, sa liberté, la propriété de ses produits; à peu près les mêmes rapports entre les maîtres et les salariés; facilité toujours croissante à se transporter d'un pays dans un autre; progrès toujours croissant dans la modicité des frais de transport. La navigation à vapeur a fait merveille en ceci; l'établissement des chemins de fer fait bien plus encore. Aussi quelle différence entre le temps passé et le temps présent! Combien n'en a-t-il pas coûté, il y a quarante ans, d'efforts et de sacrifices, à lord Selkirk et aux grands seigneurs écossais, pour faire passer au Canada une partie, une faible partie de la population des Highlands? Aujourd'hui, c'est volontairement et par centaines que les paysans de la Suisse et des bords du Rhin encombrent au Havre les paquebots transatlantiques, que les Basques se pressent pour fonder une colonie sur les rives de la Plata; c'est par milliers que les Américains du Nord émigrent en Californie, et les Anglais à la Nouvelle-Hollande; c'est par centaines de milliers que les paysans irlandais inondent les États-Unis; et, bien que ces grands mouvemens aient pour cause des circonstances extraordinaires, ils n'en dénotent pas moins dans les classes laborieuses une disposition nouvelle, une disposition qui mérite de fixer sérieusement l'attention des hommes d'état.

Il ne faut donc point se faire illusion. En thèse générale, la tendance de la liberté commerciale est d'accroître la puissance et la richesse des contrées favorisées par la nature, des pays avancés en civilisation, et d'affaiblir au contraire, d'appauvrir plus ou moins les contrées maltraitées par la nature, les pays arriérés en civilisation. Or la conséquence rigoureuse de cette vérité, rigoureusement déduite elle-même des principes les plus avérés de la science, serait d'admettre pour chaque état, en matière de liberté commerciale, une politique particulière, une politique qui se réglerait sur le degré que chaque état occupe dans l'échelle de la civilisation et de la richesse, plus libérale pour celui-ci, pour celui-là plus restrictive; peut-être même une politique particulière, pour

chaque état, à l'égard de chaque autre état, selon leur degré respectif de richesse et de civilisation.

Et qu'on y prenne garde, ce ne serait pas là rentrer par un détour sous le régime protecteur, car il ne s'agirait nullement en cela de protection, prise au sens scientifique, ou, si l'on veut, technique de ce mot; il ne s'agirait point d'économie politique, mais de pure politique.

Autant il est absurde en effet, autant il est injuste d'imposer, dans un pays, les consommateurs, c'est-à-dire la nation tout entière au profit exclusif de certains producteurs, autant il serait juste, au fond, autant il paraîtrait raisonnable, au premier aspect, d'imposer la nation tout entière au profit d'elle-même, de l'imposer pour le maintien de son indépendance, de sa puissance relative, du rang qu'elle occupe dans le monde. Est-ce donc pour autre chose qu'on lève des armées, qu'on construit à grands frais des places fortes, qu'on entretient des légations?

N'exagérons rien toutefois.

Parce qu'une telle conduite semblerait conseillée par la raison d'état, parce qu'à tout prendre elle ne serait pas désavouée par la science, il ne s'ensuit pas qu'elle fût toujours, ou même habituellement, habile et sage. A vouloir obstinément se cramponner à ce qui croule, à prétendre lutter exclusivement, par des moyens artificiels, contre le progrès des idées générales et la pente des intérêts privés, non-seulement on s'épuiserait tôt ou tard en vains efforts, mais on méconnaîtrait les vrais moyens de salut.

S'il est constant que même en portant dans certains cas quelque atteinte à la prépondérance de certains états, la liberté commerciale profite à l'humanité, qu'elle accroisse la somme de la richesse et du bien-être dans le monde, la liberté commerciale fera son chemin, et tôt ou tard elle triomphera de tous les obstacles comme la goutte d'eau perce, à la longue, le rocher le plus dur.

S'il est certain qu'en exposant ces états à perdre une portion de leur capital et de leur population laborieuse, la liberté commerciale assure aux capitaux, ainsi dépaysés, des profits plus élevés, aux ouvriers expatriés une condition meilleure, tôt ou tard les uns et les autres s'en aviseront et émigreront de leur propre mouvement; tôt ou tard il ne sera pas moins impossible de les retenir par des combinaisons de tarifs que par la menace et par la crainte.

Pour les états dont il s'agit, le vrai moyen de salut n'est pas de lutter perpétuellement contre la liberté, mais de lutter énergiquement contre la nature. Le vrai moyen de salut, c'est de redoubler d'efforts et de persévérance, d'activité et d'industrie, pour surmonter les difficultés de leur position, pour compenser l'ingratitude de leur sol et de leur climat. De tous les agens qui concourent à

la production, le plus puissant, le plus efficace, c'est l'homme lui-même, et c'est aussi celui sur lequel l'homme lui-même a le plus de puissance.

« Les avantages naturels, dit M. Mill (1), sont trop évidens pour être passés sous silence; mais l'expérience a démontré que, de même que la fortune ou le rang pour un individu, ces avantages ne sont rien pour les nations, en comparaison de ce qu'il est en leur puissance d'obtenir par leurs capacités. Ni aujourd'hui, ni autrefois, les nations les mieux dotées en climat et en fertilité de sol n'ont été les plus puissantes et les plus riches. Dans les contrées fertiles, la vie humaine est soutenue à si peu de frais que les pauvres éprouvent rarement la souffrance de l'inquiétude du lendemain, et dans ces climats, où l'existence est déjà un plaisir, le luxe qu'ils préfèrent n'est autre chose que le repos... Le succès dans la production, comme toute autre espèce de succès, dépend plus des qualités des agens humains que des circonstances au milieu desquelles ils fonctionnent, et ce sont les difficultés et non les facilités qui entretiennent l'énergie mentale et physique. Le berceau des tribus qui ont envahi et vaincu les autres, et les ont forcées à travailler pour les vainqueurs, a presque toujours été placé au milieu des difficultés. »

« Jetez les yeux sur les zones tempérées, dit M. Thiers (2), et voyez la petite place que nous occupons sur la surface du globe; il y a 15 à 16 degrés de latitude, 45 de longitude. Toute l'Europe, — tournez une mappemonde dans vos mains, — toute l'Europe n'est rien par rapport au reste du monde. Eh bien, qu'est-ce que Dieu lui avait donné? Des chênes, des sapins, des pâturages, à peine des céréales, du bétail fort en taille, médiocre en beauté, et, au contraire, il avait donné à la Chine la soie, à l'Inde le coton, au Thibet les plus belles races de moutons, à l'Arabie le cheval, à l'Amérique les métaux précieux et les bois les plus admirables. En un mot, il avait tout prodigué à ces autres parties du monde, mais en Europe, qu'y avait-il donc de supérieur? Une seule chose : l'homme, l'homme! Tout était inférieur, en Europe, excepté l'homme, parce que les contrées tempérées sont les plus propres au développement de l'organisation humaine. Dans les pays froids, l'homme s'engourdit; dans les pays chauds, il s'endort dans la mollesse. Là seulement l'homme pouvait être grand, fier, ambitieux. Aussi est-il allé tout prendre dans ces contrées si bien dotées sous le rapport matériel; il a pris à la Chine la soie, à l'Inde le coton, au Thibet le mouton, à l'Arabie le cheval, à l'Amérique les métaux, les bois;

(1) *Principes d'économie politique*, t. I, p. 121.
(2) *Discussion sur le régime commercial de la France*, p. 112.

avec toutes ces choses, il a paré l'Europe, sa chère patrie, il en a fait le théâtre de la civilisation; et puis il en est reparti sur des machines puissantes pour aller conquérir et civiliser ces contrées lointaines où il n'était pas né et auxquelles il avait tout ravi... »

Or, s'il en est ainsi:

Si les états peu favorisés par la nature, médiocrement avancés en civilisation, sont exposés, par le cours des événemens, par la force même des choses, à perdre tôt ou tard cette portion de leur capital accumulé et de leur population laborieuse qui peut trouver ailleurs une meilleure fortune, un emploi mieux rétribué; si le progrès de la liberté commerciale ne fait que précipiter le moment fatal; si l'unique moyen pour eux de le conjurer, c'est d'imprimer dans leur propre sein au capital une direction plus intelligente, au travail une impulsion plus vigoureuse; on irait directement contre le but en maintenant indéfiniment l'un et l'autre sous l'abri trompeur et torpide du régime protecteur, père nourricier de l'ignorance, de la paresse et de la routine.

On irait droit au but, au contraire, en abordant de front la difficulté, en acceptant de bonne heure et de bonne grâce un avenir inévitable, en éclairant avec sincérité les intérêts compromis sur leur position, en les soumettant, avec mesure et discernement, sans doute, mais réellement et résolument, à l'aiguillon de la concurrence. Adopter, par conséquent, comme leurs heureux rivaux, adopter, en même temps que leurs heureux rivaux, le principe de la liberté commerciale, sous le bénéfice des exceptions qu'il comporte, dans les limites que la science lui assigne, mais en se réservant d'étendre plus ou moins ces limites, de régler ces exceptions, quant au nombre, à la nature, à la durée, selon l'exigence de leurs circonstances respectives : telle devrait être, à mon avis, la politique ou, si l'on veut, la conduite des états dont il s'agit; c'est ainsi qu'ils pourraient espérer de regagner d'un côté ce qu'ils seraient exposés à perdre de l'autre, et de compenser par l'activité et l'industrie les torts de la nature et de la fortune; et c'est à ces conditions seulement qu'on peut considérer le principe de la liberté commerciale comme universellement applicable, comme utile indistinctement à tous les états, — mérite qu'on aurait tort de lui attribuer si l'on négligeait de tenir compte de ses conséquences, dans les cas importans et nombreux que nous venons d'indiquer, et surtout si l'on n'accordait point, dans ces cas, aux exceptions que le principe lui-même admet, un certain degré d'élasticité.

DUC DE BROGLIE (VICTOR).

LA MARINE DE L'AVENIR ET LA MARINE DES ANCIENS

VII[1].

ÆGOS-POTAMOS ET LES DERNIERS JOURS DE LA MARINE GRECQUE

I.

L'ingratitude ne porte pas bonheur. Le sang des généraux immolés criait vengeance contre Athènes; les larmes et la pitié des bons citoyens furent en cette occasion le présage des malheurs qui attendaient la république. Déjà les choses ont changé de face sur les côtes de l'Ionie; Lysandre est revenu à Éphèse. Les Lacédémoniens ne l'ont pas nommé navarque; la loi s'oppose à ce que la même personne soit revêtue deux fois de cette charge importante. C'est Aracus qui porte le titre refusé au général que les alliés de Sparte, que Cyrus lui-même, réclament à grands cris; en réalité, c'est Lysandre qui commande. La satisfaction donnée au fils du grand roi a rompu les digues qui retenaient encore dans une certaine mesure les subsides. L'or afflue au camp des Péloponésiens. On y paie la solde arriérée, on y rassemble de toutes parts des charpentiers, des bois de construction, des rameurs; les chantiers

(1) Voyez la *Revue* du 1er août et du 15 décembre 1878, du 1er février, du 15 mars, du 1er et du 15 mai 1879.

d'Antandros expédient chaque jour quelque nouvelle trière à Éphèse. Pendant ce temps, Étéonicus est arrivé de Chio. Lysandre, avec cette escadre aguerrie, part pour Rhodes : à Rhodes on trouve toujours des vaisseaux. C'est en force que Lysandre, revenant de la côte de Carie, remonte de cap en cap le continent de l'Asie-Mineure. Les villes, sur son passage, rentrent dans le devoir, les contingens en retard accourent. Lysandre a de nouveau une flotte; il fait, sans plus attendre, route pour l'Hellespont.

Les Athéniens étaient alors rassemblés à Samos; avant de marcher à l'ennemi, il leur fallait reconstituer le commandement. Conon avait déjà pour collègues Adimante et Philoclès ; le peuple lui envoie trois autres généraux : Ménandre, Tydée et Céphisodote. Cette fois il est urgent que la lutte se termine. La république a mis en mer cent quatre-vingts vaisseaux; elle exige l'audace et proscrit la pitié. On coupera le pouce droit à tous les prisonniers; qu'ils manient encore la rame, s'ils en sont capables, mais qu'ils soient mis dans l'impossibilité de se servir à jamais de la lance! C'est Philoclès, assure-t-on, qui, pour complaire au parti extrême, a fait rendre par le peuple cet odieux décret. C'est encore ce même Philoclès qui, rencontrant sur sa route deux trières ennemies, l'une de Corinthe, l'autre d'Andros, en a fait jeter tous les hommes à la mer. Souhaitons-lui d'être toujours vainqueur, car les Lacédémoniens, s'il tombe entre leurs mains, ne l'épargneront pas.

Nous avons pu voir en des temps bien rapprochés du nôtre ce qu'il est permis d'attendre de ces transports puérils d'une rage impuissante. Faire la guerre en pirates est le plus sûr moyen de la mal faire. Le tir à boulets rouges, les décrets d'extermination n'ont jamais valu ces deux mots magiques qu'il faut toujours inscrire en sortant du port sur son labarum : ordre et discipline. Lorsque la Convention, dans ses plus mauvais jours, crut devoir mettre les Anglais au ban de l'humanité, lorsqu'elle prescrivit de n'accorder nulle merci aux équipages qu'un sort contraire mettrait à la discrétion de ses officiers, il ne se rencontra qu'un capitaine pour oser prendre un pareil ordre à la lettre, et ce capitaine en mourut peu de temps après de douleur.

Lysandre, avec deux cents vaisseaux, cinglait vers l'Hellespont. Il avait sur les Athéniens ce grand avantage de pouvoir côtoyer partout des rivages amis. Les Athéniens se décident enfin à le suivre; mais, à partir de Chio, il leur faut prendre le large. La côte asiatique ne leur offrirait aucun point de relâche ; ils n'oseraient même pas y descendre pour prendre leurs repas. Lysandre a donc toute facilité pour les devancer dans l'Hellespont. Il jette l'ancre devant Abydos; des troupes asiatiques y étaient déjà réunies. Lysandre les place sous le commandement de Thorax, un Lacédémonien, et leur

donne l'ordre de se rendre par terre sous les murs de Lampsaque. C'est à Lampsaque, en effet, qu'il en veut; c'est sur Lampsaque que sa flotte se dirige. Là se trouvaient accumulées des richesses considérables et des provisions en abondance. Lampsaque était devenue entre les mains des Athéniens un des bureaux de péage et un des entrepôts de la Mer-Noire. C'était aussi pour eux une tête de pont sur le continent de l'Asie et pour Pharnabaze ce que le vieux Jervis, voyant en 1795 une frégate française mouillée en rade des îles d'Hyères, appelait pittoresquement « un grain de sable dans son œil. » Lysandre promet au satrape de le délivrer de ce grain de poussière qui l'agace. Il assiège la ville et l'emporte d'assaut. Voilà déjà un premier pas de fait vers Chalcédoine et aussi vers Byzance; il faut maintenant compter avec les Athéniens, car leurs cent quatre-vingts trières viennent de jeter l'ancre devant Éléonte, non loin de ce promontoire sur lequel s'élève aujourd'hui le château d'Europe. La flotte athénienne ne s'arrête à Éléonte que pour y préparer et y prendre son repas. Remarquez l'insistance des historiens grecs à relever avec soin ce détail qui pour nous serait insignifiant et courrait certainement le risque de passer inaperçu. Le repas dans la marine des anciens a une importance stratégique. Les plus grands événemens sont, à cette époque, la conséquence d'un marché troublé ou d'un dîner interrompu. Nous l'avons déjà vu en Sicile; nous ne tarderons pas à en rencontrer un exemple plus frappant encore.

Les Athéniens savent que Lampsaque est au pouvoir de l'ennemi. Qu'importe, si Lysandre ne s'obstine pas à refuser le combat comme il l'a fait à Éphèse après le grave échec infligé à Antiochus? Les forces sont à peu près égales; le thalassocrate ne se laissera probablement pas longtemps humilier; la campagne peut être décidée en un jour. Conon porte donc rapidement sa flotte d'Éléonte à Sestos, de Sestos à l'embouchure de l'Ægos-Potamos; le ruisseau qui débouche entre Sestos et la ville actuelle de Gallipoli est à la veille de conquérir un nom dans l'histoire. Les Athéniens ne trouvent pas de marché établi à ce mouillage; rien de plus fâcheux pour une flotte obligée de se tenir constamment sur ses gardes. On devra s'aller approvisionner à Sestos et Sestos est à dix-huit milles marins du camp que l'armée occupe. Que faire cependant? Ne fallait-il pas établir sa base d'opérations en face de Lampsaque? L'Hellespont en cet endroit a neuf kilomètres environ de largeur. C'est à peu près la moitié du chemin qu'avait à parcourir Callicratidas quand il alla chercher la flotte de Thrasylle aux Arginuses. Arrivés à Ægos-Potamos, les Athéniens commencent par souper. Au combat de Spickeren, on a vu un vieux caporal de zouaves tenir d'une main la cuiller avec laquelle il agitait le fond de sa marmite et balancer de

l'autre son fusil. C'est l'image de la flotte athénienne apercevant, du rivage sur lequel ses équipages mangent accroupis, les feux de la flotte de Lysandre. Si Lysandre avait seulement le cœur de la venir attaquer! Que de peines, que de veilles, que d'embarras il lui épargnerait! Lysandre reste immobile. Dès le point du jour, les Athéniens traversent le détroit et se rangent en ligne devant la plage de Lampsaque. La flotte du Péloponèse a fait son branle-bas de combat. « Sur les côtés, disait au XVIIe siècle l'ordonnance des galères de Malte, on met des capots, des cordages, des estrapontins, pour se mettre à couvert des coups de mousquet. » Lysandre n'avait à se défendre que des flèches des archers, des carreaux des frondeurs, des pierres des lithoboles; il se contente de dresser le long de ses préceintes une rangée de mantelets et de boucliers. Les hoplites et les épibates sont à leurs postes, les rameurs ont l'aviron en main. A la bonne heure! Il y aura bientôt du butin pour les mouettes, s'il n'y en a pas pour les corbeaux. Les Athéniens n'attendent que le moment où Lysandre aura levé l'ancre. Eh quoi! Lysandre ne bouge pas encore. Faut-il donc l'aller tirer par la barbe? Les Vénitiens ne se faisaient pas faute d'injurier « les pourceaux de Génois; » le *Karageuz* des Turcs a probablement emprunté aux grands comiques d'Athènes les gestes et les bons mots qui font encore les délices du grave Osmanli. « Visage de chien » n'est qu'une injure homérique; les marins de Conon avaient leur vocabulaire mieux garni. Ils l'épuisèrent en vain. Lysandre les laissa impassible vider leur carquois. Quand les Athéniens furent à bout d'injures et de provocations, ils retournèrent à Ægos-Potamos pour dîner. Le navarque les fit suivre de loin par deux de ses éclaireurs; il tenait à savoir de quelle façon s'attablait l'ennemi et de quel marché Conon tirait ses vivres. Les Athéniens débarquent et se dispersent dans tous les alentours. Le lendemain le soleil n'est pas levé que les soldats de Lysandre ont déjà repris leur poste à bord. O sainte discipline! que tu mériterais bien de porter le nom de mère de la victoire! Les vaisseaux de Conon viennent de nouveau offrir le combat à cette flotte sous les armes. Si vous voulez combattre, Athéniens. décidez-vous à forcer l'ennemi dans ses lignes, car je vous en préviens, l'ennemi ne viendra pas à vous. Jetez-lui vos insultes, accablez-le de vos mépris et de vos brocards, vous ne le ferez pas sortir de sa position défensive. Durant quatre jours consécutifs, la même manœuvre, les mêmes défis injurieux se répètent. La flotte athénienne à l'aurore se met en marche; dès que le soleil commence à baisser, elle fait retraite. Chaque fois elle trouve les Péloponésiens prêts à la recevoir, chaque fois elle les quitte aussi insensibles à ses railleries. S'imaginer que de pareils adversaires sont à craindre, qu'ils pourraient à leur tour traverser le détroit, quelle folie! Il

est pourtant un homme, un Athénien, à qui ce bloc enfariné ne dit rien qui vaille. Cet homme se connaît en ruses, et il a fait à ses dépens l'épreuve des ruses de Lysandre. Vous avez deviné sans peine qu'il s'agit ici d'Alcibiade.

Le fils de Clinias, depuis la disgrâce qui l'avait atteint, s'était senti repris d'un goût plus vif encore pour son ancien métier d'intrigant sans patrie et de condottiere. Ce n'était plus des satrapes de Darius, c'était des rois des Thraces, de Seuthès et de Médocus qu'il se proclamait l'ami. L'existence monotone du château de Rodosto commençait cependant à lui peser. Les Alcibiades pas plus que les Ovides ne sont faits pour passer leur vie au milieu des Barbares. Alcibiade songeait donc à reparaître un jour ou l'autre dans Athènes. Il s'en était volontairement banni; il n'y pouvait rentrer qu'entouré de l'éclat d'un nouveau triomphe. Rempli de cette pensée, il vient avec l'assurance qui jamais ne l'abandonne offrir ses services à la flotte de Conon. Qu'on l'accueille, qu'on lui fasse une part dans le commandement, et toute une armée d'auxiliaires accourt de la Thrace docile à ses ordres. Les généraux athéniens n'étaient pas sans connaître le dénoûment habituel des comédies d'Alcibiade. « Ni l'or des Barbares, ni l'armée des Odomantes » ne leur semblaient chose à laquelle on pût désormais se fier. Quand on leur parla de « ces circoncis, » ils commencèrent, en gens qui savaient sur le bout du doigt leur Alcibiade et leur Aristophane, « par serrer leur ail. » Firent-ils bien? Furent-ils, en cette occasion, plus soupçonneux que sages? Je n'en sais vraiment rien. Avec Alcibiade sans doute tout était à craindre; Alcibiade n'en était pas moins le premier général de l'époque. A tort ou à raison, légitime méfiance ou imbécile jalousie, les stratèges, — Tydée et Ménandre plus encore peut-être que les autres, — prirent un violent ombrage de la présence de l'indéchiffrable héros dans leur camp. « Vous avez choisi un mauvais mouillage, leur dit Alcibiade. Vous êtes ici loin de toute ville, sur une plage sans abri. Il fallait rester devant Sestos, et ce que vous avez de mieux à faire, c'est d'y retourner. » Des avis après des promesses, un blâme hautain, c'était trop. « Nous n'avons pas besoin de votre concours, et nous vous faisons grâce de vos conseils. » Telle est la réponse que s'attire le vainqueur de Cyzique, le conquérant jusqu'alors heureux de Byzance. « Ce n'est plus lui, ajoutent avec ironie les stratèges, ce sont les généraux élus par le peuple qui commandent. » Alcibiade se retire, et le lendemain Lysandre attaque. La coïncidence n'a point étonné Xénophon; pour la mémoire d'Alcibiade je la regrette. Toujours est-il que l'avis d'Alcibiade était excellent.

Les Athéniens sont à terre; Conon les a laissés se répandre, en quête de provisions, dans la campagne. La flotte du Péloponèse se

détache lentement du rivage; elle approche sans bruit, sans faire bouillonner l'eau. Lysandre croit-il donc pouvoir traverser le détroit inaperçu? Non! Il n'espère pas tant de la confiance exagérée de l'ennemi. Tout ce qu'il veut, c'est d'abréger ainsi la distance à franchir; ses éclaireurs sont là pour l'avertir du moment où sa ruse aura été découverte. Avancez, avancez toujours doucement, c'est autant de gagné. Ah! voilà le signal; l'ennemi en ce moment court à ses vaisseaux. « Dressez le bouclier! Dressez-le bien haut! Élevez-le au bout de sa pique! Que toute la flotte le voie! Eleleleu! Hourrah! Renversez-vous sur les bancs, faites ployer les rames! Lampsaque est déjà loin; en moins de vingt minutes, le détroit sera franchi. » Les bâtimens de transport, à leur tour, se sont mis en marche. Ils amènent Thorax avec son infanterie. On bat le rappel à cette heure sur la côte d'Europe. On le bat trop tard. C'est la faute que nous commîmes nous-mêmes dans la baie d'Aboukir, quand nous y fûmes attaqués par Nelson. Une partie de nos équipages détachée à l'aiguade roulait encore ses barriques sur la plage que déjà les vaisseaux anglais se mêlaient aux nôtres. Tout est tumulte dans le camp des Athéniens; les stratèges, les taxiarques, les triérarques, courent de côté et d'autre. On rassemble les matelots, on les pousse vers la mer, on les conjure de s'embarquer. Sur la plupart des trières, une partie des rames se trouve entièrement dégarnie, quelques vaisseaux sont tout à fait vides. Lysandre se précipite au milieu de cette cohue. Son infanterie prend terre sur le rivage, gravit, sans être un instant arrêtée, la falaise et poursuit à travers la campagne les fuyards qui n'essaient pas même de se rallier. C'est pourtant sur ce champ de bataille que nous développions au mois d'avril 1854 nos compagnies de débarquement! Je ne m'en doutais guère alors. Si j'eusse été mieux instruit des grandes luttes de l'antiquité, j'aurais pu proposer à l'amiral Bruat de faire pour la bataille d'Ægos-Potamos ce que fit l'amiral Bouët Willaumez pour la bataille d'Isly. Nos embarcations auraient représenté les deux flottes, et l'infanterie de marine du capitaine Millet eût remplacé les soldats de Thorax.

« Ce n'est pas une victoire, c'est une conquête! » s'écria Nelson après Aboukir. Lysandre eût été fondé à en dire autant; la marine athénienne n'existait plus. Le vaisseau de Conon et sept autres trières échappèrent seuls avec la *Paralos* au désastre. Le reste de la flotte, les stratèges, trois mille prisonniers, demeurèrent aux mains du vainqueur. Telle fut la fatale journée d'Ægos-Potamos livrée au printemps de l'année 405 avant Jésus-Christ. Il n'a fallu qu'une heure pour terminer une guerre qui durait depuis vingt-sept ans. Nos batailles navales n'ont plus cette importance. Tant que dura la marine des galères, ce fut à elle qu'appartint le don

de changer en quelques minutes la face du monde. Pourquoi la marine à vapeur ne reprendrait-elle pas un jour le rôle dont la marine à voiles s'est laissé déposséder?

Les prisonniers sont transportés à Lampsaque. Ce ne sont pas des Barbares; ce sont des Grecs. Pensez-vous qu'ils aient quelque merci à espérer? Ils auront la merci qu'ont rencontrée les vaincus de Sicile; Lysandre et Callicratidas ne sont pas de la même école. Les longues guerres d'ailleurs finissent par endurcir le cœur des nations. La haine des Péloponésiens avait été portée à son comble par le décret rendu sur la proposition de Philoclès. Lysandre fait comparaître ce stratège devant lui : « Quelle peine mérites-tu, lui dit-il, pour avoir le premier méconnu ce que des Grecs devaient à des Grecs? — Ne prends pas la peine de m'accuser, lui répond Philoclès; je ne suis pas ici devant un juge. Tu as vaincu : traite-moi comme je t'aurais traité si j'eusse été vainqueur. » Les anciens allaient généralement au-devant de la mort avec une dignité sereine. Philoclès entre au bain. Quand il en sort, on le dirait paré pour une fête; la poussière du combat a disparu. Comme les trois cents Spartiates aux Thermopyles, Philoclès a revêtu sa plus riche chlamyde; le front haut, le sourire aux lèvres, il se place à la tête de ses compagnons et se dirige avec eux vers le lieu du supplice. On égorgea ce jour-là trois mille Athéniens; Philoclès eut l'honneur d'être frappé le premier. De tous les prisonniers un seul trouva grâce devant le glaive de Lysandre : ce fut Adimante, l'ancien lieutenant de Conon. Ce stratège s'était, dit-on, opposé « au décret des mains coupées. » D'autres prétendent qu'Adimante avait livré la flotte. Le peuple d'Athènes n'en douta pas un instant; les catastrophes éveillent toujours l'idée de trahison.

Pour éviter le retour des atrocités dont le seul récit nous fait frémir, il est bon de vouloir rester chevaleresque même envers l'ennemi qui aurait cessé de l'être. La guerre, si vous la laissez glisser sur la pente des représailles, ne tarde pas à devenir une guerre sans pitié. On va loin quand on est une fois engagé dans cette voie; l'aversion mutuelle grandit et s'entretient par ses effets mêmes. Il suffirait souvent de souffler sur le nuage pour reconnaître dans l'adversaire le plus détesté un être semblable à nous, digne d'estime, presque de sympathie; on laisse le nuage s'épaissir, et l'on n'aperçoit plus qu'un monstre dont il faut à tout prix débarrasser la terre. Qui pourrait croire aujourd'hui à quel degré de haine en étaient arrivées, au début du XIXe siècle, l'Angleterre et la France? Qui ne serait tenté de taxer l'histoire d'exagération en voyant, à quarante, à cinquante ans d'intervalle, ces deux peuples rivaux, ces deux ennemis implacables confondre leur sang sur les champs de bataille et se présenter aux congrès des nations la main dans la

main? Cet étrange spectacle aurait bien surpris nos pères, eux qui, pendant un demi-siècle, avaient combattu l'Anglais et qui, pendant un quart de siècle encore, l'avaient maudit. Les passions de cette époque sont d'un temps que le nôtre ne comprend même plus. Jamais le court espace d'une vingtaine d'années ne mit une telle distance entre deux âges historiques qui se touchent et dont la postérité aura cependant quelque peine à découvrir les points de contact. Tout a changé de physionomie; c'est un nouveau monde moral qui s'élabore. La poussière que nos agitations soulèvent nous dérobe la vue du but vers lequel, sans en avoir exactement conscience, peu à peu et invinciblement nous tendons; que les philosophes y prennent garde! c'est par leur main peut-être que Dieu va nous ramener sur le vieux chemin des catacombes. Nos pères, bien qu'ils eussent proclamé le désir de ne faire la guerre qu'aux châteaux et de respecter les chaumières, n'avaient rien gardé des idées de fraternité et de mansuétude que le christianisme s'était efforcé de substituer aux antagonismes de la société antique. On eût dit que les traditions de la chevalerie leur pesaient et qu'ils avaient hâte de redevenir franchement païens. Dans leur naïf empressement à rompre avec le passé, on les vit reculer tout d'un trait jusqu'à la fondation de Rome et jusqu'à la guerre du Péloponèse. Athènes et Sparte, Carthage et Rome, se retrouvèrent une seconde fois en présence; la démocratie et l'oligarchie reprirent la lutte au point où Philoclès et Lysandre l'avaient laissée.

Napoléon Ier avait trop de génie pour s'égarer dans de pareils sentiers; il n'en resta pas moins le continuateur de César bien plus que celui de Charlemagne. Il voulait des hommes de Plutarque : il en eut. Notre marine elle-même lui en aurait donné, si elle n'eût été trop vite accablée par une succession inouïe de revers. L'amiral Charles Baudin, qui m'honora jadis de son amitié, était, avec l'amiral Roussin, avec l'amiral de Rigny, avec l'amiral de Mackau, un des produits de cette éclosion généreuse et féconde couvée sous l'œil du maître. Et combien destinés à une renommée peut-être plus illustre encore se sont vus écrasés dans l'œuf au moment où ils allaient déployer leurs ailes!

Quos dulcis vitæ exsortes et ab ubere raptos
Abstulit atra dies et funere mersit acerbo.

Il n'y a pas d'histoire pour ces déshérités; la seule trace qu'ils eussent laissée, trace bien fugitive, ombre de trace, vestige approprié à des hommes qui ne furent eux-mêmes, dans le court passage de la vie, que des ombres, a disparu avec les derniers compagnons d'armes qui gardaient au fond du cœur leur mémoire. De tous ces

noms qu'on aimerait à sauver, avant que la nuit éternelle les submerge, je n'en veux, pour le moment du moins, disputer qu'un seul à l'oubli. Ce sera le nom d'un officier dont l'amiral Baudin m'a bien souvent entretenu. Ce nom, je le choisis parce qu'il rappelle un caractère antique; je le choisis encore parce qu'il est associé dans ma pensée au souvenir d'un épisode où je retrouve les cruelles passions qui amenèrent, en l'année 405 avant notre ère, le massacre de trois mille Athéniens. Je n'ai certes pas au même degré que Samuel Johnson le goût des *bons haïsseurs*. Quelle âme exempte de fiel nous pourrait cependant donner le spectacle de ce dédain altier de la mort, de cet héroïsme farouche, — je serais presque tenté de dire refrogné, — dont firent preuve Philoclès à Lampsaque et, vingt-deux siècles plus tard, dans les mers de l'Inde, le lieutenant Charles Moreau.

Le lieutenant de vaisseau Moreau était embarqué en qualité de second à bord de *la Piémontaise*, frégate que commandait alors le capitaine Épron; il fut accusé par un rapport aussi odieux que mensonger d'avoir frappé de son poignard le capitaine Larkins, du vaisseau de la compagnie des Indes le *Warren-Hastings*, après que ce vaisseau se fut rendu, — *stabbed after the surrender*. — Le gouvernement de Calcutta expédie sur-le-champ à tous les navires de la station l'ordre de pendre à la grand'vergue le lieutenant Moreau, si *la Piémontaise* a quelque jour le destin du *Warren-Hastings*. La tête mise à prix n'était pas celle d'un ennemi ordinaire. Moreau, dans l'opinion de l'amiral Baudin, son compagnon d'armes à bord de *la Piémontaise*, eût été, sans le coup prématuré qui l'atteignit, une des gloires les plus pures et les plus éclatantes de la marine française. Mais n'atténuons en rien le sentiment qu'exprimait l'amiral : « Moreau, m'a-t-il dit souvent, eût régénéré notre marine. »

La Piémontaise cependant continue sa croisière, fait de nouvelles prises. L'accusation du capitaine Larkins, la circulaire de la compagnie, finissent de cette façon par arriver à la connaissance du prétendu assassin. « Les Anglais peuvent donner tous les ordres qu'ils voudront, dit Moreau; je ne tomberai pas vivant entre leurs mains. » Quelques mois se passent. *La Piémontaise* rencontre la frégate le *San-Fiorenzo*. Un combat s'engage; la nuit vient l'interrompre; on le reprendra quand paraîtra le jour. Moreau est resté sombre; il augure mal de l'issue d'une affaire qui jusque-là n'a pas été conduite à sa guise. « Promettez-moi, dit-il à son ami Baudin, de me jeter à la mer, si par hasard demain j'étais blessé. » Baudin se récrie, s'efforce de détourner le funeste présage. « Promettez toujours! » Baudin détourne la tête et ne répond pas. Le lendemain, comme on l'avait prévu, l'action recommence. Moreau est à son poste sur le gaillard d'avant; un éclat de bois le frappe à

la cuisse. Il tombe; les matelots s'empressent autour de lui. On veut l'emporter dans la cale. « Non pas dans la cale, s'écrie-t-il, à la mer! » Le feu de *la Piémontaise* a faibli; il est évident qu'elle va être contrainte à se rendre, et les Anglais viendront, le sabre au poing, demander le lieutenant Moreau! Qu'ils aillent le disputer aux requins! Moreau, surexcité plutôt qu'affaibli par sa blessure, repousse violemment les bras trop empressés qui le soulèvent; il se roule sur le pont étroit de ce gaillard inondé de son sang; une dernière secousse et c'en est fait; le corps du blessé a franchi le plat-bord. L'écoute de misaine, avec son double garant, traînait à l'eau. Cette manœuvre reçoit le malheureux lieutenant et l'arrête un instant dans sa chute. Deux matelots, — deux gabiers, — se laissent vivement glisser sur le flanc du navire. Ils étendent la main; Moreau, par un soubresaut convulsif, leur échappe. La mer a sa proie; les Anglais n'auront pas la leur. Quand on songe que le vainqueur de Saint-Jean-d'Ulloa, celui que nos matelots appelaient dans leur enthousiasme le grand Baudin, se trouvait petit à côté de ce héros inconnu, on se demande à quoi tient la gloire. Il faut vivre, quoi qu'on en puisse dire, pour devenir célèbre. Plus d'un obscur soldat aurait aujourd'hui sa place marquée dans les annales du monde, si la mort ne l'avait fauché avant l'heure! Ce sont les meilleurs qui se font tuer ou du moins qui font tout ce qu'il faut pour que l'ennemi les tue. Et pourtant quelques-uns ont traversé sans aucune blessure ces épreuves. N'est-il pas évident que nous sommes à toutes les heures du jour dans la main de Dieu? La gloire, comme la vie, c'est Dieu qui la donne; c'est aussi lui qui la détient à son gré. Qui sait d'ailleurs si, de tous les présens que sa bonté peut nous faire, celui-là n'est pas le plus chétif à ses yeux (1)?

(1) J'ai voulu savoir quelle trace avaient gardé nos archives des services d'un officier si rempli de promesses et si brusquement moissonné dans sa fleur. Voici la note que m'a transmise, avec son obligeance habituelle, un des conservateurs de ce riche dépôt, M. Octave de Branges :

« La frégate *la Piémontaise*, commandée par M. Épron (Louis-Jacques), capitaine de vaisseau, faisait en 1808 partie de la station de l'Ile-de-France. Le 7 mars, se trouvant à la hauteur de Ceylan, le commandant Épron eut connaissance de plusieurs voiles qu'il reconnut pour des vaisseaux de la compagnie. Bientôt après une frégate fut signalée. Cette frégate avait une marche supérieure; elle atteignit promptement *la Piémontaise*. Le combat s'engagea. Trois fois les deux bâtimens le suspendirent; trois fois ils le reprirent avec une nouvelle ardeur. La frégate française avait vu son équipage déjà diminué de cinquante hommes dans des engagemens antérieurs; elle succomba. Le chiffre de ses pertes était considérable : quarante-neuf tués et quatre-vingt-six blessés. Au nombre des morts se trouvaient deux enseignes et le premier lieutenant : Charles Moreau.

« Né à Jérémie dans l'île de Saint-Domingue, nommé lieutenant de vaisseau en 1805 (le 25 fructidor an XIII), Charles Moreau, avant d'embarquer sur *la Piémontaise*, avait

II.

La cause d'Athènes était irrévocablement perdue. Après une défaite si grosse de conséquences, Conon ne se hasarde pas à braver la colère de ses concitoyens; il laisse le vent du nord l'emporter jusqu'à Chypre. Un allié fidèle, Évagoras, accueille le fugitif et n'hésite pas à ouvrir les ports où il commande aux trières vaincues. La *Paralos* cinglait, pendant ce temps, à toutes voiles et à toutes rames vers Athènes. Elle y arrive de nuit. La fatale nouvelle court de bouche en bouche. Tout était à craindre, car Athènes, pendant cette longue guerre, n'avait épargné aucun des petits états qui, à diverses reprises, faussèrent, pour passer à Sparte, la foi jurée. La loi du talion allait-elle l'atteindre? L'application de cette loi eût été pour ses habitans la mort ou l'esclavage. Dans cette extrémité, Athènes se retrouva. Les premiers instans de consternation passés, les larmes données à ceux qui n'étaient plus, on ne s'occupa que des préparatifs de résistance. Les factions se turent, les rangs de l'armée s'ouvrirent à tous les citoyens sans exception; à aucun d'eux on n'eut alors l'idée de demander quel avait été son parti ou quel était son âge. Tombée sur le champ de bataille, Athènes, comme le guerrier dont nous parle le poète, « secouait sa poussière, niait sa chute et ne songeait qu'à revenir à la charge. » Lysandre cependant recueillait de tous côtés les fruits de sa victoire. Il reprenait Chalcédoine, il rétablissait un harmoste lacédémonien à Byzance, Quand il eut rendu la ville d'Égine aux Éginètes, l'île de Milo aux Méliens, quand il eut ravagé l'île de Salamine et effacé partout la trace de la persécution athénienne, il vint mouiller devant le Pirée à la tête de cent cinquante vaisseaux. Pausanias, l'un des rois de Sparte, l'attendait, campé depuis quelques jours déjà sous les murs d'Athènes. A la voix de Lacédémone, les Péloponésiens s'étaient levés en masse; chacun accourait à la vengeance et à la curée. La grande ville fut ainsi investie par terre et par mer. Il ne lui restait plus ni vaisseaux, ni alliés, ni vivres; elle résista quatre mois et ne capitula que devant les horreurs de la famine. Après de longs dé-

fait un voyage de circumnavigation sur la corvette *le Naturaliste*, de 1801 à 1803. Il était marié à Mlle Joséphine-Anne-Madeleine Muraire, parente du premier président de la cour de cassation, née à Paris le 22 juin 1782. Un décret en date du 28 mai 1809 accorda à Mme Moreau une pension annuelle de 800 francs. Ce décret fut rendu sur le rapport du ministre de la marine, rapport ainsi conçu : « Sire, le lieutenant de vaisseau Charles Moreau a été tué le 8 mars 1808 dans un combat soutenu par la frégate de votre majesté *la Piémontaise* contre le *San-Fiorenzo*. Au moment de sa mort cet officier comptait dix ans environ de services... Ses talens, son courage, *sa noble ambition*, donnaient les plus grandes espérances. Le sieur Moreau laisse une veuve et un enfant en bas âge. »

bats, la paix lui fut enfin accordée; mais à quelles conditions! Athènes en avait, dans l'ivresse de ses premiers triomphes, imposé à ses ennemis de plus dures; cependant elle ne s'était jamais défendue de l'espoir que la Grèce ne la traiterait pas comme un de ces états sans passé, qui n'ont pour les protéger ni l'éclat de grands noms, ni l'égide de services rendus. Dans sa pensée secrète, le souvenir de Marathon et de Salamine devait encore la couvrir et désarmer jusqu'à un certain point l'inimitié du Péloponèse. Cette illusion tomba quand Théramène et les autres négociateurs revinrent de Sparte. Il fallait « raser les longs murs et les fortifications du Pirée, livrer les vaisseaux, à l'exception de douze, rappeler les bannis, se résigner à ne plus avoir d'autres amis et d'autres ennemis que ceux des Lacédémoniens. » Quelques citoyens voulurent se révolter contre ces exigences; la majorité, une majorité écrasante, étouffa leur voix. Pouvait-on tenir plus longtemps quand déjà les morts se comptaient chaque jour par centaines? Y avait-il intérêt à payer de nouveaux sacrifices un délai que tous savaient devoir rester sans issue? On se soumit, et la paix fut signée. Lysandre alors aborda au Pirée; les exilés y rentrèrent avec lui. Ce ne fut pas, hélas! comme Athènes avait peut-être le droit de s'y attendre, le *jour triste*, ce fut le *jour joyeux*. « Les murs, dit Xénophon, furent abattus au son de la flûte avec une grande ardeur, et la Grèce tout entière célébra le jour qui les vit tomber comme l'avènement de sa liberté. »

La Grèce se trompait : le triomphe éphémère de l'oligarchie ne fonda rien, pas même la puissance de Sparte. Alcibiade et Lysandre disparurent; Alcibiade, assailli par ordre de Pharnabaze dans un village de Phrygie, — il avait alors quarante ans, — Lysandre mortellement blessé dans une escarmouche contre les Thébains, sur les bords du lac Copaïs. Des acteurs principaux de la guerre du Péloponèse, il ne resta plus bientôt que Thrasybule et Conon : Thrasybule qui chassa sans peine les trente tyrans le jour où Pausanias cessa de leur prêter l'appui d'une garnison lacédémonienne, Conon qui prit dans les eaux de Cnide la revanche d'Ægos-Potamos, en se plaçant avec Pharnabaze à la tête de cette fameuse flotte phénicienne, si longtemps promise à Sparte et mise enfin au service du relèvement inespéré d'Athènes. Bien des chemins conduisent les nations à la mort; il en est un pourtant qui les y mène plus vite que tous les autres : l'ingratitude avait perdu Athènes, ce fut par l'ingratitude aussi que Sparte passa, en quelques mois, du triomphe à la déchéance. Athènes s'était montrée ingrate envers ses généraux; Sparte crut pouvoir être impunément ingrate envers son allié; elle mordit la main qui prodiguait naguère à Lysandre et à Mindaros les subsides. L'expédition des dix mille lui avait révélé la

faiblesse de l'Asie ; devançant Alexandre, elle envoya son roi Agésilas faire la guerre au maître de Pharnabaze et de Tissapherne, au souverain qui venait de triompher de Cyrus, au successeur de Darius II, au roi des Perses Artaxerxe Mnémon. Sparte avait pris le goût des richesses, et ses généraux n'étaient plus assez sûrs pour qu'on leur confiât le transport du butin. Gylippe, le grand Gylippe lui-même, le compagnon d'Hermocrate, le sauveur de Syracuse, fut, peu de temps après la bataille d'Ægos-Potamos, accusé d'avoir frauduleusement décousu les sacs remis à ses soins par Lysandre et d'en avoir soustrait un certain nombre de talens. Pour un pays qui avait fait de la pauvreté volontaire la base de l'état social, pareille conduite était d'un fâcheux exemple. La corruption se gagne comme la peste, et de tout temps l'une et l'autre ont eu leur siège en Asie. Agésilas cependant faisait de rapides conquêtes quand Artaxerxe prit le parti de confier le commandement de ses forces maritimes à Conon. Vainqueur des Lacédémoniens à Cnide, Conon courut les mers et fit soulever les îles. Artaxerxe, de son côté, envoyait de l'argent en Grèce. Menacée d'une coalition générale, Sparte se voit obligée de rappeler Agésilas.

Laissons les Grecs achever mutuellement leur ruine ; ne parlons ni de Pollis, l'amiral de Sparte, ni de Chabrias, le navarque d'Athènes. Pollis avait cependant « un éperon armé de fortes dents de fer » et tuait les stratèges ennemis « de sa propre main. » Chabrias ne l'en battit pas moins et rentra en triomphe au Pirée. Ce fut le premier avantage remporté par des vaisseaux athéniens sur la flotte de Lacédémone depuis la guerre du Péloponèse. Et Timothée, et Nicolochus, et Mnasippe, faut-il n'en rien dire ? Timothée, c'était un autre Fabius. Il avait vaincu Nicolochus, il allait probablement vaincre Mnasippe quand on le déposa, « impatienté de ses sages lenteurs. » Il eut pour successeur Iphicrate. Ah ! par exemple, Iphicrate, je ne puis le passer sous silence. Ce nouvel amiral se hâta de grossir sa flotte de tous les vaisseaux qu'il put trouver dans les divers ports de l'Attique. Il y joignit les deux galères sacrées et, avec soixante-dix vaisseaux, se dirigea vers Corcyre. Bien d'autres, depuis l'origine de la marine grecque, avaient fait le voyage du Pirée aux Sept-Iles, mais nul ne sut, comme Iphicrate, profiter de la traversée même pour se préparer au combat. « Il ne voulut point se servir de ses voiles, quoiqu'il eût le vent favorable ; » il n'employa que les rames et, sans se détourner de sa route, exerça ainsi ses matelots. C'est tout un traité de manœuvre que ce seul passage des *Helléniques* de Xénophon. Nous y apprenons d'abord que les trières avaient deux jeux de voiles, absolument comme les galères du XVIIe siècle. Iphicrate laisse ses grandes voiles à terre et n'emporte que le petit jeu. Il fait voguer généralement par quartier, de façon que

ses rameurs puissent se reposer à tour de rôle. Les signaux, — *tà si-mia*, — lui servent de jour à faire évoluer sa flotte. Il la forme en ligne de file, la déploie sur une ligne de front, la concentre en phalange. M. Du Pavillon ne se faisait pas mieux comprendre de la flotte de d'Orvilliers. Pour exciter l'ardeur de ses chiourmes, pour les dresser aux luttes de vitesse, Iphicrate a trouvé un excellent moyen : l'heure du repas venue, il conduit ses vaisseaux au large, rangés, beaupré sur poupe, les uns dans les eaux des autres. Par un mouvement de contre-marche, la ligne s'est développée parallèlement au rivage. Attention ! voilà le signal qui monte : « Ordre à la flotte de pivoter tout à la fois de 90 degrés sur la droite, en d'autres termes de faire par le flanc droit. » Le mouvement s'exécute; tous les vaisseaux ont maintenant la proue tournée vers le rivage. Le moment d'aller dîner est venu : « A terre, mes enfans, à terre ! Partez tous ensemble et honneur à qui arrivera le premier. » Le prix de la joute n'est pas à dédaigner. Ce prix, c'est le droit d'avoir un accès privilégié à l'aiguade. Les instans accordés au repas sont comptés; il importe donc de n'en pas perdre, et ceux qui ne pourront remplir que les derniers leur marmite courent fort le risque d'être obligés d'avaler les morceaux doubles. Iphicrate ne craignait pas, grâce aux mesures de précaution qu'il savait prendre, de s'arrêter en pays ennemi pour y faire dîner ou souper ses équipages. Jamais il ne lui est arrivé d'être surpris. Il commençait par donner l'ordre de dresser les mâts et d'envoyer sur chaque navire un homme en vigie, « un homme à la penne, » disait-on au temps de don Juan d'Autriche. Du haut de ces observatoires les guetteurs découvraient une assez grande étendue de terrain pour qu'on eût tout le temps de se rembarquer avant que l'ennemi signalé arrivât sur la plage. Point de feux dans le camp la nuit; les abords du camp éclairés au contraire. Les rôdeurs n'entrent pas volontiers dans ces cercles de lumière qui les peuvent trahir; de plus, en cas d'attaque, on sait mieux à quelle troupe les grand'gardes vont avoir affaire. Ce n'est pas seulement de tactique navale que s'occupait Iphicrate. On lui doit aussi de nombreuses réformes dans l'armement. Il allongea la lance et l'épée, en même temps qu'il diminuait la surface du bouclier. Bien que les Grecs aient eu, dès le temps d'Homère, la prétention d'être bien chaussés, jamais leurs soldats n'avaient porté chaussure aussi légère, aussi facile à dénouer que celle qui fut inventée par Iphicrate et qui en reçut très justement le nom d'*iphicratide*.

Quand les mœurs militaires commencent à faiblir, quand la plante humaine peu à peu dégénère, ces organisateurs minutieux, ces généraux de second ordre, qui savent appliquer leur esprit aux moindres détails, rendent de grands services. Cependant je mettrais

plus volontiers encore ma confiance dans un stratège qui aurait toutes les qualités que Xénophon prête au Lacédémonien Téleutias. Voilà un nom que je n'avais jamais entendu prononcer et qui me paraît bien mériter pourtant qu'on s'y arrête. Quand Téleutias remet le commandement à Hiérax, « il n'est pas un des soldats qui ne veuille lui serrer la main; l'un le couvre de fleurs, l'autre l'entoure de banderoles; ceux qui arrivent trop tard, au moment où le vaisseau s'éloigne, jettent des couronnes dans la mer et prient les dieux de veiller sur leur chef. » Les Spartiates éprouvent un revers : de qui font-ils choix pour le réparer? De ce même Téleutias qui, au dire de Xénophon, ne s'est encore fait remarquer « ni par de grands périls courus, ni par des ruses de guerre remarquables, » mais qui, pour tout secret et pour tout mérite, a su conquérir l'affection de ses troupes. Téleutias arrive sans argent pour prendre le commandement d'une flotte indignée de n'être pas payée depuis de longs mois; son nom seul a transformé les visages, les matelots témoignent hautement leur joie et se déclarent prêts à le suivre. « Soldats, leur dit Téleutias, ma porte jusqu'à présent vous a toujours été ouverte; ce n'est pas aujourd'hui qu'elle pourrait vous être fermée. Avez-vous des réclamations à m'adresser? Je suis prêt à les entendre. Vous savez bien qu'avant de songer à ma subsistance, je me serai occupé de pourvoir à la vôtre; je préférerais rester deux jours sans vivres plutôt que de vous voir en manquer un seul jour. Les Barbares nous refusent leurs subsides; apprenons à nous en passer. L'abondance qu'on se procure les armes à la main, aux dépens de l'ennemi, est la seule qui convienne à des hommes libres. » Cette abondance, où Téleutias compte-t-il donc aller la chercher? Au Pirée même! Au Pirée, avec douze trières, car Téleutias ne veut compromettre dans cette expédition que douze vaisseaux. Oui, au Pirée! et tout est admirablement calculé pour que l'aventure réussisse. Téleutias sait qu'une fois mouillés dans le port les triérarques s'y croient en sûreté et ne s'astreignent plus à coucher à bord; les matelots mêmes se dispersent à terre. Il part de nuit, et s'arrête à moins d'un kilomètre de l'entrée du Pirée. Dès que le jour se montre, il prend avec son vaisseau la tête de la colonne. Les Athéniens ne s'attendaient pas à une telle audace. Quand ils accourent en armes sur le rivage, les vaisseaux de Téleutias ont déjà fait main basse sur tous les vaisseaux de transport. Sous les yeux ébahis des hoplites et des cavaliers, les trières de Lacédémone emmènent à la remorque cet immense butin. Jamais coup de main ne fut plus heureux et plus prompt. Il y eut même, assure-t-on, des marchands et des triérarques enlevés dans leur lit au milieu du bazar. L'amiral Baudin surprit Vera-Cruz en 1838 : il ne montra pas alors plus de décision et n'obtint pas un plus complet succès.

Toute marine qui se garde mal est incontestablement une marine qui s'effondre. Les Athéniens n'en étaient pas sur ce point à leur première leçon. Déjà Gorgopas avait joué à Eunome un de ces « vieux tours de matelot » qu'il nous faudra rapprendre, si jamais notre marine rentre en lice. Eunome le rencontra revenant d'Éphèse et le poursuivit jusqu'à Égine. Gorgopas fit la sourde oreille à toutes les provocations. La nuit venue, Eunome allume le fanal de sa galère capitane, donne l'ordre à ses vaisseaux de le suivre et se dirige vers les côtes de l'Attique. A peine est-il parti que Gorgopas se met dans ses eaux et le suit sans bruit. Au lieu de se servir de la voix pour donner le rythme à la vogue, les céleustes frappent doucement des cailloux l'un sur l'autre. Eunome ainsi conduit, sans s'en douter, à l'aide du phare qui brille à son mât, deux escadres : la sienne et celle de Gorgopas. Au moment où il va jeter l'ancre, où déjà quelques-uns de ses vaisseaux commencent à s'amarrer au rivage, la trompette lacédémonienne se fait entendre. On fond sur ses trières et, avant qu'il ait pu se reconnaître, on lui en enlève quatre, qui font route avec les capteurs pour Égine.

Tout passe, l'ascendant même le mieux affermi. On ne trouvera pas souvent une nation de canotiers comme le fut le peuple athénien. Il y avait près d'un siècle « que les fesses du pauvre Démos avaient fatigué à Salamine, » et Démos, tout vieux qu'il pût être, maniait encore la rame et la lance avec vigueur. Cependant peu à peu ses grands hommes de mer prenaient le chemin des champs Élysées : Thrasybule avait été tué en 390 dans les eaux de la Cilicie; la guerre sociale, cette guerre qui rassembla, pendant trois années consécutives, contre Athènes les forces combinées de Chio, de Rhodes, de Cos et de Byzance, coûta la vie à Chabrias, envoya végéter dans l'exil Iphicrate et Timothée. Quand il fallut faire face à Philippe de Macédoine, monté sur le trône en 360, il ne restait plus que Charès. Charès, vieilli, ce n'était pas assez. On lui associa pour le commandement des troupes Lysiclès, et Lysiclès alla perdre, en l'an 338 avant Jésus-Christ, la bataille de Chéronée. On se relève d'une bataille perdue, on ne revient pas à la vie, quand une longue corruption a tari toutes les sources des vertus publiques. Il n'y avait plus place en Grèce que pour l'empire d'Alexandre; mais l'empire d'Alexandre c'est la fin de la Grèce; c'est du moins pour nous la fin de la marine grecque. Si nous ne tenions à borner ce récit, nous rencontrerions bientôt sous nos pas une autre marine, plus massive, plus puissante peut-être, construite avec les immenses ressources de l'Asie. Ce ne serait plus cette marine agile, intelligente, faisant à la manœuvre une si large part et tout à fait digne de nous offrir, avec sa tactique, son héroïque histoire comme un enseignement.

III.

Nous avons vu la marine grecque sur maint champ de bataille. Quelle idée nous faisons-nous maintenant des instrumens qu'elle y amenait? On doit s'attendre à ce que j'exprime enfin sur ce délicat sujet ma pensée. Je ne la cacherai pas plus longtemps. Écartons d'abord de la question les vaisseaux de transport. Ceux-là eurent des qualités nautiques qui ne le cédèrent en rien à celles des hourques marchandes de tous les pays. S'ils avaient possédé la boussole, ils auraient doublé le cap de Bonne-Espérance; il n'est pas même certain que, sans ce précieux secours, ils n'aient pas accompli, du temps de Néchao, plus de six cents ans avant Jésus-Christ, le fameux périple tenté dans le sens opposé par Hannon. En tout cas, pour ma part, je les en déclare capables. Une jonque chinoise, — montée, il est vrai, par des matelots anglais, — est bien venue à Londres et en est repartie. Un paquebot de New-York est allé à la voile transporter son industrie dans le Yang-Tse-Kiang. J'aurais aussi bien cru un des bains flottans de la Seine en état de faire ce voyage. Le vaisseau de combat des anciens est tout autre chose que leur vaisseau marchand. Il est construit pour la lutte; on ne l'a point bâti pour affronter la mer. Chargé jusqu'à couler bas d'équipage, n'ayant pas même de cale où déposer ses vivres, il est tout muscle. On a voulu qu'il pût se passer du vent et, dans mainte circonstance, il le devance. Sa vitesse n'a d'égale que sa légèreté. On le tire à terre, on lui fait franchir les isthmes, on l'accoste à tous les rivages. Il marche en avant, en arrière, il tourne sur lui-même avec une aisance et une promptitude merveilleuses. Que la trirème d'Asnières en fasse autant! De plus ce vaisseau si bien doué pour la marche et pour la manœuvre est ponté; il l'est du moins sur tout l'espace qui doit couvrir et qui sert à protéger les rameurs. Le pont est la place d'armes des hoplites. Ils s'y installent pour lutter, en cas d'abordage, de pied ferme. Quant aux rameurs, ils sont, je le reconnais, divisés en trois classes : les thranites, les zygites et les thalamites. Ces trois classes n'ont pu, à mon sens, constituer que trois portions de la chiourme destinées à se relayer. Elles étaient distribuées, dans l'ordre où je les ai nommées, de l'arrière à l'avant. Les bancs qu'occupaient les thranites près de la poupe, les zygites au centre, les thalamites à la proue, étaient-ils de niveau? Y avait-il au contraire un ressaut à chacune des trois divisions de la vogue? Je n'y aurais point d'objection sérieuse, car de tout temps, on s'est montré porté à enhucher les poupes, à surbaisser par contre les avans. J'inclinerais cependant à écarter cette

concession même. La trière, suivant moi, n'a été qu'une pentécontore à couverte, et il est inutile d'introduire des complications dans sa charpente pour la mettre d'accord avec les textes que j'ai cités. Hérodote, Thucydide, Xénophon sont gens du métier; j'ai dans leurs renseignemens et dans leurs expressions toute confiance. Pharnabaze me raconterait le combat de Cnide que je ne m'engagerais pas à prendre à la lettre ce qu'il m'en dirait. S'il chargeait un peintre de transmettre à la postérité le souvenir d'une aussi glorieuse journée, je n'en croirais pas aveuglément cet artiste, à moins qu'il ne fût Athénien. Quant aux sculpteurs et aux numismates, je leur laisserais volontiers les coudées franches; leur rôle n'est pas de représenter exactement les objets. Il y a de la science héraldique dans tout ce qui se confie au bronze ou à la pierre. Les vases de terre cuite ne sont pas tenus à plus de fidélité. Je dois trop aux érudits, je leur ai fait trop d'emprunts, pour oser parler avec légèreté de leurs veilles; mais, de grâce, qu'ils examinent à nouveau, s'ils en ont le loisir, les textes sur lesquels leur opinion jusqu'ici s'est basée. Je leur soumets humblement mes doutes, mon sentiment même; si je me trompe, qu'on me ramène aux carrières; je veux dire aux vaisseaux modernes sur lesquels ma vie s'est passée (1).

Et la marine de l'avenir, n'en dirai-je donc rien en finissant? Ce n'est pas par de simples échappées que j'ai pu justifier suffisamment mon titre. La marine de l'avenir, ce n'est pas, veuillez me prêter sur ce point quelque attention, tel ou tel système d'architecture navale. La marine de l'avenir, c'est, dans ma pensée, celle qui peut ouvrir aux plus grandes armées la route des capitales. Vous faut-il du temps pour réaliser un dessein aussi ambitieux? prenez-en! prenez un siècle, prenez-en même deux, rien ne presse; mais soyez certains que le jour où un nouveau Napoléon paraîtra sur la scène, on en viendra là. En attendant, pourquoi ne ferions-nous pas un simple essai, un essai sur une échelle infiniment petite? Le problème est facile à poser. Voici un régiment, un escadron, une batterie. Transportez-les, débarquez-les, rembarquez-les sur la première plage venue. Quand vous aurez réussi pour un régiment, pour un escadron, pour une batterie, la flottille ne sera pas construite, elle sera fondée. Vous en posséderez le type. Si ce type est introuvable, vous aurez du moins l'avantage de le savoir.

Est-ce à dire que je veuille réduire la marine moderne à cette poussière navale? Si l'on interprétait ainsi ma pensée, je me serais

(1) Un décret de la Convention nationale portant la date du 27 novembre 1792 m'est signalé par une obligeante correspondance de Bruxelles. Ce décret décerne une récompense au sieur Babu « pour la découverte des trirèmes des anciens. » La question serait donc vidée, s'il fallait croire la grande assemblée, en cette question si controversée, infaillible; mais la Convention avait fort à faire au mois de novembre 1792, et le sieur Babu peut fort bien avoir abusé de son innocence.

bien mal fait comprendre. Nul n'est plus que moi convaincu qu'il n'est point d'opération dirigée contre le littoral ennemi qui ne suppose avant tout l'occupation de la mer. La flottille doit être couverte par la flotte. Il y a d'ailleurs un soin plus pressant que celui d'envahir le territoire des autres; on a d'abord à protéger le sien. Établir la sécurité des passages, se porter en force à l'ouvert des grandes voies maritimes, tel est le premier devoir d'une marine qui veut affirmer sa prépondérance. Le commerce peut alors se poursuivre sans interruption, se poursuivre avec autant de confiance qu'en pleine paix; les grandes pêches ne cessent pas de pourvoir à l'alimentation publique; on reste en communication avec l'univers. Pour un pays refoulé par l'invasion sur lui-même, fut-il jamais rien de plus essentiel? Vous avez fortifié Paris; ni ses murailles, ni son héroïsme ne l'ont sauvé. Toulon, Brest et Cherbourg auraient pu, au contraire, devenir pour un temps indéterminé le refuge de l'indépendance nationale. Qu'on rende ces trois ports inexpugnables du côté de la terre, la marine saura bien empêcher que la famine ne vienne les livrer, comme elle a livré la grande capitale, à un ennemi qui fût demeuré, sans la famine, impuissant. La flotte, croyez-le bien, a cessé d'être un luxe; elle peut devenir, en quelques années, le bras droit de la France. Plus j'étudie l'histoire, plus je me pénètre de cette vérité : sans Cadix, il n'y aurait peut-être plus aujourd'hui de nationalité espagnole. Et Scipion! Et Agathocle! Est-ce qu'ils ne nous ont pas laissé, eux aussi, quelque exemple à suivre? Ayez foi dans la marine! Donnez-lui, sans hésiter, tout ce que son importance réclame! Ne la couronnez pas de tant de fleurs, mais ne mutilez plus ses cadres! Savez-vous, dans ces cadres, ce qu'il dépendrait de vous, à l'heure du besoin, de faire entrer? Une armée de matelots? Mieux que cela, je pense : une population de canonniers! Grâce aux soins persistans d'une administration dont les vues n'ont certes pas manqué sur ce point de profondeur, il n'est guère de pêcheur français qui ne puisse devenir, dans l'espace de dix ou douze ans, un canonnier de premier ordre. Nos ressources, on le voit, sont immenses; elles ne sont pas dispersées, comme celles de nos voisins, sur toutes les mers du globe; notre magnifique littoral nous les garde; sachons seulement en user!

L'Europe aujourd'hui est toute à la défensive. Chacun s'applique à combler ses rades, à hérisser ses côtes de canons, à semer l'entrée de ses ports de torpilles. Le beau profit si l'on doit être refoulé dans l'enceinte de ses arsenaux et enfermé, pour ainsi dire, au fond de sa tanière! *Rule, Britannia, rule the waves!* Donnez-moi le large, la possession incontestée de la haute mer, je vous tiendrai quitte du reste. Le large appartient aux gros bâtimens. Les gros bâtimens par malheur me paraissent avoir une fâcheuse tendance à se

déshabituer des navigations d'hiver. Qu'on les ménage, rien de mieux; mais qu'on songe en même temps à trouver le moyen d'amariner leurs équipages. Je proposais naguère à l'amiral Rigault de Genouilly d'attacher un navire à voiles à chacun des bâtimens cuirassés de l'escadre. On eût pu de cette façon laisser impunément les colosses dormir sur leur lit de roses durant toute la saison des tourmentes. Les colosses auraient eu leurs grasses nuits, leurs journées sereines; les marins qui les montent n'en seraient pas moins demeurés capables d'affronter légèrement les épreuves dont se riaient autrefois nos pères. Bloquer l'entrée de l'Iroise ou l'embouchure tempêtueuse de l'Escaut, d'une extrémité de l'hiver à l'autre, pendant ces quatre mois noirs retranchés maintenant de nos exercices, a été jadis pour nos escadres, non pas tout à fait un jeu, mais du moins un péril accepté comme une de ces nécessités du métier devant lesquelles ne recule pas une marine sérieuse. Nous n'aurons pas toujours à couronner de nos pièces de marine des bastions, à faire campagne au sein de nos provinces envahies. Notre lot est de naviguer; apprenons de nouveau à naviguer dans les conditions les plus dures, et puisqu'il serait trop coûteux de nous vouloir aguerrir à bord de bâtimens dont la construction seule représente le budget de plus d'un état, aguerrissons-nous, — la chose est facile, — sur les vieux bâtimens qu'on est en mesure de nous prêter. Faisons notre éducation de soldats à bord des cuirassés, entretenons notre éducation de marins aux dépens de cette flotte proscrite qui s'en va dépérissant chaque jour sans profit. Il faut chasser le mal de mer de nos rangs; prenons garde qu'il ne finisse par y élire domicile, nous ne serions plus que les hoplites du second ban. La Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie nous ont rendu un grand service, — le plus grand qu'elles soient probablement appelées à nous rendre, — elles ont amariné, par les nécessités de leur ravitaillement, une portion notable de nos équipages; occupons-nous d'amariner, sans plus tarder, le reste.

Si les peuples s'entendaient « pour suspendre leurs armes dans l'âtre, près de la crémaillère, » il n'y aurait plus de guerre. Ce fut un instant l'espoir de la Sainte-Alliance; on ne sait que trop avec quelle rapidité s'évanouit ce beau rêve. Il en est de la navigation comme de la guerre; chacun est obligé de régler ses allures sur celles de son voisin. C'était sans doute un heureux temps que celui où « l'apparition de la grue traversant le ciel en longues files avertissait le pilote de démonter jusqu'aux premiers jours du printemps le gouvernail. » Mais ce temps est passé, et la marine moderne, dans sa force, n'a plus le droit de regarder aux saisons. Du moment que « les Lacédémoniens y vont de tout cœur, » nous ne pouvons, comme les Béotiens, nous borner « à faire semblant de tirer. » La

flotte qui se montrera la plus apte à braver la tempête, qui affrontera le mieux les parages difficiles et les nuits orageuses, sera, quelle que soit sa composition numérique, la première flotte du monde. Le vaisseau moderne est un cheval de sang; il ne faut pas lui donner, par excès de prudence, les allures d'une rosse. Qu'il offre le combat à ce vent qui mugit, à cette mer démontée qui bouillonne, on verra bientôt de quel côté est la force et où Dieu, de nos jours, a mis sa puissance.

She walks the waters like a thing of life
And seems to dare the elements to strife.
Who would not brave the battle fire, the wreck,
To move the monarch of her peopled deck?

Jean-Jacques était d'avis que l'appareil dont nous entourons, dans notre zèle, l'heure suprême, ne servait qu'à « nous avilir de cœur et à nous faire désapprendre à mourir. » Le bruit que nous faisons autour du moindre sinistre court bien mieux le risque de nous faire désapprendre à naviguer. La responsabilité du marin est assez grande déjà sans qu'on la vienne aggraver par des mièvreries ou par des dithyrambes. Encourageons l'audace, éveillons l'esprit d'entreprise, rassurons les trembleurs. Il est tel officier qu'une batterie chargée à mitraille ne ferait point pâlir, qui se trouble dès qu'il voit se dresser devant le lui fantôme du conseil de guerre. Ce n'est certes pas ma faute s'il en est ainsi. J'ai assez prêché la nécessité d'alléger le fardeau des responsabilités navales, j'ai assez montré à quel point le malheur me trouvait, en toute occasion, indulgent pour me croire fondé à signaler le germe délétère qu'un esprit inconsidéré de critique s'exposerait à introduire peu à peu dans nos rangs. On comptait autrefois ses naufrages avec presque autant d'orgueil que ses combats; nos grands hommes de mer, les Duquesne, les Tourville, ne les comptaient plus, parce que leurs naufrages devenaient, comme leurs faits d'armes, trop nombreux : ce fut la grande époque. Il est vrai que des vaisseaux se construisaient et s'équipaient alors pour quelques centaines de mille francs; avec le matériel qu'on nous confie aujourd'hui, la moindre avarie se chiffre par millions. Il est donc indispensable, je le répète, qu'on nous donne, pour nous faire la main, des instrumens moins coûteux.

Ces questions que j'expose à chaque nouveau travail sorti de mes loisirs auraient été promptement saisies par les Athéniens; je ne les aurais pas soumises sans quelque appréhension à l'appréciation du consul Duilius. Le consul m'aurait peut-être jeté brutalement son corbeau à la tête, et cependant je crois que sans les marins de Locres, de Thurium, de Tarente, sans ceux de Sélinonte et de Sy-

racuse, son fameux corbeau n'aurait pas fait merveille. Je me propose d'y regarder un de ces jours de plus près. Pour le moment, je me contenterai de résumer ici des vœux qui ne sont que le complément du chapitre que j'intitulais en 1871 : *les Institutions nécessaires*. Je demande avant tout une flotte de haut-bord montée par des marins et non pas seulement par des canonniers et par des soldats. A côté de ce puissant corps de bataille qui se tient dans les eaux profondes, je range l'*inland squadron*, la ligne des avisos destinée à serrer de plus près le littoral. C'est à cette escadrille que je réserve l'emploi de tous les moyens auxiliaires qu'on accumule aujourd'hui, sans se préoccuper du danger d'y apporter une confusion étrange et périlleuse, à bord de nos grands navires de combat. Nous avons une flotte de transport; je n'y renoncerais pas, car une pareille flotte peut servir à rapprocher la base d'opérations de la flottille. On sait que la flottille, — j'ai pris soin de le dire, — sera toujours astreinte, par son essence même, à de très courtes traversées. La flottille d'ailleurs ne se charge que des soldats; elle laisse aux *onerariæ* le gros matériel et les vivres.

Mon programme est vaste; il peut toutefois tenir dans quelques mots. Ce programme comprend : en premier lieu, une flotte de guerre qui soit en état de croiser pendant deux ou trois mois au large, sans avoir à renouveler sa provision de charbon, une flotte par conséquent munie d'une voilure suffisante, une flotte que les tempêtes d'hiver n'obligeront pas à rentrer précipitamment au port. Éclairant cette flotte et la secondant au besoin, la grande escadrille des avisos constituera en quelque sorte l'avant-garde de l'armée navale. Cette escadrille, je la livrerai sans crainte à toutes les expériences, à toutes les innovations, que je désirerais, au contraire, écarter soigneusement de notre matériel blindé. Si l'on peut armer les avisos de torpilles, — torpilles de traîne, torpilles de choc, torpilles automotrices, — je m'en réjouirai et j'y verrai un notable avantage; nos vaisseaux ne s'en trouveront ainsi que mieux flanqués. Enfin, dernier souhait, je dirai presque, si l'on veut bien excuser cette prétention, dernier espoir, couronnement longtemps attendu des vœux que j'ai nourris à travers les vicissitudes d'une carrière qui embrasse trois expéditions aboutissant à un débarquement, la flottille viendra prendre la place que les temps lui assignent, en arrière de la flotte de combat, en arrière de la flotte des avisos, en arrière même de la vieille flotte des transports. Cette flottille ne sera encore qu'une flottille d'étude, mais elle portera dans ses flancs le germe de la marine à laquelle je m'obstine à laisser, comme un heureux présage, le nom de marine de l'avenir.

E. JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

LE

SALON DE 1879

I.

L'ARCHITECTURE. — LA SCULPTURE.

Après plus de deux cents ans d'existence, les Salons sont toujours une institution pleine de vie. Ayant reçu presque dès l'origine la forme que nous leur voyons encore, ils continuent à se produire au milieu des mêmes circonstances qui ont accompagné leur début. A présent comme autrefois, c'est autour d'eux le même concert de critiques et de doléances, ce sont les mêmes discussions sur le règlement, sur le placement et sur l'éclairage des tableaux et des statues, sur le mérite des artistes. Mais si leur forme a peu changé et si les sentimens qu'ils éveillent ne se démentent pas, leur tenue et l'objet auquel ils répondent se sont considérablement modifiés : une évolution incessante tend, malgré qu'on en ait, à les mettre d'accord avec l'esprit du temps. Après avoir été une manifestation aristocratique de l'art, les expositions annuelles sont de plus en plus devenues pour tous les talens une occasion de se présenter au public; sous l'influence des idées dominantes elles tendent à s'ouvrir toujours plus largement. On réclame comme

un droit la participation au genre de notoriété qu'elles dispensent. Elles ne sauraient donc plus être considérées comme répondant à un privilège, comme représentant un choix sévère, et par suite comme une sorte d'enseignement. Il n'y faut plus voir déjà qu'un moyen de publicité et une occasion de constater l'état général de l'art année par année. Mais cela n'est pas sans intérêt, et d'ailleurs, quel que soit le nombre, il n'est pas interdit de porter un jugement. A tout prendre donc nos expositions se modèlent sur les mœurs, et c'est pour cela qu'elles sont vivantes et qu'elles vivront.

Les Salons sont vraiment aujourd'hui des fêtes obligatoires sur lesquelles un public de plus en plus nombreux s'est mis en droit de compter. Chaque année, vers le 1er de mai, le désir de voir de la peinture et même de la sculpture nouvelles s'éveille en nous. Pour nous, chaque année l'art doit avoir son printemps. Ce goût pour le renouveau et les primeurs des talens est très vif, mais en même temps est-il bien sérieux? Est-ce un besoin ou simplement un passe-temps, un genre? Et le Salon n'est-il, en définitive, que le Longchamps des arts? Nous ne pouvons le croire et nous avons l'obligation d'en mieux penser. Cette déférence, nous la devons à l'art lui-même, qui est une manifestation constante de l'esprit humain et nous la devons à tant d'artistes soucieux de leur dignité qui n'hésitent jamais à exposer leurs œuvres; nous ne saurions la refuser au public, dont les jugemens, s'ils n'ont pas toute l'autorité désirable, aspirent du moins à s'élever. Qu'il faille voir dans ce dernier fait l'influence des expositions rétrospectives ou le signe d'un heureux instinct, ou bien que ce ne soit là qu'une illusion née de ce que les amateurs de tout rang parlent de mieux en mieux la langue technique des arts, nous ne savons. Quoi qu'il en soit, le sentiment qui porte le public aux expositions, s'il participe de la curiosité et si la mode l'inspire, n'est cependant dénué ni de spontanéité, ni de clairvoyance. On s'en aperçoit quand par hasard on entend les conversations qui se tiennent devant les tableaux et autour des statues. La plaisanterie n'en fait plus tous les frais, le parti pris et l'ignorance même n'y font plus assaut d'audace; mieux instruits, plus sincères, les gens du monde ne risquent plus de dire des choses dont la raison ait lieu de s'étonner.

Est-ce à dire que le goût public se soit formé et qu'il y ait réellement un goût public? Sommes-nous des Athéniens ou des Florentins, et les artistes peuvent-ils trouver dans les appréciations de la foule ces encouragemens, ces résistances et même ces injustices qui émanent d'une société qui a un idéal et qui le poursuit? Nous n'en sommes pas à ce point, et d'ailleurs notre amour de l'art n'est pas suffisamment désintéressé. L'admiration qu'inspire un tableau, par

exemple, l'envie que l'on a de le posséder, ne sont pas exemptes d'un certain calcul. L'hôtel des ventes est aussi un élément de la vie des arts et comme une institution. Là, une dernière enchère, si elle est énorme, fait un chef-d'œuvre ou peu s'en faut : c'est à la fois la réputation d'un artiste et d'un amateur. Une vente d'œuvres d'art est un événement ; tout le monde s'en préoccupe... Mais au fond, et voilà le vrai des choses, le public et les artistes se cherchent, et leur premier rendez-vous est aux Champs-Élysées. Aussi faut-il qu'à jour dit le Palais de l'Industrie, ce palais qui se prête si bien aux expositions, quoi qu'on en dise, il faut que ce palais s'ouvre et montre à Paris, toujours avide de nouveautés, ce qu'a produit en une année le travail en serre chaude des ateliers.

C'est bien ainsi qu'il convient de considérer dans leur ensemble les œuvres que l'on envoie au Salon : qui ne sait avec quelle ardeur travaillent les artistes pendant les dernières semaines et les derniers jours qui précèdent le dépôt de leurs ouvrages? Et puis c'est pendant l'hiver, dans l'atmosphère fiévreuse des ateliers, au sein de la vie parisienne et de sa plus intense combustion. Il n'en était pas de même au XVIIIe siècle. Alors les Salons s'ouvraient invariablement le 25 août. A n'envisager que l'intérêt des artistes et avec l'habitude qu'on leur connaît de ne terminer qu'à la dernière heure, ce moment de l'année n'avait-il pas ses avantages? Pour les peintres en particulier, rien ne peut suppléer la lumière colorée des grands jours et le recours au plein air. Comment leur demander de surmonter à force de mémoire l'impression qui résulte d'un ciel pluvieux? comment empêcher que peintres et sculpteurs n'aient à compter avec les journées courtes et sombres? comment s'attendre à ce que tous s'isolent du monde qui les recherche à l'heure où rien ne doit manquer à son éclat? Ses distractions pas plus que les contre-temps d'une saison qui limite les heures du travail ne sont favorables à l'effort soutenu et au recueillement nécessaires pour mener à bonne fin des œuvres appelées à durer. Si l'on ajoute à ces entraves les inconvéniens que présentent nos ateliers eux-mêmes avec leur orientation froide et leur éclairage de convention, on aura peut-être la raison de quelques-unes des critiques que l'on adresse à notre école, et qui ne manquent pas de fondement. Mais quand tout change, l'intérêt de l'art peut-il prévaloir sur les dates et sur les mœurs?

Malgré quelques jours de retard, l'ouverture du Salon vient d'avoir lieu dans la saison habituelle. On aurait pu songer à supprimer celui de l'an passé à cause de l'exposition universelle; mais on a trouvé qu'il était préférable de lui conserver sa place et de ménager ainsi aux étrangers le spectacle de l'une des plus popu-

laires parmi nos solennités. Il semble que la pensée de donner en cette occasion une marque de leur fécondité ait stimulé nos artistes, car jamais production ne fut plus abondante. Personne n'eût été surpris si, cette année, les œuvres se fussent trouvées plus rares, et si au lendemain d'un grand effort notre école eût montré un peu de lassitude. Il n'en a rien été : tout au contraire, le jury a dû statuer sur un plus grand nombre d'ouvrages. Il n'y en a pas eu moins de 9,158 qui aient passé sous ses yeux, ce qui constitue pour 1878 une augmentation de près d'un millier. Quelques bons esprits, sans doute, gémiront de cette progression constante : ils déploreront cette immense quantité de travaux dont beaucoup n'ont que peu de mérite. Cependant leur nombre empêche-t-il qu'il ne se manifeste de véritables talens? Pourquoi donc s'affliger de ce large épanchement des arts? Nous serions plutôt disposé à en être touché. Quand on sait que presque toutes ces productions datent de moins d'un an, quand on songe à la masse de travail et d'inspiration, aux sacrifices dont ils témoignent, on ne peut s'interdire un mouvement de sympathie. Telle qu'elle est, cette fécondité impose; c'est un signe de la vie nationale : pourquoi donc se désespérer? Ne vaut-il pas mieux faire son choix parmi tant d'œuvres, dont la plupart, si l'on veut, ne soulèvent pas de discussion? N'est-il pas préférable de rechercher celles qui, procédant de doctrines communes à plusieurs artistes, représentent des écoles, et celles aussi qui, portant la marque de talens individuels, nous découvrent des aspirations nouvelles, et de nous attacher surtout à une élite qui, déjà désignée par l'estime publique, semble destinée à tenir une place dans l'histoire de notre temps? Nous voulons essayer de le faire ici; mais en même temps nous n'oublierons pas que nous avons le devoir de faire ressortir l'influence qu'exercent nos institutions sur les œuvres de l'ordre le plus élevé. Ces institutions, on le comprend, peuvent subir des modifications profondes. Il n'est donc pas inutile de rappeler, quand l'occasion se présente de le faire, l'objet pour lequel elles ont été créées, la part qui leur revient à l'heure présente dans le mouvement des arts, et aussi de laisser voir ce qui peut leur manquer. D'ailleurs, à la suite de l'exposition universelle, le moment semble favorable pour faire un retour sur l'école française. Dans notre intention, il ne doit pas résulter des rapprochemens que nos souvenirs nous permettront d'établir un jugement sur le rang que nous pouvons occuper dans le concert de l'art européen. Où en sommes-nous pour nous-mêmes? Telle est la seule question qu'il importe de se poser. Nos observations comparatives ne seront pas inutiles, si elles fournissent aux personnes qu'un pareil sujet intéresse quelques sujets de réflexion.

I.

C'est peut-être la première fois qu'à l'occasion du Salon la *Revue* s'occupe de l'architecture. Et cependant cet art, qui est le premier des arts et qui les réunit tous, n'a jamais cessé d'avoir dans notre pays un rôle considérable, prépondérant. Il a toujours été singulièrement actif et, comme cela devait être, il a eu l'initiative des travaux qui ont fait le plus d'honneur à la peinture et surtout à la sculpture françaises. Aujourd'hui encore il jette un éclat tout particulier, et on peut dire qu'à aucune époque les études architectoniques n'ont embrassé un champ aussi vaste, et que nulle part elles ne sont mieux organisées. L'état, avec la conscience de ses devoirs traditionnels et par un juste sentiment du progrès, s'est de plus en plus attaché à les développer et à les régler, et aujourd'hui elles reposent sur un ensemble d'institutions qui ne sont peut-être pas suffisamment reliées entre elles, mais qui du moins forment un ensemble imposant. C'est d'abord l'École des beaux-arts avec sa section d'architecture, qui ne compte pas moins de cinq cents élèves et qui, bien que son enseignement soit exclusivement classique, reste la maison-mère à laquelle tous les architectes, à très peu d'exceptions près, viennent demander leur initiation. C'est ensuite l'École de Rome, qui, depuis cent ans surtout, n'a cessé de porter ses investigations sur les monumens de l'antiquité et d'en rajeunir continuellement l'étude. A la tête, ce sont les grands services des Bâtimens civils, des Monumens historiques et des Édifices diocésains, qu'il suffit de nommer pour faire comprendre les intérêts considérables qu'ils représentent; et c'est le service des Travaux de la ville de Paris, important comme celui d'un état. Si nous ajoutons à ces élémens de travail et de mouvement officiels l'appoint qui leur vient de l'enseignement libre que soutiennent de nombreux ateliers et l'École spéciale d'architecture, le concours des sociétés d'architectes, l'intervention des efforts privés qui se manifestent par des publications et des travaux de toute sorte, nous aurons un premier aperçu des forces dont dispose en ce moment chez nous l'art de l'architecture. La haute estime dont ses représentans semblent avoir été l'objet de la part des étrangers à l'exposition universelle, plus encore que les récompenses qu'ils ont obtenues, nous font penser qu'il est encore un honneur pour notre pays.

A la vérité, si l'architecture est un art, c'est aussi une science et c'est aussi une industrie; si elle a son esthétique et ses théories, elle a également son histoire et sa technique, et tous ces élémens sont étroitement liés les uns aux autres; ils sont solidaires. De là

est venue l'idée de laisser à des juges spéciaux le soin d'apprécier ses œuvres. Mais, dans un art aussi communicatif et dont le développement est tellement considérable, il y a une vie générale, des transformations, des résultats dont la signification est accessible à tous les esprits et qui sont, dirions-nous, du domaine public : c'est à cela que nous pensons pouvoir nous attacher ici. Une simple et rapide revue des divers objets auxquels se réfèrent les dessins exposés au Salon ne peut être un empiétement; en tout cas elle ne saurait être inutile. Que désirons-nous en définitive? Appeler l'attention sur une partie de l'exposition par trop négligée du public. Les dessins d'architecture sont d'habitude assez mal placés. Le visiteur, habitué à les considérer comme lettre close, bien loin de chercher à en pénétrer le mystère, se hasarde à peine dans la galerie qui leur est réservée. Cependant il y en a de très intéressans, ne fût-ce qu'au point de vue de la représentation des édifices et même du simple lavis; il y en a qui ont vraiment du charme. Le dessin d'architecture tel qu'on l'entend maintenant est chose récente. Rehaussé comme il l'est par une aquarelle savante qui réalise une sorte de compromis entre la convention géométrale et la vérité pittoresque, ce dessin peut avoir sa beauté; c'est d'ailleurs un produit français de la fin du XVIIIe siècle. Jusque-là on s'était contenté d'un trait précis, coté avec exactitude, et légèrement massé avec de l'encre de Chine ou du bistre. Aujourd'hui les projets d'architecture, jusque dans leurs moindres détails, sont animés d'un coloris qui ne peut sérieusement se justifier que lorsqu'il s'agit de décoration ou de polychromie; mais dans ce travail, dont on peut contester la juste appropriation, il se déploie beaucoup de talent.

Parmi les travaux envoyés au Salon par les architectes, les premiers dont nous ayons le devoir de nous occuper sont les projets de restauration d'après les monumens antiques. Ils forment un ordre d'études qui est essentiellement classique et dont les résultats peuvent quelquefois avoir la valeur de créations véritables. Prendre un édifice en ruines, le mesurer et le dessiner dans son état actuel en s'attachant jusqu'à ses moindres débris, pratiquer des fouilles pour rechercher ses parties disparues, consulter les écrivains qui peuvent l'avoir vu dans son intégrité et partir de là pour le restituer de toutes pièces dans son plan, dans son élévation, dans son décor, c'est une œuvre multiple dans laquelle interviennent à la fois l'esprit de recherche et la critique, la science et l'imagination. Pour tout le monde, ce semble, il est curieux au moins de voir revivre un monument célèbre dans une image qui nous le rend avec sa physionomie native. Pour l'architecte, l'intérêt aura consisté à se trouver aux prises avec un chef-d'œuvre, à pénétrer le secret de ses dis-

positions, de son ordonnance et même de sa construction. C'est un travail qui met en jeu toutes ses facultés, qui fait appel à tout son talent. Ces évocations du passé tiennent à la fois à l'histoire et à l'esthétique, et grâce au progrès des sciences historiques, les études dont elles relèvent présentent tous les caractères de la certitude. Jamais on n'a envisagé la théorie de l'architecture avec plus d'ampleur, jamais les périodes que l'art de bâtir a traversées, jamais les formes qu'il a créées n'ont été mieux connues. Les grands artistes de la renaissance s'étaient adonnés avec passion à connaître l'architecture des anciens et à s'en approprier les formules : ils s'étaient plus appliqués à déterminer la proportion des ordres qu'à retrouver le plan des édifices. Leur génie absolu cherchait la vérité dans des moyennes dont l'adaptation pouvait être en quelque sorte courante. Ils étaient moins sensibles que nous aux variations qu'un même type a subies suivant ses applications et selon l'époque à laquelle il a été employé. Aujourd'hui les questions de chronologie et celles que soulève la transformation des styles sont creusées avec passion; les plans, les ordonnances, la décoration des monumens sont étudiés avec un zèle égal, et les travaux de restauration portent sur l'ensemble des données architectoniques.

Le premier foyer de cette sorte d'études a été l'Académie de France à Rome. Dès l'origine de cette institution, Colbert avait inscrit dans ses statuts que les pensionnaires du roi seraient tenus de faire des élévations des plus beaux monumens de Rome et des environs. Cette idée, d'abord négligée dans sa réalisation, fut reprise par l'Académie royale d'architecture, particulièrement depuis 1778 jusqu'en 1790. L'Académie des beaux-arts de l'Institut l'a développée au moyen de règlemens précis auxquels il n'est que très rarement dérogé. En conséquence, tous les ans celui des pensionnaires architectes qui est arrivé à la fin de son séjour à la villa Médicis envoie la restauration d'un monument antique. Tous ces travaux restent la propriété de l'état, qui a commencé à les publier. Le sujet peut en être pris en Italie, en Sicile, en Grèce. Précédemment ils n'étaient connus que des personnes qui suivent l'exposition des envois de Rome ; mais depuis quelque temps leurs auteurs ont pris le parti de les exposer au Salon. Si c'est chez eux un usage, il est excellent, car c'est ainsi que cette année M. Lambert nous soumet sa *Restauration de l'Acropole d'Athènes.*

L'Acropole d'Athènes a souvent été l'objet d'études importantes, et depuis David Leroy, à qui nous devons le premier ouvrage sur l'architecture grecque, bien des savans et bien des artistes ont trouvé dans ses ruines une occasion de se faire honneur. Maintenant

que tout le plateau de la colline est déblayé, le moment semble favorable pour se livrer à des investigations qui donnent des résultats définitifs. Mais le génie grec est si riche et ce qu'il embrasse si profond qu'on travaille toujours à le connaître sans rencontrer jamais sa limite. Aujourd'hui M. Lambert arrive à son tour, apportant son contingent d'hypothèses et aussi de découvertes; sans doute il n'aura pas dit le dernier mot. Il s'est donné pour tâche de reconstituer les monumens de l'Acropole tels qu'ils existaient au temps de Périclès; il paraît avoir consulté avec le plus grand soin le terrain et les textes. Il n'aura point ajouté aux travaux de Penrose sur la convexité des soubassemens et des architraves qui sont de principe dans l'architecture attique, ni aux observations de M. Choisy sur les cas de disymétrie que l'on remarque soit dans les lignes de détail, soit dans l'ensemble des édifices qu'il a relevés. Sans négliger les considérations d'un ordre délicat, l'auteur a surtout embrassé les questions d'ensemble. Ce qui frappe au premier coup d'œil dans son projet de restauration, c'est la suppression entière de l'escalier des Propylées et la détermination faite pour la première fois de la maison des prêtresses Erréphores. Faire disparaître l'escalier des Propylées, ne tenir compte ni de la découverte de Beulé, ni de ce qui avait été plus universellement admis jusqu'ici, c'est-à-dire des degrés qui, partant du palier où aboutit le chemin de l'Acropole, donnent immédiatement accès aux portes de la citadelle, c'est hardi, et cependant ce n'est pas impossible. Pourtant, nous l'avouerons, quelle que soit la force des raisons sur lesquelles on se fonde, il nous est pénible de renoncer à ce bel escalier que M. Desbuisson et M. Boitte s'étaient crus autorisés à restituer. Sans se laisser aveugler par le succès de ses fouilles, Beulé, le premier, avait discuté l'existence de l'escalier tout entier. Mais il avait cru pouvoir conclure surtout en faveur des degrés qui précèdent immédiatement les Propylées : il en constatait les amorces dans les substructions. Aujourd'hui le débat ne pourrait être repris utilement que sur place. Entrons donc sous cette réserve dans les raisons de M. Lambert : ce sont celles que M. Burnouf a données dans son ouvrage sur l'Acropole d'Athènes publié en 1877.

Pour justifier l'opinion nouvelle, on invoque la nécessité de ne point interrompre l'antique voie sacrée, voie vénérée par où arrivaient les processions conduisant avec elles les animaux voués aux sacrifices. Comment un pareil cortège eût-il franchi les degrés de marbre dont les restes ont paru jusqu'ici appartenir à l'œuvre de Mnésiclès ? M. Lambert s'appuie également sur une considération tirée du monument d'Agrippa, qui, placé de biais, mord de travers sur les marches avec lesquelles il était de règle, il était naturel et

facile qu'il se raccordât. Il n'admet pas que ce désaccord brutal ait pu se produire l'escalier existant, et il en conclut que celui-ci dans son entier est de date postérieure à l'établissement de la domination romaine. Tout cela peut être discuté, mais vient d'un esprit logique qui envisage les questions avec fermeté. Au point de vue de l'effet du monument lui-même, nous serions volontiers de l'opinion de M. Lambert, qui pense que les Propylées plantés directement sur le rocher devaient avoir un plus grand aspect que soutenus par l'escalier monumental dont on ne les a pas séparés jusqu'ici. Prise en elle-même, cette considération est fondée sur une observation juste; l'ordre dorique posé comme à nu sur le sol prend une majesté et une élégance suprêmes; et ceux qui, sans avoir visité la Sicile ou la Grèce, ont vu la Walhalla du côté de la montagne se rendront aisément compte de ce que cette idée a de fondé.

Laissons donc M. Lambert pénétrer dans l'Acropole par cette route naturelle, couronner en passant les murs par des balustrades de marbre, et suivre Pausanias pas à pas. Qu'il rétablisse sur sa route les édifices tels qu'ils étaient, qu'il y ajoute même, soit qu'il complète le dallage de leurs enceintes, soit qu'il achève certaines de leurs parties que l'antiquité avait laissées imparfaites; qu'après avoir ainsi rendu leur figure aux temples de Minerve Brauronia et de Minerve Erganè, et fait une station prolongée au Parthénon, il arrive à l'Érechthéion, dont il analyse, discute et coordonne les élémens variés : c'est à merveille, car nous goûtons à chaque pas l'exquise beauté des édifices et le charme de leur douce polychromie. C'est dans le voisinage du temple d'Érechthée que M. Lambert place la maison des Erréphores. Il paraît avoir retrouvé dans ses fouilles des soubassemens qui posent sur le rocher. Entre un mur qui touche à la maison des prêtresses et la fortification, on voit comme une petite cour d'où part un escalier aujourd'hui fermé et qui conduit directement au pied du rocher du côté de la ville. Cet escalier paraît être celui qui est connu sous le nom d'escalier de l'Aglaurion. Ces dispositions répondent bien à ce qu'exigeaient, suivant Pausanias, les fonctions des Erréphores, et nous trouvons très plausible la restitution de M. Lambert. On peut y voir une découverte.

Il n'est personne dont l'attention ne s'éveille au seul nom de l'Acropole d'Athènes. L'Acropole est un sanctuaire de l'esprit. On s'y intéresse; on y porte une passion religieuse. Voilà pourquoi nous insistons sur le travail de M. Lambert. Dans son ensemble, il offre une harmonie heureuse. On a vu quelles sont les questions qu'il soulève : nous ne les discutons pas. Mais on ne saurait assez louer la manière sobre, précise, élégante dont les dessins sont exécutés. Le tracé en est pur; le lavis délicat. Aucune fantaisie pittoresque,

et cependant une vraisemblance idéale à laquelle les élévations géométrales peuvent être portées par un artiste véritable. L'impression que produit ce projet serait plus grande, l'œuvre serait plus complète, si l'auteur avait joint aux dessins que nous avons sous les yeux une vue perspective des monumens de l'Acropole prise des portes intérieures des Propylées. Les Grecs n'entendaient pas la symétrie de la même manière que nous, et nous pensons avec M. Choisy que les disymétries des plans devant lesquelles ils ne reculaient jamais étaient rachetées par une symétrie perspective parfaite. Dans l'ensemble décoratif de l'Acropole et pour l'effet qu'il devait produire, il est certain que le colosse de la Minerve Promachos était destiné par sa masse à faire équilibre au Parthénon. Eh bien, seule, une vue perspective prise du point où l'on débouche sur le plateau serait de nature à faire comprendre cet effet d'ensemble, et par suite à permettre de déterminer avec exactitude la hauteur de la statue dont on ne connaît qu'imparfaitement les dimensions. Ce dessin, exécuté comme M. Lambert pouvait le faire, donnant l'idée, en même temps que de la physionomie des édifices, de la majesté du lieu, eût été parfaitement justifié : nous croyons qu'il eût grandement attiré l'attention.

M. Loviot, qui est aussi pensionnaire de l'Académie de France, a également envoyé au Salon une restauration : celle du *Monument chorégique de Lysicrate à Athènes*. Ce projet porte sur un édifice de petites dimensions dont le plan ne prête point à la discussion. Ce n'est d'ailleurs qu'une préparation à un travail plus considérable par lequel M. Loviot doit couronner ses études. Celui que nous avons sous les yeux est rempli d'intérêt : il nous offre un exemple presque unique, des formes que les Grecs avaient données à l'ordre corinthien lorsqu'ils l'avaient créé. Il n'est pas nécessaire d'être bien profondément versé dans l'architecture pour saisir ici et du premier coup d'œil la différence qui existe entre ce protocorinthien grec et le corinthien qui est employé dans des monumens tels que la Bourse et la Madeleine. A n'établir la comparaison que sur le chapiteau, qui est le membre le plus essentiel de cet ordre, voyez quelle différence ! Comme les proportions du chapiteau grec sont plus élancées ! Remarquez la grande séparation qui se trouve entre les volutes et le feuillage ; et ces fleurons qui soutiennent les feuilles d'acanthe vers leur milieu ; et cette substitution de feuilles d'eau à la première rangée des acanthes ; admirez comme ce bouquet architectural sort élégamment de son gorgerin de bronze. Une particularité que l'on ne peut s'empêcher de faire observer parce qu'elle porte sur un point tout à fait caractéristique, c'est la légèreté extrême de la sculpture de ce

chapiteau, ses évidemens extrêmes, évidemens, légèreté, qui se retrouvent dans toute la décoration de l'édifice et qui semblent justifier l'opinion de ceux qui cherchent l'origine du mode corinthien dans des ouvrages de métal battu. Mais ce qui est certain, c'est que cette décoration se relie à merveille au trépied et aux statues d'airain qui couronnent l'édifice. A d'autres de déterminer la place qu'occupe le monument de Lysicrate dans la filiation des ordres grecs, de faire ressortir la parenté que présente l'entablement de cet édifice avec l'entablement ionique, sauf cette différence que la grande cymaise est ici remplacée par une rangée de palmettes, enfin de constater que les colonnes n'ont pas de plinthe : ce sont là des considérations qui ne touchent sensiblement que les hommes spéciaux. Pour nous, nous disons que les dessins de M. Loviot sont exécutés en perfection; que la mesure dans laquelle la polychromie y intervient dénote un esprit judicieux et que, les considérât-on seulement comme des dessins d'agrément, ils mériteraient encore la faveur du public.

Tel est, à l'exposition, l'apport des pensionnaires de l'état : il faut reconnaître qu'il est important. Les études classiques ont toujours à la villa Médicis leur milieu favorable et leur activité féconde. Pris dans leur ensemble, les envois de Rome ont puissamment influé sur la marche de l'architecture française, mais il semble que la raison qui les dirige ait conduit à reconnaître la nécessité d'autres institutions procédant d'après les mêmes méthodes, bien que devant remplir un objet plus positif. Est-ce une illusion? Les travaux que depuis près d'un demi-siècle nous voyons exécuter sur nos édifices du moyen âge et de la renaissance ne doivent-ils pas aux restaurations de l'antique leur première inspiration?

Quoi qu'on en veuille penser, l'École de Rome, vers 1830, venait de jeter un grand éclat. Les travaux de pensionnaires qui avaient nom Blouet, Gilbert, Duban, Labrouste, Duc, L. Vaudoyer, renouvelaient à la fois les idées que l'on avait sur l'architecture antique et le fonds de notre propre architecture. Heure mémorable! Les hautes études avaient trouvé leur voie grâce à une juste notion de l'histoire et à l'analyse délicate du caractère, de l'âme des chefs-d'œuvre classiques, lorsque M. Vitet écrivit les rapports célèbres qui provoquèrent la création de la commission des Monumens historiques. Il s'agissait, et c'est par là que le rapprochement s'établit, il s'agissait d'appliquer à nos monumens indigènes le procédé des relevés graphiques dont la direction était devenue si sûre et les résultats si puissans; mais il fallait aller plus loin. Tandis que les ruines grecques et romaines sont à peine défendues contre une destruction

complète, l'objet que l'on se proposait était d'empêcher les édifices reconnus d'intérêt national d'être anéantis, de subir des restaurations qui en altèrent le caractère, de veiller sur eux, après avoir exproprié leurs détenteurs du droit de les détruire ou de les dénaturer. A partir de 1837, l'organisation nouvelle fut complète et des crédits lui furent libéralement affectés.

Le service des Monumens historiques poursuit son œuvre, et l'esprit des Vitet et des Mérimée continue de l'inspirer. Cette année, l'exposition ne contient pas moins de vingt projets qui soient destinés à ses archives. Nous mettons au premier rang la restauration des murailles de Guérande : M. Paul Bœswillwald, aux soins de qui elle est confiée, l'a présentée avec beaucoup de talent. Nous ne pensons pas que les murs fortifiés de Guérande soient destinés à être restaurés intégralement comme les enceintes de Carcassonne et d'Avignon. La municipalité, croyons-nous, voudrait voir au moins rétablir la porte Saint-Michel pour s'y installer. Tout le reste du travail serait donc une restitution dans le genre de celle des pensionnaires de l'état, mais avec cet avantage d'être pour une exécution ultérieure comme une pierre d'attente. Les dessins de M. P. Bœswillwald sont ordonnés à merveille. La restauration étant sur la même feuille que l'état actuel, on peut toujours les comparer et retrouver sur la ruine la trace des dispositions que l'auteur propose de faire revivre. Guérande, assise sur un plateau dont elle suit le contour, a été fortifiée au XIV[e] siècle. Son enceinte, défendue par onze tours et quatre portes, est construite en granit. Prise d'assaut plusieurs fois, la fortification a subi, particulièrement au XV[e] siècle, des modifications qui sont visibles à la porte Saint-Michel. C'est en grande partie à cette porte que s'attache l'intérêt du travail de M. Bœswillwald, puisqu'il s'agirait de la restituer; on y ajouterait comme complément les murs qui sont à droite et à gauche, avec les deux premières tours dont ils sont flanqués. Dans la restauration, l'architecte a dégagé le chemin de ronde de la plate-forme supérieure des tours de la porte et rendu leur figure au couronnement et aux toits. Attirons aussi l'attention sur la porte de Saillé, la plus ancienne de toutes et qui reparaît ici avec sa physionomie primitive et munie comme autrefois de ses hourds, percés de meurtrières et de machicoulis.

Digne élève de son père, talent de race, nourri de toute la science de l'école de M. Viollet-Leduc, M. P. Bœswillwald procède avec une sûreté déjà magistrale. Il a vivement saisi le caractère général de l'époque à laquelle appartient l'enceinte de Guérande; chez lui la science des détails et l'esprit d'induction sont également remar-

quables. Son travail offre une suite de beaux dessins, d'une facture élégante et légère, et d'un coloris fin.

Quel regret pour nous de devoir nous borner et de ne pouvoir parler ici que des principaux parmi les projets de restauration qui sont exposés cette année! Ce n'est donc point par méconnaissance de leur mérite que nous ne ferons que mentionner de M. Darcy une monographie de l'église de *Mézières-sur-Brenne*, de M. Danjoy une *restauration de l'église de Guarbec*, et de MM. Sauvageot, De Laroque, Dussire et Louzier d'excellentes études. Ces projets, qui sont généralement complétés par des vues perspectives, témoignent de recherches incessantes, de découvertes, d'infiniment de savoir et de talent. Nous aurions eu plaisir à les décrire avec quelque détail. Ils appartiennent à un ordre de travaux qui est digne d'une estime particulière; ils constituent de plus en plus l'immense monographie de l'art monumental de la France au moyen âge.

Mais quels sont ces édifices aux formes étranges, qui procèdent pour ainsi dire par entassemens et dont la perspective se détache sur le désert ou sur le cours des fleuves? Ce ne sont point des caprices de l'imagination; c'est aussi l'évocation de monumens qui ont existé. L'entreprise ne tient rien de l'École de Rome ni des Monumens historiques, ces riches officines de restaurations. Là résident en effet les traditions et la vie qui vient d'une première impulsion vigoureuse et persistante; là aussi existent les ressources qui soutiennent l'effort des travailleurs. En dehors de cette double action officielle, n'est-il pas remarquable de voir des esprits studieux, amoureux de l'art, entreprendre à leurs propres risques et rien qu'avec leur courage de vastes restaurations? Tel est le cas de M. Chipiez. Déjà l'an passé on avait remarqué de cet artiste, érudit et modeste, des dessins dans lesquels il présentait une solution très plausible pour l'éclairage des temples hypètres. Cette année il s'adresse à une antiquité plus mystérieuse : il tente de montrer les tours à étages de l'ancienne Assyrie. En voici quatre types parfaitement distincts. Pour le premier, l'auteur met à la fois à contribution les ruines de Khorsabad et de Kouyoundjick, et le texte d'Hérodote et de Diodore de Sicile. Fort de ces autorités, l'édifice qu'il nous présente est une tour quadrangulaire composée de sept étages inclinés dont chacun a sa couleur, noire, jaune, rouge ou bleue. Une rampe conduit au sommet sur lequel se dressent des statues, des colosses d'or. Ce n'est pas le temple du dieu, mais le centre d'une enceinte sacrée qui contient différens monumens. Un bas-relief du Musée Britannique a fourni les élémens du second type : une lourde tour à trois gradins repose sur un soubassement formé

de portions de cylindre qui se coupent à angle droit. La disposition du double escalier qui serpente sur ce socle avant de pénétrer dans l'intérieur est étrange, mais, au moyen d'une épure, on se rend compte qu'il a pu exister. Selon M. Chipiez, ces deux exemples représenteraient le style assyrien proprement dit. Le troisième type appartiendrait à la Chaldée. Lord Loftus et J. Taylor en ont constaté les données dans les très antiques ruines de Wartha et de Hour, la ville d'Abraham. Ici le plan n'est plus carré, mais barlong ; l'escalier est extérieur et cette fois la tour est un temple. Enfin le quatrième type serait purement babylonien, puisque les derniers vestiges de la tour de Babel ont servi de base à sa reconstitution. M. Chipiez, dans cette partie de son travail, a suivi l'opinion de M. Oppert, qui a étudié la question sur place. Après le savant, l'artiste adopte l'idée des rampes qui à droite et à gauche flanquaient l'édifice. Celui-ci s'élevait sur un plan carré et avait huit étages. C'est d'après des inscriptions publiées récemment qu'a été composé le dôme, qu'ont été placés les autels que l'on aperçoit sur le couronnement. Une pareille œuvre demanderait une monographie, mais tel qu'on la voit, elle est du plus grand intérêt. L'aspect de ces tours aux formes insolites est imposant, leur revêtement de briques coloriées splendide. Ajoutons que les dessins de M. Chipiez sont exécutés en perfection et méritent de trouver place dans un musée d'architecture qu'il serait désirable de voir créer.

Il faut s'applaudir de voir le goût de pareilles études s'étendre à des sujets variés, et M. Vaurabourg a eu une idée heureuse en appliquant son talent à nous donner une notion plus précise de l'*art* du *Moghreb*. L'attention était depuis longtemps portée sur les édifices d'architecture arabe que nos colons de l'Afrique française nomment moresque. A tout prendre, le travail qui nous est présenté ne nous fournit que peu de données nouvelles sur le plan des maisons algériennes; mais ces gracieuses constructions, rapprochées de monumens tel que la Zaouia de Sidi-Ab-der-Raman et tel que la mosquée de Djama-el-Djedid, forment un ensemble du plus agréable éclat. Ce n'est pas à dire qu'il s'agisse ici d'un art ayant à proprement parler sa théorie : cet art a ses formes générales d'un caractère élégant et surtout un vif sentiment de la décoration. A ce point de vue les dessins de M. Vaurabourg sont charmans et rendent fidèlement l'impression que l'on rapporte d'un voyage en Algérie. La nature et la fraîcheur des divers matériaux employés dans la construction et l'harmonie des colorations murales sont rendues avec grâce; il y a dans ce travail un sentiment distingué de la couleur qui, dans ce cas particulier, était une qualité que l'on devait exiger de l'architecte.

Mais nous devons nous arrêter, nous renfermer dans un cadre modeste. Nous achèverons de le remplir en émettant un vœu : c'est qu'à tous ces beaux dessins on puisse joindre à l'avenir les mémoires qui les expliquent et les justifient. Pour l'intelligence du tracé, pour la solution des questions qui se posent toujours en matière de restauration, pour la part qui doit être faite de ce que les auteurs ont ajouté à la science, de pareils documens sont indispensables. Malheureusement, le mémoire de M. Lambert est à la bibliothèque de l'École des beaux-arts; le rapport de M. Paul Bœswillwald appartient au bureau des Monumens historiques, et M. Chipiez n'a pas, comme il l'avait fait l'an passé pour l'éclairage des temples grecs, publié dans la *Revue archéologique* une notice sur les tours de l'Assyrie.

Ici nous trouvons une lacune immense. Les travaux exécutés par l'administration des cultes et le ministère des travaux publics ne sont pas représentés au Salon. L'important service des édifices diocésains n'a pas, que nous sachions, ses archives comme les Monumens historiques et comme la ville de Paris. Ce doit être un sujet de regret que, par défaut d'un soin si naturel, nous soyons privés de connaître, pour ne les avoir point vus sur place, les beaux travaux de MM. Abadie, Bailly, Révoil, Ruprich-Robert, J. Lisch, et d'autres encore, travaux qui embrassent aussi bien la restauration et l'entretien d'anciens édifices religieux que la construction d'édifices nouveaux. L'art national est grandement redevable aux habiles architectes qui veillent sur tant d'édifices répartis sur le sol de la France. Nous ne croyons pas non plus que la direction des Bâtimens civils ait un portefeuille; mais, les principaux travaux qu'elle fait exécuter étant à Paris, on peut les suivre depuis la pose de la première pierre jusqu'à leur complet achèvement et les juger sur place comme à une exposition permanente. Cependant l'état n'est pas seul à élever des édifices considérables. Voici une société financière, celle du Crédit lyonnais, qui vient de faire construire sur le boulevard des Italiens un véritable monument. De plus les plans, coupes et élévations en figurent au Salon. Ce grand travail, dont le développement ne fournit pas moins de douze dessins, répond à merveille à l'idéal des logiciens. Étant donné un terrain d'une forme quelconque et un programme bien arrêté, réaliser les dispositions que ce programme exige dans les conditions les meilleures au point de vue de la distribution, de la solidité, même de l'économie : faire en définitive que le caractère et l'expression de l'édifice résultent de son plan, tel est le procédé que la raison commande et qu'a suivi M. Bouwens van der Boyen, l'intelligent architecte qui a construit *l'hôtel du Crédit lyonnais*. Le terrain était irrégulier;

mais les plus grands côtés étant sur le boulevard et sur la rue de Choiseul, les façades présentent un beau développement. Il faudrait, pour donner une idée des dispositions intérieures, des explications pour lesquelles l'espace nous manque. Nous devons nous borner aux points principaux. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la grande salle vitrée qui occupe le centre des constructions et monte jusqu'au troisième étage. Tous les services donnent sur cette salle au rez-de-chaussée. Deux rangs de piliers élégans déterminent les baies et soutiennent la corniche ornée sur laquelle pose une toiture en verre. Celle-ci non-seulement est légère, mais semble souple comme un vélum, suspendue qu'elle est à une forte charpente qui est au-dessus. De la sorte on a pu rendre son ossature délicate et supprimer l'effet désagréable que présente le rapprochement des vitres et des gros fers. Tout cela forme un ensemble d'un aspect brillant et d'une proportion excellente. La perfection de la construction et la beauté des matériaux ajoutent encore à l'impression. Au premier étage l'administration occupe des cabinets, des salons et des salles décorés avec le goût sévère que l'on remarque en Angleterre dans des établissemens analogues : des tentures vertes, des portes et des boiseries en acajou, des meubles qui se répètent donnent à toutes les pièces une unité, une gravité d'aspect très sensible. La grande salle du conseil est remarquable : les lambris de vieux chêne en sont sculptés avec une rare finesse. Les autres étages sont occupés par les bureaux : là les charpentes en fer sont apparentes, les murs nous montrent partout la pierre ou le stuc, les meubles ont la couleur naturelle du bois ; on y trouve cependant une sorte de richesse qui vient de l'étendue des surfaces et de l'abondance du jour. Il y aurait à faire ressortir dans le programme du Crédit lyonnais quelques nouveautés au point de vue de l'idée et des aménagemens. La principale est la disposition de la serre des dépôts, qui, loin d'être placée dans des casemates ou dans des caveaux blindés, occupe dans deux étages du sous-sol, parfaitement éclairés, grâce au pavage de verre qui s'étend sur tout le rez-de-chaussée, des pièces dans lesquelles les caisses elles-mêmes, apparentes et inviolables avec leurs épaisses murailles de fer, forment comme une robuste décoration. Notons à l'entre-sol les salons où les personnes accréditées sont admises, et le service des études financières qui occupe entièrement tout le dernier étage. De la sorte l'établissement se présente avec des partis, des appropriations et des complémens dont l'idée existe peut-être à l'etranger, mais que nous ne sommes pas habitués à rencontrer chez nous.

Les conditions de distribution, d'éclairage, de chauffage, d'aération, comme de sécurité, se trouvent ici parfaitement remplies.

Nous voyons dans tous leurs détails et heureusement répartis les services qui assurent la direction et facilitent les opérations d'une grande entreprise financière. Le double sous-sol, les étages au nombre de quatre, et les combles ont leurs plans particuliers qui concordent au point de vue de la construction générale, et qui varient au point de vue des distributions. Au fond rien ne semble avoir été asservi à une conception qui ne soit née du sujet. Est-ce à dire que cette manière de procéder ait nui à l'édifice, qu'il en soit résulté quelque sécheresse dans ses formes, et que l'art ait lieu de se plaindre de la logique? Il n'en est pas ainsi, et l'on peut s'en convaincre. L'architecture du Crédit lyonnais est d'un aspect élégant et digne, les détails en sont fins et pleins de goût; l'expression de l'édifice est juste. Impossible qu'on s'y trompe. Ce n'est pas un hôtel destiné à recevoir des étrangers et encore moins l'habitation d'un particulier, c'est une maison faite pour une administration, maison largement ouverte et bien défendue, dans laquelle les allées et venues sont à la fois libres et réglées, et où la lumière pénètre partout. Et c'en est assez : car, lorsqu'il s'agit de son expression, l'architecture doit rester dans les hautes généralités; elle aurait tort de viser au symbolisme.

A notre avis, M. Bouwens van der Boyen a fait preuve d'un grand talent, et d'ailleurs il n'en est pas à ses débuts. Pour la manière de satisfaire aux programmes qui lui sont donnés, il n'a plus à faire sa réputation. Rappelons qu'en 1875 la Société centrale d'architecture lui a décerné l'un des prix qu'elle a institués pour les constructions privées: distinction flatteuse, puisqu'elle émane de confrères qui portent haut le double sentiment de l'art et de la dignité professionnelle. Un architecte qui lui-même fait école par la manière excellente dont il s'entend à distribuer jusqu'aux maisons les plus modestes, à leur donner des proportions élégantes et à les décorer avec goût, M. Lesoufaché, a fondé ces prix qui sont à la fois des récompenses et un avertissement : ils honorent des mérites qui autrement risqueraient d'être méconnus, et ils indiquent que l'art, quelles que soient ses applications, maintient ses droits.

L'un des derniers lauréats de la Société a été M. Ch. de Lalande, à qui l'on doit le joli *Théâtre des Nouveautés* dont tout Paris connaît le confortable et l'agrément. C'est justement ce théâtre qui a obtenu l'approbation des juges, et les études qui ont servi à sa construction, plans, élévations et coupes, figurent à l'exposition et prouvent aussi combien M. Ch. de Lalande est un dessinateur habile. Parmi les projets de maisons et d'hôtels que nous trouvons au Salon il y en a qui sont peut-être destinés à recevoir la même distinction. S'adressera-t-elle cette année à l'hôtel que M. Ricquier élève à

Amiens? aux travaux que M. Perronne ou M. Sauvestre exécutent à Paris? Peut-être quelque jeune artiste encore inconnu est-il destiné à l'obtenir et à recevoir ainsi la maîtrise.

En tout cas l'intervention de la Société centrale des architectes dans le mouvement général de l'art est un fait important et qui demande a être mis en grande lumière. Ses encouragemens, elle ne se contente pas de les donner à l'architecture privée, elle les étend à l'archéologie; elle fonde des prix en faveur des établissemens d'enseignement, officiels et libres. Enfin elle donne sa médaille comme un témoignage de haute estime à d'honorables entrepreneurs de travaux publics, à des artistes industriels, à des ouvriers du bâtiment. Nous ignorons si une autre Société composée aussi d'architectes éminens, la Société nationale, donne des prix. Mais quelle que soit l'action qu'elle exerce, elle a toujours la même signification; elle montre l'active sollicitude de la corporation des architectes pour tout ce qui peut concourir à l'honneur et au progrès de l'art qu'elle exerce.

Dans ce grand travail de l'architecture, il y aurait injustice à méconnaître la part qui revient aux départemens et aux villes. C'est ainsi que M. Suasso a dressé pour être exécuté à Tours un *projet d'école municipale*, et que M. Duchaussé a étudié la restauration du château de Nemours pour le convertir en hôtel de ville. L'an dernier le commissariat général de l'exposition universelle avait fait ériger des constructions qui malheureusement étaient destinées à disparaître malgré tout le talent qu'y avaient déployé leurs auteurs. Nous n'en revoyons qu'avec plus de plaisir *le palais algérien* de M. Wable, d'un caractère si agréable et si juste; la *façade des états de l'Amérique centrale et méridionale* sur la rue des Nations par un jeune architecte qui porte un nom cher aux arts, M. Vaudoyer; enfin le *pavillon de l'Union des arts céramiques* qu'avait construit M. Deslignières. De leur côté de vaillans artistes poursuivent des travaux personnels : M. Corroyer ajoute à sa *Monographie du Mont-Saint-Michel*, une *étude du cloître;* M. de Baudot communique au public l'esquisse qu'il a faite d'*un musée des arts décoratifs* qui serait en même temps une école.

Ne nous faudrait-il pas aussi des mémoires explicatifs quand il s'agit de projets qui ont, comme celui de M. de Baudot, des exigences spéciales. Au même ordre de travaux se réfèrent l'*asile de nuit*, avec les *fourneaux et chauffoirs* faits en collaboration par MM. Aurenque et Constant Bernard, le *groupe scolaire* de M. Lettorel. Dans de pareilles études, les formes de l'art sont évidemment subordonnées, réduites à une expression des plus simples, car tout réside dans la convenance et dans l'appropriation, tout tend

à l'économie. Présentées sans explications, le public ne peut que leur montrer de la froideur : il ne les comprend pas bien, il ne peut les comprendre. Pour déchiffrer ces œuvres, il faudrait connaître au moins sommairement les besoins auxquels elles ont à satisfaire. Et pourtant les questions qu'elles tendent à résoudre sont d'un intérêt social; leur solution importe à tous. Le public, qui en entend parler tous les jours, ne demanderait pas mieux que de les connaître : et l'on néglige un moyen sensible de l'en instruire.

Les monumens honorifiques nous font entrer dans un autre ordre de considérations. De ces monumens les uns, comme celui que Saint-Maixent élève au colonel *Denfert-Rochereau*, sont destinés à perpétuer le souvenir de l'héroïsme, sous son aspect le plus résistant; les autres ont le caractère funéraire, comme celui qui met si bien en honneur le buste d'*Edmond Adam* et comme le *tombeau de Michelet*. Nous sommes heureux de constater que ce dernier se présente sous la forme d'un petit modèle en plâtre : on en voit l'ensemble sous tous les aspects; il est bien étudié et fait honneur à M. Pascal. Il serait à désirer que l'on pût montrer plus souvent au public de ces projets en relief, et que ce fût une habitude de les exposer. Par malheur celui-ci est mêlé à la sculpture. La place réservée à l'architecture est si restreinte qu'elle ne pourrait recevoir ces modèles, pour peu qu'ils fussent importans. Convient-il de limiter ainsi la manifestation du premier des arts? Si nous ne faisons erreur, l'administration est aujourd'hui en mesure de recouvrer une partie du Palais de l'Industrie qui avait été affectée à divers usages : déjà trois salles ont été ajoutées à l'exposition de peinture. Nous faisons des vœux pour qu'un grand salon pris sur des locaux devenus disponibles soit affecté à donner à l'exposition d'architecture la place qui lui convient.

Il nous resterait à parler des intéressantes études décoratives de M. Bruyère et de M. Benouville, nous ne pouvons que les citer : et nous ajouterons un dernier mot.

Le Salon constitue si bien, dans l'opinion, les assises générales de l'art que de jeunes artistes encore engagés dans les études ou venant à peine de les achever n'hésitent point à se produire à l'exposition. Voici d'abord M. Adrien Chancel avec un vaste *projet de cathédrale.* C'est un édifice d'un style composé et qui ne manque pas d'aspect. Par l'abondance des élémens décoratifs qui entrent dans sa composition, il montre un talent déjà nourri et il témoigne en même temps de l'esprit libéral qui préside aux études à l'École des beaux-arts. Voici M. Michelin, qui nous présente *un casino au bord de la mer*, travail qui, si nous ne nous trompons, lui a mérité un prix de l'Institut. Enfin nous rencontrons divers projets qui ont valu à

leurs auteurs le diplôme d'architecte que l'école confère. Les jeunes lauréats ont eu raison de prendre occasion de l'exposition pour signaler au public l'existence de ce diplôme, titre d'institution récente, mais qui, déjà reconnu dans une certaine mesure par l'état, est destiné à devenir un jour une garantie indispensable de capacité professionnelle.

Nous sommes arrivé au terme de notre examen. Nous n'avons voulu entrer dans aucune discussion théorique, encore moins dans des distinctions d'école. Des passions, il y en a peut-être ; pour les distinctions, il n'en faut pas admettre. Tout ce que nous voyons au Salon constitue l'école française. Elle est riche en élémens : études pédagogiques, études classiques, études historiques, application de l'art à nos habitations et à toutes les exigences d'une civilisation en progrès, intervention de l'état et de l'initiative collective ou privée sous des formes diverses, chacune de ces manifestations occupe une place dans son ensemble et concourt à son unité. Nous avons simplement cherché à faire un dénombrement sommaire des forces de l'architecture en France. Nous nous réservons de dire plus loin ce qu'il nous semble du caractère actuel de ses œuvres. Ne fallait-il pas d'abord appeler l'attention sur la masse de travail et de mérites qui se cachent derrière le petit nombre des dessins qui nous sont montrés? Était-il inutile de dire combien de constatations, de découvertes, de créations peuvent se dérober au visiteur dans l'espace étroit qui les contient et dans l'ombre qui les couvre? N'est-il pas vrai de dire qu'une salle à part et des notices insérées au livret rendraient aux artistes le service d'expliquer leurs œuvres, au public celui de les lui faire comprendre? Et cela ne serait-il pas d'autant plus nécessaire ici que l'architecte, en faisant appel au peintre et au sculpteur pour la décoration des édifices, entretient la pratique de l'art pris dans sa plus haute expression et reste le maître des œuvres?

II.

L'exposition de sculpture est très nombreuse, et cependant elle n'est pas aussi complète que nous l'eussions désiré. Non-seulement plusieurs de nos meilleurs artistes n'y figurent que par des envois d'une importance secondaire, mais, ce qui est plus sensible, l'art sculptural lui-même n'y est pas suffisamment représenté dans ses modes principaux. Tout d'abord, il est certain que nous n'aurons à noter que très peu d'ouvrages appartenant à la décoration des édifices; et encore ces productions sont-elles en si petit nombre que le genre vraiment considérable dont elles sont

venues témoigner fera pour ainsi dire défaut à notre examen. Nous le regrettons, car ce genre devrait tenir ici la première place. Oui, nous eussions aimé à voir la sculpture monumentale prendre son rang à l'exposition et bien faire connaître le double courant dans lequel elle est engagée : celui qui a sa source dans l'archéologie et celui qui naît des exigences de l'art contemporain.

Jusqu'ici nous étions habitués à voir chaque année quelques-unes de ces œuvres qu'avait inspirées le passé et qui, traitées d'après les données du moyen âge ou de la renaissance, allaient orner les édifices que l'on restaure ou ceux que l'on construit de toutes pièces d'après des types consacrés. Il nous semblait que ces restitutions décoratives n'étaient pas sans intérêt, qu'elles instruisaient le public et qu'elles servaient bien la réputation des artistes qui se vouent à les exécuter. Pourquoi ne sommes-nous pas appelés à voir aujourd'hui les modèles des sculptures que M. Pascal vient de terminer à la nouvelle cathédrale de Marseille et à l'église de Bergerac? les statues de M. Tournier, qui manie avec tant d'élégance les styles du XIIe et du XIIIe siècle, et quelques échantillons de l'œuvre immense de M. Geoffroy de Chaume? Tout le monde y gagnerait. On priserait davantage cet ordre de travaux, qui semblent se dérober à notre estime et se défier également de notre compétence et de notre équité. Parmi ceux qui les produisent il y a des maîtres véritables, et ceux-là, quoi qu'on en veuille dire, sont bien de notre temps. Leur originalité érudite consiste dans la puissance qu'ils ont d'imposer à leur talent des migrations à travers les âges et d'évoquer des images qui sont telles, qu'arrivées à leur destination elles semblent y reprendre des places qu'elles auraient momentanément quittées. Le respect de la vérité historique, qui est la raison d'être et le soutien de pareils ouvrages, s'est développé dans notre siècle, qui leur met ainsi sa marque. Nous n'en saurions douter, ces œuvres, qu'on pourrait croire anonymes, seront faciles à reconnaître un jour, elles nous feront honneur; elles honoreront aussi leurs auteurs, dont la personnalité, qu'on dirait multiple, appartient à plusieurs époques à la fois; elles donneront la mesure de talens qui, à force de flexibilité, parlent jusqu'aux dialectes les plus rudes de l'art et se prêtent à reproduire aisément les rigidités de l'archaïsme.

L'administration n'était pas sans s'être préoccupée de l'intérêt qui pouvait s'attacher à la constatation de ces mérites. Un article du règlement avait prévu que des salles spéciales seraient réservées aux esquisses et aux modèles des travaux destinés aux monumens publics. On avait estimé que donner à ces productions un local à part, c'était les tirer de la foule, signaler plus particulièrement à

l'attention leurs mérites spéciaux, et, chose désirable, les mettre à même d'arriver plus sûrement au partage des récompenses. Assurément c'est en place qu'il faut voir ces œuvres pour juger dans quelle mesure elles s'adaptent au style des édifices et contribuent à les décorer. Mais pour nous ce n'est pas assez, et c'est justement parce qu'elles ont été bien adaptées à leur destination qu'il peut y avoir avantage à les examiner de près. Qu'on se garde d'en douter, ce genre de sculpture comporte aussi une finesse d'exécution suprême, et d'ailleurs les lois auxquelles il obéit ne sont pas, dans leur généralité, suffisamment enseignées. C'est de ces considérations que le règlement paraissait inspiré : cependant son appel n'a pas été entendu.

Mais au fond ce qui importe, c'est que la sculpture monumentale ne soit pas négligée, et en voyant les belles constructions de l'aile nord du palais du Louvre et du pavillon de Marsan, qui ont été récemment débarrassés de leur échafaudage, tout le monde peut se rendre compte des encouragemens qu'elle reçoit. Groupes, frontons, hauts et bas-reliefs, statues, qui sont là distribués avec abondance, mais avec une sûreté magistrale, témoignent assez de l'activité des sculpteurs et de la sollicitude que leur art inspire à l'état. Tous ces ouvrages, et il n'y en a pas moins de cinquante-quatre, ont été exécutés pendant l'année qui vient de s'écouler. En les examinant et en s'attachant dans le nombre à ceux qu'ont signés MM. Cavelier, Bonnassieux, Thomas, Crauck, Barrias et d'autres encore, on comprend assez bien quel objet poursuivent maintenant nos artistes quand ils ont à s'occuper de sculpture décorative : ils cherchent à la fois l'ordre et l'animation dans les lignes, la justesse et l'imprévu dans l'effet. C'est bien le but auquel doit tendre l'art de la décoration lorsqu'il s'applique aux monumens; car ce serait une erreur de croire que parce qu'une œuvre est destinée à faire corps avec l'architecture elle est obligée de participer de son immobilité. Qu'on veuille bien regarder les sculptures du Parthénon, et l'on saura ce qu'il faut penser sur ce point controversé. D'après l'exemple qu'elles nous offrent, on serait tenté de dire que, tout au contraire, la sculpture monumentale, quand elle sait se renfermer dans le cadre qu'on lui assigne, quand ses dimensions sont bien calculées, et lorsque par son caractère elle est d'accord avec l'ordonnance dont elle dépend, cette sculpture comporte plus de mouvement, plus de variété et en quelque sorte plus de fantaisie que la simple statuaire dont chaque œuvre, au lieu de n'être qu'un élément et qu'un rapport, est à elle seule un monument.

Cette manière de concevoir la statuaire convient essentiellement

aux monumens de glorification que l'on érige sur les places publiques, aux figures qui représentent des allégories ou qui sont faites à l'image des hommes illustres. Il est vrai que l'allégorie, qui exprime des idées proprement dites, ne rentre pas précisément dans le domaine de l'art, qui, lui, n'admet d'autres conceptions que celles dont le sens se manifeste au moyen de représentations figurées; mais elle peut prêter à de grands ouvrages qui, par les conditions qu'ils ont à remplir, touchent à ce que l'art a de plus élevé. D'autre part c'est un sentiment assez universel et qui a sa trace dans la plus haute antiquité que celui qui nous porte à consacrer par des images la ressemblance de certains hommes que nous voulons honorer. Égyptiens, Grecs et Romains ont tour à tour connu cet usage et l'ont pratiqué sous l'inspiration de leurs génies divers. Quant à nous modernes, nous ne sommes plus au temps où l'on essayait de représenter les grands hommes, même contemporains, dans un état de nudité plus ou moins complet. Ces tentatives faites à l'imitation de l'antiquité classique ont été souvent renouvelées depuis deux cents ans sans jamais réussir à se faire accepter. Notre goût y répugne. Le nu est trop contraire à nos habitudes et en dépit des théories nous ne pourrons jamais nous élever si haut dans l'ordre des abstractions. D'ailleurs, l'histoire, qui domine aujourd'hui si fort sur l'esthétique, nous éloigne de l'idéal absolu : elle nous rappelle à ce qui, pour elle, est la vérité. Dans ces conditions la statue honorifique constitue un genre difficile à traiter. Indépendamment de l'observation des lois de composition, nous dirions volontiers de construction, qui la régissent et qui relèvent de l'architecture, elle doit mettre en relief la personnalité d'un homme prise dans son intégrité. C'est l'être physique et la nature morale du sujet qu'il faut nous montrer en marquant avec précision le trait propre de son activité. N'oublions pas que l'image est complétée par un piédestal qui concourt à son expression, mais aussi maîtrise son mouvement. En définitive, c'est un portrait qu'il faut faire, mais aussi c'est un jugement qu'il s'agit de formuler, jugement digne de l'histoire et qui, à raison du moyen dont on dispose, doit être de la plus rigoureuse concision. Par l'action qu'elle comporte, l'œuvre a quelque chose de dramatique, et le personnage se trouve dans la condition d'un acteur qui devrait résumer tout un rôle par une attitude de son corps et par une expression de ses traits.

Parmi les ouvrages de ce genre qui sont au Salon, l'un de ceux qui nous semblent le mieux répondre aux considérations que nous venons d'émettre est la statue d'*Arago*. A la vérité, nous entendons dire aux personnes qui ont approché l'illustre savant que la tête

manque un peu de puissance, et que le costume qui serre le corps n'est point conforme à l'habitude d'un homme dont l'activité prodigieuse ne s'accommodait que de vêtemens larges et flottans. Nous ne pouvons avoir d'opinion à cet égard ; mais ce que nous croyons devoir dire, c'est que la composition de la statue est noble et libre : il y a dans tout ce que fait M. Mercié une aisance magistrale. Dans Arago, il a voulu nous montrer l'astronome, et il l'a représenté le bras droit levé vers le ciel, indiquant du doigt, dans les profondeurs de l'espace, un point mystérieux, un foyer d'observation d'où a jailli pour lui quelqu'une de ses découvertes, la polarisation colorée ou le magnétisme de rotation, découvertes supérieures qui ont dévoilé des horizons inconnus et fondé des sciences nouvelles. La grande sphère armillaire et la vaste carte céleste qui servent d'accessoires à la figure, loin de lui nuire par leur développement inusité, l'accompagnent heureusement, et donnent à l'ensemble une ampleur et une vraisemblance à laquelle ajoute le modelé vivant et souple dont l'auteur a le secret.

La statue de *saint Vincent de Paul* exposée par M. Falguière a également beaucoup de mérite : elle est destinée au Panthéon. Le saint vient de recueillir deux enfans nouveau-nés qu'il tient dans un pan de son manteau. Les innocens se sont déjà endormis d'un sommeil paisible, et leurs petits bras s'enlacent fraternellement. Le bienfaiteur ne sollicite point notre pitié en leur faveur; il semble les présenter à Dieu comme une offrande. L'idée est délicate, la composition heureuse dans ses aspects variés. L'exécution est animée. L'œuvre, par son excellente pratique, rappelle le XVIIIe siècle et fait penser au *Saint Bruno* de Houdon, qui est à Rome dans l'église dei Termini.

D'autres statues honorifiques, celles de *Voltaire* par M. Caillé, de *La Quintinie* par M. Cougny, de *Gribeauval* par M. Bartholdy, toutes de grande proportion, sont posées avec naturel et ont de l'individualité. Mais, si important que soit cet ordre de travaux, il ne semble pas intéresser beaucoup nos artistes. Les étrangers, les Italiens particulièrement, s'y adonnent avec plus de spontanéité et y réussissent davantage : ces derniers, à notre sens, représentent surtout d'une manière remarquable les personnages contemporains. Pour nous, ce n'est pas de ce côté que se porte notre prédilection, et la plupart des ouvrages qui se voient au Salon rentrent dans un genre tout actuel, qui procède simplement de l'étude de la nature. L'étude de la nature! c'est une grande parole; c'est surtout une idée très vaste; mais comment faut-il l'entendre dans les arts? Tout est là. Voir la nature sans intermédiaire, sans préjugés de race et d'éducation, et pour ainsi dire face à face, la représen-

ter en s'affranchissant des illusions que l'imagination peut créer et des dispositions constantes ou passagères des sens et de l'esprit, c'est chose difficile, c'est chose impossible pour des artistes. Les sciences d'observation exigent ce dépouillement continuel de toute idée préconçue de la part de l'expérimentateur, et pour celui-ci l'idéal consisterait à apporter, pour chaque expérience nouvelle, une intelligence et des organes qui fonctionneraient pour la première fois. Mais dans les arts d'imitation la nature ne peut être vue et reproduite indépendamment de toutes les facultés. D'abord la représentation ne peut être l'identité. En effet, chaque art est caractérisé par quelque chose d'incomplet et de fictif, en un mot par le sacrifice d'une partie de la réalité : ici, c'est la couleur qu'il faut négliger; là, les dimensions qui nous font défaut, et, tout bien considéré, l'imitation n'est qu'une certaine apparence de la réalité. Mais ce qui est inévitable dans toute copie, si servile qu'on la veuille, c'est l'intervention du copiste. Y a-t-il moyen d'empêcher que son travail ne porte la trace du plus ou moins de sympathie qu'éprouve son esprit pour les formes sensibles? Ne sent-on pas dans tout objet reproduit par une main humaine la part de vie intellectuelle qui résulte de l'excitation intérieure provoquée par la contemplation du sujet? N'est-il pas plus juste de dire qu'un sujet aperçu dans le monde des phénomènes produit une sensation qui, retentissant dans l'imagination, fait de la copie une sorte de création?

Concluons donc qu'au-dessus de toute prétention à une fidélité qui, si elle pouvait être formelle, serait la négation de nous-mêmes, il y a des lois supérieures auxquelles nous sommes soumis.

Il faut que nous comptions avec nos origines gréco-latines : elles s'accusent dans toutes les évolutions de nos esprits. Malgré l'invasion des idées anglaises et allemandes qui s'est produite depuis 1815 et qui a principalement influé sur notre littérature, dès qu'il s'agit des arts, c'est d'instinct aussi bien que par tradition que nous cherchons dans le commerce du génie latin et néo-latin le complément de nos facultés natives. Sous François Ier et ses successeurs, des peintres, des sculpteurs, des architectes, disciples de Michel-Ange, importaient chez nous le goût florentin. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'était à Rome que nos artistes allaient achever de former leur goût et de rendre leurs talens plus robustes. Les idées de grandeur et de faste qui dominaient alors à la tête de la nation justifiaient l'attrait qu'exerçaient en France les puissantes créations de l'école romaine, et ce fut la raison d'être d'une institution encore très vivace, de l'Académie de France à

Rome. L'étude de l'antique, qui devint la base de l'enseignement du peintre David, conserva à Rome, dotée de collections admirables, son rôle d'institutrice, et jusque il y a vingt ans, ce privilége de domination ne lui fut pas contesté. Aujourd'hui nos aspirations sont changées, et c'est aux maîtres florentins du xve siècle que nous allons demander une direction et des exemples. Qui ne voit combien, au milieu de ces évolutions, l'étude la plus sincère de la nature a subi de déviations? L'école française, toujours portée à un naturalisme modéré, n'a jamais cessé, dans la mesure de ses forces, de rechercher le vrai. Cette poursuite de la vérité pour elle-même, les élèves de David, après leur maître, l'avaient associée à l'amour des chefs-d'œuvre de l'antiquité dont l'essence et la signification leur étaient cependant mal connues. Leur travail, qui consistait à redresser la nature au moyen de l'antique et à humaniser l'antique par l'introduction des contingences de la nature, ne pouvait produire que des œuvres d'une expression incertaine. Dans le compromis qu'ils établissaient, la nature risquait de perdre tout caractère, l'antique de dépouiller tout idéal. Des deux élémens le plus exposé aux compromissions graves, c'était peut-être l'antique. On ne se rendait pas alors un compte exact de la marche suivie par l'art grec, on ne savait pas assez que c'étaient les poètes qui d'abord avaient déterminé les types divins et que les artistes n'étaient venus que longtemps après leur donner des formes sensibles; on ignorait en résumé qu'il ne pouvait être question en cette matière d'une sorte d'évhémérisme plastique qui eût élevé la nature jusqu'à l'idéal, mais tout au contraire d'un idéalisme absolu qui s'était, sans rien céder à la réalité courante, incarné. La connaissance de la symbolique des anciens n'était pas encore assez répandue. De là cette disposition à considérer les œuvres de la statuaire comme un répertoire de formes que l'on pouvait indifféremment adapter à tous les sujets. S'ils eussent pu voir cette sorte de profanation, qu'eussent dit les Grecs, qu'eussent dit les dieux?

Les personnes qui se rappellent les Salons de 1840 à 1845 peuvent constater quel chemin l'éducation des artistes a fait depuis ce temps. Maintenant tout malentendu a cessé. La nature est plus en honneur que jamais; l'antique, mieux connu, est également respecté. Peut-être l'est-il de trop loin, car non-seulement on n'a plus recours à sa canonique, ce qui est juste, mais il est de plus en plus rare que les sculpteurs lui empruntent sérieusement des sujets. Les pensionnaires de l'Académie de France à Rome n'envoient plus rien qui rentre dans la tradition, et depuis l'*Achille* de M. Lafrance l'antiquité classique n'a plus été mise à contribution par eux, même pour fournir des programmes. Cette année du

moins un ancien pensionnaire, M. Allar, nous a donné la preuve du profit que l'on peut encore y trouver. Il l'a fait dans une mesure excellente et que l'on peut donner comme exemple. Il a choisi pour sujet *la mort d'Alceste*. La reine expirante est étendue sur un siège : sa tête est renversée sur le dossier. Ses yeux se ferment; ils ne cherchent plus la lumière; ils ne suivent plus dans le ciel les nuages qu'emporte un tourbillon. « O mes enfans, dit-elle, vous n'avez plus de mère. » Eux éperdus, ployant sous le désespoir, s'attachent à ses vêtemens, supplient, caressent, veulent retenir ainsi cette mère qui leur échappe parmi leurs embrassemens. Combien ce groupe est touchant! M. Allar l'a traité avec un sentiment profond et comme s'il y mettait une partie de lui-même. La scène nous apparaît dégagée de toute emphase mythologique; il n'y a de place que pour l'expression toujours vivante des sentimens humains. M. Allar ne s'est-il pas montré le fidèle disciple d'Euripide qui l'a inspiré? Et n'a-t-il pas touché le point par où l'antiquité reste de tous les temps?

Nous aurions grande envie de rapprocher de ce groupe, auquel le marbre achèvera de donner tout son prix, quelques ouvrages dans lesquels la mythologie et l'imagination ont une part à revendiquer. Nous mentionnerions d'abord une remarquable étude de M. Idrac : *Mercure formant le caducée*. Le personnage, nous n'osons dire le dieu, posé d'une manière un peu insolite, s'approche en rampant des serpens qui déjà s'enroulent autour de la baguette. Le dessin et le modelé sont fins, serrés, l'harmonie des formes est parfaite. Mais la fable est ici un prétexte plutôt qu'une raison. Il en est de même de l'*Érigone* de M. Devillez, largement modelée cependant et très habilement encadrée dans une peau de panthère; et de même en est-il encore du joli *Bacchus* de M. Allouard et de l'*Amour dominateur* de M. Marioton. La belle *Nymphe* et le *Persée* de M. Leenhoff, qui dénotent une aspiration si résolue vers l'idéal, rentreraient mieux dans le cadre que nous voudrions remplir. Mais on ne peut se le dissimuler : cette année il y a pénurie. Pourquoi M. Chapu a-t-il seulement exposé des portraits? Mieux qu'aucun autre statuaire il a respiré le parfum de l'antiquité, et lorsqu'on parle d'études classiques il est impossible de le passer sous silence. Dès ses premiers pas, il est allé à Phidias, et on pourrait dire qu'il est de l'école de l'Acropole d'Athènes. Les grandes déesses l'ont fortifié de leur souffle; il est monté au Parthénon avec la procession des Panathénées, et il a fait de longues dévotions au temple de la Victoire sans ailes : la victoire n'a rien à lui refuser. Quelle lacune laisse dans notre examen l'absence d'œuvres comme la *Jeunesse* et la *Pensée !*

Mais, nous l'avons dit, ce n'est plus du côté de Rome ni d'Athènes que notre sculpture a ses affinités. Tout le monde se souvient des débuts de M. Paul Dubois aux Salons de 1863 et de 1865. Le *Narcisse*, le *Saint Jean*, le *Chanteur florentin* obtinrent un succès éclatant. M. Paul Dubois a fait école, et c'était justice: en effet, il a ouvert aux hautes études un horizon nouveau. Étant allé en Italie pour y perfectionner librement son talent, il a cru pouvoir s'adresser à des autorités qu'on avait jusque-là négligées. Doué d'un sentiment très pur et, pour l'exécution, du goût le plus délicat, amoureux de la vérité, esprit cultivé et d'une parfaite droiture, tout à fait de son temps dans la meilleure acception du mot, il a trouvé chez les maîtres du xve siècle ce complément, ce renfort de lui-même que d'autres allaient demander à l'antiquité. Ce qui distingue les grands artistes de la première renaissance, c'est la franchise avec laquelle ils saisissent le caractère des formes individuelles et la profondeur avec laquelle ils rendent l'expression; c'est la justesse, peut-être un peu maigre, des formes qu'ils emploient, justesse qui exclut toute superfétation et qui vise à ne jamais s'écarter des volumes vrais. M. P. Dubois s'appropria ces qualités. Une sorte d'atticisme naturel comme celui que Ghiberti avait en partage lui permit d'unir à la justesse la suavité. Et comme, en même temps que sculpteur, il est peintre, dépassant la limite dans laquelle rien ne pouvait le tenir enfermé, il emprunta au Corrège ce fondu qui, posé, pour ainsi dire, sur un modelé profond, enveloppe ses sculptures comme d'une douce atmosphère qu'elles emportent partout avec elles.

Certes, dans sa modestie, l'artiste ne se doutait pas qu'il allait donner le branle à toute une génération; mais l'impulsion fut très forte. Des amateurs clairvoyans eurent l'heureuse idée de fonder un prix de Florence. L'école de Rome, cette école que l'on accuse d'être immobile, entra dans le mouvement, et nous pensons que MM. Falguière, Mercié, Delaplanche, ne nous démentiront pas si nous disons qu'ils concoururent à lui donner sa signification et à l'étendre. Malheureusement ces jeunes maîtres, de même que M. Dubois, n'ont au Salon que des travaux faits sur commande; ils ne nous montrent aucun de ces ouvrages dans lesquels leurs talens s'affirment sans contrainte. Mais les représentans de la nouvelle école sont nombreux. Dans le nombre, citons d'abord M. Aubé pour son intéressante statue de *Dante aux enfers*, statue qui ne rend peut-être pas le sujet avec assez de clarté, mais qui est d'une pondération simple, et dont l'exécution souple est animée par des noirs habilement placés; puis M. Bouché avec une *Léda*, et M. Hiolin, qui a fait un *Abel* les bras levés, présentant à Dieu le premier-né de son troupeau. La tête du jeune homme, enveloppée

dans l'ombre portée par le chevreau qui sert d'offrande, est d'un effet charmant; puis encore M. Dampt qui, sous le titre d'*Ismaël*, nous montre une étude naïve d'un goût pur, d'une expression touchante.

Ces plâtres et bien d'autres sont complètement dans la manière de M. P. Dubois, qui l'un des premiers a su faire du plâtre une matière artistique en lui donnant un charme tel que souvent on se prend à désirer que l'œuvre reste toujours ainsi. En effet, le marbre et le bronze ne se prêtent pas bien à traduire ce modelé créé sur la terre humide, ce modelé que gonfle la vie et qui semble, comme la chair, être tiède et moite. Un groupe aujourd'hui en marbre, l'*Amour maternel* de M. Hector Lemaire, rendra compte de notre pensée à ceux qui se souviendront de l'avoir vu à l'état de modelé il y a deux ans. Certes, dans son ensemble, l'ouvrage est resté charmant; mais l'exécution, si soignée qu'elle soit, et bien que le sculpteur l'ait poussée par endroit jusqu'au poli pour établir des contrastes, n'a pas, à notre sens, la fleur qu'avait le simple moulage. Il n'y avait pas, pour en reproduire l'effet, parenté suffisante entre les deux matières; il ne pouvait y avoir équivalence entre les deux procédés dont l'un relève exclusivement du toucher, et l'autre tire tout du ciseau. Cette année, le morceau le plus brillant qu'ait produit la nouvelle école, celui que l'on peut considérer comme l'un des meilleurs du Salon, c'est le *Génie funèbre* de M. de Saint-Marceaux. Troublé dans sa méditation, emporté dans un mouvement de défi superbe, un personnage d'aspect étrange qu'indigne, ce semble, l'approche d'un sacrilège, se rejette en arrière, et couvre de ses deux mains, défend de son corps, une urne sur laquelle il doit veiller. Autour de lui, une sorte de suaire flotte en larges plis : une couronne de cyprès s'abaisse sur son front. L'action, par sa justesse, est bien d'accord avec le titre choisi par l'auteur : *Génie gardant le secret de la tombe*. C'est là en vérité une très belle figure, étudiée avec grand savoir, avec une inquiétude ardente et l'ambition la plus noble que l'événement n'a pas démentie : celle de faire un chef-d'œuvre de maîtrise. Le marbre est travaillé avec un talent supérieur : il y a de la passion dans le faire comme dans la pensée. Les formes, accentuées à l'aide d'un ciseau dentelé, sont ici mates, et là comme lustrées, lorsque les muscles sont tendus et que la peau roule sur les os et sur les tendons. L'épiderme est partout; l'artifice est extrême. Le jugement ne reste pas un moment indécis, car le talent est tel que rien n'en altère l'expression; le marbre est couvert d'un réseau de veines, et cependant rien ne trouble ni l'aspect, ni le modelé de la statue.

La part faite à la plus juste louange, que M. de Saint-Marceaux nous permette une réflexion que son œuvre nous suggère. Inévi-

tablement par sa pose le génie gardien du tombeau fait songer à Michel-Ange; il rappelle le *Jonas* ou quelque autre pendentif de la Sixtine. Mais il semble que les attitudes michelangesques ne soient possibles, qu'elles ne puissent atteindre à l'équilibre et à la stabilité sculpturales, qu'elles ne soient durables qu'à la condition que les personnages auxquels on les impose soient plus grands, plus forts, aient en quelque sorte plus de poids que les simples mortels. Il y faut des géans. Dans la proportion des esclaves du Louvre ou des figures de la chapelle des Médicis, le génie funèbre serait plus imposant et vraiment redoutable, puissant. La puissance! voilà ce qui fait trop souvent défaut aux œuvres de l'école française actuelle, et cependant c'est une des qualités maîtresses de l'art. Sans doute de très petits ouvrages, par l'exaltation et la simplification de formes qu'ils comportent, sont aussi bien que des colosses en mesure de donner l'idée d'êtres supérieurs à la réalité; mais cet effet est d'autant moins facile à obtenir qu'on reste dans les conditions ordinaires de la nature. En sculpture la masse compte pour beaucoup, et la sculpture, en cela, tient de l'architecture.

En tout cas l'amplification de la réalité, les artifices capables de soulever l'œuvre de l'artiste pour la transporter dans un monde où l'énergie des êtres qu'il a créés semble atteindre à sa pleine et irrésistible expansion, c'est l'essence de la sculpture et c'est sa raison d'être. Or cet équilibre supérieur de l'être, cette possession d'un état qui exprime la domination incontestée de la force sur la matière qui l'enveloppe et la revêt, manque à la plupart des ouvrages qui sont envoyés au Salon sous le nom d'études. La manière de copier le modèle vivant de trop près fait rentrer la représentation de la nature vivante dans la nature morte. On procède d'après le modèle avec des scrupules qui engendrent la servilité et un esprit d'analyse qui ne convient qu'aux choses inanimées. C'est une sorte de procès-verbal que l'on dresse des formes, et par là l'œuvre sort du domaine de l'art pour entrer en quelque sorte dans l'histoire naturelle. La cause du phénomène que nous signalons est peut-être dans une prolongation exagérée des études académiques, mais elle est aussi, et qu'on nous entende bien, ou qu'on nous pardonne, dans un excès de conscience. L'intervention de la conscience morale dans le travail de l'artiste lorsqu'il imite la nature est une nouveauté qui appartient à notre temps toujours un peu porté à compliquer les choses. Si une application détournée de l'idée de devoir est un danger pour l'art, c'est un signe que, si respectable qu'elle soit en son principe, elle n'est point à sa place et qu'il serait mieux de s'en affranchir. En effet, voyez la conséquence. Ces fac-simile du nu réussissent quelquefois, et il arrive un jour où

certaines parties d'une statue qui a du succès peuvent être accusées de n'être que des moulages sur nature. Est-il possible d'adresser un plus grave reproche à ce qui se dit un art, de montrer plus cruellement à une école le péril de ses tendances?

Ces considérations dans lesquelles nous devions entrer, nous n'avons pas besoin de le dire, ne s'appliquent point dans leur partie technique à l'œuvre de M. de Saint-Marceaux, qui nous inspire une si grande estime. Elles n'atteignent pas non plus un certain nombre de figures qui à bien prendre ne sont que des études, mais qui ont une force et un accent des plus vifs. Tel est le *Belluaire* de M. Ferrary, d'un ensemble si complet, si individuel jusqu'à l'épiderme, tel est aussi le *Moissonneur* de M. Gaudez dont le type rustique est si vigoureusement saisi. Encore moins pourraient-elles convenir à l'*Oreste* de M. Hugoulin. Ce jeune sculpteur, que nous sachions, ne doit rien à l'Italie, mais un sentiment élevé se montre dans son ouvrage. Sans archéologie, sans concession à des formes consacrées ou convenues, il a fait naturellement une statue qui n'est pas indigne d'un sujet héroïque. Oreste, terrassé par le remords, est étendu devant l'autel de Minerve. La déesse étend vers lui son bouclier, et dans l'ombre qu'il projette, la tête du suppliant, fouillée comme un masque tragique, s'accuse avec énergie. Les formes du corps sont puissantes; sans doute elles n'ont pas le caractère maladif que l'on souhaiterait; car à nous autres modernes il faut toujours un peu de pathologie : ici d'ailleurs elle serait à sa place. Non, cet Oreste n'est point celui d'Euripide, âme blessée et souffrante, jeunesse flétrie par la fatalité. Tel qu'il est néanmoins ce morceau d'étude, dont la donnée est large et dont l'exécution en marbre offrait, à tous égards, de grandes difficultés qui ont été vaincues, montre des aspirations généreuses. Par endroits il rappelle la grande manière de Coustou, de Coysevox ou de Rude; il a un air de famille avec les belles œuvres de l'école française.

N'est-il pas digne d'intérêt de voir se développer spontanément des talens qui témoignent que l'art de la sculpture est un art indigène et qui, sans beaucoup compter avec Athènes ou Florence, marchent d'eux-mêmes dans la voie ouverte par des devanciers dont nous nous faisons gloire. Les statues des rois couchés morts sur les tombeaux de Saint-Denis, les sculptures décoratives du règne de Louis XIV, le groupe du *Départ* à l'Arc de l'Étoile, sont des œuvres indépendantes et fortes qui montrent que notre pays, par une grâce héréditaire, produit toujours de vaillans tailleurs d'images qui semblent tout devoir aux influences du ciel natal. M. Crauck, M. Hiolle, M. Schœnewerk, sont bien de cette race qui parle franchement la langue maternelle. Et l'on peut dire en résumé qu'au

milieu des influences extérieures qui s'exercent sur notre sculpture, on y retrouve toujours le ferment du génie national. Est-ce à dire que ces élémens s'excluent ou se combattent? Pas le moins du monde. Ce sont des frères, différens par un certain goût de culture et par le tour de l'esprit.

S'il est dans l'art un genre qu'ils cultivent dans la plus parfaite harmonie et pour lequel l'école tout entière manifeste sa prédilection, c'est le portrait. Ainsi nous avons cette année de M. Chapu la statue-portrait d'un jeune garçon dans laquelle l'auteur a mis toute la finesse de son goût, toute la grâce de son ciseau ; et voici de M. P. Dubois le charmant buste d'une très jeune fille et de M. Hiolle une tête pleine de caractère, celle de M. Mascart, professeur au Collège de France. Où est la supériorité des tendances? où serait le dissentiment? On ne saurait vraiment le dire, et nous ne le chercherons pas. Contentons-nous de passer en revue nombre de bons bustes dignes des traditions des trois siècles précédens. Pendant cette période considérable, la France s'est créé des titres de noblesse, et les talens de Germain Pilon, de Michel Anguier, de Girardon, de Coysevox, de Pajou, de Houdon marquent dans le développement de l'art du portrait des phases variées et toutes honorables pour son histoire. Aujourd'hui le buste de M. Boucicaut par M. Chapu; les portraits de M. Christofle par M. Lafrance, de M. Marjolin par M. Cavelier, du peintre Munkaczy par M. Barrias, ne le cèdent pour le caractère et pour l'animation à aucun de ceux que l'on conserve au Musée moderne du Louvre. Si quelque chose témoigne de la sincérité de nos artistes, c'est la variété de leurs ouvrages, et elle est grande.

Le buste de Mme C. B. par M. Allouard a grand air, avec son mélange de parure et de simplicité. Le marbre est très bien traité, la bouche surtout est parfaite; elle respire la raison en même temps que la bonne grâce et l'esprit. M. Moreau Vauthier a évoqué Juvénal des Ursins; M. Franceschi a su mettre dans les yeux de Gounod la flamme qui les anime; M. Thomas, dans le buste de M. Dumont, a bien rendu la gravité mélancolique du noble sculpteur; les deux têtes exposées par Mlle Sarah Bernhardt ont une vie particulière; l'une d'elles, par son entrain, a quelque chose de scénique : elle appartient à la famille des bustes du Théâtre-Français. N'est-il pas vrai que ces bustes du Théâtre-Français, et ceux qui sont dans le foyer du public et ceux que l'on rencontre à chaque pas dans les pièces réservées, ont un caractère à part et qu'ils sont bien inspirés par le génie du lieu? C'est, comme dans les maisons romaines, une galerie d'ancêtres. On se sent au théâtre. Les visages ont des rehauts creusés par le ciseau, des empâtemens donnés par la râpe, qui sont comme les touches du bistre et du fard. La passion déborde

de ces masques de poètes et d'acteurs hardiment fouillés. Drapés dans des manteaux qui ont un air de décor, ils sont en scène, ils semblent venir à la rampe pour une ovation. J.-J. Caffieri, Houdon, ont créé là un type de sculpture d'un à-propos merveilleux. Pour une certaine manière de traiter la tête humaine, il y a toute une école au Théâtre-Français comme il y en a une à Versailles pour les rois, pour les politiques et les hommes de guerre. C'est l'esprit et c'est la chair d'un autre temps. Comment se fait-il après cela que tant de sculpteurs veuillent ignorer que le buste est une forme créée par l'art et que ce n'est pas un fragment produit par le hasard; qu'il obéit à des lois et que, suivant qu'il finit aux épaules, à la poitrine, ou qu'il va jusqu'aux bras, suivant qu'il prend la forme d'une gaîne ou qu'il se termine par un contour arrondi, il comporte plus ou moins de vie, il est plus propre à rendre soit le caractère, soit l'expression! Malgré ces règles, le champ reste vaste et la part suffisante faite à la liberté. On nous accuserait de pédantisme, si, prenant occasion de ce qu'un certain nombre de bas-reliefs se trouvent au Salon, nous disions que le bas-relief est aussi une forme de l'art qui obéit à des lois définies. C'est en effet une théorie complète. Mais il nous suffira de signaler comme méritant l'attention la charmante étude de jeune fille assise de M. Roty, dont les plans sont d'une douceur extrême; la *Vie heureuse* par M. Peter, qui est d'une bonne entente et d'un goût suave. Citons encore comme représentant des extrêmes, d'une part M. Cros, rude mais puissant, et d'autre part M. Levillain, qui fait penser à Flaxman, et après cela laissons au visiteur, s'il le veut, le soin de dégager les principes.

Qu'il s'agisse de statues ou de bustes, c'est au travail du marbre que nos artistes se livrent avec le plus de prédilection. Assez longtemps la pratique en a langui. Le ciseau était un peu froid, un peu timide, un peu lourd dans les ouvrages qui n'étaient signés ni de David, ni de Pradier. Depuis trente ans environ, il est devenu plus hardi, et à partir de l'exposition universelle de 1867, il s'est de plus en plus affranchi. Alors on fut justement émerveillé de l'habileté de M. Vela et de ses compatriotes. Sans aller aux excès, on s'en appropria quelque chose, et notre technique a pris un vif essor sous l'influence italienne. Aussi voyons-nous maintenant bon nombre de sculpteurs qui ne s'en remettent qu'à eux d'achever leur marbre et qui s'acquittent de cette partie de leur travail avec une dextérité, un amour, une aisance dont M. Chapu et M. Schœnewerk donnent cette année, ainsi que plusieurs de leurs confrères, l'exemple frappant.

Nous sommes moins heureux lorsqu'il s'agit du bronze; non que

nous ignorions les conditions dans lesquelles doit se produire la sculpture en métal : le *Mercure messager* de M. Cugnot et la *Fortune* de M. Moreau-Vauthier prouvent au contraire que nous savons tout ce que la ténacité du métal permet de légèreté aux statues, tout ce que la couleur foncée du bronze, qui supprime le modelé, exige de perfection dans les contours. Mais nos bronzes gardent toujours quelque chose de lourd qui dépend de ce que les artistes sont incapables de donner aux formes le dernier fini au moyen de la ciselure. Ils s'en tiennent donc à peu près à la fonte qui, lors même qu'elle est obtenue par le procédé de la cire perdue, nécessite des retouches qui ne sauraient être bien données que par un sculpteur initié à la ciselure ou par un ciseleur qui serait sculpteur plus qu'à demi. Cette négligence qu'ont nos statuaires est d'autant plus singulière qu'ils s'exercent à l'envi à se rendre maîtres de toutes les matières dont l'art peut tirer parti. Non-seulement l'ivoire est chaque année représenté au Salon, non-seulement la terre cuite y fournit sans relâche un nombreux contingent, mais la cire, malgré ce qu'elle a de fragile, s'y produit par des essais de plus en plus intéressans. Jusqu'ici nous n'avions encore vu que des bustes exposés autrefois par M. de Saint-Marceaux et plus récemment de jolis bas-reliefs de M. Cros, qui se distinguaient par leur coloris. Cette année nous avons à constater la présence à l'exposition d'une statue de cire colorée et de grandeur naturelle. Elle est l'œuvre d'un jeune sculpteur auquel elle a coûté bien du travail et bien des sacrifices et elle montre du talent. Mais ce qui semble résulter de cette tentative, c'est que dans la statuaire la couleur ne peut s'allier qu'à des formes idéales, ou de grand caractère, et au portrait; venant s'ajouter à la simple réalité, elle lui donne nous ne savons quoi de fade ou de morbide, et dans ce cas une association d'idées involontaire reporte la pensée aux galeries anatomiques. La statue de M. Ringel fait naître ces réflexions et n'en peut absolument porter le blâme. Cependant le procédé par lequel elle est exécutée laisse le spectateur un peu froid, parce qu'autant qu'on en peut juger la cire a été coulée dans un moule. L'intérêt de ce travail consisterait beaucoup, ce semble, à ce qu'il parût vraiment sorti des mains de l'artiste. Au fond n'est-ce pas là en grande partie l'attrait de cet art complexe : avoir sous la main des cires diversement colorées comme un peintre a sa palette, les pétrir, obtenir en les mélangeant les tons que l'on souhaite, sentir naître à la fois sous ses doigts la forme et la couleur !

La grande activité de nos arts plastiques se manifeste depuis plusieurs années par la renaissance de la gravure en médailles et aussi, quoique avec moins d'éclat, de la gravure en pierres fines. Ces

arts, qui ont jeté tant d'éclat en France pendant les siècles derniers, avaient souffert pendant cinquante ans d'une sorte de dédain. Jugés et estimés d'après la dimension des œuvres qu'ils produisent, ils étaient comme tenus à distance par les artistes qui s'adonnaient au grand art. Une méconnaissance absolue de ce qui est leur essence les faisait considérer comme un diminutif de la sculpture. Certains sculpteurs s'y résignaient, mais n'en faisaient qu'à leur corps défendant. L'abandon de la gravure était sensible et l'attrait du prix de Rome fondé en 1808 pour l'encourager ne suffisait pas à provoquer des vocations : il est arrivé que le concours n'a pu avoir lieu, personne ne s'y étant présenté. Il faut attribuer en partie à la création d'un atelier spécial de gravure à l'École des beaux-arts la reprise dont nous avons à nous applaudir. Aujourd'hui nous avons un certain nombre de graveurs tous dévoués à leur art, tous s'y livrant sans arrière-pensée, tous heureusement doués pour le pratiquer. Chacun de ces artistes a sa qualité dominante : M. Oudiné a la gravité des ordonnances : il continue l'école d'Ingres. M. Ponscarme excelle dans l'entente des plans, et son burin possède des artifices qui donnent à ses ouvrages une sorte de coloration. M. Chaplain a des compositions brillantes, un faire robuste et riche à la fois. Le talent de M. Alphée Dubois a de la grâce; celui de M. Lagrange de la force et de la sûreté; celui de M. Degeorge est fin et tend à l'exquis; nous avons le regret qu'il ne soit pas représenté au Salon de cette année. D'autres talens plus jeunes et aussi très variés marchent à leur suite et assurent l'avenir.

Il est intéressant de voir à l'exposition par quelles phases principales passent les travaux des graveurs. Ce sont d'abord des modèles en cire, en plâtre, en métal. C'est ainsi que M. Ponscarme nous montre un certain nombre de médaillons : il les joint à la médaille qu'il a récemment terminée pour la Société d'économie politique, et qui porte d'un côté Turgot, de l'autre Adam Smith. M. Daniel Dupuis expose aussi un cadre de très bons portraits, dont le relief soutenu et l'accent vigoureux rappellent l'art de Varin. Maintenant, voici les médailles : elle est belle, celle que M. Chaplain a exécutée pour être donnée en récompense à l'exposition universelle; elle est connue du monde entier : une Renommée plane sur le palais du Champs de Mars; un Génie l'accompagne, portant un cartouche sur lequel est inscrit le nom du lauréat. L'idée est claire; la composition est simple, mais l'exécution lui donne un air de fête. M. Alph. Dubois et M. Lagrange nous montrent, sous un nouveau module, les médailles qui sont décernées aux peintres et aux sculpteurs à l'occasion du Salon. Elles sont aussi bien connues; mais nous ne voulons pas perdre l'occasion de louer le talent

avec lequel leurs auteurs ont transcrit sur l'or, l'un les *Bergers d'Arcadie*, du Poussin; l'autre, le *Milon de Crotone*, de Puget : leurs ouvrages sont dignes de la destination pour laquelle ils ont été commandés.

Il en est parmi les graveurs en médailles qui travaillent en même temps les pierres fines : mais c'est l'exception. Les deux arts, croyons-nous, doivent être séparés. Pas plus que la médaille, le camée, par exemple, n'obéit aux lois strictes du bas-relief. L'idée contraire engendre des œuvres froides et dures, comme celles que Jeuffroy travaillait au commencement du siècle et qui ne témoignent que de l'ennui de l'artiste et de la difficulté que la pratique de sa profession lui opposait. Aujourd'hui on tient plus de compte des ressources que présentent les matériaux précieux dont on fait usage. Mais alors quel art charmant! Prendre une gemme telle que la nature l'a faite, avec ses irrégularités, ses plans capricieux; profiter des couleurs variées dont elle est riche, pour distinguer dans une composition les nus, les draperies, les accessoires; nuancer ces couleurs en diminuant à propos l'épaisseur des couches qu'elles constituent; se rendre un moment l'esclave de la matière pour la forcer à exprimer une idée et faire tourner les jeux de la nature de telle sorte que l'œuvre terminée semble le résultat d'un accord éternel entre le hasard et le génie du graveur, c'est un travail bien fait pour solliciter tout l'esprit d'invention et de ressources, toute l'habileté d'un artiste.

Plus d'un l'a senti, et nous voyons au Salon un joli camée de M. Lemaire, d'après *l'Amour*, de Prud'hon; de bons portraits de MM. Danjou et Fréville; et enfin, de M. Schultz, une scène mythologique traitée sur une sardonyx à cinq couches, avec un art remarquable et un vrai talent de dessinateur et de coloriste.

En effet, si le camée est une sorte de sculpture, c'est une sculpture polychrome; la peinture seule peut en donner l'idée et non pas le moulage; et c'est un intermédiaire qui nous conduit naturellement à la peinture elle-même.

EUGÈNE GUILLAUME.

LES
THÉORIES POLITIQUES
EN ALLEMAGNE

Théorie générale de l'état, par M. Bluntschli, professeur à l'université de Heidelberg, correspondant de l'Institut de France, traduite en français par M. de Riedmatten (1).

Les théories politiques n'ont jamais eu un caractère purement spéculatif. Alors même qu'elles ont pour objet la république idéale de Platon, l'Utopie de Thomas Morus ou la Salente de Fénelon, elles sont suscitées par le sentiment plus ou moins légitime, mais toujours très vif, des abus du temps présent et des réformes destinées à y remédier. Depuis que le grand mouvement de la fin du dernier siècle et les révolutions successives auxquelles il a donné le branle, en France et en Europe, ont tout remué sans rien asseoir définitivement, dans la constitution des états et dans la condition des peuples, il est plus que jamais impossible de dégager entièrement la philosophie politique des préoccupations et des passions de la politique militante. Kant lui-même ne l'a pas fait, lorsqu'il publia en 1796 ses *Élémens métaphysiques de la doctrine du droit*, où, sous la rigueur des déductions et l'appareil des formules, on sent partout vivant l'esprit de Rousseau et de la révolution française. Tous les problèmes que la révolution a soulevés : le principe de la souveraineté, la forme du gouvernement, les limites de la puissance publique, remplissent depuis quatre-vingts ans les livres et les cours des philosophes, avec la même diversité de solutions,

(1) Cet ouvrage a déjà été ici même l'objet d'une étude de M. Fouillée, au point de vue d'une question spéciale : celle du contrat social (*Revue* du 15 avril). Nous nous proposons d'en faire connaître et d'en discuter les principales théories.

et trop souvent les mêmes entraînemens de l'esprit de parti que dans les discussions de la presse et des assemblées politiques.

D'autres problèmes non moins brûlans se sont posés depuis 1789 et ont troublé la froide raison des philosophes aussi bien que la conscience et le jugement des hommes d'état. La révolution française, dans ses doctrines comme dans ses actes, était cosmopolite. Elle se donnait pour but, non l'émancipation d'un peuple, mais celle du genre humain. Elle suivait en cela non-seulement l'esprit logique et *classique* des Français, comme le croit M. Taine, mais l'esprit général du XVIII[e] siècle dans toute l'Europe. C'était l'esprit de Kant, de Herder, de Gœthe, de Schiller, comme de Voltaire et de Rousseau; c'était aussi l'esprit de Locke et de tous les publicistes anglais, jusqu'au cri d'alarme poussé par Burke. Des tendances contraires ne prirent crédit que par réaction contre la révolution. Quand sa propagande cessa d'être pacifique et se fit guerrière et conquérante, elle se heurta partout au sentiment national subitement éveillé et revendiquant ses droits méconnus. Conservateur à l'origine, ce sentiment devint bientôt révolutionnaire à son tour. Il fit naître ces questions de nationalités et de races qui tiennent autant de place dans la politique et dans la philosophie politique de notre siècle qu'en tenaient au siècle passé les rêveries cosmopolites et humanitaires. Il a suscité également ces théories ambitieuses qui, au nom d'une formule métaphysique ou en vertu des lois de l'histoire, réclament pour une nation privilégiée la suprématie universelle. L'esprit cosmopolite de la révolution se retrouvait encore et s'affirmait naïvement dans les conquêtes napoléoniennes : les Français croyaient rencontrer partout des frères opprimés, prêts à saluer leur drapeau et à accepter leurs lois comme une délivrance et comme un honneur. L'exaltation de l'esprit national inspire seule aujourd'hui l'ambition allemande : elle ne voit autour d'elle que des races inférieures ou en décadence. Rien n'atteste mieux ces nouvelles tendances que l'opposition des doctrines politiques de Kant et de Hegel : le premier ne considérant dans l'état social que le libre développement de la nature humaine, assuré à l'intérieur par l'action purement protectrice du gouvernement et des lois, et à l'extérieur par les garanties internationales de la paix universelle; le second glorifiant l'omnipotence de l'état, célébrant les bienfaits de la guerre et se faisant le prophète d'un nouvel empire germanique (1). Les formules absolues de Hegel

(1) Voir notre étude sur la *Philosophie politique de Hegel*, dans la *Revue* du 1[er] janvier 1871. — Ce nouvel esprit de la philosophie allemande a été très bien compris par M. Fouillée (*l'Idée moderne du droit; le droit, la force et le génie,* d'après les écoles allemandes contemporaines, *Revue* du 1[er] juin 1874); mais nous ne sommes pas de son avis quand il prétend retrouver le même esprit dans Kaut lui-même.

sont très décriées aujourd'hui, même en Allemagne; mais les idées dont elles sont l'expression sont loin d'être abandonnées, et, sans en chercher l'application dans la politique de M. de Bismarck, nous les rencontrons, plus ou moins adoucies, dans presque toutes les théories politiques qu'a enfantées la philosophie allemande depuis soixante ans. Elles ne sont pas étrangères à celle qu'a édifiée dans ces dernières années l'un des plus sages comme des plus illustres parmi les jurisconsultes et les écrivains politiques de l'Allemagne contemporaine, M. Bluntschli.

I.

La *Théorie générale de l'état*, de M. Bluntschli, vient d'être traduite en français par M. de Riedmatten. La traduction a obtenu en 1878 une des médailles de l'Académie française, et de justes éloges ont été accordés à l'œuvre originale au nom de la docte compagnie. Ces éloges auraient gagné toutefois à être accompagnés de certaines réserves. D'aucun ouvrage de ce genre, en Allemagne non plus qu'en France, on ne peut dire sans restriction qu'il « se fait remarquer par des jugemens qui sont des arrêts sur les hommes et sur les choses. » M. Bluntschli, je le veux bien, est le plus impartial des publicistes et le plus modéré des Allemands; mais, comme tous les publicistes, il a son parti pris sur plus d'une question, et, comme tous les Allemands de nos jours, il a une forte dose de vanité nationale. On s'est souvent moqué de certains écrivains français pour qui l'histoire semble dater de 1789 : que dire d'un des représentans les plus autorisés de la pensée allemande qui fait gravement et en propres termes commencer l'histoire moderne en 1740, parce que l'année 1740 a vu l'avènement de Frédéric II de Prusse? Ce n'est là qu'une prétention assez puérile; sur bien d'autres points plus sérieux, les théories de M. Bluntschli appellent la controverse. Elles n'en sont que plus dignes d'étude. Dans de telles matières, nous ne cherchons pas des *arrêts*, ou du moins nous nous constituons toujours en tribunal d'appel. Un livre est bon quand il est suggestif, comme disent les Anglais, quand les questions y sont envisagées sous toutes leurs faces et, sans ébranler nos convictions, les éclairent, les mûrissent et les complètent en leur ouvrant de nouveaux aperçus et en provoquant partout la réflexion et l'examen. Le substantiel traité qu'a traduit M. de Riedmatten a au plus haut point ce mérite. Ce n'est que le premier volume et proprement l'introduction d'un grand ouvrage embrassant toute la science politique; mais toutes les principales questions de cette science y sont déjà élucidées par un esprit supérieur, profondément versé dans toutes les connaissances historiques, philosophiques et juridiques

dont le concours est nécessaire pour les résoudre, et joignant au respect éclairé du passé le sentiment très net des besoins du présent. Or nulle science n'offre un intérêt plus direct et plus pratique pour tous les états, et il n'en faut excepter aucun dans toute l'Europe, qui traversent depuis près d'un siècle une grande crise politique et sociale. Il est bon d'ailleurs que, pour cette science, chaque nation cherche des lumières chez les nations étrangères : si nous ne trouvons pas au dehors moins de préjugés et de passions que parmi nous, nous y trouverons du moins des passions et des préjugés autres que les nôtres et moins propres à nous égarer. Les Français, particulièrement, ont tout à gagner à connaître sur ces questions la pensée allemande. L'Allemagne joue, depuis quelques années, un si grand rôle, et ce rôle nous touche de si près, elle est de plus tellement accoutumée à chercher dans ses conceptions spéculatives le mobile et la justification de tous ses actes, qu'il ne nous est pas plus permis de rester indifférens à ses théories politiques qu'à sa politique elle-même.

M. Bluntschli unit avec raison la méthode historique et la méthode philosophique. Les états sont des faits historiques. Leur naissance et leur mort, leur progrès et leur décadence, leurs développemens et leurs transformations tiennent la plus grande place dans l'histoire universelle. La notion générale de l'état n'est qu'une abstraction vide, si elle ne répond pas aux caractères communs, aux lois communes qui se manifestent dans l'histoire des états particuliers. Il y a toutefois dans cette notion, et dans toute théorie un peu profonde destinée à la développer, autre chose qu'une simple généralisation de certaines données historiques. Son objet propre est un idéal, et, pour en mieux préciser la nature, un idéal moral, un principe de conduite pour tous ceux qui, à un titre quelconque, tiennent dans leurs mains les destinées des états. C'est par là qu'elle appelle une méthode philosophique. Le tort des philosophes n'a pas été de concevoir un idéal de l'état, mais de se faire trop souvent un idéal abstrait qui, ne s'appuyant pas sur la réalité, ne peut y trouver des applications utiles et fécondes.

La méthode historique ne doit donc pas se séparer de la méthode philosophique; mais, si les conditions de la première se conçoivent aisément, il en est autrement de celles de la seconde, qui varie suivant les philosophes. M. Bluntschli ne nous a pas exposé sa méthode philosophique, et l'idée qu'il s'en fait ne ressort pas clairement de ses théories. Il fait profession de s'appuyer surtout sur la connaissance de l'âme humaine; mais sa psychologie est assez vague, et elle tient d'ailleurs peu de place dans le développement de sa doctrine. Il fait appel aux notions morales, aux idées de droit et de devoir; mais là encore il s'en tient à des généralités sans pré-

cision. Il pose parfois des formules absolues, comme si elles lui étaient révélées par une intuition rationnelle, et il semble ainsi emprunter les procédés des grands métaphysiciens de l'âge antérieur; mais il n'est ni leur disciple ni leur émule, et ses formules ne s'enchaînent par aucun lien systématique. Sa philosophie n'est au fond qu'une philosophie de sens commun, très sage en général et très circonspecte, mais sans principes assurés et sans vues profondes, et, comme le sens commun lui-même, mal préparée à se défendre contre certains courans d'opinion qui prennent aisément l'apparence de vérités universelles. Une telle philosophie n'est ni une doctrine ni une méthode; elle n'est que l'élévation naturelle d'un bon esprit; mais cette élévation même est un don précieux et qui peut porter d'heureux fruits quand il s'allie, comme chez M. Bluntschli, aux connaissances les plus étendues et les plus solides.

M. Bluntschli repousse la conception si commode et si fausse qui ne voit dans l'état qu'une collection d'individus, unis entre eux par un contrat arbitraire. L'état est pour lui une unité vivante, un *organisme*. Il a des organes accomplissant chacun une fonction distincte dans l'intérêt de l'ensemble. Il a son âme, son esprit, sa volonté, qui sont autre chose que la somme des âmes, des esprits, des volontés dont il se compose. Il a sa personnalité, qui se conserve une et identique à travers toutes les modifications de son existence jusqu'à l'heure de la dissolution et de la mort. Ces vues ne sont pas nouvelles. L'analogie entre l'état et un individu vivant est un lieu commun dont on a fait de tout temps d'ingénieuses applications, depuis le vieil apologue des membres et de l'estomac; mais de tout temps aussi on en a fait de fausses et de périlleuses. C'est en abusant de cette analogie qu'on a si souvent sacrifié les droits individuels aux intérêts de l'état, le bien de l'organisme entier devant nécessairement prévaloir sur celui de tel ou tel organe. Combien de sophismes en sont sortis au profit du despotisme ou des procédés révolutionnaires, des maximes d'intolérance ou des théories socialistes! La même analogie se retrouve encore dans ce fatalisme historique qui ne voit dans les individus les plus éminens que les organes inconsciens et nécessaires de l'évolution des peuples. Elle a enfanté de nos jours ce déterminisme social, imité du déterminisme physique, pour lequel les institutions et les lois ne sont pas de libres créations de l'intelligence et de la volonté des législateurs, mais sont données toutes faites à chaque état par sa nature et par son histoire.

Il faut réduire à ses justes bornes cette périlleuse analogie. L'unité de l'état est une unité toute morale; elle n'offre rien qui ressemble véritablement à l'unité matérielle d'un corps organisé. Elle ne s'en rapprocherait qu'à la condition de faire du corps lui-

même, comme dans certaines théories récentes, une société d'individus, et l'analogie serait encore bien éloignée. Dans son unité morale elle-même, l'état est loin d'avoir la personnalité propre de l'âme humaine. Il constitue une personne en fait et en droit, mais c'est toujours une personne collective, qui représente les intérêts communs de plusieurs milliers et souvent de plusieurs millions de personnes distinctes, et qui est représentée elle-même dans tous ses actes par une ou plusieurs personnes, dont la pensée et la volonté propres ne s'effacent jamais entièrement pour exprimer uniquement la pensée et la volonté nationales. Voilà ce qu'on ne doit jamais oublier quand on transporte dans l'organisme social quelques-unes des conditions de l'organisme individuel. M. Bluntschli ne l'oublie pas en général dans le développement de sa théorie ; il sait faire une très large part à la liberté humaine et aux droits des individus ; mais quand il veut faire œuvre de pur philosophe, quand il pose des principes et trace des formules, il se laisse souvent égarer par de subtiles et trompeuses analogies.

Il en donne, entre autres, un exemple bien singulier. Il ne se contente pas de faire de l'état un organisme, il lui attribue un sexe. L'état est mâle ; son « caractère *masculin*, » encore enveloppé et indistinct dans les sociétés antiques, se manifeste clairement dans « l'état moderne » et « on l'a reconnu en l'opposant au caractère plutôt *féminin* de l'église. » Voilà la suprématie de l'état sur l'église fondée sur une raison péremptoire et le *Culturkampf* pleinement justifié ! La thèse contraire s'appuyait autrefois sur un argument de même force quand elle assimilait les deux puissances aux deux grands luminaires du ciel et subordonnait l'état à l'église comme la lune est subordonnée au soleil.

Après avoir exagéré l'analogie de l'organisme social et de l'organisme individuel, M. Bluntschli la méconnaît quand il préconise comme l'idéal suprême de l'état la chimère de l'état universel. Le propre de tout organisme est d'être limité dans l'espace qu'il occupe, dans la durée qu'il embrasse, dans les élémens dont il se compose. L'organisme social n'échappe pas à cette loi. Il suppose partout, comme le dit très bien M. Bluntschli lui-même, « une relation permanente entre une nation et un territoire donnés. » Or une nation n'est pas l'humanité ; un territoire n'est pas la surface entière du globe. Ce faux idéal de l'état universel a suscité dans tous les temps des ambitions démesurées ; il hante peut-être aujourd'hui les imaginations allemandes. Si l'Allemagne se laisse entraîner à le poursuivre, elle pourra ajouter de nouvelles pages à l'histoire des conquêtes, mais elle en ajoutera aussi de nouvelles à l'histoire de la grandeur éphémère et de la chute rapide des trop vastes empires. L'idéal, pour chaque espèce d'être, est déterminé par sa nature ; il

n'en est que l'expression la plus parfaite. L'idéal social ne doit aussi qu'exprimer fidèlement et complètement les conditions naturelles de toute société constituée. Il est le plus haut degré d'unité morale, de liberté civile et politique, de culture et de bien-être auquel puisse s'élever une nation sur le territoire le mieux approprié à son développement. Tous ces biens sont compromis dans la poursuite de cet autre idéal qui a pour objet l'accroissement indéfini du territoire et de la population d'un état. Les grands empires historiques n'ont eu que le nom d'empires du monde, et dans les limites plus ou moins reculées où leur vanité se plaisait à voir les bornes mêmes de la terre, ils n'ont jamais été qu'un amalgame de peuples, en dehors de toutes les conditions d'un véritable état. Ce n'étaient là, nous dit M. Bluntschli, que des essais prématurés et par là destinés à un échec inévitable. L'état universel ne deviendra possible que lorsque l'humanité tout entière, ayant acquis la pleine conscience d'elle-même, pourra recevoir une organisation commune. Il sera « l'humanité organisée, » en possession de toutes les garanties qui peuvent lui assurer dans son ensemble tous les biens que poursuit chaque état particulier. « C'est dans l'empire universel que nous trouverons l'état-type et le respect assuré du droit des gens dans sa forme la plus haute. Les états particuliers sont à l'empire universel ce que les peuples sont à l'humanité : membres du grand empire, ils trouveront en lui leur achèvement et leur satisfaction comme les membres dans le corps. L'empire universel ne veut pas opprimer, mais protéger la paix des états et la liberté des peuples. » Ce sont là de beaux rêves, mais ce ne sont que des rêves, inoffensifs si on les renvoie à un avenir indéfiniment éloigné, très dangereux si on cherche dès à présent à en préparer la réalisation. De telles chimères n'appartiennent pas à la science, et la philosophie, comme l'histoire, ne doit s'y arrêter que pour en montrer la vanité et le péril.

La sagacité de M. Bluntschli se retrouve quand, laissant de côté les formules abstraites, les analogies subtiles et le faux idéal, il analyse, à la lumière de l'observation et de l'histoire, la conception de l'état moderne en l'opposant à celles de l'état antique et de l'état féodal. Ici il s'agit encore d'un idéal, mais d'un idéal fondé sur la nature des choses et qui, s'il ne peut attendre que d'un avenir inconnu sa plus haute réalisation, prend pied par toutes ses racines dans le présent et dans le passé. Tout serait à citer dans ce double parallèle :

« L'état antique ne reconnaît point encore les droits personnels de l'homme, ni par suite les droits personnels de liberté. Dans l'état antique, la moitié au moins de la population est esclave, la plus faible partie libre... — L'état moderne reconnaît à tous les droits

de l'homme; il a partout supprimé l'esclavage comme une injustice et même sous la forme plus douce du servage et de la sujétion héréditaire.

« L'idée antique de l'état embrasse la vie tout entière de l'homme dans la religion et le droit, les mœurs et les arts, la culture et la science. Le sacerdoce est une fonction de l'état. La liberté de penser est au moins incomplète... — L'état moderne a conscience des bornes de son pouvoir et de son droit... Il renonce à dominer la religion et le culte et en laisse le soin aux églises et aux individus; le sacerdoce est une fonction de l'église. Il ne prétend pas non plus être une autorité dans les arts et dans les sciences. Il estime et protège la liberté d'examen et d'opinion.

« Le pouvoir de l'état antique a un caractère absolu. — Le pouvoir de l'état moderne est restreint par la constitution.

« Dans la république antique, la cité se manifeste dans de grandes assemblées (*ecclesia*, *comitia*), qui décident elles-mêmes des affaires publiques. — L'état moderne est surtout représentatif. Au lieu de ces masses assemblées, nous avons un corps choisi par les citoyens, représentant la nation et bien plus capable d'étudier les lois, de décider, de contrôler.

« Les états helléniques sont essentiellement des états urbains, des cités (*politics*). Rome, état urbain, est devenue maîtresse du monde... — Les états modernes sont essentiellement des états de nation (*Volksstaaten*). La ville n'est plus qu'une commune de l'état au lieu d'en être le noyau.

« L'état ancien se trouve bien limité au dehors par la résistance des autres états; mais c'est en fait seulement, ce n'est pas en vertu du droit international. Rome poursuivait sans scrupule l'empire du monde, comme un privilège naturel. — L'état moderne reconnaît le droit des gens comme une barrière qui protège l'existence et la liberté de tous les peuples, il repousse la domination universelle d'un état sur tous les autres (1).

« L'état féodal repose sur la communauté de la croyance; il demande l'unité de la foi. Les incrédules et les hérétiques n'ont aucun droit public. On les poursuit, on les extermine; tout au plus les tolère-t-on... L'église dirige l'éducation de la jeunesse et étend son autorité sur la science elle-même. — L'état moderne ne considère pas la religion comme une condition du droit. Le droit privé et le droit public sont pour lui indépendans de la foi... L'église n'a plus que l'éducation religieuse. L'école est l'école de l'état. La science est affranchie de l'autorité religieuse, et l'état protège sa liberté.

(1) Voilà une proposition difficilement conciliable avec la théorie de l'empire universel.

« (Dans l'état féodal), le droit public et le droit privé sont partout mêlés. La souveraineté territoriale est assimilée à une propriété privée, le pouvoir du prince à un bien de famille... La représentation est fondée sur les ordres. Les ordres aristocratiques, clergé et noblesse, dominent. Le droit est différent dans chaque ordre. — (Dans l'état moderne), le droit public est distingué du droit privé ; au droit public se lie le devoir public... La représentation de la nation est une. Les grandes classes populaires l'emportent ; le fondement est démocratique ; la qualité de citoyen appartient à tous également...

« L'état féodal a peu conscience de lui-même. Il se dirige plutôt par des tendances et par des intérêts. Il semble qu'il croisse comme un organisme naturel. La coutume est la source principale de son droit. — L'état moderne a conscience de lui-même. Il se conduit d'après des principes. Il raisonne plutôt qu'il n'agit d'instinct. La loi est la source la plus importante de son droit. »

Il est impossible de mieux mettre en lumière l'idée que les états modernes, sous toutes les formes de gouvernement, dans tous les pays qui ne sont pas en dehors ou en arrière de la civilisation européenne, se font de leurs droits et de leurs devoirs. Cette conception de l'état ne rencontrerait aujourd'hui dans aucun parti, sauf chez quelques esprits extrêmes, de contradiction sérieuse. On recueillerait également des témoignages en sa faveur dans les déclarations publiques de quelques-uns de ceux qui déploient ouvertement le drapeau de la « contre-révolution » et dans les revendications les plus absolues des partis révolutionnaires. Cette unanimité est une preuve de vérité ; mais c'est aussi une preuve d'insuffisance. Tout n'est pas dit quand on a tracé un tel idéal : il faut chercher sous quelle forme et dans quelles conditions il peut le mieux se réaliser. C'est ici que les opinions se divisent et que les partis trouvent leur raison d'être ; c'est sur ces questions d'application que nous devons surtout interroger la théorie de M. Bluntschli.

II.

Tout état suppose une nation soumise à une même autorité sur un même territoire. Une nation dispersée sur différens territoires, des nations différentes juxtaposées sur un même territoire ne formeraient pas un état. Les Juifs, depuis leur dispersion, ont cessé d'être un état, sans cesser d'être une nation, jusqu'au moment où ils se sont confondus, par l'égalité des droits, avec les autres membres des nations et des états modernes, et n'ont plus gardé que le caractère d'une société religieuse. Nul territoire n'est mieux approprié à l'unité d'un état que la péninsule italienne, et cependant il a

fallu la lente formation d'une nation italienne pour qu'il pût s'y constituer de nos jours un état unique.

M. Bluntschli distingue entre la *nation* et le *peuple*. Le peuple a pour lien la communauté d'origine et de langage et surtout la communauté de *culture*; la nation a pour lien la communauté de gouvernement. Un même peuple peut comprendre plusieurs nations : il y avait un peuple italien, un peuple allemand, avant qu'il y eût une nation italienne, une nation allemande. Une même nation peut comprendre divers peuples: la nation suisse en est le plus remarquable exemple (1).

L'unité de gouvernement ne suffit pas pour constituer une nation : « Nous ne donnons pas le nom de *nation* à la foule assujettie, purement passive et sans droits... Ce qui distingue surtout la nation, c'est la *communauté* plus complète du *droit*, la *participation* au gouvernement, en un mot la personnalité publique et juridique. » Un peuple ou des peuples ne forment une nation que lorsqu'ils ont la conscience d'une union intime entre eux et leur gouvernement, lorsqu'ils considèrent leur gouvernement comme leur bien propre et jusqu'à un certain point comme leur œuvre propre. Une nation n'est possible et ne réalise véritablement l'idée d'un état qu'avec un certain degré de liberté politique.

La nation, comme l'état, est un organisme vivant. Elle se modifie, elle se transforme, et elle sent le besoin de trouver dans l'état un développement en harmonie avec son propre développement. De là pour toute nation « le droit naturel de modifier *opportunément* sa constitution. »

Il semble d'après cela que M. Bluntschli soit un partisan de ce qu'on appelle la *souveraineté nationale*. Il répugne cependant à employer cette expression ; il craint qu'on ne la confonde avec celle de *souveraineté du peuple*. La distinction qu'il a lui-même établie entre la nation et le peuple suffirait pour prévenir cette confusion. L'usage seul d'ailleurs reconnaît très bien la différence des deux expressions et des théories politiques auxquelles elles se rapportent. La souveraineté du peuple appartient à la théorie du contrat social; elle ne se réalise que dans un gouvernement démocratique. La souveraineté nationale est une conception plus large dans son

(1) Cette distinction un peu subtile, mais qui ne manque pas de profondeur, se complique chez M. Bluntschli d'une subtilité philologique. Il se sert du mot allemand *Volk*, qu'on traduit ordinairement par *peuple*, pour exprimer l'idée de nation, bien qu'il trouve dans sa langue le mot même de *nation*, et c'est l'idée de peuple qu'il exprime par ce dernier mot. Il suit si peu en cela l'usage propre des deux termes qu'il lui arrive souvent de les confondre, comme son traducteur en fait la remarque. Il obéit en réalité à un petit sentiment de vanité nationale, qui lui fait préférer, pour l'idée la plus élevée, un mot de pure souche germanique à un mot d'origine latine.

principe et dans son application; elle repose sur l'idée même d'une nation, considérée non comme un assemblage d'individus, mais comme un tout vivant; elle se prête aux manifestations les plus diverses, sous toutes les formes de gouvernement. Le peuple est souverain quand il fait ou défait son gouvernement à la pluralité des suffrages; la nation est souveraine quand elle s'incarne dans son gouvernement, quand elle vit de sa vie, quand elle se développe sans entraves sous sa direction et sous ses lois. La souveraineté du peuple n'est quelquefois qu'une apparence, car elle peut subir la carte forcée; sous une forme plus voilée, la souveraineté nationale trouve plus sûrement sa réalisation. La nation anglaise se sent plus véritablement souveraine sous sa constitution plusieurs fois séculaire, qu'elle modifie insensiblement à son image, que si elle s'était donné, par une série de plébiscites, des constitutions fabriquées de toutes pièces. Macaulay remarque que le despotisme brutal d'Henri VIII et d'Élisabeth blessait moins l'attachement des Anglais à leurs libertés traditionnelles que ne fit quelques années plus tard le gouvernement des Stuarts, plus respectueux en apparence des formes parlementaires, parce que le premier s'appuyait sur le sentiment national, tandis que le second ne cherchait qu'à lui faire violence. Non pas que les institutions libérales ou démocratiques soient indifférentes. L'exercice du droit de suffrage sera toujours le moyen le plus sûr de connaître la volonté nationale, et le suffrage universel, quand il est éclairé et libre, en est l'expression la plus parfaite. Les institutions qui appellent le peuple entier à faire acte de souveraineté par lui-même ou par ses représentans sont très légitimes, et il n'en est pas de plus désirables quand elles sont appropriées aux mœurs et à l'état social d'une nation. L'erreur est d'en faire le principe général de tout gouvernement et d'y voir la forme adéquate et nécessaire de la souveraineté nationale. Ces institutions ne sont que l'idéal auquel tendent tous les états modernes. M. Bluntschli le reconnaît lui-même, et il est d'accord en cela avec l'éloquent philosophe qui a défendu contre lui et contre la plupart des publicistes contemporains la théorie du contrat social, car M. Fouillée place le contrat, non pas à l'origine, mais au terme de l'évolution des états vers un idéal d'entière liberté et de pure démocratie.

M. Bluntschli accepterait l'expression de souveraineté nationale pourvu que l'on ne considérât la nation que comme « l'ensemble politiquement organisé, où la tête occupe le premier rang, où chaque membre a sa place naturelle et sa fonction. » En d'autres termes, une nation organisée en monarchie ne serait souveraine qu'avec son prince et sous l'autorité de son prince. Il est difficile de concilier cette restriction avec le « droit naturel » qu'a toute nation, d'après

M. Bluntschli, « de modifier opportunément sa constitution. » Il n'entend pas sans doute qu'une constitution monarchique ne puisse jamais se modifier que dans un sens monarchique, sur l'initiative du prince lui-même, car il admet la légitimité des révolutions dans certains cas exceptionnels, mais toujours possibles, « lorsque les voies de la réforme sont absolument fermées. » Alors, dit-il, « la révolution se justifie par la nécessité du développement indispensable et du salut de la nation, » et il cite l'opinion de Niebuhr, « homme d'état si conservateur que la révolution de 1830 lui brisait le cœur : » — « Celui qui nie l'axiome : *nécessité fait loi* (*Noth kennt kein gebot*), autorise toutes les horreurs. Lorsqu'un peuple est foulé aux pieds et mutilé sans espoir d'amélioration, lorsque le tyran méconnaît tous les droits et ne respecte pas même l'honneur des femmes, comme les Turcs à l'égard des Grecs, il y a nécessité impérieuse, et la révolte est aussi légitime qu'un autre acte. Il faut être bien misérable pour le contester. »

On voit combien, sur ces questions délicates entre toutes, la pensée de M. Bluntschli est incertaine. Nous qui admettons pleinement la souveraineté nationale, nous n'irions pas aussi loin dans la justification des révolutions. Nous ne saurions reconnaître ce prétendu « droit de nécessité, » qui, dans la définition qu'on en donne, n'est autre chose que la maxime si dangereuse du « salut public. » Une révolution ne peut être légitime que lorsqu'elle est provoquée par une usurpation manifeste, par une violation flagrante du droit établi ou de certains principes de droit naturel qui sont dans toutes les consciences. Tout le monde sent si bien que la nécessité seule ne fait pas le droit que, dans les révolutions comme dans les guerres internationales, chaque parti tient à mettre en avant quelque raison proprement juridique. On invoque une charte ou un traité, ou, si l'on n'est armé d'aucun texte positif, on se fait honneur de défendre des droits sacrés, tels que ceux de la propriété, de la famille, de la foi religieuse. Ce sont de tels droits et non la pure *nécessité* qu'invoquaient ces insurgés grecs dont la révolte paraissait si légitime au conservateur Niebuhr. L'histoire juge les motifs ou les prétextes allégués de part et d'autre, et elle peut faire entrer en ligne de compte des raisons d'*opportunité* ou de *nécessité*; mais ses arrêts n'ont un caractère moral, ils ne sont sanctionnés par la conscience de l'humanité que s'ils se fondent, avant toute autre considération, sur des raisons de droit ou de justice.

Une nation, dans la théorie de M. Bluntschli, n'existe en fait que lorsqu'elle possède une organisation politique; elle peut exister en puissance lorsqu'un peuple est suffisamment préparé à recevoir une telle organisation ou lorsqu'il l'a perdue par un fait d'usurpation et de violence. C'est le « principe des nationalités. » M. Bluntschli ne

recule devant aucune des applications de ce principe. Il veut qu'une nationalité, après avoir cessé d'être une nation dans le sens précis et positif du mot, conserve certains droits, tels que le droit à sa langue, à sa littérature, à ses coutumes et à ses mœurs. Il veut aussi qu'une nationalité, lorsqu'elle se sent mûre pour une existence nationale qu'elle n'a jamais possédée, puisse la revendiquer en brisant les liens légaux dans lesquels elle est emprisonnée. C'est ainsi que se sont formés de nos jours la monarchie italienne et l'empire allemand, et si ces créations, sans titres authentiques dans le passé, ont violé le droit positif, M. Bluntschli n'hésite pas à les justifier au nom du droit naturel :

« Un peuple qui a conscience de lui-même et qui se sent une vocation politique a le besoin naturel de trouver dans un état la manifestation active de son être. S'il est assez fort pour satisfaire cette tendance, il a *le droit naturel de former un état*... Pour que l'humanité accomplisse ses destinées, il faut que les peuples qui la composent puissent accomplir les leurs ; pour que les peuples vivent, il faut, suivant l'expression du prince de Bismarck, qu'ils puissent respirer et remuer leurs membres. De là le droit sacré des peuples de se donner des organes de leur vie et de leur action : droit saint entre tous les autres, un seul excepté, qui les embrasse et les fonde tous : celui de l'humanité. » M. Bluntschli est un esprit trop modéré et trop sensé pour ne pas ajouter aussitôt un correctif, afin de prévenir les exagérations auxquelles certains théoriciens et certains politiques de son pays ont poussé ce prétendu principe des nationalités : « Un état peut ne pas embrasser tout un peuple et cependant être national : il suffit pour cela que la fraction comprise soit assez grande et assez forte pour pouvoir développer pleinement son caractère et son génie. On exagère donc le principe en exigeant que l'état national s'étende aussi loin que la langue nationale; c'est rendre les frontières de l'état aussi mobiles que celles de la langue ; chose incompatible avec la fixité de la personne de l'état et la sécurité de tous... Un peuple devenu nation ou en voie de le devenir a certainement le droit d'attirer à lui les fractions nationales *indispensables à son corps;* mais il ne peut arracher violemment et contre leur gré celles dont il peut se passer ni celles qui trouvent satisfaction dans les liens d'un autre état. »

C'est déjà beaucoup trop. Même ainsi restreint, ce « droit naturel » qu'aurait un état « d'attirer à lui les fractions nationales indispensables à son corps » est une menace perpétuelle pour tous les états, une atteinte à l'autorité de tous les traités. Ici, comme pour les révolutions intérieures, M. Bluntschli ne sort pas du prétendu droit de nécessité. Il faut autre chose pour justifier les annexions et les conquêtes, si elles sont jamais justifiables. Une guerre injuste peut

avoir des conséquences heureuses pour la formation des nations, mais elle ne cesse pas d'être injuste, et les conquêtes qui la couronnent ne cessent pas d'être des actes de violence parce qu'un état y trouve les conditions les plus favorables pour son développement national. « Le droit des gens encore imparfait, dit M. Bluntschli, n'a point établi de tribunal humain pour juger si un peuple est ou non capable de devenir une nation; le tribunal de Dieu prononce seul, et ses arrêts sont l'histoire du monde. » Les arrêts de l'histoire, pour les faits de guerre et de conquête comme pour les faits de révolution, doivent garder un caractère moral; ils ne peuvent sans impiété être attribués au tribunal de Dieu que s'ils sont approuvés au tribunal de la conscience. L'idée de nationalité est une idée éminemment respectable et qui se recommande à toute la sollicitude des hommes d'état; mais elle n'a pas par elle-même la valeur d'un principe de droit. Elle n'est qu'un principe tout moral de bonne politique, et M. Bluntschli en comprenait bien le véritable caractère quand il commandait de respecter, chez un peuple dépossédé de ses droits nationaux, la langue, la littérature, les mœurs nationales; mais la violation de ce précepte ne suffirait pas pour justifier un soulèvement et surtout pour autoriser l'intervention armée d'un état étranger. Il faut des griefs positifs et non l'idée vague de nationalité pour rendre légitimes ces changemens territoriaux qui, à la suite de révoltes ou de guerres, donnent naissance à des nations nouvelles ou font revivre des nations déchues.

III.

L'idée de la société, comme celle de la nation, s'est dégagée de l'idée pure de l'état dans la conception moderne du droit public. M. Bluntschli fait honneur de cette idée à la philosophie allemande : je crois qu'elle a été surtout mise en lumière par l'école libérale française et qu'elle doit plus aux Royer-Collard, aux Tocqueville et aux Laboulaye qu'à aucun métaphysicien d'outre-Rhin. Quoi qu'il en soit, nulle idée n'appelle à un plus haut degré l'attention du philosophe politique, car elle est la mesure des devoirs généraux de l'état et des limites dans lesquelles doit se renfermer son action. L'état n'existe que pour la société, et ne doit intervenir que là où la société ne se suffit pas à elle-même. Que si la société se confond avec l'état, c'est le pur despotisme monarchique ou démocratique. Si elle s'oppose à l'état, sans que l'un et l'autre aient une claire conscience de leurs droits respectifs, l'anarchie se mêle au despotisme. Telle était la condition des peuples du moyen âge, avec les guerres privées, la rivalité du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel et tous

les abus du système féodal. L'idéal moderne n'est que la distinction bien entendue et l'accord constant de ces deux grandes forces, l'une purement morale, l'autre à la fois morale et matérielle : la société et l'état. Il est regrettable que M. Bluntschli n'ait fait qu'indiquer l'idée de la société. Il lui consacre à peine deux pages, et il ne paraît pas même l'avoir bien comprise. La société est pour lui « une union accidentelle d'individus, une liaison changeante de personnes privées dans les limites de l'état. » La société est beaucoup plus et beaucoup mieux que cela. Elle est le fonds commun des besoins, des intérêts, des idées qui servent de lien moral entre les individus vivant sous une même autorité et sous les mêmes lois. Elle embrasse tout le domaine du droit naturel, de la civilisation, de la religion, des mœurs, des modes elles-mêmes. Elle est sujette à des variations incessantes; mais là même où elle paraît le plus mobile, elle s'appuie sur des croyances, sur des traditions, sur des façons persistantes de sentir et de penser que n'entament jamais complètement les plus grandes révolutions politiques ou morales.

L'idée de la société, plus approfondie et mieux comprise, peut seule éclairer une théorie qui tient une assez grande place dans le livre de M. Bluntschli : celle de l'aristocratie. L'auteur distingue trois phases dans l'évolution des institutions aristocratiques : les *castes*, les *ordres* et les *classes*. Les ordres sont un progrès sur les castes, car ils ne reposent pas exclusivement sur la naissance, ils ne sont pas condamnés à l'immobilité; mais, une fois organisés, ils représentent des intérêts absolument séparés; ils rompent l'unité politique et sociale de la nation. Les classes appartiennent à une civilisation plus avancée; elles sont un groupement artificiel, et par là même intelligent, des intérêts collectifs dont un état bien constitué sait tenir compte et qui doivent se subordonner les uns aux autres, suivant leur degré d'importance, au sein de l'unité nationale. M. Bluntschli regrette que la distinction des classes tende à s'effacer dans les états modernes. Il voudrait lui rendre une nouvelle vie en Allemagne. Tel est aussi pour la France le vœu de son traducteur. Ce sont là des conceptions absolument chimériques. Quand une aristocratie politique a disparu, il n'est au pouvoir d'aucune constitution de la faire revivre. Une aristocratie est un fait social, antérieur à l'organisation de l'état. M. Bluntschli le reconnaît pour les castes et pour les ordres : il essaie en vain d'établir une loi différente pour les classes. Quelque forme que revête une aristocratie, elle a partout ses racines dans le passé le plus lointain des nations; le législateur, loin de la créer de toutes pièces, n'agit sur elle que pour essayer de restreindre la part prépondérante, souvent exclusive, qu'elle s'est faite dans la législation primitive. L'évolution politique des peuples n'est que la lutte des autres élémens sociaux contre

cet élément prédominant à l'origine, et, s'il ne succombe pas entièrement dans cette lutte, il en sort toujours affaibli, il n'y puise jamais de nouvelles forces. Des aristocraties peuvent se former à la suite d'un bouleversement social, par le fait de l'invasion et de la conquête; il est sans exemple qu'elles soient nées du développement organique et des révolutions intérieures des nations.

Une aristocratie peut rester un fait social après avoir cessé d'être une institution politique. Nous répétons souvent qu'il n'y a plus de classes parmi nous : cela est vrai au point de vue de l'état et des lois, non au point de vue de la société et des mœurs. Quoi que nous fassions, ce mot de classes revient sans cesse dans notre langage, et ce n'est pas seulement une façon de parler, c'est l'expression d'un fait réel, qui brave toutes les révolutions et toutes les théories sociales. Même une démocratie fondée sur un terrain vierge, comme celle des États-Unis, a ses classes sociales, et leur distinction tient une grande place dans la vie publique, comme dans la vie privée, quoiqu'elle n'en ait aucune dans les institutions. C'est que la démocratie américaine ne s'est pas formée toute seule; elle est née au sein d'une société dont tous les élémens ont été empruntés à l'ancien monde, et si cette société s'est donné une physionomie propre, en même temps que des institutions nouvelles, elle n'a pu cependant, dans ses mœurs, rompre entièrement avec ses origines.

Le seul moyen pour les classes supérieures de conserver leur influence dans l'état et de la ressaisir quand elles l'ont perdue, ce n'est point d'attacher leur fortune à des privilèges presque toujours odieux, c'est d'exercer sur la société une action tutélaire et bienfaisante. La plus grande force d'une aristocratie est dans les mœurs. L'aristocratie qui domine véritablement en Angleterre, ce n'est pas la *nobility*, qui seule, par la chambre des lords, est une puissance politique; c'est la *gentry*, qui n'est qu'une puissance sociale.

La distinction de la société et de l'état trouve encore sa place dans ces grandes questions politiques et sociales qui ont pour objet la famille, les religions, le domaine public et les propriétés privées. Nous ne ferons que résumer sur ces questions les remarques généralement très judicieuses de M. Bluntschli. La famille est un fait purement social. Elle n'est pas le type de l'état, elle n'est que celui d'une forme exceptionnelle de l'état : le patriarcat. En dehors de cette forme exceptionnelle, elle exerce cependant dans tout état une influence considérable et elle appelle partout l'intervention des pouvoirs publics, non pour la fonder ou la consacrer, mais pour la soustraire aux effets les plus dangereux de l'arbitraire individuel. De là les lois sur le mariage et l'institution du mariage civil. M. Bluntschli préférerait, pour le mariage, une célébration purement religieuse, « si le clergé n'en avait pas abusé pour entraver

la liberté des mariages reconnue par l'état et pour rendre la législation civile trop dépendante des vues de l'église. » Le mariage civil est né, en effet, d'une réaction contre les empiétemens du clergé; mais il puise sa légitimité dans les droits propres de l'état, qui doit respecter le mariage religieux comme toutes les formes de l'exercice des cultes, mais qui ne saurait y trouver l'équivalent absolu des engagemens civils dont il est le gardien. L'état doit maintenir sa pleine indépendance vis-à-vis des autorités religieuses; il doit également protéger, vis-à-vis des mêmes autorités, l'indépendance des individus; il ne saurait donc, à aucun titre, subordonner à des actes religieux, qui ne relèvent que des consciences, aucun des liens de la vie privée et de la vie publique et particulièrement le plus important de tous, celui qui constitue la famille.

La religion, comme la famille, n'est aussi que le type d'une forme exceptionnelle de l'état : la théocratie; mais là même où les institutions semblent n'avoir rien de théocratique, on trouve pourtant jusqu'à nos jours et on trouve encore de nos jours chez de grandes nations des religions d'état, dont l'organisation et la puissance sont une portion considérable de l'organisation et de la puissance politiques. « L'état moderne avec son fondement humain et naturel, dit excellemment M. Bluntschli, tend à réunir les adhérens des diverses religions dans des institutions communes et à faire disparaître petit à petit ce mélange, œuvre du moyen âge, entre le droit public et certaines conditions de religion ou certains préceptes de l'église. » L'indépendance réciproque de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel est en effet un des principes les moins contestés de l'état moderne; mais ce principe, même pleinement reconnu, soulève dans son application des questions très délicates et très complexes; il laisse subsister des occasions de conflits que les lois les plus sages et les concordats les mieux établis ne réussissent pas à écarter. Il est peu d'états de l'Europe qui n'aient vu renaître dans notre siècle ces querelles religieuses qui semblaient devoir disparaître avec l'ancienne confusion des deux ordres. Elles ont agité et divisé l'Allemagne au lendemain des victoires qui lui avaient donné l'unité politique; elles sont aujourd'hui, en France, le principal obstacle à l'établissement pacifique d'un gouvernement nouveau, qui, après une série inespérée de succès dans l'ordre politique, n'a pas su désarmer l'opposition la plus redoutable : celle des intérêts religieux. M. Bluntschli semble à peine soupçonner ce terrible problème des rapports de l'église et de l'état dans les sociétés modernes, et il ne cherche pas à le résoudre. C'est une des lacunes les plus regrettables de son livre.

Il s'est étendu davantage sur la question de la propriété. Comme la famille, comme la religion, comme tous les intérêts sociaux, la propriété se confond dans l'origine avec l'état et elle ne s'en

dégage entièrement que dans la conception de l'état moderne. Souveraineté et propriété, territoire et domaine, furent longtemps considérés comme des idées identiques. Le système féodal aggrave cette confusion en la compliquant par l'enchevêtrement des liens de vasselage et de suzeraineté; mais, par là même, il prépare la distinction des deux idées en ne laissant place nulle part pour le plein exercice soit de la souveraineté, soit de la propriété. Aujourd'hui, pour les états civilisés, les cessions territoriales accomplies contre le gré des habitans sont le dernier vestige de l'ancienne confusion, et les protestations qu'elles soulèvent, les prétextes même que l'on invente pour en colorer l'odieux attestent combien elles répugnent aux idées modernes sur la souveraineté politique. Elles étaient déjà condamnées par Grotius dès les premières années du XVII[e] siècle. Il demandait, au nom du droit naturel, « outre le consentement de l'état qui aliène, celui des habitans de la partie aliénée. » « La force des circonstances, dit avec une résignation trop facile M. Bluntschli, l'emportera souvent sur ce principe. »

IV.

Le territoire national est la base matérielle de l'état. Le défendre contre toute invasion est le premier acte par lequel s'affirme la personnalité propre de l'état et l'union organique de ses membres. Comment les familles, les tribus, les peuplades réunies sur un même territoire ont-elles été conduites à le considérer comme leur bien commun, à éprouver pour lui le sentiment de la patrie et à s'y constituer sous la forme d'un état ? M. Bluntschli traite d'abord la question historiquement. Il passe en revue les causes générales qui, sur tous les points du globe, dans l'antiquité et dans les temps modernes, ont donné naissance aux états ou ont concouru à leur décadence et à leur chute. Ces causes sont tellement diverses et tellement complexes qu'elles se prêtent à peine à des classifications et qu'il est impossible de les réunir dans une théorie commune. Aussi ceux qui ont voulu édifier une telle théorie sur l'origine de l'état ont-ils eu recours, soit aux inductions préhistoriques, soit aux conceptions philosophiques. M. Bluntschli paraît ignorer cette science nouvelle et encore si conjecturale qui cherche à reconstituer les plus anciennes sociétés humaines, comme la paléontologie reconstitue des espèces animales depuis longtemps disparues, d'après quelques débris épars à la surface ou enfoncés dans les entrailles de la terre. Il ne discute que les hypothèses des philosophes : l'état de nature, le droit divin, le droit du plus fort, le contrat social. Le vice commun de ces hypothèses est de concevoir l'état en dehors de tout principe moral, en dehors des de-

voirs et des droits dont il est la consécration et la garantie. Quand un état de pure nature, étranger à tout lien social, aurait été possible aux premiers âges de l'humanité, nulle puissance au monde n'aurait pu en faire sortir une société politique, même avec l'organisation la plus imparfaite et la plus grossière, si elle n'avait dû trouver dans la nature humaine, dans la conscience humaine, certains besoins moraux, certains sentimens, certaines idées plus ou moins claires où pût s'appuyer son autorité. En vain fait-on intervenir la volonté de Dieu, exprimée par ses ministres : le respect religieux est autre chose que la soumission politique; même sous la forme théocratique, la notion de l'état ne se confond jamais entièrement avec celle de l'église et, pour peu qu'elle commence à s'en dégager, elle suppose un autre principe qu'une révélation divine. L'évolution progressive des institutions politiques tend à séparer de plus en plus l'ordre spirituel et l'ordre temporel : elle exclut donc le droit divin comme principe de l'état. Elle exclut plus évidemment encore le droit du plus fort; car il n'y a pas proprement d'institutions, il n'y a pas même l'embryon d'une société politique, là où ne règne que la force, là où aucun droit n'est reconnu et protégé. L'idéal de l'état est l'accord le plus complet de la liberté de chacun avec la liberté de tous. Cet idéal pourrait-il se réaliser sous la forme d'un libre contrat entre tous les membres de la société pour l'établissement de toutes les lois et de tous les pouvoirs publics? Un tel contrat, arbitrairement conclu, alors même qu'il serait partout possible, ne saurait avoir la valeur morale des principes naturels sur lesquels doit reposer partout la puissance de l'état. S'il puise toute sa force en lui-même, c'est le lien le plus fragile, car il est à la merci de tous les entraînemens et de tous les caprices des volontés populaires; s'il suppose d'autres liens, qu'il est tenu de respecter et qui lui assurent à lui-même un respect universel et durable, ce n'est plus dans le contrat social, c'est dans ces liens mêmes que l'état trouve sa véritable origine.

Quelle est donc la base morale de l'état? C'est, suivant M. Bluntschli, d'accord avec Aristote, cet instinct, ce sentiment de sociabilité qui fait de l'homme un *animal naturellement politique*, φύσει πολιτικὸν ζῶον. L'homme n'a besoin, pour former une société avec ses semblables, ni d'un commandement exprès de Dieu, ni d'une contrainte matérielle, ni d'un libre contrat. L'état social est pour l'humanité un besoin primitif et universel; mais ce besoin n'explique pas, parmi les différentes sortes de sociétés qui lui donnent également satisfaction, comment prend naissance la société politique, celle qu'on appelle proprement l'état. M. Bluntschli complète donc sa théorie en ajoutant à l'instinct de sociabilité la conscience que l'état prend de lui-même. Tant que cette conscience ne s'est pas

éveillée, il y a des sociétés plus ou moins informes, reposant sur différentes bases, il n'y a pas encore de nations constituées, il n'y a pas d'états. Nous croyons cette théorie aussi vraie que profonde, mais il est nécessaire de la préciser plus que ne l'a fait son auteur. Le lien moral de la société politique est la réciprocité de certains devoirs et de certains droits entre les individus qui composent une même nation, le territoire qui forme leur patrie commune et les pouvoirs publics qui représentent et qui protègent leur union. La conscience de l'état n'est autre chose que la conscience de ces devoirs et de ces droits. Elle donne seule un caractère moral à l'autorité et à l'obéissance; seule elle marque les limites de l'une et de l'autre; seule elle légitime, en lui assignant son véritable but, l'emploi de la force, et seule aussi elle rend possible le contrat social, en lui donnant une autre base que la pure et mobile volonté des contractans. C'est enfin cette conscience des droits et des devoirs de l'état qui seule imprime à sa puissance un caractère divin, en dehors de toute révélation positive et de toute institution théocratique, par le seul effet de cette tendance naturelle de l'humanité, qui associe partout au sentiment moral un certain sentiment religieux.

Toute cette théorie procède de Kant, qui considère à la fois comme un droit et comme un devoir pour tout individu de faire partie d'une société régie par des lois et soumise à une force publique; car ce serait « une très grande injustice » que de vouloir « vivre et rester dans un état qui n'est pas juridique, c'est-à-dire où personne n'est assuré du sien contre la violence (1). » Le sentiment de cette injustice, chez les gouvernans et chez les gouvernés, est le lien moral, la conscience même de l'état. Kant réduit ainsi les devoirs de l'état à la protection des droits privés. Il a fondé ce qu'on appelle en Allemagne la théorie de l'*état de droit*, *Rechtsstaat :* théorie élevée, mais trop étroite, que M. Bluntschli s'est efforcé avec raison d'élargir sans altérer la destination morale de l'état.

La question du but et des limites de l'état est la question capitale de la politique moderne. L'état était tout dans les conceptions antiques : son premier devoir, dans les conceptions modernes, est de s'imposer des bornes en reconnaissant des droits qu'il n'a point créés, dont il ne lui appartient point de diriger, mais seulement de régler et de garantir l'exercice. Nul intérêt, si haut qu'il soit, ne saurait prévaloir contre ce devoir; mais il n'est pas le seul, comme le suppose la théorie de l'état de droit, et, après qu'il a été strictement observé, il laisse encore une sphère immense à l'action de l'état. La philosophie humanitaire et cosmopolite du XVIIIe siècle ne

(1) Kant, *Élémens métaphysiques de la doctrine du droit,* traduction de M. Barni, p. 160.

plaçait en face de l'état que des individus et des propriétés privées; elle oubliait les intérêts généraux et permanens dont il est l'expression la plus complète et la plus sûre. Il représente l'unité d'une nation, l'unité d'une société, l'unité d'un territoire. Il est en même temps le gardien de tout ce qui peut assurer à cette nation, à cette société, à ce territoire, pris dans leur ensemble, le plus haut degré de prospérité matérielle, de culture intellectuelle et morale. En dehors d'un état fortement constitué, la nation la plus homogène, la société la plus éclairée et la plus brillante, le territoire le mieux situé et le plus fertile n'ont aucune consistance; ils sont à la merci de tous les accidens et de tous les coups de force. L'état a donc une valeur propre de l'ordre le plus élevé; il a le droit de se considérer tout ensemble comme un moyen au service des différens buts qui sont assignés à son action, et comme un but en lui-même et pour lui-même. « *Moyen et but*, » telle est la formule de l'état dans la théorie de M. Bluntschli; telle est la conciliation qu'il prétend trouver entre les théories extrêmes et également exclusives qui placent soit dans l'état seul, soit dans les seuls individus la source et la plénitude de tous les droits.

Cette formule est excellente; mais il eût fallu, pour la justifier et pour l'éclairer, la suivre dans ses principales applications. M. Bluntschli n'en considère que quelques-unes, et avant tout la puissance de l'état. Il veut que l'état ait en vue, outre les intérêts divers qu'il est appelé à protéger, sa propre puissance, et qu'il travaille à lui donner tous les développemens dont elle est susceptible. Quand rien ne limite son extension, un état peut prendre rang non-seulement parmi les grandes puissances, mais parmi les *puissances du monde* (*Weltmächte*) « dont l'importance et l'action s'étendent bien au delà de leurs frontières, qui prennent une part déterminante dans la grande politique de deux ou plusieurs continens au moins, et qui ont ainsi en première ligne le soin de la paix et de l'ordre universels. » La Prusse, depuis la fondation de l'empire allemand, est devenue une « puissance du monde : » l'Autriche est restée « une grande puissance. » Les plus grandes puissances, ajoute M. Bluntschli, doivent imposer des limites à leur ambition : « l'état qui abuse de ses forces se heurte contre la résistance légitime des autres; » et il cite d'illustres exemples dont la nouvelle « puissance du monde » pourra faire son profit.

La puissance d'un état ne regarde que le dehors. A l'intérieur, l'idéal de l'état, c'est d'un côté la force et la stabilité des gouvernemens; de l'autre la paix, la prospérité, la liberté des gouvernés. Les différentes formes de gouvernement ne sont que les moyens les plus généraux de réaliser cet idéal suivant les traditions, les mœurs, le degré de civilisation des peuples.

V.

La question des formes de gouvernement tient le plus souvent la première place dans les traités de philosophie politique : M. Bluntschli la renvoie avec raison à la dernière partie de son livre. L'existence d'un état est indépendante de la forme de son gouvernement. La France a subi depuis moins de cent ans onze changemens de gouvernemens : elle est toujours restée, pour elle-même et pour les autres pays, le même état. Les révolutions politiques ne sont même pas toujours les événemens les plus considérables dans l'histoire d'une nation : la substitution de la république à l'empire n'a été qu'un incident secondaire pour la nation française en comparaison de la guerre désastreuse au milieu de laquelle cet événement a trouvé place.

Une saine philosophie ne considère plus les formes de gouvernement d'une manière abstraite, en leur attribuant une valeur propre et absolue. Elle les place dans le milieu historique où elles prennent naissance, dans les conditions sociales, territoriales et nationales auxquelles elles doivent s'approprier. Elle les dépouille en même temps de leur raideur systématique; elle leur permet toutes les transformations, toutes les combinaisons, tous les tempéramens qui peuvent favoriser leur établissement et assurer leur bon fonctionnement et leur durée. Telle est l'excellente méthode que s'efforce de suivre M. Bluntschli.

Il prend pour base l'antique division des gouvernemens en monarchie, aristocratie et démocratie; il y ajoute la théocratie. L'addition n'est pas très heureuse. La théocratie n'est pas une forme de gouvernement; elle exprime plutôt le principe ou l'esprit qui anime certains gouvernemens, quelle que soit leur forme ou leur nature, car l'esprit théocratique se retrouve aussi bien dans une pure démocratie que dans une monarchie ou une aristocratie. M. Bluntschli généralise le type de la théocratie en l'appelant *idéocratie*; il entend par là tout gouvernement qui repose non-seulement sur des croyances religieuses, mais sur des conceptions métaphysiques, sur des idées pures. Les utopies de certains réformateurs modernes tendraient à réaliser, non des théocraties dans le sens propre du mot, mais quelque chose d'analogue, des *idéocraties*. Le rapprochement est ingénieux, mais il ne rend que plus évidente la nécessité de distinguer entre l'esprit et la forme d'un gouvernement.

L'aristocratie et la démocratie elles-mêmes, telles que les entendent les états modernes, sont plutôt des principes que des formes de gouvernement. Dans les cités antiques, le pouvoir pouvait être exercé directement, soit par un seul, soit par plusieurs, soit par

tous, suivant la division d'Aristote; mais nos grands états modernes ne comportent ni l'aristocratie, ni la démocratie pures; toutes les formes qu'ils peuvent revêtir se ramènent à deux : la monarchie et la république, et, sous ces deux formes, l'esprit qui domine dans leurs institutions et dans leur politique peut être également aristocratique ou démocratique, théocratique ou *idéocratique*.

Cette distinction entre l'esprit et la forme d'un gouvernement n'a pas échappé à M. Bluntschli. « Certains états, dit-il, sont théocratiques par l'esprit sans l'être par la forme; ils reconnaissent un chef visible, humain; ce n'est pas Dieu qui les gouverne, mais ce sera par exemple un prince de l'église, une aristocratie cléricale ou une certaine démocratie religieuse. D'autres sont aristocratiques, sans être des aristocraties pour le droit public (exemple l'Angleterre, monarchique par la forme, aristocratique par l'esprit), ou démocratiques sans être des démocraties (exemple le royaume de Norvège), ou enfin monarchiques sans monarque réel (exemple la république française). » On ne saurait mieux dire, et nous ne contesterions pas même le dernier trait avec l'exemple qui l'appuie, car l'esprit monarchique lui-même n'est pas nécessairement attaché à la forme monarchique, et il est certain que la France, en devenant, par la force des circonstances et par l'impossibilité d'un autre gouvernement, un état républicain, n'a presque rien dépouillé, dans l'ensemble de ses institutions aussi bien que dans ses mœurs, du vieil esprit que lui ont imprimé quatorze siècles de monarchie. Il est regrettable qu'après avoir si bien posé cette distinction, M. Bluntschli n'en ait tenu aucun compte dans sa classification des gouvernemens.

Il la méconnaît également quand il repousse l'idée de gouvernemens mixtes. Oui, si l'on s'en tient à la forme apparente, un gouvernement ne comporte aucun mélange; il est nécessairement et tout entier ou monarchique ou républicain; mais, si l'on considère l'esprit qui l'anime, un gouvernement, dans les temps modernes et chez les peuples civilisés, offre rarement un caractère absolument simple. M. Bluntschli voit en France une république monarchique; par contre, il ne craint pas d'appeler le gouvernement anglais une « monarchie républicaine ». Que devient donc son exclusion systématique de tout gouvernement mixte?

Cette exclusion n'est pas une pure inconséquence; elle se rattache à toute une théorie de la monarchie constitutionnelle. Esprit libéral, mais obsédé par certains préjugés allemands ou plutôt prussiens, M. Bluntschli a un goût très vif pour la monarchie constitutionnelle; mais il la conçoit plutôt sous la forme prussienne que sous la forme anglaise, avec la suprématie personnelle du monarque dans toutes les matières de législation et de gouvernement. C'est à

Frédéric II de Prusse qu'il fait honneur des premiers essais d'une monarchie tempérée sur le continent. Le pouvoir royal, tel qu'il l'entend d'après le grand Frédéric, doit subir des restrictions et se soumettre à un contrôle; mais il n'est pas moins le pouvoir suprême: « La monarchie constitutionnelle est vraiment une monarchie... L'autorité publique reçoit sa consécration la plus élevée, non dans une collection d'hommes, mais dans une individualité. Le monarque est, dans un sens éminent, la personne même de l'état. Dans les affaires publiques, la volonté de l'état doit s'élaborer en lui et devenir sa volonté personnelle. Il est absurde d'attribuer au monarque le droit le plus élevé et de le mettre pour cela même en tutelle. Ce ne sont pas les chambres qui créent la loi; c'est le prince qui, en la sanctionnant, fonde le respect public de la loi. Les ministres ne viennent pas ajouter leur autorité aux décisions royales; c'est lui qui les revêt de son autorité; les ministres ne sont que les organes, indispensables d'ailleurs, de sa volonté. » Ainsi entendue, on conçoit que la monarchie constitutionnelle ne soit pas pour M. Bluntschli un gouvernement mixte, un mélange de diverses formes et de divers esprits; le principe monarchique domine partout, il enveloppe tous les pouvoirs, et tous les organes du gouvernement lui restent subordonnés, alors même que quelques-uns exercent sur lui un droit de limitation et de contrôle.

M. Bluntschli essaie de justifier cette théorie par l'exemple de l'Angleterre elle-même. « La constitution anglaise, dit-il, n'est pas née de la division du pouvoir. Elle eut, dès l'origine, un caractère spécifiquement monarchique qui, petit à petit, fut modéré par une aristocratie puissante et par des élémens démocratiques. La forme externe de l'état est demeurée monarchique, et le droit public anglais attribue au roi, non-seulement toute la puissance suprême de gouvernement, mais encore la première place dans le corps composé du parlement législatif. » S'il ne s'agit que de la « forme externe, » M. Bluntschli a raison; mais ce n'est pas là ce qu'il entend par la forme propre et constitutionnelle de l'état. Entraîné par la force de la vérité, il dira lui-même : « La monarchie constitutionnelle est comme la réunion de toutes les autres formes. Elle a la variété en même temps que l'harmonie du système. Elle offre un champ libre aux forces et au sentiment national de l'aristocratie et dégage de toute entrave mauvaise la vie démocratique du peuple. Enfin son respect des lois est un élément idéocratique. Tout est maintenu dans une juste relation et dans l'unité. » Et il ajoutera pour la monarchie anglaise : « Le roi anglais sait qu'il ne représente ni n'accomplit sa volonté propre, mais celle de l'état. Ses ministres n'en gouvernent que plus librement, et comme ils puisent leurs forces dans la confiance du parlement, de la chambre

basse surtout, c'est la représentation nationale qui exerce en réalité ce surcroît d'influence. »

La sagacité de M. Bluntschli reparaît toujours, en effet, dans le développement de ses théories, alors même que, dans les formules qui leur servent de point de départ, sous l'empire de certains préjugés, il se laisse aller aux plus étranges contradictions; mais ces contradictions et ces préjugés d'un esprit aussi judicieux nous offrent eux-mêmes, par leur origine, un bien curieux et bien instructif sujet d'étude.

M. Bluntschli montre la même sagacité, sans les mêmes contradictions, quand il expose les conditions de la démocratie moderne, de la démocratie représentative, dont la France fait aujourd'hui l'expérience, après des tentatives impuissantes de monarchies constitutionnelles. Il ne croit pas au succès de cette expérience. « Le Français, dit-il, aime et proclame les grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité; mais ses souvenirs sont monarchiques. Ses mœurs sont peu républicaines; il est plus disposé à invoquer l'état qu'à s'aider seul, plus ami de la gloire et de la puissance que de la légalité et du modeste travail privé : enfin ses tendances centralisatrices sont plus favorables à la monarchie qu'à la république. » L'essai est trop nouveau pour qu'il soit possible de protester par des faits et par des résultats acquis contre la sévérité de ce jugement; mais, si cet essai doit réussir, ce sera certainement par un effort intelligent et suivi pour établir entre nos institutions nouvelles et notre caractère national une harmonie dont M. Bluntschli est loin d'avoir exagéré la difficulté. Ce sera aussi en sachant tenir un grand compte des conditions très judicieusement indiquées par cet éminent penseur pour l'établissement durable, dans les temps modernes et dans un grand pays, d'une république démocratique. Bien qu'il prenne surtout ses exemples en Amérique et en Suisse, il n'attache qu'une importance secondaire à la forme fédérative, et il n'est rien dans sa théorie qui ne puisse s'appliquer à une république unitaire.

Il marque très bien les deux différences capitales entre la démocratie antique et la démocratie moderne. La première réunissait la masse entière des citoyens pour délibérer sur les affaires publiques; elle faisait, par le sort, participer indistinctement tous les citoyens aux fonctions publiques. « La république moderne, en substituant au sort l'élection des meilleurs, emprunte un élément aristocratique qui la grandit et l'ennoblit. Elle donne également la souveraineté à l'ensemble des citoyens, à la nation; mais elle en attribue l'exercice à des hommes choisis dont elle fait les représentans de la nation. » Dans un tel gouvernement, la première loi est la loi électorale. Elle doit viser, non une représentation mathématique des électeurs, d'après leur nombre seul, sans tenir compte

de la diversité de leurs intérêts et de l'inégalité de leurs lumières, mais une représentation intelligente, propre à assurer partout les meilleurs choix. Pour appuyer par un exemple précis le principe posé par M. Bluntschli, la double expérience qui a été faite en France depuis 1848 du scrutin de liste et du scrutin uninominal a prouvé que le premier est plus favorable à la qualité des élus, qu'il donne à la représentation nationale, abstraction faite de toute opinion politique, un niveau plus élevé. C'est donc le scrutin de liste qui devrait être préféré.

M. Bluntschli croit qu'une grande armée permanente est incompatible avec l'existence d'une république démocratique. L'exemple de l'Amérique semble autoriser cette opinion. Sera-t-elle infirmée par l'exemple de la France? C'est un point sur lequel aucune raison déterminante ne permet encore de se prononcer et qui ne pourra être résolu que par l'expérience. La question est d'ailleurs plus générale et elle peut se poser, non-seulement pour tout gouvernement républicain ou démocratique, mais pour tout gouvernement libre. L'exemple de l'Amérique semble autoriser également cette autre affirmation de M. Bluntschli que, dans une république démocratique, l'état s'occupe plus difficilement des intérêts supérieurs de l'art et de la science. « La raison commune, dit-il, les comprend moins clairement, à moins que le peuple ne soit arrivé à un haut degré de civilisation. » Ces derniers mots corrigent ce qu'il y a peut-être de trop absolu dans la proposition première et permettent de concevoir, au moins à titre d'exception, une démocratie intelligente sachant se maintenir, par ses propres efforts, à un niveau toujours élevé dans toutes les manifestations de la pensée, de l'imagination et du goût.

M. Bluntschli reconnaît en revanche que les institutions utiles au plus grand nombre, les établissemens de bienfaisance, les écoles populaires, les routes et tous les travaux d'intérêt général, trouveront dans une démocratie les conditions les plus favorables. Il termine ainsi son étude sur cette forme de gouvernement qui, sans avoir ses préférences, paraît lui inspirer une sincère sympathie : « Le sentiment d'une mâle liberté a dicté la constitution et y a trouvé son expression; il élève les nombreuses classes moyennes, développe l'intelligence par l'exercice direct ou indirect des affaires publiques et fortifie les caractères. L'amour de la patrie y trouve une large base et, dans les crises, les citoyens se montrent prêts à tous les sacrifices; mais cette forme est moins favorable au développement des natures d'élite; le peuple les voit souvent avec méfiance et hostilité. Cependant celles-ci même s'attireront l'estime et la confiance, si elles ne blessent pas le sentiment de l'égalité par d'orgueilleuses prétentions et si elles savent lutter de zèle et de dé-

voûment pour le bien public avec les meilleurs des démocrates. » Voilà un noble idéal et de sages conseils qui se recommandent à l'attention de toute démocratie fédérative ou unitaire.

Si l'établissement d'une république démocratique dans un grand état fortement centralisé, tel que la France, est sans précédent, une monarchie fédérative, telle que l'empire allemand, est une nouveauté bien plus extraordinaire encore. Toutes les conceptions politiques édifiées par le raisonnement ou consacrées par l'expérience y reçoivent des démentis. C'est une confédération sans égalité entre ses membres ou plutôt avec une égale dépendance de tous ses membres à l'égard d'un seul qui, par sa puissance propre et par les droits supérieurs qu'il s'est réservés, concentre tout en lui. C'est un ensemble de monarchies où tous les souverains sont des sujets, à l'exception du roi de Prusse, empereur d'Allemagne, qui exerce une double souveraineté sur la plus grosse des parties et sur le tout. C'est enfin une monarchie constitutionnelle où manquent presque toutes les garanties des gouvernemens libres. M. Bluntschli ne dissimule pas ce qu'il y a de monstrueux dans une telle organisation. Il la juge cependant avec un optimisme qui fait contraste avec sa sévérité pour la nouvelle république française. S'il reconnaît que « les compétences réciproques ne sont pas nettement déterminées, » il se hâte d'ajouter « qu'elles ont été laissées à dessein dans un certain vague. » Il trouve d'ailleurs une garantie de bon accord dans l'omnipotence du conseil fédéral, dont les décisions sommaires « sauvegardent à la fois l'unité du tout et l'indépendance des parties, préviennent les conflits ou permettent de les résoudre. » Le conseil fédéral aurait-il bien une telle puissance s'il était autre chose qu'un instrument docile aux mains de l'empereur et de son tout-puissant chancelier?

La glorification ou l'apologie du gouvernement prussien, voilà partout le côté faible du livre de M. Bluntschli; mais ce n'est pas par là qu'il offre le moins d'intérêt. Dans les parties mêmes où l'Allemagne n'est pas en jeu, nous avons eu à signaler plus d'une théorie contestable à côté d'aperçus ingénieux ou profonds; mais, comme nous l'avons dit en commençant, alors même qu'il appelle la discussion et la controverse, ce livre fait penser, il nous force à réfléchir sur des questions auxquelles moins que jamais il nous est permis de rester indifférent dans l'état d'incertitude et d'instabilité où sont tombés partout le droit public et le droit international. M. Bluntschli ne résout pas toutes ces questions, mais il les éclaircit, il sait les envisager sous tous leurs aspects et en démêler la complexité. Il mérite d'être lu et médité par tous ceux qu'intéresse la politique et que n'effraie pas un peu de philosophie.

EMILE BEAUSSIRE.

PETITS POÈMES

MARINE

Quand la haute marée, à grand bruit descendue,
Éteint sa rumeur vague à l'horizon perdue
Et s'efface au delà de la terre et du ciel,
Les grèves de Saint-Pair et du Mont-Saint-Michel,
Après le flot parti, restent longtemps mouillées;

Et, comme sur un vaste et fidèle miroir,
Les familles d'oiseaux dans l'air éparpillées,
Les rougeurs de l'aurore et l'étoile du soir,
Avec tranquillité, peuvent longtemps s'y voir.

Ces images du ciel, toute grève a les siennes
Dans le fin lit de sable où la mer a passé.

Ainsi, dans bien des cœurs, l'amour pur a laissé
Un long miroitement des images anciennes
Que le nombre des jours n'a jamais effacé.

LA FUITE EN ÉGYPTE

J'aime un petit tableau d'un vieux maître flamand : —
Sur le tablier bleu de la vierge Marie,
L'œil clos, mais souriant de sa bouche fleurie,
Repose, nimbé d'or, un blond Jésus dormant;

Et le bon saint Joseph, dont la barbe grisonne,
Est vêtu comme un vieux marinier de Harlem ;
Dans sa barque il a pris l'enfant de Bethléem
Et la mère, une chaste et robuste Frisonne.

Où sont-ils?.. Sur un bras de la Meuse, à Dordrecht.
Ses deux ailes en croix, un moulin près du fleuve

Tourne; et patiemment au fil des eaux s'abreuve,
Droite sur un seul pied, la cigogne au long bec.

Un lourd cheval de Gueldre, au chemin de halage,
Aidant la grosse voile où le vent s'arrondit,
Tire, naseaux fumans,... la corde se raidit...
On aperçoit au fond le clocher d'un village.

Le maître a peint son œuvre en fervent chroniqueur. —
Qu'importent le pays, le costume ou l'époque,
Si, dans les souvenirs que son génie évoque,
On reconnaît sa main, sa lumière et son cœur.

L'AN 1367

A quoi donc peut songer la petite Bretonne
Qui file sa quenouille en suivant ses troupeaux?
L'Océan s'aplanit dans un profond repos.
Sur l'immense miroir pas un flot qui moutonne.

Tout est calme : l'oiseau planant au cap Fréhel,
D'un rapide coup d'œil peut voir la mer étale
De Saint-Malo jusqu'à la pointe de Cancale,
Et les grèves blanchir jusqu'au Mont-Saint-Michel.

Sous le grand papillon de sa coiffe à dentelle,
Alors que chèvrefeuille et touffes d'églantiers,
Aux deux bords de la Rance embaument les sentiers,
La petite Bretonne à quoi donc pense-t-elle?

Les rossignols chantans lui redisent en chœur :
« Dans la saison d'amour la vie est fortunée;
« Et voici le printemps de ta quinzième année,
« Le printemps de la vie et le printemps du cœur. »

Mais si les rossignols et les fleurs sont en fête,
Elle est indifférente à leur enchantement,
Car elle réfléchit tout bas profondément,
Essayant de mémoire un long travail de tête.

Elle voudrait savoir en démêlant son lin
(Tout en comptant les jours et le soir des veillées),
Combien il lui faudra filer de quenouillées
Pour payer la rançon de Bertrand Du Guesclin.

ANDRÉ LEMOYNE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin 1879.

Rien n'est certes plus dangereux en politique que de ne pas savoir exactement ce que l'on veut et où l'on va, parce qu'alors on peut aller partout, même dans les chemins les plus scabreux, sans le vouloir. C'est le régime des aventures et des expédiens. On croit se délivrer des incidens incommodes en évitant de les regarder en face, en les éludant ou en les ajournant, et on ne fait que leur laisser le temps de grandir, de prendre une importance qu'ils n'auraient pas eue. On se figure désarmer des passions remuantes en négociant avec elles, en les flattant par des paroles, par des actions ou par des tolérances, et on ne réussit qu'à les encourager à des exigences nouvelles. On pense se créer des conditions plus faciles en palliant les conflits par des demi-mesures ou par des compromis, et on n'arrive qu'à augmenter l'incohérence, à préparer des complications plus graves, plus inextricables, qui éclateront un jour ou l'autre. C'est un peu notre histoire d'aujourd'hui, qui n'est que la suite de notre histoire d'hier. Assurément pour des ministres engagés dans la mêlée, pour un gouvernement de bonne volonté il y a des embarras intimes, souvent inévitables, dont ne tiennent pas compte de simples spectateurs placés en dehors des affaires, et cela rappelle toujours le mot que le général Trochu adressait familièrement à ceux qui le censuraient après coup sur la direction du siège de Paris : « On voit bien que vous n'y étiez pas ! » Le gouvernement, lui aussi, pourrait quelquefois répondre de la même manière à ceux qui lui reprocheraient trop vivement de paraître ne pas savoir toujours où il va et ce qu'il veut. Soit ; qu'on veuille bien cependant s'interroger en toute sincérité et se demander si de toutes ces questions, de tous ces inci-

dans qui se succèdent, qui ont été et sont encore un embarras, la plupart n'auraient pas pu être ou évités, ou simplifiés, ou écartés avec un peu plus de décision, avec un sentiment politique plus net et plus résolu; qu'on se demande si depuis quelques mois on a toujours agi avec cette autorité supérieure et impartiale d'un gouvernement décidé et mesuré dans sa conduite comme dans ses desseins!

Oui, sans doute, on finit par venir à bout de tout avec plus ou moins de bonheur, avec plus ou moins de peine. On a fini par se délivrer de cette maussade affaire Blanqui. La chambre des députés a invalidé l'élection de Bordeaux d'un vote presque unanime. M. Madier de Montjau lui-même s'est prononcé, non sans une certaine éloquence de vieux tribun, contre une validation qui aurait sanctionné une flagrante illégalité. Tout le monde a été d'accord, sauf quelques radicaux, appuyés par quelques bonapartistes. L'élection a été annulée, et, cela fait, le ministère a rendu la liberté au prisonnier de Clairvaux le jour où la grâce n'impliquait plus l'amnistie. La libération décrétée par le gouvernement a payé ou complété l'invalidation prononcée par la chambre, c'est une affaire réglée; mais enfin n'est-il pas évident que cette singulière aventure de l'élection de M. Blanqui n'est devenue ce qu'elle a été un instant, un véritable embarras, que par une série d'hésitations et de fausses démarches, par une apparence d'indécision qui a laissé jusqu'au bout quelque espoir aux partisans du vieux santon révolutionnaire? Encore reste-t-il à savoir si l'incident est bien réellement clos, s'il ne renaîtra pas par la fantaisie obstinée des radicaux de la bonne ville de Bordeaux, et s'il n'y aura pas une nouvelle crise dont M. Blanqui sera le héros! Ceci regarde l'avenir; pour le moment, la phase de la première élection est terminée, et c'est fort heureux.

Oui, sans doute, on va en finir aussi avec une autre affaire qui n'est pas moins épineuse, avec le retour des chambres à Paris. A l'heure qu'il est, le sénat délibère sur la proposition qui a été faite il y a quelques mois et qui a été l'objet d'un rapport de M. Laboulaye. Le ministère y a mis du zèle, il a trouvé le secret de garanties infaillibles pour rassurer le sénat sur les inconvéniens du retour à Paris. Il a écarté, bien entendu, tout ce qui aurait été trop significatif, tout ce qui aurait touché à la préfecture de police, au conseil municipal. Il a imaginé tout un système préservatif, avec une zone interdite aux rassemblemens autour des chambres, avec une garde militaire spéciale affectée au service législatif et avec le droit pour les deux assemblées de revenir à Versailles quand elles le voudront. On ira à Versailles dans les grands jours, particulièrement pour la réunion des chambres en congrès; on restera au Luxembourg ou au Palais-Bourbon les jours non fériés. Le sénat, on n'en peut douter, se rendra sans résistance à des propositions qui, à vrai dire, n'exigeaient peut-être pas

trois mois de travail. Soit, le parlement, après huit ans d'absence, rentrera à Paris; mais ici encore ne voit-on pas comment, par des tergiversations et des ajournemens, on a tout compliqué pour arriver à un assez médiocre dénoûment qui semble perdre tout caractère sérieux? La chambre des députés vote à l'improviste il y a quelques mois cette rentrée à Paris, le sénat regimbe, le gouvernement louvoie, gagne du temps, promet Paris aux impatiens en promettant la zone neutre avec la garde aux partisans de Versailles, et tout finit par une sorte de petit retour subreptice et craintif, qui n'est qu'un expédient de plus. C'est là justement ce qu'on peut appeler une politique dénuée d'initiative et d'autorité, livrée aux accidens et aux surprises, tour à tour agitée ou indécise dans le conseil comme dans l'action.

Ce n'est pas la faute du gouvernement seul, nous le savons bien. C'est un peu la faute de tout le monde, des partis, des chambres elles-mêmes autant que du ministère; c'est la faute d'une situation générale qui, sous une apparence de régularité extérieure, cache malheureusement de profonds désordres d'idées, de désastreuses incohérences. La vérité est que tout va un peu à l'aventure, à la merci des passions et des fantaisies, que nous sommes encore loin d'avoir retrouvé les conditions d'une vie publique fortement organisée, et ce qui se passe quelquefois à Versailles n'est pas de nature à nous ramener par le plus court chemin à ces conditions nécessaires de tout régime sérieux. On l'a vu ces jours derniers encore par cet incident extraordinaire qui est venu s'ajouter à tant d'autres incidens et qui est certes une des plus étranges révélations de l'esprit de désordre et de violence qui règne dans les partis. C'est cette scène qui a éclaté en pleine chambre à propos d'une demande d'autorisation de poursuite contre un jeune député journaliste, la fleur des pois du bonapartisme, M. Paul Granier de Cassagnac. Le gouvernement, en y réfléchissant, n'aurait-il pas dû s'abstenir de mettre en mouvement la puissance parlementaire et de demander solennellement cette autorisation de poursuivre des articles de journaux? Qu'a-t-il gagné? Il a offert une occasion de porter ces polémiques violentes devant la chambre, de distribuer à tous les vents du ciel, par l'intermédiaire du *Journal officiel* lui-même, toute sorte de déclamations injurieuses répandues dans d'autres journaux. On portera encore une fois ce fatras devant un tribunal: c'est le droit de la défense, c'est l'éternelle histoire de ces procès de presse qui risquent de multiplier l'injure sous prétexte de la punir. Voilà ce qu'on aura gagné! Si le gouvernement y tenait si vivement, dès que la question a été engagée, n'aurait-il pas pu du moins, par quelques mots simples et décisifs prononcés à propos, arrêter une discussion qui menaçait de s'égarer et que le député mis en cause était seul intéressé à compliquer par ses provocations ou ses intempérances?

Il y a eu en tout cela, il faut le dire, une certaine hésitation, un certain trouble de direction; on a manqué de sang-froid au feu, et le résultat a été une de ces scènes qui sont un scandale public, un de ces déchaînemens qui ne peuvent que déconsidérer une assemblée. Un instant la chambre s'est trouvée tranformée en un cirque tumultueux. Les ministres ont été assaillis d'outrages et de menaces sur leurs bancs; les injures les plus grossières ont été échangées, et peu s'en est fallu qu'on n'en vînt à se colleter dans l'enceinte législative. Les coups auraient peut-être suivi les paroles si quelques prudens médiateurs n'avaient séparé ces représentans de la souveraineté nationale tous prêts à offrir un spectacle peu édifiant. M. le président de la chambre a cru devoir à la dignité du parlement de jeter un voile sur cette partie de la séance, d'en supprimer la reproduction officielle, et il n'y a certes rien à dire. Le fait ne reste pas moins tout entier avec son attristante signification et sa pénible moralité. Les membres de la chambre qui de temps à autre, malheureusement trop souvent, se laissent emporter à ces violences, ne peuvent s'y méprendre: ils ne passent pas pour des héros d'Homère quoiqu'ils échangent d'injurieux défis, et ils sont jugés avec sévérité par le sentiment public, qui leur demande d'être des députés sérieux, de travailler sérieusement aux affaires du pays, non de se battre et de s'offrir en spectacle.

Que les bonapartistes mettent leur zèle et leur plaisir à multiplier ces scènes, ils sont un peu dans leur rôle : ils se figurent préparer, par la déconsidération du régime parlementaire, la réhabilitation de l'empire; ils espèrent, par les troubles stériles et les excès de parole, dégoûter le pays des institutions libres. Ils croient relever la puissance de l'autocratie césarienne en constatant, en démontrant l'impuissance du parlement. C'est leur calcul, ils le cachent à peine. C'est aux républicains de savoir s'ils tiennent à jouer le jeu de leurs adversaires. S'ils ont quelque intelligence de la situation, ils doivent comprendre que le meilleur et même le seul moyen de servir la république aujourd'hui est d'opposer une imperturbable modération aux violences, de maintenir à tout prix l'honneur, l'intégrité, les garanties du régime parlementaire malgré les bonapartistes, contre les bonapartistes et au besoin au profit des bonapartistes comme au profit de tout le monde. C'est le rôle d'une majorité sérieuse, et la première condition pour faire respecter le régime parlementaire, c'est de le respecter soi-même, de ne pas troubler sans cesse l'équilibre des pouvoirs, de laisser au sénat sa liberté, au ministère sa part légitime d'initiative et d'indépendance, de ne point essayer en un mot de faire d'une république libérale, constitutionnelle, une république de parti ou de secte, d'exclusion ou de persécution. Les républicains veulent se défendre contre les retours offensifs de l'empire, ils ont raison, et ils n'ont pas de moyen plus effi-

cace, plus avouable, que de se refuser courageusement à ces scènes intestines, avilissantes pour ce régime parlementaire qui reste la dernière sauvegarde, d'éviter aussi tout ce qui peut irriter, fatiguer ou blesser les instincts, les intérêts, les croyances et même, si l'on veut, les habitudes du pays.

Qu'a-t-on fait avec cette loi sur l'enseignement que M. le ministre de l'instruction publique a imaginée dès son avènement au pouvoir et qui, après avoir été examinée, approuvée, sanctionnée par une commission de la chambre des députés, va entrer en discussion dès demain? M. Jules Ferry a tout simplement jeté une loi de discorde dans le pays. Il a cru sans doute faire un coup de maître, donner une force au ministère en lui assurant l'appui d'une partie du radicalisme, et il n'a pas vu que pour ce médiocre, cet équivoque avantage, il risquait de dénaturer la signification du cabinet auquel il appartient, il entraînait le gouvernement dans des luttes aussi périlleuses qu'inopportunes. Si M. le ministre de l'instruction publique avait agi en politique réfléchi, attentif à tous les intérêts, préoccupé de ce qui est possible et utile, il avait devant lui une voie toute tracée. Il pouvait avouer tout haut l'intention de fortifier l'autorité de l'état dans l'enseignement, de rendre à l'état le droit de collation des grades, de donner une vigueur nouvelle aux droits de contrôle et de surveillance. Il pouvait tout cela en agissant simplement, prudemment; il aurait été suivi par une opinion assez générale. C'était la pensée de ses prédécesseurs au ministère de l'instruction publique; c'est encore ce que propose M. Bardoux dans un contre-projet qu'il oppose à la loi de M. Jules Ferry, et qui aura sûrement dans le sénat l'appui de M. Dufaure. C'est le seul système qui concilie tout, en restant dans les limites d'une politique sensée et pratique; mais M. Jules Ferry n'est pas homme à se contenter de si peu, il a éprouvé le besoin de faire du bruit, et il ne s'est pas aperçu qu'avec ses projets qui mêlent tout, et la question de l'enseignement supérieur, et la question de l'enseignement secondaire, et la question des associations religieuses, il ne faisait évidemment qu'une œuvre de confusion et d'exclusion; il n'a pas remarqué que du même coup il inquiétait les croyances des uns, les sentimens libéraux des autres, sans s'inspirer en aucune façon de la pensée et des intérêts légitimes de la vieille Université de France.

M. le ministre de l'instruction publique a trouvé sans doute un coopérateur ou un commentateur fort zélé dans le représentant de la commission parlementaire, M. Spuller, qui a écrit un rapport très étudié, plein d'application, où il cite les édits de Louis XV, les décrets de l'empereur Napoléon, l'opinion de M. de Malesherbes, M. Troplong, M. Dupin, Victor Cousin, M. Guizot, le duc de Broglie — et M. Castagnary. Malheureusement le rapport de M. Spuller, même avec ses intéressantes citations, n'en

dit pas plus que l'exposé des motifs de M. Jules Ferry, et l'un n'est pas plus concluant que l'autre, car pour cette prétention de constituer la république, l'héritière et la gardienne des traditions de ces grands libéraux qui s'appellent S. M. Louis XV ou S. M. Napoléon, c'est une plaisanterie que des esprits sérieux devraient désormais s'abstenir de mettre dans leurs rapports. Si l'on veut une république libérale, qu'on respecte la liberté même chez des adversaires. Si l'on veut rétablir de vieux monopoles, en invoquant M. Troplong comme théoricien, il faut savoir ce qu'on fait et ne pas déguiser sa pensée sous de vains euphémismes. Il faut savoir aussi que le gouvernement du monopole ne s'appelle pas la république. Voilà toute la question!

Qu'en sera-t-il de la discussion qui s'ouvre demain? Il n'est pas certainement impossible que la loi de M. Jules Ferry soit votée; mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'un grand nombre de ceux qui la voteront sont les premiers à la juger avec une extrême sévérité. Ils conviennent que c'est une déplorable loi, qu'elle ne répond à aucune nécessité, qu'elle est pleine de dangers ou qu'elle sera inefficace, que c'est là une œuvre décousue et incohérente. Ils conviennent de tout; mais ils voteront la loi, ils l'avouent tout bas, et pourquoi la voteront-ils? Un peu parce qu'ils n'osent pas mettre dans un bulletin public ce qu'ils pensent, un peu aussi parce qu'ils craignent d'ébranler le ministère, de sorte que ce sera en réalité un vote accordé presque par grâce, sans conviction. Et voilà comment M. Jules Ferry, avec sa loi, fortifie un cabinet qui n'aurait, après tout, qu'à se dégager de ces solidarités dangereuses, à se fixer sur un terrain de sérieuse modération pour faire utilement les affaires du pays!

Telle est la singulière fortune des affaires d'Orient : la situation nouvelle, pour avoir été réglée dans un congrès, pour avoir reçu la sanction des décrets souverains de la diplomatie, ne reste pas moins assez laborieuse, elle a de quoi occuper longtemps l'Europe. La question générale est sans doute résolue pour le moment, elle est résolue en principe par une paix que personne ne songe à contester sérieusement. Les grosses difficultés ont disparu, les petits incidens imprévus sont toujours prêts à renaître, et s'ils ne sont pas attentivement surveillés, ils peuvent ramener quelquefois à des complications plus graves. C'est l'éternelle histoire de ces allumettes chimiques dont parlait au temps passé lord Palmerston et qui ont joué un si étrange rôle dans les affaires de l'Europe. Il y a toujours un certain nombre de ces allumettes dans les affaires d'Orient où tant d'intérêts s'agitent, où tant d'influences se rencontrent et où les complications naissent les unes des autres au sein d'une confusion invétérée.

On croit tout terminé en Bosnie par le traité qui a définitivement réglé la position respective, les relations officielles de la Porte et de

l'Autriche selon l'esprit de la paix de Berlin. Tout semble bien fini en effet, les conditions sont acceptées à Constantinople comme à Vienne, le traité est ratifié; mais aussitôt voilà l'imprévu qui se montre de nouveau: dès le premier pas les tiraillemens, les difficultés recommencent. On a oublié de s'entendre sur quelques points essentiels. De qui les consuls étrangers résidant dans les provinces occupées devront-ils désormais recevoir l'*exequatur?* Est-ce du souverain ottoman, est-ce du souverain autrichien? C'est un consul de Russie, à ce qu'il paraît, qui a soulevé la difficulté entre le cabinet de Vienne et le divan. Ce n'est pas tout. On s'occupe aujourd'hui, on s'est déjà occupé de réorganiser les églises dans les provinces de Bosnie et d'Herzégovine. Cette réorganisation religieuse ne peut être régulièrement accomplie que par un accord avec le saint-siège. A qui appartient le droit de négocier avec le saint-siège et de sanctionner la nouvelle organisation ecclésiastique? Est-ce au sultan, qui reste, au moins en principe, le souverain diplomatiquement reconnu des deux provinces? Est-ce à l'empereur d'Autriche, chargé d'une occupation militaire et administrative qui équivaut à une prise de possession? Ici encore Vienne et Constantinople paraissent avoir fort à faire pour se mettre d'accord. Au fond, c'est la question de souveraineté qui renaît et s'agite sous toutes les formes, qui visiblement n'a pas dit son dernier mot.

On a pu croire aussi que tout allait finir dans la région des Balkans, avec le départ des Russes qui opèrent lentement leur retraite, et il y a eu en effet pendant quelques jours tous les signes d'un arrangement à peu près régulier, du moins conforme au traité de Berlin. La Bulgarie indépendante a élu son chef, le prince Battemberg, qu'elle attend encore, qu'elle se dispose à recevoir. La Porte, de son côté, a envoyé dans cette autre Bulgarie qui s'appelle Roumélie orientale un gouverneur général, Aleko-Pacha, chargé de présider, avec le concours de la commission européenne, à l'administration de la nouvelle province dotée d'un statut d'autonomie. Jusque-là tout s'est passé fort pacifiquement; mais à peine Aleko-Pacha, qui pour les Bulgares est le prince Vogoridès, a-t-il eu fait sa première étape, les difficultés ont commencé, et elles se sont manifestées sous une apparence au moins bizarre. Il y a eu ce qu'on pourrait appeler la question du chapeau! Aleko-Pacha ou le prince Vogoridès, comme on voudra le nommer, à sa première entrevue avec les délégués de la Roumélie envoyés pour le recevoir, a été aussitôt mis en demeure d'abandonner le fez, signe de la domination turque, et il ne paraît pas s'être fait beaucoup prier: il a voulu plaire à ses nouveaux administrés, il a mis de côté le fez turc, il a couvert sa tête du kalpak bulgare, malgré les instructions qu'il avait emportées de Constantinople et les promesses qu'il aurait, dit-on, faites au divan.

A son arrivée à Philippopoli, autre difficulté. S'il a eu la pen-

sée d'arborer les couleurs ottomanes, il n'a pas longtemps persisté dans son intention. On lui a persuadé que ce serait un défi jeté au sentiment national, qu'il y aurait péril pour la paix publique : il l'a cru ou il ne l'a pas cru, il s'est dans tous les cas abstenu d'arborer le drapeau représentant l'autorité souveraine du sultan. Au premier abord, c'est une série de faits assez puérils; en réalité, c'est la dénégation de la suzeraineté turque, c'est, avec le consentement plus ou moins volontaire du gouverneur général lui-même, le commencement de l'unification de la Roumélie et de la Bulgarie au détriment de la souveraineté ottomane. Cette unification, du reste, elle a été préparée par les Russes, qui pendant leur séjour ont rempli de leurs officiers la milice locale, la gendarmerie indigène. Avant son départ, le chef de l'occupation russe, le général Stolypine, paraît avoir tenu un langage singulièrement significatif sur l'avenir promis aux Bulgares. L'empereur Alexandre, il est vrai, a publié les manifestes les plus corrects, les plus rassurans en donnant à son armée le signal du retour; la réalité ne reste pas moins ce qu'elle est dans ces régions, et les premiers actes d'Aleko-Pacha ne semblent pas de nature à décourager le travail qui tend à détacher la Roumélie comme la Bulgarie de l'empire ottoman. Le nouveau gouverneur général a vraisemblablement voulu se créer une certaine popularité, il a cru prévenir les conflits; il n'a fait peut-être que les ajourner et les compliquer. Il s'est placé du premier coup dans une position d'autant plus difficile qu'en flattant les Bulgares il a froissé d'autres parties de la population.

Quelle sera maintenant la suite de cette singulière inauguration du nouveau régime établi dans la Roumélie? Bien des complications sont certes possibles. Ce qui est certain tout d'abord, c'est que les procédés d'Aleko-Pacha ont assez vivement ému la Porte, qui proteste contre son lieutenant, qui refuse de souscrire à une dépossession nouvelle, poursuivie indirectement en dehors des prévisions de la diplomatie. D'un autre côté, on ne voit pas bien quelle serait l'utilité de la présence d'une commission européenne à Philippopoli si cette commission ne devait être là que pour assister, indifférente ou impuissante, à l'abrogation tacite, progressive, du traité de Berlin. Cette commission, qu'on a voulu placer à Philippopoli et dont la diplomatie semble s'occuper aujourd'hui de définir les pouvoirs, elle ne peut avoir qu'un rôle utile et honorable, digne de l'Europe qu'elle représente, ce serait de rester une sorte d'arbitre maintenant l'autorité des conventions de Berlin au profit de la Porte aussi bien qu'au profit de la province autonome. Si elle n'est pas en mesure de remplir ce rôle, elle n'a plus rien à faire à Philippopoli. Ce n'est plus qu'une fiction déguisant à peine la réalité, qui est l'unification préparée par la politique russe, et alors la victoire que l'entreprenante imagination de lord Beaconsfield a cru remporter avec

sa création d'une Roumélie orientale n'est que le commencement d'un nouveau mécompte, peut-être de nouveaux conflits et de nouveaux embarras.

La difficulté est toujours d'en finir avec les conflits et les complications en Orient. Quand on n'a pas affaire à un imbroglio bulgare, on se retrouve en présence de l'imbroglio turco-grec qui est décidément passé sous la juridiction européenne, et à défaut du différend des frontières helléniques, on a encore toutes les péripéties de l'imbroglio égyptien. Le fait est que tout ce qui se passe en Égypte depuis quelque temps est pour le moins étrange, et, sans se rattacher absolument aux dernières crises de l'empire ottoman, l'incident reste à coup sûr un curieux spécimen de politique orientale. Une tentative peut-être assez risquée, dans tous les cas sérieuse et bien intentionnée, s'est produite sous la forme d'une coopération toute pacifique et administrative de deux des principales puissances de l'Europe, la France et l'Angleterre. Les deux gouvernemens ont prêté à l'Égypte des ministres envoyés de Londres et de Paris, acceptés avec une apparence d'empressement par le vice-roi. L'objet avoué et défini de cette sorte d'intervention, c'était d'aider à une réorganisation financière et administrative de l'Égypte, de mettre le vice-roi en mesure de payer ses dettes, de faire honneur à ses engagemens, d'offrir tout au moins à ses innombrables créanciers les garanties d'une gestion honnête et régulière. Un beau jour, et ce jour n'a pas tardé à venir, le fantasque khédive s'est lassé de cette surveillance incommode, et sans plus de façon il a congédié les agens européens acceptés par lui, accrédités par la France et l'Angleterre. Il s'est mis à arranger ses finances à sa manière, c'est-à-dire en ajoutant au désordre et se mettant une fois de plus en révolte contre tous ses engagemens, en violant des conventions internationales. Il y a eu tout d'abord un certain mouvement de surprise; on s'attendait évidemment à voir l'Angleterre et la France prendre quelques mesures pour ramener à la raison et à de meilleurs procédés le petit potentat du Caire. Les deux puissances ont protesté sans doute, elles ont témoigné leur mécontentement par des paroles, puis, en définitive, elles n'ont rien fait, elles ont réfléchi ou délibéré; elles en sont encore là! Au premier moment, le sultan n'aurait pas été éloigné de traiter sévèrement le vice-roi et de saisir l'occasion d'affirmer son droit de suzerain; mais le khédive a de puissans moyens d'influence autour du sultan, il s'est hâté de s'en servir, et aujourd'hui les dispositions paraissent avoir sensiblement changé à Constantinople.

Qu'est-il arrivé cependant au milieu de tout cela? Tandis que l'Angleterre et la France paraissaient dévorer leur injure ou leur mécompte sans pouvoir se mettre d'accord sur ce qu'elles feraient, l'Allemagne, de son côté, est entrée en scène avec un certain éclat, avec une viva-

cité assez imprévue. Elle a fait brusquement son apparition en Égypte, prenant en main la cause des créanciers allemands, protestant contre les actes du vice-roi, contre de prétendus règlemens de la dette violant les engagemens internationaux. Le khédive, un peu surpris d'abord, a paru vouloir renvoyer le représentant de l'Allemagne au pouvoir suzerain, au sultan; mais la diplomatie allemande ne s'est pas montrée disposée à lui laisser la ressource des ruses et des moyens évasifs. Elle parle quelquefois assez rudement, la diplomatie de M. de Bismarck; elle n'a pas caché au vice-roi qu'il serait « responsable des conséquences de sa conduite contraire au droit. » Ce que signifie au juste cette menace, il est difficile de le dire; elle est dans tous les cas de nature à faire réfléchir Ismaïl-Pacha sur le danger des fantaisies financières et elle est une péripétie de plus dans ces misérables affaires égyptiennes. Les Allemands n'ont pas sans doute les mêmes intérêts que les Français et les Anglais, ils n'ont pas autant de raisons d'intervenir, et d'un autre côté on ne peut guère supposer que M. de Bismarck ait des desseins particuliers sur l'Égypte. Il est plus présumable que le chancelier de Berlin, voyant la France et l'Angleterre hésiter, se diviser peut-être, laisser la place vide, a saisi, avec l'impétuosité qui lui est familière, l'occasion de prendre position, de faire sentir l'influence de l'Allemagne sur un point où elle n'avait pas paru jusqu'ici. Il a voulu introduire l'Allemagne dans cette partie de l'Orient, il est un peu suivi par l'Autriche, de sorte que ce qui était depuis longtemps par tradition l'affaire particulière de l'Angleterre et de la France devient l'affaire de l'Europe.

C'est un peu la faute du cabinet anglais, qui a l'air de jouer un singulier jeu depuis quelques semaines. Que cette Roumélie, qui est la création favorite de lord Beaconsfield, soit menacée, il ne semble pas s'en inquiéter beaucoup. Qu'il y ait des difficultés entre la Turquie et la Grèce, il reste assez indifférent. Qu'il éprouve un déboire à Alexandrie, sur ce vieux théâtre de l'Égypte, où il a si souvent paru avec éclat, il ne montre aucun empressement à rétablir l'ascendant de l'Angleterre, à maintenir l'action commune un moment nouée avec la France. Est-ce le signe de quelque évolution nouvelle dans sa politique? Cette apparence de désintéressement ou de froideur de sa part dans certaines questions prouve-t-elle qu'il tendrait à faire, comme on dit, la part du feu dans l'Europe orientale et même en Égypte pour porter désormais son action vers l'Asie-Mineure, qu'il ferait explorer en ce moment, assure-t-on, par ses émissaires et ses officiers? C'est un mystère que les événemens éclairciront. Il ne reste pas moins en Égypte, comme sur divers points de l'Orient, des intérêts que la France, et avec elle d'autres puissances de l'Europe, ne peuvent abandonner, dussent-elles n'avoir pas toujours l'appui de l'Angleterre. Ce qui arrivera, d'ici à quel-

ques années, de tous ces incidens qui passent, de ces transformations qui s'accomplissent à travers des péripéties toujours nouvelles, personne ne peut le prévoir. L'essentiel est d'avoir une diplomatie attentive, une politique suivie, que l'imprévu ne puisse ni surprendre ni déconcerter.

L'Italie, quoique née d'hier à la vie diplomatique et européenne, a certes ses intérêts dans ces mêlées de l'Orient; elle en est souvent préoccupée, et il y avait récemment encore à Rome une entrevue d'un comité grec formé sous les auspices du vieux et généreux Mamiani avec le président du cabinet, M. Depretis. Le chef du cabinet a montré une grande mesure, il a combattu surtout l'opportunité d'une discussion parlementaire sur des questions qui sont un objet de négociation entre toutes les puissances. Le fait est que quelques discours de plus en faveur de de la Grèce n'aideraient pas beaucoup le ministère et que pour le moment le parlement de Rome est assez occupé de débats intérieurs qui ont certes leur intérêt pour l'Italie. Le parlement de Rome est en effet tout entier depuis quelques semaines à de minutieuses et inépuisables discussions sur les finances, qui divisent le sénat et la chambre des députés, sur les chemins de fer qui intéressent tout le monde, sur les malheureuses affaires de la ville de Florence, à laquelle l'état doit une indemnité sans cesse ajournée et disputée. Il y a à examiner, à voter tout un système de nouveaux chemins de fer que le gouvernement a proposé aux chambres, et en Italie comme partout, ce genre de projets ou de discussions a le don de mettre en mouvement tous les intérêts locaux. Chacun plaide pour sa province, pour sa ville et même pour son village. Avouons que, si quelquefois on parle abondamment à Versailles, on parle encore plus à Rome, puisqu'à une date toute récente, après plus de quinze jours de débat, il restait plus de cent cinquante orateurs inscrits! Quant à l'affaire de Florence, qui est aussi très longuement très passionnément discutée en ce moment à Rome, il y a, il faut bien le dire, quelque chose de triste dans ces contestations presque cruelles qui se poursuivent sur les ruines d'une ville gravement éprouvée.

De quoi s'agit-il après tout? Lorsqu'il y a quinze ans, par suite de la convention du 15 septembre 1864, Florence se trouvait choisie à l'improviste comme la capitale du royaume, comme une étape, si l'on veut, entre Turin et Rome, elle cédait à l'ambition assez naturelle de se renouveler, de se transformer. Elle voulait faire honneur à son titre de capitale et par degrés elle s'engageait dans cette grande et coûteuse métamorphose sous la direction des chefs de sa municipalité, d'hommes tels que M. Cambray-Digny, M. Peruzzi, qui étaient certes des administrateurs expérimentés autant que des patriotes dévoués. Ceux qui dirigeaient cette vaste entreprise sans craindre d'imposer à leur ville des dépenses considérables ne renonçaient pas eux-mêmes, comme Italiens, à l'idée d'avoir Rome pour capitale; mais ils croyaient qu'avec un séjour

de quinze années à Florence, et ce n'était pas alors invraisemblable, on ferait face à tout. Quand les événemens de 1870 sont venus précipiter l'arrivée des Italiens à Rome, Florence, surprise tout à coup en pleine transformation, est restée avec ses dépenses, ses charges et ses dettes immenses. Le syndic, M. Peruzzi, a tenu tête aux difficultés tant qu'il l'a pu, avec autant d'intelligence que de courage; il ne pouvait lutter indéfiniment contre l'impossible, et l'irréparable débâcle est arrivée, elle est allée jusqu'à la faillite déclarée de Florence. Le gouvernement a été obligé de nommer un commissaire royal pour administrer la ville. Plus d'une fois pendant ces années d'épreuves cruelles on a reconnu la justice, l'urgence d'une indemnité en faveur de la malheureuse cité. On a nommé des commissions parlementaires et administratives; il y a eu des projets de toute sorte, et c'est précisément un de ces projets qui est enfin discuté en ce moment, qui est soutenu par les hommes les plus éminens, M. Minghetti, M. Cairoli, qui est toutefois contesté par d'autres avec âpreté. M. Peruzzi, qui a personnellement connu tour à tour la popularité et l'impopularité pour une œuvre que des circonstances exceptionnelles ont pu seules conduire à une catastrophe financière, M. Peruzzi n'a pas encore pris la parole, et il est bien certain que, s'il parle, Florence sera défendue avec éloquence contre ses adversaires; mais n'est-il pas profondément triste que dans un parlement siégeant à Rome on puisse disputer une réparation bien insuffisante encore à une ville qui a payé de sa fortune l'honneur d'avoir été un moment la capitale d'un royaume qu'elle a tant contribué à créer!

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

—

La Guerre et la Paix, roman historique par le comte Léon Tolstoï, traduit par une Russe. Paris, 1879. Hachette.

J'ai grand plaisir à signaler ici un livre qui comble une lacune regrettable dans notre littérature étrangère. Le grand roman historique de Tolstoï, l'un des chefs-d'œuvre les plus incontestés de la langue russe, n'avait pas encore trouvé de traducteur dans notre pays. Une personne bien connue dans la haute société russe par la rare distinction de son esprit a entrepris et mené à bien la tâche considérable de traduire en français cette épopée nationale. *La Guerre et la Paix* embrasse tous les événemens des guerres napoléoniennes auxquels la Russie a été mêlée; dans le drame incomparable qui eut durant quinze

ans toute l'Europe pour théâtre, Tolstoï dégage et fait revivre l'action particulière de son pays. Il étudie d'abord la société russe de cette époque avec une fidélité, une puissance de résurrection qui font de chacun de ses personnages un portrait vivant, sous lequel tout Russe peut mettre un nom. Puis, d'un mouvement large et superbe comme celui qui emportait le siècle au pas de Napoléon, le romancier ramasse tous les héros et les jette aux armées de Koutousof et de Bagration. Il analyse et dépeint en traits inoubliables le choc de ce vieux monde avec le monde d'idées nouvelles qu'apportait le fils de la révolution, il le suit dans ses transformations intimes, tandis que les batailles, les souffrances, les gloires, toute cette histoire de géans passe, tragique et furieuse, sur la toile de fond. Je ne sais qui je dois plus louer, de l'observateur sagace, émule de Balzac, qui se meut si sûrement dans les plus secrets replis de l'âme humaine, ou du peintre militaire qui fixe avec quelques touches chaque étape de l'épopée impériale. Un seul nom peut faire comprendre à tous en un mot la manière précise, sobre, et pourtant si vigoureuse, de Tolstoï, peintre de batailles : le nom de Meissonier. Je me figure que notre grand artiste ne voudrait pas d'autre légende pour ses tableaux que les courts récits de Tolstoï. Je transcris au hasard un épisode de quelques lignes. Nous sommes à Tilsitt, au lendemain de l'entrevue des deux empereurs : Napoléon demande qu'on lui nomme un soldat de la garde russe pour remettre de sa main la croix à ce brave :

« Les deux souverains, accompagnés de leur suite, s'approchèrent du bataillon de Préobajensky. Napoléon regarda avec assurance les soldats russes, alignés, qui présentaient les armes et fixaient, immobiles, leurs yeux sur la figure du tsar. — Lazaref! fit le colonel d'un air décidé, et le premier soldat du rang en sortit aussitôt, le visage tressaillant d'émotion, comme il arrive toujours à un appel fait inopinément devant le front. — Où vas-tu? ne bouge pas! murmurèrent plusieurs voix, et Lazaref, ne sachant où aller, s'arrêta effrayé. — Napoléon tourna imperceptiblement la tête en arrière et tendit sa petite main potelée comme pour saisir quelque chose. Les personnes de sa suite, devinant à l'instant son désir, s'agitèrent, chuchotèrent, se passèrent de l'une à l'autre un petit objet; un page s'élança en avant, et, saluant avec respect, déposa dans cette main tendue une croix à ruban rouge. Napoléon la prit sans la regarder et s'approcha de Lazaref, qui, les yeux écarquillés, continuait obstinément à fixer son empereur. Jetant un coup d'œil au tsar, pour bien lui prouver que ce qu'il allait faire était une gracieuseté à son intention, Napoléon posa sa main, qui tenait la croix, sur la poitrine du soldat, comme si son attouchement seul devait suffire à rendre à tout jamais ce brave heureux d'avoir été distingué et décoré entre tous. Sa main daigna donc toucher la poitrine, et la croix qu'il y ap-

pliquait fut aussitôt attachée par les officiers empressés des deux suites. Lazaref suivait d'un air sombre les gestes de ce petit homme; il reporta, sans changer de pose, son regard sur son souverain, comme pour lui demander ce qu'il devait faire, et, n'en recevant aucun ordre, resta pendant un certain temps dans son immobilité de statue. »

N'est-ce pas là ce que les artistes sont convenus d'appeler « un Meissonier? » Mais le peintre ne dispose que d'une minute; l'écrivain, maître du temps, assemble ces détails pittoresques pour en tirer la grande histoire et ses grandes leçons. Du conseil des généraux où l'on refait la carte du monde, Tolstoï revient de préférence au front de la troupe où il semble qu'il ait toujours vécu. Comme il sait l'humble cœur du petit soldat, ses misères, sa résignation insouciante, son héroïsme naïf, sa gaîté devant la mort! Comme il a senti ces perpétuels reviremens d'âme, le souffle glorieux des escadrons qui chargent, le découragement lugubre des civières de blessés! Dans ce même chapitre de Tilsitt, en quelques pages, par une opposition savante, il nous mène de l'horrible hôpital de Friedland, encombré de typhoïdes et d'amputés, aux fêtes officielles, pompeuses et menteuses, des états-majors réunis sur le Niémen. Ainsi, sans une tirade déclamatoire, sans une réflexion banale, par la seule puissance du récit, Tolstoï évoque à chaque instant, dans l'esprit du lecteur, le double et inexplicable sentiment que le mystère de la guerre éveillera toujours dans l'âme humaine: l'enthousiasme invincible, le tressaillement héroïque, l'ivresse d'être là et de crier: C'est grand! c'est beau! puis le dégoût et l'horreur, la malédiction sur ceux qui commandent ces folies; l'impossibilité de comprendre pourquoi on les fait, pourquoi le ciel les permet.

Ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut étudier l'œuvre capitale du romancier, — disons mieux, de l'historien de la société russe et des guerres de l'empire de Russie. Je me réserve d'y revenir quelque jour avec l'attention et le respect dus à un aussi grand talent. J'ai voulu seulement aujourd'hui annoncer la traduction qui permettra à nos compatriotes de le goûter. La traduction est un oiseau sans ailes, chimère désespérante, surtout quand elle s'attaque à un styliste comme Tolstoï. Celle-ci a fait tout ce qu'il était possible de faire, en se gardant fidèle, sincère et sobre comme le texte original; notre langue a donné tout ce qu'elle pouvait donner; nul Français, en lisant ces pages, ne pourra se douter qu'il les doit à une plume étrangère.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE-TROISIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLIXe ANNÉE.

MAI — JUIN 1879

Livraison du 1er Mai.

Livraison du 15 Mai.

Livraison du 1er Juin.

Livraison du 15 Juin.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. Quantin et Cie, rue St-Benoît.